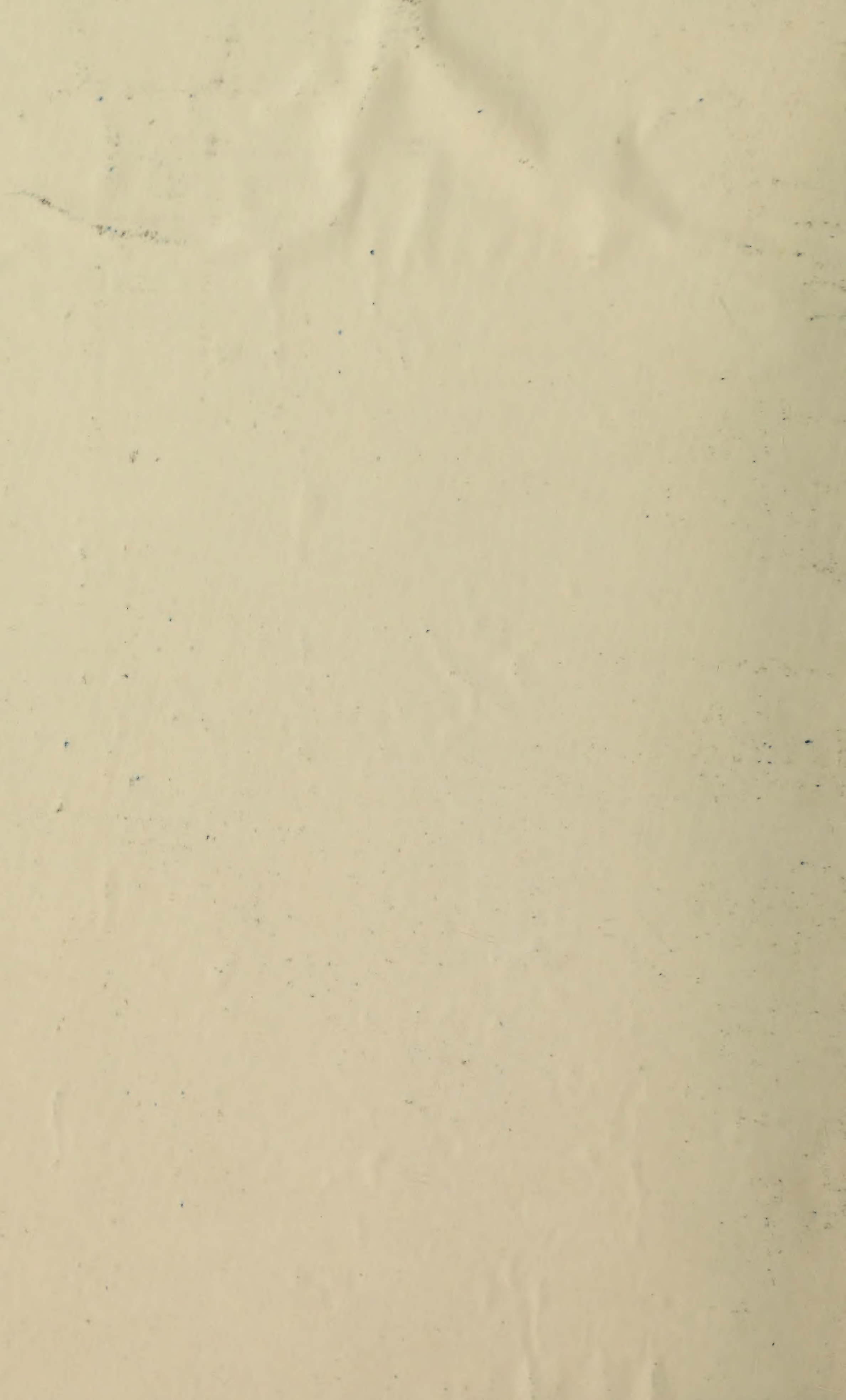
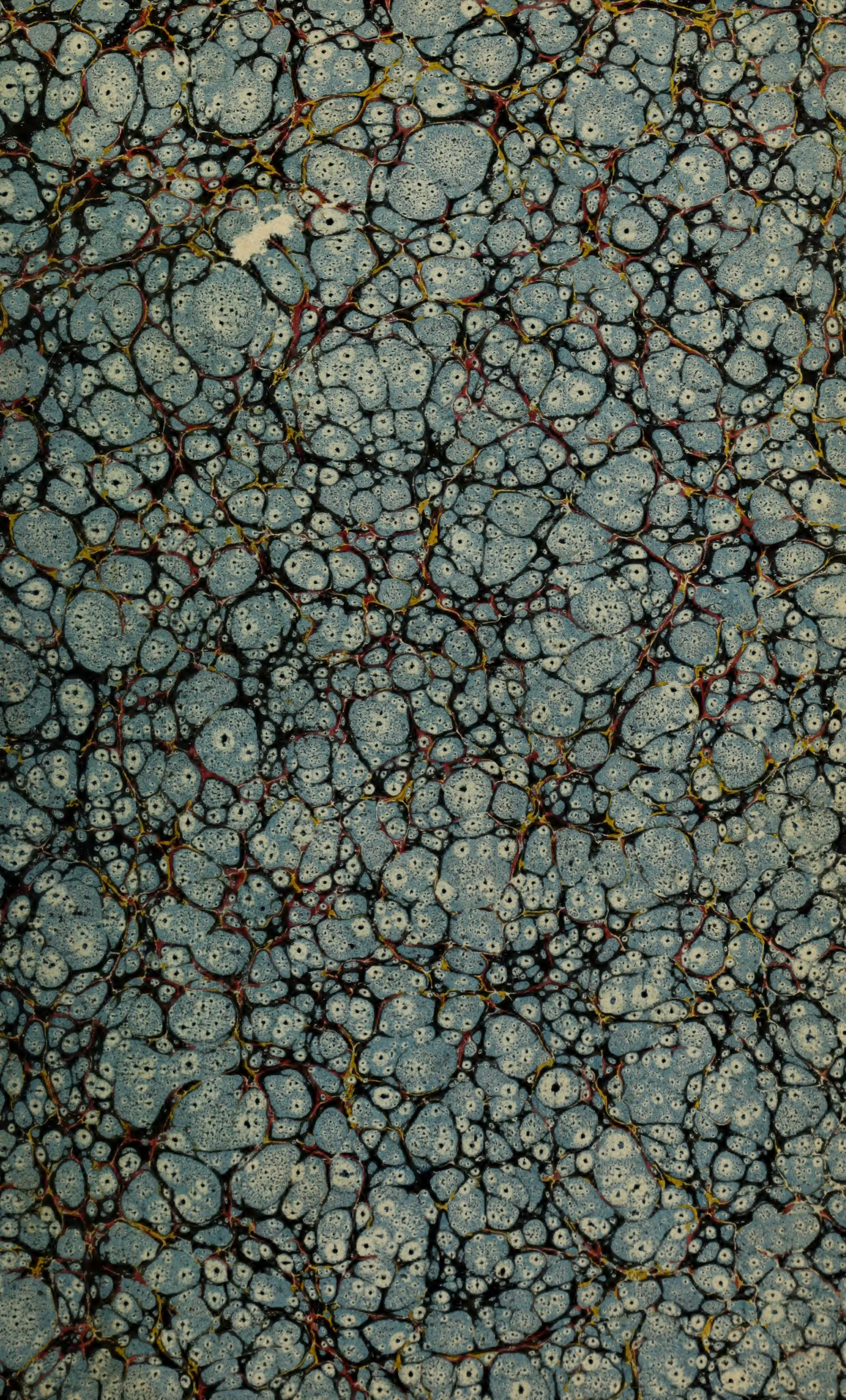
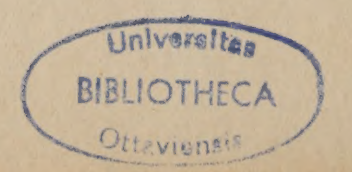

U d'/of OTTAWA
39003001309458






Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

HISTOIRE

DES

GUERRES RELIGIEUSES EN AUVERGNE.

HISTOIRE
DES GUERRES RELIGIEUSES
EN AUVERGNE,

PENDANT LES XVIe ET XVIIe SIÈCLES,

PAR ANDRÉ IMBERDIS,

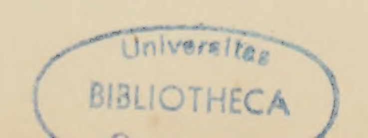
> Enfant de l'Auvergne, j'ai revendiqué le droit
> d'être l'historien de mon pays.

TOME DEUXIÈME.

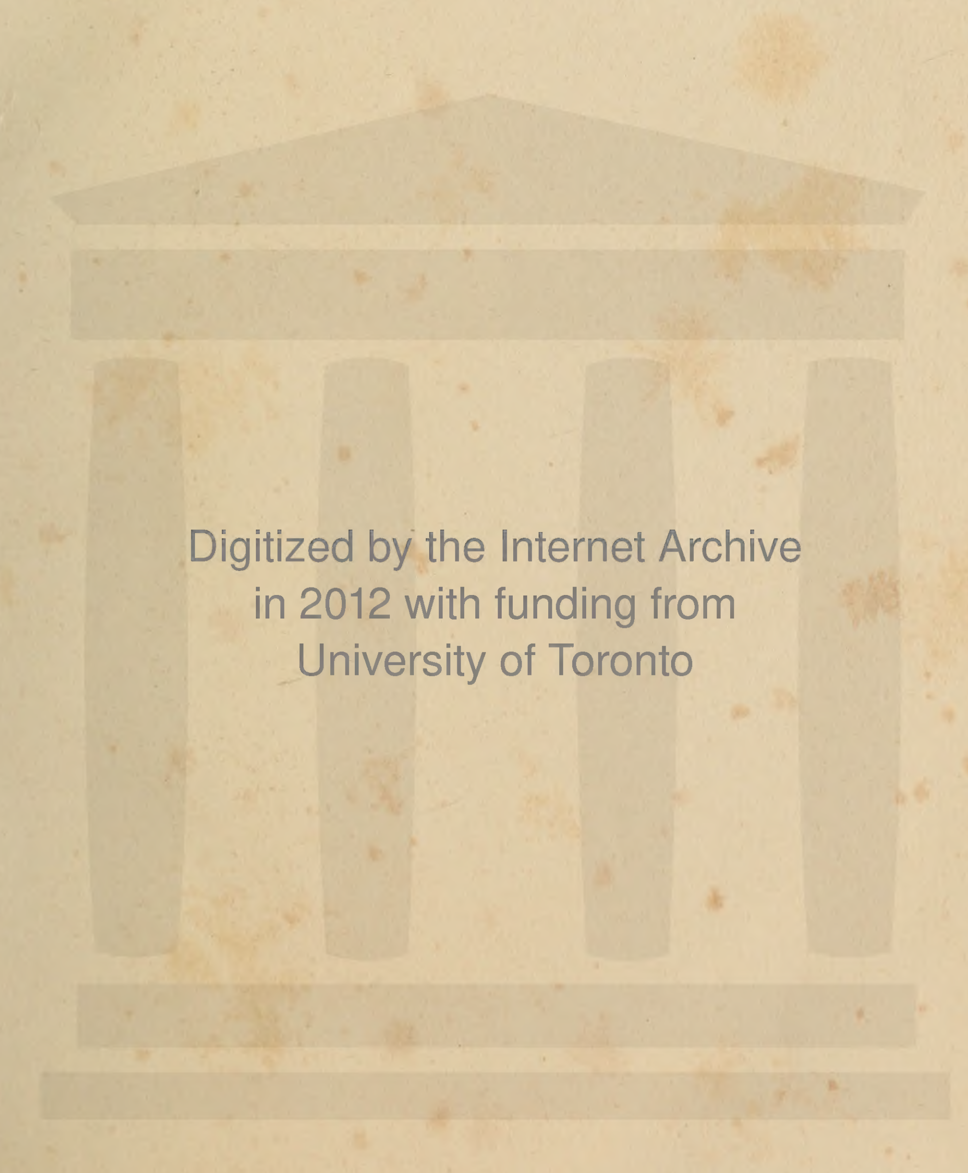


Moulins,
IMPRIMERIE DE P.-A. DESROSIERS ÉDITEUR.

1840.

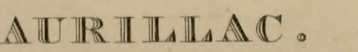


DC
611
.A94215
1840
v. 2



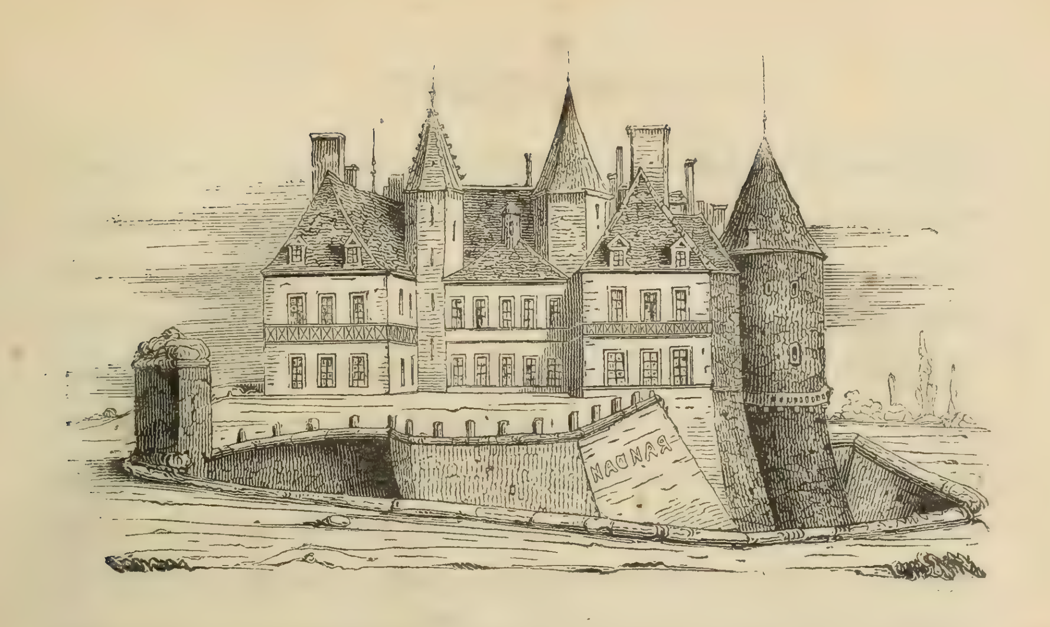
Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/histoiredesguerr02imbe



P. A. Desrosiers, à Moulins

AURILLAC.



HISTOIRE DES GUERRES RELIGIEUSES EN AUVERGNE.

LIVRE IX.

Chapitre Premier.

LA LIGUE EN AUVERGNE. — LE COMTE DE RANDAN. — LE MARQUIS D'ALLÈGRE. — MORT DE MERLE. — SURPRISE D'ISSOIRE PAR RUSE. — LES ISSOIRIENS CHASSENT LA GARNISON DE RANDAN. — LE CONSEIL ESPAGNON. — MARGUERITE DE VALOIS A USSON.

1583. — 1586.

Henri III, toujours irrésolu, toujours indolent et efféminé, continuait de subir l'avilissante impopularité de ce système de tempérament,

de complots, de trahisons réciproques qui avait conduit à l'ébranlement de la France partagé par l'Europe. La vieille fidélité au trône ne se confondit plus dans l'esprit des populations avec la foi des autels : c'était un lien immense qui se rompait pour livrer aux orages grondans la couronne chancelante des Valois. L'arène politique s'élargissait encore de tout l'espace que s'étaient ménagé habilement les meneurs du parti nouveau qui allait se lever contre *les maudits hérétiques* et le « vilain Hérodes » (1). Le jour approchait d'une lutte suprême. Un sceptre était l'enjeu. Le fanatisme religieux et des démonstrations de liberté populaire, exploités par une ambition puissante, devaient avec le bras des masses creuser un sillon plus profond que celui ouvert par le fer des batailles dans cette terre qui depuis tant d'années respirait les secousses révolutionnaires. La royauté, pâle image, corps sans chaleur, allait être violemment galvanisée, mais son dernier effort s'éteignit dans la lâcheté de l'assassinat. Le duc d'Anjou, Monsieur venait de mourir à Château-Thierry, « ayant acquis autant d'ennemis qu'il y avoit de gens qui le cognussent » (2). Le roi n'avait pas d'enfans, c'était Henri de Navarre qui devenait héritier de la couronne. Mais Guise voulait substituer la grande famille de Lorraine à cette branche de la troisième race dont,

(1) *Journal de Henri III* (Anagramme du nom de Henri de Valois.
(2) D'Aubigné.

après deux siècles et demi de règne, le dernier rejeton, précipité vers le tombeau par la débauche, était destiné à voir trancher une existence que la gloire de Moncontour et de Jarnac n'avait point préparée à être la proie de la honte et du crime. Le front du Balafré était assez large pour porter la couronne de France: son bras n'osa pas la prendre. Le Béarnais et la maison de Bourbon professant la religion protestante, il fallait s'appuyer sur la religion catholique afin de renouveler l'usurpation de Pepin-le-Bref (1): Guise proclama la Sainte-Union. Introduite à Paris en 1556, après avoir pris naissance en 1562 et 1568 (2), la Ligue s'est réorganisée. La commune de Paris en demeure le foyer. Le peuple séduit par les doublons d'Espagne, par les prédications du clergé et la promesse d'une organisation démocratique, érige une façon de république dont seize bourgeois sont les chefs, à cause des seize quartiers de la capitale. Rivalisant d'ardeur avec les moines, le prêtre séculier favorise l'association: la propagande a des échos dans le confessionnal, la sacristie, plus tard dans la chaire même. Les confréries, les corporations, les métiers, la multitude échauffée dans les parloirs de prévôté étaient fermement résolus de ne pas permettre qu'un prince hérétique parvînt à s'asseoir sur le trône de Saint-Louis.

(1) Hénault. *Nouv. abr. chron.*

(2) Dom Vaissette. *Hist. du. Lang.*

Cette seule appréhension donna à l'Union un développement incroyable, et lui permit une attitude toute militaire. Guise mettait en jeu ces dispositions et maintenait l'attention des provinces sur le bénéficiaire de l'héritage royal. En Auvergne on s'inquiétait avec anxiété de la main qui porterait le sceptre après Henri III. Partout c'était le texte de longues discussions : nobles, bourgeois, vilains, se passionnaient pour ce débat si grave. Dans les réunions de société ou d'affaires, dans la rue, sur les places on se formait en groupes bruyans, et l'on traitait la question brûlante avec des émotions, un langage, des sentimens qu'il ne faut juger qu'après avoir pu s'identifier avec le caractère, les opinions et la conviction appartenant à cet âge aux proportions athlétiques. Trois partis se montraient en présence pour faire triompher leurs intérêts contestés et combattus : celui de la Ligue, gouvernement catholique et municipal turbulent, énergique, sanguinaire, ayant à sa tête le héros lorrain que la foule nommait le Macchabée de la foi ; celui des Religionnaires qui demandait, les armes à la main, le droit de vivre en repos dans l'exercice d'un culte chèrement conquis, et soutenait le roi de Navarre auquel il s'était dévoué; celui des Politiques, royaliste et catholique à la fois, monarchiste avec l'hérédité, négociateur, détesté par les Ligueurs qui le représentaient « lié par un lien d'or, parceque le désir d'a-

masser, d'amasser lui enlevoit sa liberté» (1). Les maréchau xde d'Amville, de Matignon, de Biron, le baron de Montmorency, « et au-dessus d'eux tous dans les faveurs du roi, Lavalette, duc d'Epernon» (2) dirigeaient ce parti vers des idées de transaction et se rencontraient souvent avec Catherine de Médicis. Guise, uni à cet affreux Philippe II qui se signala comme le génie du mal dans la chrétienté dont il se flattait d'être le grand justicier, n'avait jamais été plus adroit ni plus actif. Tout souriait à ses desseins. Les villes qui reçurent ses émissaires ou ses lettres « voyaient leur liberté et leur religion dans la Ligue; c'était une guerre de bourgeois à gentilhomme; de l'unité catholique contre le morcellement féodal; de la cité contre le castel; et cette bonne famille de Guise n'était-elle pas toute prête comme l'expression d'une royauté bourgeoise et dévote! » (3) Déjà, depuis 1576, des avances avaient été faites à plusieurs seigneurs auvergnats. Le cardinal de Lorraine adressait alors à Jean de Lastic un pli contenant les plus flatteuses assurances. Il lui disait qu'il était son ami le plus dévoué «et ayant fait cas et fort grande envie de vous en faire une bonne preuve en quelque bonne occasion où je me pourrois emploïer qui sera si suffisante que vous

(1) L'Etoile. *Rec. gén. de pièc. dét.* (Bibl. roy., salle des imprimés).

(2) Capefigue.

(3) *Idem.*

serez du tout asseuré de quelle bonne volonté je vous aime et honnore ».

« Votre anciennement bon amy,

« CHARLES DE LORRAINE » (1).

Lastic fut entraîné, se ligua, et fit signer l'association à plusieurs de ses amis: il devint bientôt le chef de l'Union dans la Haute-Auvergne. Il se décora pompeusement du double signe de la rédemption; « ce qui, dans la suite, et génériquement parlant, inspira le quatrain suivant:

Mais dites-moi, que signifie
Que les Ligueurs ont double croix?
C'est qu'en la Ligue on crucifie
Jésus-Christ encore une fois. » (2)

Le seigneur d'Auvergne que le duc de Guise tenait le plus à gagner était le comte de Randan. Plusieurs lettres le pressèrent d'être ligueur. Le duc lui rappelait la vie et la mort glorieuse de deux de ses ancêtres, et l'antique illustration de sa famille. Il lui demandait son loyal concours pour soutenir la foi catholique, et repousser l'hérésie menaçant de jeter la France dans des malheurs pareils à ceux qui bouleversaient la Grande-Bretagne. Ce gentilhomme portait depuis peu de temps le titre de

(1) *Dict. de la nobl.*
(2) P. Mirande.

gouverneur d'Auvergne. Son nom brillait dans la province. Son pouvoir, son influence étaient importans. Henri III le regarda d'abord comme un soutien inébranlable de sa cause : il le fit son lieutenant à un âge où la plus téméraire ambition n'aurait point osé aspirer à une si haute dignité. En sortant de la première jeunesse il occupa un poste hors de toute ligne : c'était, comme Saint-Hérem, le vice-roi de l'Auvergne. On le disait le plus hardi et le plus intrépide guerrier de son temps (1). Comte de Randan, baron de Luguet, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cent hommes d'armes, Jean-Louis de La Rochefoucauld naquit au château de Randan de Charles Ier de La Rochefoucauld, de cette maison célèbre connue au XIe siècle, qui ne le cède qu'à celle des princes (2), et de Fulvie Pic de La Mirandole, fille puînée de Galeoto Pic. Veuve à vingt-deux ans, Fulvie, qui avait été fille d'honneur de Catherine de Médicis, quitta la cour et vint en Auvergne où se trouvaient deux de ses fils, le comte de Randan et Alexandre, abbé de Saint-Mesmin, prieur de Saint-Martin. Le troisième et l'aîné, François de La Rochefoucauld, abbé de Tournus, maître de la chapelle du roi, était à Rome; l'évêché de Clermont l'attendait à son retour. Fulvie engagea vivement le gouverneur à embrasser la Ligue : l'abbé Alexandre,

(1) Chabrol.
(2) *Dict. hist.*

Lastic et quelques autres affiliés distingués joignant leurs instances à celles de sa mère, le comte de Randan entra dans la Sainte-Union. A peine eut-il arrêté cette détermination qu'il chercha par tous les moyens à grossir les rangs dans lesquels il venait de prendre place. Il réussit à s'attacher l'élite de la noblesse auvergnate. Son hôtel fut le rendez-vous d'une société nombreuse, remarquable par les beaux noms qui s'y confondaient. Les fêtes s'y succédaient: il y avait table ouverte (1). Randan était le chef qui convenait le mieux à cette foule dorée qu'entraînaient la fortune éblouissante du duc de Guise et les espérances qui s'y rattachaient de toutes parts. Son esprit était vaste et fécond en ressources; ses manières insinuantes, son accueil ouvert et empressé, sa voix caressante et douce lui gagnaient d'emblée tous ceux qui se contentaient de simples dehors. Mais sous ces apparences favorables se cachait un caractère plus souple que ferme, une affection toujours intéressée, une soif dévorante de pouvoir et d'honneurs. A la tête d'un escadron, c'était le plus brave; dans une conférence, c'était le plus fin. Il n'avait d'amis que ceux qui pouvaient lui être utiles. Un sourire banal semblait s'être stéréotypé sur ses lèvres et quelquefois contrastait visiblement avec l'expression de son regard froidement scrutateur. Comme gen-

(1) *Mss. d'Iss.*

tilhomme, Randan était le type parfait de ces jeunes seigneurs dont la frivolité prodigue, l'éclat extérieur, le faste et le bruit se relevaient par la fierté de la race et la faveur de l'opulence; comme gouverneur, il montrait une capacité supérieure, une aptitude soutenue, mais il rapportait tout à son illustration particulière. Sa justice était citée. Catholique fervent, il s'estimait heureux de voir les intérêts de sa religion se lier intimément avec ses projets d'avenir. Avec une semblable organisation et dans ces conditions, le comte devait être et fut ligueur outré. Henri III lui avait cependant écrit de veiller à ce que rien de préjudiciable à son service ne se passât en Auvergne; le prince faisait appel à sa reconnaissance en se félicitant de l'avoir appelé, à la fleur de l'âge, à un des plus beaux commandemens du royaume. Mais les ramifications de la Ligue s'étendaient ostensiblement dans le Rouergue, le Querci, le Gévaudan et l'Auvergne; Henri III ne tarda pas à reconnaître que le comte était engagé avec le duc de Guise, et travaillait de toutes ses forces à porter le dernier coup à son pouvoir. Il s'en expliqua avec le maréchal de Matignon qui lui avait donné l'éveil.

« Mon cousin,

« A ce que j'ai vu par la despesche que m'avez envoyée, ceux de Rouergue, Quercy, Auvergne et

Gévaudan se sont ligués ensemble, et encore que ce soit sous prétexte d'empescher ceux qui troublent leur repos, à mon grand regret, toutefois je doute (et en avez aussi quelque opinion) qu'il y ait quelque autre chose sous cette couleur qui ne pourroit que grandement préjudicier à mon service, et qui est directement contre mon autorité; pour ce, je leur défens de faire quelques assemblées de gens de guerre, sur peine de désobéissance. Mon cousin, je ne désire rien plus que le repos de mes subjects et l'observation de mes esdicts de pacification; allez en Rouergue et en ces quartiers-là, vostre présence ne peut que causer un grand bien à mon service, pour faire séparer les dictes forces, ou au moins si elles étoient déjà debout, pour voir qu'elles ne se grossissent et ne soient engagées en seuls mauvais effets qui puissent préjudicier à mes esdicts; estant sur les lieux, vous verrez bien plus clair, et y serez beaucoup plus à propos pour y rémédier soudain comme il faut faire; me rapportant à votre affection et à la grande dextérité dont usez aux affaires importantes comme est cestuy-ci, laquelle il ne faut négliger, mais promtement aller au-devant du mal. Vous m'écrirez en chiffres le plus promtement que pourrez, affin que si cela va plus loin je puisse pourvoir (1). » Le roi écrivit ensuite à Clermont, Riom et Montferrand de n'admettre dans la ville

(1) Mss. de Béthune, vol. cot. 8859, fol. 6.

aucun corps de troupes assez fort pour y dominer, sous quelque prétexte que ce fût. Montferrand était travaillé par les agitateurs de Riom et de Clermont: il était facile de prévoir que la décision de cette ville conserverait ou ferait perdre Clermont qui se prononçait pour le parti royal. Le peuple penchait du côté des Riomois dont les murs étaient ligueurs (1), mais les officiers de la cour des aides le détournèrent de ces dispositions. Le conseiller André Gorrut amena surtout ce résultat par son influence et l'estime qu'on faisait de lui. Le président de la cour des aides, Jehan de Vernyes fut commis pour traiter avec Clermont d'une ligue offensive et défensive, sous l'autorité du roi, contre le comte de Randan: elle fut jurée dans la maison consulaire de Clermont par Vernyes pour Montferrand, par l'échevin Trottier pour Clermont (2). Henri III adressa de plus des instructions aux principaux nobles de la province dont il voulait retenir la fidélité, et donna commission au marquis d'Allègre de surveiller le gouverneur, de se tenir en garde contre ce qui se tramerait par ses ordres, et de l'instruire des moindres mouvemens. Yves accepta avec joie et s'empressa de se mettre en mesure pour traverser tous les projets de Randan. Songeant d'abord à s'emparer d'Issoire qu'il redoutait de voir tomber à la

(1) Chabrol.

(2) Vernyes *mém.*

discrétion du gouverneur, il fit venir auprès de lui, à Meilhaud, les consuls Antoine Guérin et Guillaume Collange, et leur tint ce discours:

« Messieurs, je vous ai prié ici pour vous avertir que si vous n'y prenez garde à vous dans peu de jours, l'enfant fortuné (1) vous surprendra et fera bâtir une citadelle dans votre ville, pour vous tenir en perpétuelle servitude contre l'autorité du roi, vous ressentez encore la douleur des plaies que vous a causées la désobéissance. Songez à vos affaires, autrement vous êtes perdus. Or, le vrai moyen pour vous garantir du mal est de prendre un gouverneur de la part du roi. Je m'offre à vous y faire service et garantir la ville de ce naufrage ».

Les deux Issoiriens remercièrent avec empressement d'Allègre de sa sollicitude, et lui promirent de conférer avec les notables pour les engager à accepter sa proposition dans l'intérêt général. Mais Guérin était l'ennemi de l'oncle du marquis; il fit porter à celui-ci la peine d'un ressentiment qu'il ignorait sans doute. Au lieu de tenir sa promesse, il dissuada ses concitoyens, et se rendit en hâte auprès du comte de Randan qu'il instruisit des démarches faites. D'Allègre averti renonça aussitôt aux menées qu'il croyait suffisantes pour se faire ouvrir les portes de la ville ; il aima mieux

(1) Le marquis désignait Randan, par allusion à la confiance insigne du roi qui l'avait nommé gouverneur.

tenter un coup de main. Faisant répandre le bruit qu'il allait régler des affaires d'intérêt et de famille avec la douairière d'Allègre, de la maison d'Aubière, il se rendit à Issoire, suivi d'un gros de gentilshommes prêts à agir au moindre signal; il se logea fort près du pont. Mais ses émissaires, qui avaient pris de secrètes informations, ayant rendu un compte peu encourageant des dispositions des habitans, il demanda le chiffre de la garnison, le trouva trop supérieur à ses moyens d'action, et se retira sans rien entreprendre. On connut son dessein, on s'en moqua. D'Allègre était mortifié. Ces circonstances portèrent la ville d'Issoire à redoubler de vigilance. Les dissensions religieuses s'étaient amorties; chaque culte s'exerçait paisiblement, et s'il existait toujours un levain d'inimitié entre les Réformés et les Catholiques, il n'y avait plus de ces voies de fait déplorables qui conduisaient inévitablement à la guerre civile. On se haïssait, mais on se supportait. L'un et l'autre parti se bornait à décrier les pratiques dont il ne faisait point usage. Ici, la superstition, là, le mensonge: des deux côtés la mauvaise foi plus forte que les généreux sentimens. Les Catholiques exploitèrent un événement qui ne méritait pas la plus petite attention, si ce n'est un châtiment légal. Il servira à faire apprécier dans quels termes réciproques vivaient les deux religions. Le 4 octobre 1584, à cinq

heures et demie du soir, par un temps calme et serein, la clochette de l'église Saint-Austremoine se détacha tout-à-coup et tomba sur le pavé de la nef avec un grand fracas, sans causer d'autre dommage que celui d'une petite ouverture à la voûte. Le desservant, prévenu de cet accident, fit préparer un gros cercle de fer pour fixer solidement la lanterne. Un serrurier protestant, Jean Ferroel, paria que ce lien à clavettes et à crampons ne resterait pas deux jours sur l'église. Il promit à un soldat de la garnison une pièce d'argent s'il parvenait à arracher et à lui remettre le cercle de fer. « Ce misérable monta au haut avec beaucoup de danger et arracha ce cercle ou ceinture qu'il vendit à Jean Ferroel, lequel, après avoir fait ce misérable achat, devint *insensé*, *courant les rues*, *et s'en allant par le pays*, *quittant femme et enfans sans qu'on l'ait vu depuis au pays* » (1). C'est ainsi qu'on se jouait de la crédulité publique au profit d'une croyance qui ne pouvait que perdre à ces ridicules expédiens. Les passions rapetissées rampaient terre à terre.

La mort d'un de ces hommes dont le passage en Auvergne fut marqué par le malheur et l'effroi, retentit dans la province comme un coup de tonnerre: Merle avait rendu le dernier soupir au château de Salavas. Une fin tranquille au milieu des siens ter-

(1) *Mss. d'Iss.*

mina cette existence de soldat qui brava le fer et le feu pendant seize ans, et ne fut jamais abandonnée de la fortune au milieu même des dangers qu'elle recherchait comme son élément. Les regrets de deux ou trois camarades de guerre, les malédictions des familles qu'il avait persécutées ou ruinées, l'appréciation contradictoire de ses talens militaires composèrent l'oraison funèbre du fameux capitaine. L'éloge n'y entra pas pour moitié.

Le comte de Randan était certain des machinations de d'Allègre : il apprit que Rastignac, de concert avec ce dernier, cherchait à le supplanter dans la Haute-Auvergne et faisait déjà actes d'autorité et de maître dans cette partie de son gouvernement. Il leva aussitôt des troupes pour faire respecter son autorité, et se disposa à partir à la tête d'un régiment de mille fantassins sous la charge de Charnay; une noblesse résolue l'accompagnait. Il n'entra pas dans Clermont et Montferrand, ces deux villes l'ayant fait prier qu'il ne trouvât pas mauvais qu'on limitât le nombre d'hommes qui seraient introduits à sa suite. Randan accepta, mais il ne séjourna qu'à Riom, redoutant des embûches dans les autres villes. Néanmoins, après quelques marches et contre-marches, il s'arrêta à Issoire, fit camper ses gens de pied du côté d'Antoing et de Vodable, et fut reçu avec tous les honneurs dus au chef de la contrée. Les consuls vinrent lui présen-

ter les clefs. Cet accueil fit naître dans son esprit la pensée qu'il serait facile de s'emparer de la ville : il la communiqua à Lastic qui ne le quittait plus, et avec lequel, dans l'expansion d'une confidence intime, il avait jeté les bases de vastes projets de domination. Le chevalier l'excita chaudement à cette entreprise ; il fit comprendre qu'une détermination vigoureuse devait signaler à la province un gouvernement décidé à ne tolérer aucune entrave et à user de toute la puissance conférée par l'investiture royale. Le comte tenta le coup de main qui réussit, mais en aliénant la majeure partie de la population indignée à juste titre de voir la perfidie et la ruse répondre à une loyale et respectueuse confiance. Ce qui porta peut-être Randan à se rendre maître d'Issoire, fut l'impatience qui le tourmentait de se dire hautement le chef redoutable et actif de l'Union dans l'Auvergne, le lieutenant puissant du duc de Guise. Sa place, son rang, l'influence de sa famille, ses relations avec les plus riches gentilshommes, et la scission des opinions favorisaient singulièrement les secrètes dispositions de son cœur. Le duc de Nevers, alors en Italie, se faisait remarquer par ses irrésolutions et son penchant vers la Ligue. Il tenait à traverser l'Auvergne à son retour, mais il voulait d'abord connaître l'esprit des habitans, et concerter ensuite avec le gouverneur un plan d'opérations particulier qui vien-

drait se fondre dans le plan général de la maison de Lorraine. La duchesse de Nevers chargea en conséquence le comte du soin d'étudier le pays. Les premiers résultats ne furent pas satisfaisans : la masse resta neutre et flottante. Randan exprima à la duchesse ses doutes sur un appui réel et son incertitude au sujet d'une réception convenable pour un dignitaire tel que le duc. Il ne voulut pas hasarder un avis légèrement, et il demanda le temps de s'édifier sur ce peuple dont il suspectait la fixité dans les opinions. Il dit :

« Madame, j'ai reçu par M. de Gecourt la lettre qu'il vous a plu m'écrire et sçai par lui le commandement que me faictes et que je reçois à tel honneur que j'ai empreint en mon ame un immortel désir de vous rendre à toute éternité le très-fidel service que je vous dois et à Monseigneur votre mari. Je vous supplie donc très-humblement, Madame, me vouloir mander les nouvelles qu'avez eu de son retour par la réponse du sieur de Boisvilliers et ce qu'il vous plaira que je fasse où je ne manquerés en façon du monde, et pour son chemin dans peu de jours je sçaurés bien la volonté des principalles villes qui je crois le recognoitront toujours comme ils doibvent. Toustesfois étant un peuple composé de divers entestes et varientes à tout moment, je ne peus et ne veult sitot en asseurer mon dict seigneur pour aprés me trouver trompé. J'attendrés donc,

Madame, les commandements que me daignerés faire, lesquels tant plus vous m'ennoncerés d'aultant je recognoitrés l'honneur et heur que se me sera d'estre estimé de vous, etc.

Signé : « RANDANS ».

Ce fut quelques jours après ce courrier que le comte enleva Issoire à l'aide d'une supercherie dont la ville devint trop facilement dupe. Ayant mis dans ses intérêts un nommé Vernet, du Bourbonnais, ainsi que Jean et Etienne Aulteroche, citoyens d'Issoire, qu'une humeur turbulente et inquiète, des idées démagogiques sans conviction, une ambition dangereuse et aveugle, une versatilité méprisable à tous égards, devaient appeler à un de ces rôles que l'histoire retrace pour les flétrir, Randan fit placarder dans la ville qu'on allait exécuter deux soldats de Charnay, coupables de viol sur une jeune fille. Ces militaires, répétaient les crieurs publics, étaient condamnés à être arquebusés; pour retenir leurs camarades par la terreur de l'exemple, le gouverneur voulait que les coupables subissent le supplice sous les yeux de toutes les troupes réunies dans Issoire. A la faveur de ce prétexte il fait entrer par la porte du Pont 250 arquebusiers et les range en bataille sur la place. Il les laisse jusqu'à la nuit stationner sous les armes, introduit des gens de pied que cachent les voiles du soir, les

distribue aux principaux quartiers après avoir fait occuper le rempart et certaines maisons bourgeoises, et se déclare maître de la ville. Profitant sans délai de sa bonne fortune, il rassemble chez lui, à l'entrée de la nuit, les consuls et notables, et leur adresse la parole en ces termes :

« Je connais, Messieurs les consuls et bons bourgeois, que vous êtes attristés de ce que je suis assuré de votre ville. Ce n'est pas pour vous molester, ains pour vous empêcher que Meilhand vous surprenne pour troubler mon gouvernement et votre repos. Je ne suis point un Attila. Je suis extrait d'une famille qui n'offensa jamais personne. Mon intention est de faire une petite citadelle à la porte du Ponté où je laisserai seulement douze soldats en garnison. Cela fait, je ferai retirer ces troupes de votre ville ».

Lesconsuls répondirent que « véritablement ils étaient tristes et dolents, non tant de la garnison qu'il voulait leur laisser, que de la méfiance qu'il avait conçue sur eux sans aucuns sujets, ce qu'il avait pu connaître par la franchise dont ils avaient usé en son endroit, l'ayant laissé entrer dans la ville en plein midi, avec telle force qu'il avait voulu. Toutefois, puisqu'il désirait s'assurer la ville, ils suppliaient humblement ne laisser que cent hommes en garnison dans la ville afin de ne pas trop fouler le peuple assez ruiné par les guerres pas-

sées ». Le comte se rendit à ces vœux après beaucoup de difficultés et d'instances. Le bruit de cette surprise se répandit rapidement. Les échevins de Clermont vinrent trouver Randan et l'invitèrent à rendre Issoire à sa première liberté, de peur que le peuple, entré en défiance, ne se soulevât contre lui. Il se borna à répéter sa réponse aux consuls et notables : « qu'il n'était pas un Attila et que la pierre en était jetée se voulant assurer de cette ville ».

Le comte n'eut pas plutôt Issoire en son pouvoir, qu'il reconnut combien dans la province son autorité avait gagné à cet événement. Son langage changea au vis-à-vis du duc de Nevers : ses craintes s'étaient dissipées ; il lui garantit un concours infaillible et des sympathies marquantes.

D'Yssoire, le 16 may 1585.

« Monseigneur,

« J'ai reçeu la lettre qu'il vous a plu m'écrire de Gênes, louant Dieu de vostre retour en ces pays où, je puis vous l'asseurer, sont gens bien résolus vous faire service et s'employer pour une si saincte occasion. Toute la noblesse est fort riche et croit d'avoir une très belle occasion et une très belle trouppe pour vous fidellement servir. Nous avons cinq canons et quelques quantités de poudre et balles et s'il est nécessaire nous en aurons bientôt davantage.

Le M. de B. a torné sa robe depuis peu de jours, toutesfois je crois qu'il ne nuira guerre en Guyenne, ne se voyant assisté. Il s'en veut aller en France. J'ai asseurance de tous les chateaux de ce pays ormis d'Usson, lequel me nuira s'il ne veut servyr, etc.

« RANDANS » (1).

Le mécontentement régnait à Issoire. Déjà un habitant, d'Hauterive, frère du capitaine Urbain tué en 1575 par la troupe de Merle, révolté que sous l'apparence de la bonne foi, le gouverneur eût fait envahir militairement la ville, avait levé une compagnie de deux cents fantassins et quitté la province, ne voulant pas rester plus long-temps témoin du triomphe de la force oppressive. D'autres murmuraient tout haut; le plus grand nombre des mécontens dissimulait mal les dispositions les plus hostiles. Les consuls appelés par Randan communiquaient et faisaient partager au peuple l'irritation légitime dont les vrais amis de leur pays étaient pénétrés. Le sentiment de l'offense à la patrie est un besoin des nobles cœurs. Issoire comptait des citoyens généreux qui poussèrent à l'insurrection ; un mouvement était prêt. Le capitaine Cheyssat et le lieutenant de Chenterelle commandaient à la garnison occupant la ville. Aucune précaution n'ayant été prise pour la paie, les soldats s'agitèrent et menacèrent les habitans ;

(1) Fonds de Béthune, vol. cot. 9122.

toute la cité se souleva. On prend les armes le 15 juin. Trois cents hommes se rendent auprès du consul Espagnon, et déclarent qu'ils veulent chasser la garnison, se soustraire à l'autorité du comte, et ne reconnaître et souffrir à l'avenir d'autres chefs que les magistrats élus. Ils lui enjoignent de s'armer et de marcher avec eux, à leur tête. Espagnon, qui n'avait de sa vie manié une épée, leur fait observer, tout troublé, qu'il n'est pas un homme de guerre, qu'il faut choisir un autre capitaine, le premier venu étant certainement plus propre que lui à conduire un détachement comme celui qu'il voit se déployer sous ses yeux. Ses excuses, ses objections sont rejetées : il faut qu'il marche de gré ou de force. On lui remet une hallebarde, et il est placé au front du rassemblement, tremblant de frayeur, ne sachant que faire, ne trouvant pas un ordre à donner. On l'entraîne, la troupe se dirige vers la place où un habitant vient apprendre que Cheyssat, au premier bruit, s'était retiré dans son logement avec beaucoup de soldats. On y court. Cheyssat est prévenu que la ville et les consuls lui enjoignent de *vuider hors des murs* s'il ne veut passer au fil de l'épée après que sa compagnie aura été obligée de se rendre. Le capitaine répond qu'il veut conférer avec son lieutenant, et réclame une demi-heure pour aller le joindre dans le faubourg où il se trouvait en cet instant. Les

bourgeois accordent, montrent l'horloge de la ville et jurent que la demi-heure écoulée, ils tomberont sur les soldats sans faire de quartier. Cheyssat se présente quelques minutes après le délai fatal, et veut rentrer dans l'intérieur, privé de Chanterelle et d'une quantité d'hommes qu'il a réunis : la porte est refusée, on menace de tirer si tous ne se dispersent sur-le-champ. Les garnisaires restés dans le logement du capitaine font alors mine de résister, et demandent impérativement leur chef en se barricadant. Les bourgeois se font aussitôt passer de main en main des bottes de paille et de foin, les empilent autour de la maison, et envoient chercher du feu. A cette vue, les soldats se précipitent vers la porte, sortent en tumulte, et, enveloppés, pourchassés par les Issoiriens, abandonnent les murs en dépit du capitaine furieux : il criait du dehors qu'ils étaient des poltrons, des misérables indignes de porter un mousquet. Cet acte de vigueur rendit la généreuse ville à la liberté. Ce jour même, d'Allègre revenait en chaise de la Cour; il reçut en chemin la nouvelle de ce qui s'était passé, lança ses chevaux, arriva comme l'éclair, et accourut vers Espagnon entouré du peuple triomphant qui faisait retentir la place publique de ses cris de victoire. Le marquis parvint à prendre le consul à part, le loua beaucoup de sa fermeté, applaudit au succès si honorable qui venait d'être

obtenu, et l'engagea à le présenter aux habitans comme gouverneur. Espagnon répondit avec dignité que la ville ne voulait désormais d'autres gouverneurs que ceux qu'elle choisirait dans son sein. Saluant d'Allègre sans attendre d'autres sollicitations, il alla se confondre dans des groupes. Si le consul n'avait pas le cœur d'un soldat, il avait au moins la tête d'un magistrat patriote. Ses paroles déplurent vivement à Yves qui plus tard en tira une terrible vengeance. Mais il fut obligé de se retirer pour le moment. La ville géra ses affaires elle-même et les fit bien pendant le peu de temps que les troubles respectèrent sa tranquillité et son organisation municipale.

Le duc de Guise avait dicté à Henri III ce traité de Nemours qui interdisait l'exercice de toute autre religion que la catholique, sous peine de mort, et donnait aux chefs de l'Union la conduite de la guerre contre les Huguenots. C'était un coup de foudre pour le roi de Navarre. Lorsqu'on lui porta cette nouvelle, il tomba dans la rêverie, et ne put cacher son trouble qu'en se couvrant la figure de ses mains. L'émotion fut si violente, que la moitié de sa moustache blanchit subitement (1). Ce n'était pas tout encore. Sixte-Quint lança une bulle d'excommunication contre le prince de Condé et Henri

(1) Mathieu.

qui était déclaré déchu même de sa principauté de Béarn. Les deux Bourbons répondirent au Pape par le démenti, firent afficher leur protestation sur les portes du Vatican, et se préparèrent à la huitième guerre civile. On l'appela *Guerre des trois Henris* : les chefs étaient en effet Henri de Valois, Henri de Navarre et Henri de Guise (1). Le roi de France crut la cause des Religionnaires perdue. Afin de se ménager tous les moyens contre eux, il exhorta Marguerite, sa sœur, à trahir son époux. Henri de Navarre surpris, le parti entier cessait d'être à craindre. Marguerite de Valois, malgré la licence excessive de ses mœurs, avait été reçue à Nérac où la bonté d'ame de son mari lui donnait asile. Son indifférence envers elle était si loin poussée qu'elle mérita le reproche d'être plus que de la faiblesse. Quoique courroucée contre Henri III, Marguerite souscrivit à ses désirs. Elle vint trouver le roi de Navarre et lui demanda la permission d'aller en pélerinage à une chapelle voisine : « C'est fort bien fait, répondit Bourbon, partez, ma mie, et priez Dieu pour moi ». Mais la princesse prit astucieusement prétexte de la bulle du Pape, et se dirigea vers Agen qui lui avait été donné en apanage. A la tête d'une grosse troupe qu'avait levée le bailli des montagnes d'Auvergne, Robert de

(1) Hénault, *Abr. chron.*

Lignerac, son nouvel amant, elle réussit à s'emparer de la ville et marcha sur Tonneins et Villeneuve qu'elle voulait surprendre. Henri de Navarre se vit contraint d'envoyer des troupes contre cette ridicule armée. Marguerite fut battue et alla se réfugier à Agen où la pitié de son mari la laissa rentrer. Ayant infiniment plus d'esprit et de beauté que de vertu (1), ne jouissant d'aucune estime et d'aucun pouvoir, plongée dans de publiques voluptés, avilie, elle ne put pas se maintenir à Agen. Ses vexations, ses scandales, les extorsions de la comtesse de Duras, sa dame d'honneur, la forcèrent à quitter brusquement cette retraite. Elle s'enfuit montée en croupe derrière Lignerac, accompagnée de sa cour qui courait en désordre, entourée de quatre-vingts gentilshommes et de quatre cents lanciers. Mille arquebusiers, postés sur son passage, atteignirent et tuèrent quelques personnes de sa suite. Elle fit vingt-quatre lieues en deux jours, arriva enfin sur la frontière d'Auvergne où le capitaine Marcé, frère du bailli des montagnes, l'attendait, avec cent gentilshommes, pour la conduire au château de Carlat qu'il commandait. Elle appela gaîment Lignerac *le chevalier de la belle fleur.* Ce voyage précipité la rendit malade un mois, et la fit recourir aux soins du médecin Du May (2). De

(1) Bayle.
(2) *Div. Satyr.* — Scaliger. — Brantôme.

Carlat « ressentant plus sa tannière de larron que la demeure d'une princesse » (1), elle chargea le capitaine d'aller sauver ses pierreries, et dépêcha le comte de Duras en Espagne, pour demander de l'argent à Philippe II. En apprenant la fuite de Marguerite, Henri III s'écria à table : « Les cadets de la Gascogne n'ont pu satisfaire (2) la reine de Navarre ; elle est allée trouver les muletiers et les chaudronniers d'Auvergne» (3). Il expédia à Marcé des ordres pour qu'il s'assurât de Marguerite et la retînt prisonnière d'état. Mais la reine était du sang de Catherine de Médicis. Elevée dans une cour corrompue et à l'école de sa mère , elle avait appris à se débarrasser sans scrupule des obstacles apportés à ses desseins. Pour prévenir l'effet des sévères instructions du roi, elle fit, dit-on, empoisonner le capitaine (4). Elle donna en même temps à Romes , cousin de son favori Aubiac, mission de lever des troupes en Gascogne, afin de chasser la garnison de Carlat et de la remplacer par des soldats à sa dévotion. Cette combinaison échoua : la mort subite de Marcé (5), ses procédés hautains et sa conduite odieuse soulevèrent les habitans qui la contraignirent à abandonner le fort avec la même prompti-

(1) *Div. Satyr.*

(2) Le mot du texte est changé.

(3) *Div. Saty.*

(4) Dulaure. — Mirande.

(5) Hilair. de Coste , *les Elog. etc.*

tude qu'elle avait employée pour se sauver d'Agen. Elle gagna au galop la Limagne et songea à se réfugier dans le château d'Ibois, à une lieue d'Issoire: il appartenait à la reine-mère. Elle écrivit en hâte au capitaine de la Jonchière, qui y résidait, de lui tenir les portes ouvertes pour un jour assigné. Cela fut fait. Un courrier partit ensuite pour mander au seigneur de Châteauneuf, Jacques de Scoraille-Claviers, de venir l'attendre à minuit, le 20 octobre 1586, au bateau de Pertus, pour l'escorter jusqu'à Ibois. Ce gentilhomme promit d'être au rendez-vous. Marguerite se mit en route, passa dans les faubourgs d'Issoire à neuf heures du soir, s'égara dans l'obscurité, et prit un guide pour la conduire au bateau où elle ne trouva personne. Châteauneuf manquait de parole et cherchait à tendre un piège à la princesse qui traversa à gué, difficilement, sur un fond peu ferme, exposée au danger de perdre la vie à chaque pas. Elle arriva à Ibois brisée de fatigue. A peine reposée, elle apprit que Scorailles-Claviers avait instruit Henri III de sa présence au château, et que le prince venait d'ordonner au marquis de Canillac de s'emparer de sa personne et de la priver de la liberté. Elle refusa de croire que le lieutenant de roi dans la Haute-Auvergne eut accepté les fonctions de son geôlier, mais elle fut bientôt désabusée: Canillac accourait avec quarante cavaliers et avait envoyé réunir des troupes pous investir Ibois

Marguerite manquait des premières ressources, n'ayant trouvé au château que « des noix, quelque lard et des fèves » (1); elle se mit à la disposition du marquis. Outrée d'être ainsi livrée, elle l'apostropha d'un ton plein de mépris et de menace. Sa figure pâle, ses lèvres serrées, ses narines gonflées, son regard dédaigneux exprimèrent avant sa parole la colère dont elle était possédée : « Marquis, tu penses avoir fait un grand coup de m'avoir prise, tu t'es grandement trompé. Tu as fait une petite prise pour moi et pour toi, je t'assure ; Joyeuse (2), qui m'en veut et qui se rit de ton importance, plus habile homme que toi, l'a bien su connaître : voilà pourquoi il t'a baillé cette écorne » (3). Canillac répondit qu'il avait agi par le commandement exprès du roi auquel il ne pouvait résister ; la reine répliqua vivement : « Va, le frère et la sœur s'entendront, et toi tu demeureras là ». Elle fut conduite au château d'Usson, « roc autour duquel sont trois villes l'une sur l'autre en forme de bonnet de Pape, et au haut il y a le château avec une petite villette à l'entour » (4). Située sur un pic aigu et escarpé, à une lieue et demie d'Issoire, à l'Ouest et à une demi-lieue de la rive droite de l'Allier, oui,

(1) *Mss. d'Iss.*

(2) Henri de Joyeuse, duc et pair, amiral de France, premier gentilhomme de la chambre, et de plus — mignon du roi.

(3) Vieux mot qui signifie *corvée.*

(4) Scaliger.

c'était une redoutable forteresse que celle qui baissa son pont derrière la reine de Navarre. Elle était fort ancienne. Vers l'an 1265, le Pape Alexandre III l'avait reçue en don de Guillaume VIII, comte d'Auvergne. Gui II reconnut que « Dieu, les saints-Apôtres et la sainte église romaine » (1) étaient maîtres d'Usson « réputé la plus forte place du royaume » (2). Cependant les comtes d'Auvergne gardèrent dans la suite le château. Il fut pris par les Anglais au quatorzième siècle. Du Guesclin l'assiégea envain : il n'y entra que par composition. Le grand Louis XI, en donnant la châtellenie et justice d'Usson à Louis, bâtard de Bourbon, pour dot de sa fille, la princesse Jeanne (3), y avait appliqué sa main de fer, et depuis la bastille de Charles VI, Plessis excepté, aucune prison d'état ne fut armée de plus de tours crénelées et de meurtriers bastions. Aussi n'était-ce qu'avec terreur que le pauvre villageois regardait de loin cette énorme masse qui portait si haut dans les airs sa sombre et menaçante tête. Le *bon et fin Renard* (4) avait hésité un moment pour en faire son royal repaire, mais Plessis l'emporta parce qu'il s'y trouva plus de fossés engorgés d'eaux profondes et croupissantes, et qu'on pouvait dresser tout près plus de gibets destinés aux

(1) Lettres de 1198.

(2) Chron. Scand. de Louis XI.

(3) Arch. de Meym.

(4) Brantôme.

grands seigneurs que condamnait benoitement *la justice du roy*. En effet, derrière ses murailles hérissées de piques de fer, de chaînes, de grilles innombrables; derrière ses chausses-trapes et ses fosses à faulx croisées; derrière sa garde écossaise et son compère Tristan, il était plus à l'aise dans la Touraine afin de remercier, la face contre terre, sa dame d'Embrun et les figurines de plomb de son chapeau, de leur assistance contre l'anarchie dévorante de la féodalité. Malgré cette préférence accordée à Plessis, on reconnaissait bien vite que le roi redouté avait passé par là: on ne pouvait s'y méprendre aux traits de famille que portait ce fort avec ses plus célèbres devanciers Loches, Péronne, Vincennes, Lusignan et Vodable, la résidence des dauphins d'Auvergne. Charles IX le donna à Marguerite de Valois lors de son mariage avec Henri de Béarn. Cette donation fut confirmée en 1582 par Henri III. C'est en vertu de cette propriété que la reine, d'abord prisonnière, maîtresse bientôt, pourra y séjourner en châtelaine. A l'abri d'une telle forteresse, il n'y avait rien à craindre. Marguerite comprit que cet asile suffirait contre la haine du roi de France, son frère vindicatif, et le mépris du roi de Navarre, son mari outrageusement insouciant. Avec le premier, c'était une animosité de vieille date qui couvait et que sa complicité avérée dans les intrigues du duc d'Alençon

avait grossie encore. Avec le prince de Béarn, c'était un éloignement invincible qui puisa sa source dans son mariage forcé, une répudiation de fait que ses aventures à la cour avaient rendue dégradante. Entre Marguerite et Henri III, il existait une immense distance créée par des passions et des intérêts politiques opposés. Entre Marguerite et Henri de Bourbon, on retrouvait toujours cette aversion indicible qu'une femme du sang italien, au tempéramment de feu, adorant un homme qui était l'idole de Paris (1), pouvait nourrir contre celui à qui on l'avait sacrifiée pour la paix publique, qu'elle « trouvait sale » (2) et qui rompait ainsi brusquement ses ardentes amours. Une pensée d'indépendance germa dans la tête de la fière captive. Un surveillant titré, dissimulant la geôle sous un noble nom, ne lui convenait pas plus qu'un despotisme de bas étage. Fille, sœur et femme de roi, elle n'était qu'un fantôme de reine. Fleur brillante et dernière de cette branche des Valois qui manqua d'un rejeton, elle avait vu une couronne de fleurs-de-lis d'or et de lauriers ceindre sa tête au jour de son hyménée, et maintenant cette tête se courbait sous une humiliante tutelle. En échange de son brillant apanage, on l'obligeait à accepter une prison redoutable : elle voulut au moins y vivre libre

(1) Le duc de Guise.
(2) Châteaub. *Et. hist.*

avec les siens et débarrassée de son ennuyeux concierge. A trente-cinq ans, conservant encore l'éclat de cette beauté qui l'avait rendue si célèbre, qui fit demander sa main par plusieurs princes sur la seule renommée de ses charmes, qui enflamma le vainqueur de Lépante déguisé sous le costume des Maures (1), elle essaya son pouvoir sur Canillac. L'argus se laissa doucement séduire « et tost après ce seigneur d'une maison très illustre se vit le captif de sa prisonnière ; il pensoit avoir triomphé d'elle et la seule vue de l'ivoire de son bras triompha de lui ; et dès lors il ne véquit que de la faveur des yeux victorieux de sa belle captive » (2). Aimable, caressante, fine, la soumise Marguerite achetait ses gardes, endormait Canillac, cajolait sa femme qu'elle parait de ses bagues et de ses joyaux, et faisait jouer toutes ses ressources avec l'habileté d'une courtisane, la générosité d'une reine et le succès d'une femme jolie. Le marquis ne s'occupa plus que de mériter une parole gracieuse. Il devint jaloux d'Aubiac, lui fit faire son procès et le livra au prévôt sous les yeux duquel il fut pendu sur la place Saint-Louis à Aigueperse (3). Avant son exécution « au lieu de se souvenir de son ame, il baisoit un manchon de velours raz bleu, le seul gage qui luy

(1) Brantôme. — A. Dumesnil, *Hist. de don Juan d'Autriche.*
(2) Hil. de Coste.
(3) *Mss. d'Aigueperse.*

restoit des bien-faits de sa dame » (1). Il faudrait écrire avec la plume de Suétone pour être l'historien fidèle de Marguerite ; mais la morale n'aurait rien à gagner et la décence aurait tout à perdre. Le *Divorce satyrique* fait parler ainsi le roi de Navarre : « Canillac, pour ce criminel sur qui il exerça plustost sa jalousie que ma vengeance, ne laissa pas que de faire les doux yeux, et de soigner sa petite taille outre l'ordinaire, devenant en peu de temps, d'aussi mal propre que je pourrois estre, coint et joli comme un petit amoureux de village : mais de quoy luy servoit à la longue sa bienséance ? L'histoire est plaisante des ruses et artifices desquels ceste Royne s'avisa pour éloigner de ce château ledict marquis de Canillac qui l'importunoit fort: c'est qu'elle lui faisoit croire qu'elle l'aimoit, qu'elle lui vouloit faire du bien ; enfin elle lui donnoit sa maison de Paris, l'hôtel de Navarre et une terre de deux mille livres de rentes, située en son duché de Valois, proche Senlis ; et pour joindre les effets aux paroles, elle lui fit expédier une donation en bonne forme de ces deux pièces, et fust envoyée à M. Hennequin, président de la Cour de Parlement, et un des chefs de son conseil; et en même temps fist expédier une contre-lettre audict sieur, lui mandant qu'il n'en fust rien, et

(1) D'Aubigné. — *Div. Sat.*

que tirant l'affaire en longueur, il le tînt toujours en haleine et espérance d'obtenir d'elle tout ce qu'il voudroit. Il y a plus ; continuant ses artifices, elle feignit d'aimer grandement sa femme, et elle se fist un jour apporter ses bagues ; elle voulut qu'elle s'en parast quelque temps dans le château même ; elle lui aidoit à s'en enjoliver, puis lui disoit : *Ah ! que cela vous sied bien ! ah ! que vous êtes belle Madame la Marquise !* » Marguerite réussit à souhait. Elle fit un matin appeler Canillac, assise sous un riche dais de parade au milieu de sa petite Cour. Elle se leva, fit quelques pas au-devant du marquis, lui remit la donation prétendue, et ôtant son gant parfumé de frangipane, lui donna en le complimentant sa blanche main à baiser. Ce jour-là, épuisant tout son art, tous les secrets pour éblouir par son majestueux éclat, elle s'était vêtue avec magnificence. Sa tête, ornée d'un béret de velours incarnat d'Espagne étincelant d'or, de pierreries, était ombragée de plumes. Cette coiffure orientale, que sa coquetterie préférait à celles en usage à la Cour, était rehaussée par une étoile en diamans qui lançait de son front d'innombrables feux. Sa chevelure était artistement arrangée. Ne connaissant pas la poudre dans sa jeunesse, elle avait eu recours à toutes sortes d'artifices pour dissimuler « la noirceur de ses cheveux » (1). Son visage était animé

(1) Brantôme.

par un regard voluptueux et tendre qui se reposait langoureusement sur Canillac. Un sourire calculé errait sur ses lèvres qui ne s'ouvrirent que pour prononcer les choses les plus flatteuses. Un collet tombant à point coupé laissait à moitié nue sa gorge où allait se perdre un collier de diamants. Son corps était couvert d'un drap d'or frisé, présent de l'empereur des Turcs à l'Ambassadeur Grand-Champ qui l'offrit à la princesse, et trois rangs de grosses perles à sa ceinture pendante dessinaient sa taille de reine. Le marquis ne tint pas contre une réception aussi perfidement brillante. Assez faible pour s'éprendre, assez niais pour compter sur les libéralités excessives promises par Marguerite, il se confondit en protestations de dévoûment et partit pour Paris, impatient d'aller se mettre en possession et de revenir à Usson. Mais il s'était à peine éloigné que la prisonnière leva la tête, parla en souveraine au château, et congédia sans autre façon la marquise de Canillac toute confuse d'être trompée, et ceux des gardes qui refusèrent de reconnaître son autorité. Elle fit ensuite venir d'Orléans une troupe d'arquebusiers qu'elle établit en garnison dans le fort. Dès ce jour, Marguerite se déclara du parti de la Ligue et intrigua dans la province.



Chapitre Deuxième.

SURPRISE DE SALERS. — LES PROTESTANS TUENT VINGT-DEUX CHEFS DE MAISON. — RÉSISTANCE DES HABITANS. — UN MEURTRE. — L'AMIRAL DUC DE JOYEUSE A BRIOUDE. — EXPÉDITIONS DIVERSES.

1586.

Jour néfaste pour Salers, le 1er février 1586 vit les Religionnaires sur le point d'enlever cette ville à la faveur d'une audacieuse escalade. Située sur un roc volcanisé, à trois lieues Sud-Est de Mauriac, au pied du groupe des montagnes du Cantal et à une petite journée d'Au-

rillac, elle était le siége d'un bailliage qui devint royal par le retour de l'Auvergne à la couronne en 1531. Charles, duc du Bourbonnais et d'Auvergne, en considération des ravages commis par les Anglais au XIVe siècle, avait autorisé les habitans à clore leur ville de murailles. Ceux-ci voulurent les rétablir lorsqu'elles tombèrent de vétusté, au XVIe siècle ; mais Charles de Salers y mit opposition. Le parlement ordonna l'exécution du privilége, sous condition que la ville se soumettrait à démolir l'enceinte s'il était ainsi ultérieurement statué, et donnerait caution (1). En cet état, Salers avait été témoin de la tempête des dissensions civiles, sans prendre parti. Les bourgeois étaient en général catholiques, la masse du peuple professait exclusivement cette croyance ; il y avait seulement quelques jeunes hommes qui avaient reçu la réforme, plutôt mus par l'attrait de la nouveauté que par la bonne foi de la conviction. Du reste, aucune collision dans la cité, aucune affiliation établie avec les Huguenots qui agissaient. La parole d'un ministre n'avait pas retenti pour combattre les dogmes orthodoxes prêchés en toute liberté. Cette indifférente et humble neutralité valut à Salers d'être appelé « la *ville pucelle*, parce qu'elle n'a jamais été prise ni des uns ni des autres » (2).

(1) *Arr. de* 1540.
(2) *Mém. de Vernyes.*

Une attaque soudaine mit tout-à-coup les habitans à deux doigts de leur perte. Les Huguenots ménagèrent une escalade dont la témérité et la nuit devaient assurer le succès. Mais l'énergie jointe à la prudence peut seule surmonter les obstacles : on ne fait pas assez avec la première qualité isolée, on fait trop pour réussir avec la seconde exclusive; on peut tout obtenir, on obtient tout avec les deux. Les Huguenots ne furent que hardis : la cupidité écarta la prévoyance. Depuis une heure tout reposait dans Salers. D'épais nuages obscurcissaient le firmament, le vent soufflait avec violence et la neige tombait à flocons. Secondés par une obscurité complète, en silence, pliés dans la cape qui préservait leurs armes et défendait contre le froid vif, les Protestans arrivent sous la muraille, appliquent les échelles, montent, se divisent, et se jettent dans la ville en poussant des cris tumultueux, des cris de vainqueurs. Rien ne s'est opposé à leur irruption inattendue. La ville est plongée dans le sommeil. Le pillage commence impunément. Les portes des maisons sont enfoncées ; les habitans, surpris au lit, sont sommés, la pertuisane menaçante, de livrer leur or avec leurs effets précieux : ceux qui résistent sont égorgés. Vingt-deux chefs de maison deviennent victimes (1). Heureusement cette soif de butin laisse

(1) *Vernyes*, *Mém.*

le temps aux habitans de revenir de leur première terreur. Ils s'arment, s'appellent, s'assemblent: composant bientôt une troupe, ils tombent sur les Religionnaires occupés à fouiller et à piller, les accablent, les mettent en fuite et les contraignent à se précipiter du haut des murs (1). Les nuages dissipés, la neige qui blanchissait la campagne éclaira leur fuite. En commémoration, la ville fonda une aumône générale à tous les pauvres étrangers qui entreraient le 1er février dans la cité (2). Cet épisode nouveau des dissensions civiles fit augmenter partout les précautions. Plusieurs villes s'imposèrent extraordinairement pour pouvoir payer des garnisaires. Maurs se mit sous le commandement de Charles-Antoine de Fontanges, et lui fournit une compagnie toute équipée. Chaque place veilla. Le cri d'alarme avait retenti : de bonne heure le couvre-feu sonnait, et les vigies « marteloient la cloche roidement » (3) aussitôt que se présentait un seul homme d'armes.

La perte d'Issoire fut très sensible au comte de Randan. Il savait de quelle importance était cette cité belliqueuse. En homme de guerre, il appréciait les immenses ressources que son dévoûment four-

(1) Vernyes.
(2) *Archives de Salers.*
(3) Burel.

nirait dans toutes occasions au chef qui serait affectueusement servi : le maître d'Issoire pouvait tout hasarder dans la province. Jaloux d'y conserver un peu d'autorité, il fit venir les consuls à son château. Sans toucher un mot de ce qui était arrivé au capitaine Cheyssat, il leur exprima le désir de mettre dans la ville un gentilhomme des siens avec cinq ou six soldats seulement ; c'était, dit-il, le moyen sûr de prévenir les intrigues du marquis d'Allègre. On lui accorda cette demande. Le gentilhomme italien Charles, capitaine, y fut envoyé suivi d'un lieutenant et de six hommes. La désignation de ces deux officiers, réunis pour un commandement aussi minime, inspira d'abord quelque méfiance, mais on n'y pensa bientôt plus. Charles tint une conduite irréprochable. Il établit des relations amicales avec les habitans et s'en fit chérir par son urbanité. Maintenant une discipline rigoureuse parmi ses gens, il les rendit aussi utiles que possible au service général : chacun lui savait gré de cette vie honnête et régulière si peu imitée par les militaires, quand cette manière d'agir changea brusquement. La licence du capitaine devint publique ; ses mœurs dissolues firent rougir les plus éhontés. Un commerce intime s'établit entre lui et la femme de son hôte ; cette liaison fut poussée jusqu'au scandale. Le mari s'aperçut des outrages faits à son honneur, enferma sa femme coupable et congédia

rudement le capitaine, qui se consola facilement en volant à de nouvelles amours. Mais l'exemple de l'italien fut suivi pas son lieutenant. Il visait aussi aux bonnes grâces de sa dame dont il était éperdûment épris : sa réclusion le jeta dans une mélancolie sombre qui prit bientôt le caractère de la haine et du désespoir. Il guetta l'hôte, se mit en embuscade dans un lieu écarté, le surprit un jour qu'il se reposait assis sur les ruines des anciens remparts, et l'assassina à bout portant d'un coup de mousquet. Ce crime souleva les habitans qui firent expier au meurtrier, par le gibet, le sang si lâchement versé. L'inimitié contre Randan se réveilla à cette catastrophe. On ne voulut plus entendre parler de lui ni de ses garnisaires. Son pouvoir méconnu, son nom honni, ses soldats expulsés ignominieusement donnèrent la mesure de l'antipathie qui éclata : le comte avait irrévocablement perdu l'appui des Issoiriens.

Pendant ce temps, la garnison de Marvéjols et du château de Peyre mettait à contribution le Gevaudan et s'appuyait sur les places insoumises du Velay, du Rouergue et d'une partie de l'Auvergne dont elle reçut quelques secours. Les Catholiques députèrent au roi, le priant d'envoyer une armée dans le pays et offrant de subvenir aux frais nécessaires. Henri III adhéra à la requête avec d'autant plus de plaisir que s'étant mis encore une fois à la tête de la Li-

gue (1), il cherchait, par un brillant triomphe, à se rattacher les partisans que la gloire du duc de Guise avait éloignés de sa personne. Il voulait, par lui-même et ses favoris, tenir tête aux Allemands qui s'avançaient, et réduire enfin le roi de Navarre. Ce fut l'amiral de Joyeuse qui reçut la tâche de guerroyer en Auvergne. Brave et cruel, il avait promis au roi de raser tous les châteaux occupés par les Religionnaires et d'exterminer tout ce qui tomberait sous ses mains. Il se prépara à entrer au mois d'août dans le Gévaudan. Mais le seul bruit de son départ de Paris avait déjà occasionné des engagemens meurtriers. Un combat à outrance fut livré à Vissac. Tristan de Taillac, baron de Margeride, joignit avec une poignée de Religionnaires Jean II d'Apchier, seigneur de Sereis, et le chargea. La victoire était restée à Tristan : il venait de percer d'Apchier d'un coup d'épée, lorsque celui-ci, renversé et baigné dans son sang, par un mouvement de rage et de désespoir, se releva tout-à-coup, s'élança sur son ennemi avec une effroyable force, et parvint à lui plonger son poignard dans le cœur : ils tombèrent tous deux (2). Les Auvergnats avaient appris que la route directe qu'allait suivre le duc traversait leur contrée : ils s'entremirent aussitôt afin d'éviter ce ruineux passage, et ils obtinrent,

(1) Lacretelle.
(2) Anselme.

par l'appui de Canillac, nommé lieutenant de Joyeuse, que les corps seraient dirigés sur un autre point. L'artillerie et les munitions de guerre et de bouche furent seuls conduits par Issoire dans la direction de Brioude où l'amiral arriva le 1er août, suivi de soixante chevaux et de quatre canons. Il avait été précédé par les compagnies des sieurs de Lavardin, son aide de camp, et de Saint-Pierre, avec lesquelles étaient entrés deux cents arquebusiers à cheval. C'est dans cette ville qu'il arrêta ses plans d'attaque ; Drugeac était un de ses maréchaux (1). Le Velay reçut ordre du roi de fournir pour sa part 3000 écus et 700 septiers de blé. Joyeuse, impatient de recevoir cette taxe, expédia un courrier au Puy pour réclamer 1500 écus et les six fauconneaux de la ville, menaçant de se porter dans cette province et d'y séjourner avec toute son armée, si ses exigences n'étaient pas satisfaites. Les États s'assemblent ; un emprunt est résolu ; il frappe les plus riches habitans jusqu'à concurrence du chiffre fixé par le roi. Saint-Vidal fut chargé de porter cette somme au duc et de le prier de s'en contenter, la misère du pays ne permettant pas de faire un plus grand sacrifice. Les six canons furent aussi offerts, mais à titre de prêt seulement. Joyeuse accepta tout, loua de leur affection à Henri III les Vélauniens et les Aniciens,

(1) Vernyes.

employa les fonds et garda les six pièces qu'il ne rendit jamais (1). L'armée débuta par le siége du château de Malzieu : en 40 heures il fut réduit. Le capitaine Baud, qui y commandait, répondit à la sommation de l'amiral qu'il reconnaissait l'impossibilité de tenir avec le peu de monde dont il disposait, mais qu'il ne voulait se rendre qu'après avoir entendu gronder le canon. Cette bravade irrita Joyeuse : à la première volée les assiégés ayant ouvert les portes, il en fit pendre sept à une tour du château, Baud compris. Saint-Vidal y resta gouverneur. Cela fait, les troupes s'avancèrent contre Marvéjols. Le siége mis le 13, le 20 on parla de capitulation. Lastic, qui faisait partie de l'armée de l'amiral, et Canillac furent désignés par les habitans pour être les médiateurs de la reddition. Mais le duc rejeta tout pourparler et demanda la place à discrétion. La ville s'était défendue héroïquement pendant sept jours ; épuisée, elle cria merci : le vainqueur ordonna l'incendie, le pillage et le massacre. Cette proie expirante fut encore abandonnée à Saint-Vidal qui avait conseillé la destruction et la mort (2). Le fort de Peyre occupa immédiatement le duc. Il avait avec lui 4000 arquebusiers français, près de 1500 lansquenets et 500 chevaux. Rendu devant le château qui

(1) Mandet. *Guer. civ. dans le Vel.*

(2) Lacretelle. — *Mss. Theil.* — *Guerr. civ. dans le Vel.*

passait pour imprenable à cause de sa position escarpée et naturellement défendue, il fit monter son artillerie à force de bras, l'établit sur le seul roc qui dominait la citadelle, et la foudroya de 2,200 boulets. Un pan de tour abattu dans la dernière décharge entraîna un escalier à vis qui communiquait à tout l'intérieur. Les Huguenots ne pouvant plus monter ni descendre et se secourir mutuellement, se rendirent après sept jours de canonnade. Ils étaient au nombre de cent cinquante. Joyeuse leur laissa la vie après qu'ils eurent juré de ne plus porter les armes contre le roi. Leur capitaine était La Peyre-Teule, celui qui s'empara de Carlat après une tentative sur Aurillac : il n'y eut pas de grâce pour lui. Dénoncé au duc comme très redoutable et très inhumain, il fut remis au prévôt qui l'expédia dans la journée (1). D'autres conquêtes aussi faciles dispersèrent les Religionnaires. Le Gévaudan, le Velay, le Rouergue et la Haute-Auvergne rentrèrent momentanément sous l'autorité royale, à de très rares exceptions près. L'amiral se montra vaniteux de ces avantages rapides; il quitta la Limagne en annonçant qu'il allait pénétrer triomphalement dans le Poitou pour s'y mesurer avec ce roi de Navarre dont il avait promis la défaite à Henri III. Il repassa à Issoire et y coucha. Au sou-

(1) *Rel. du voy. du duc de Joyeuse. — Theil. — Hist. du Languedoc. — De Thou.*

per, il édifia les convives par une sobriété que la chronique du temps célèbre à sa plus grande gloire. «C'était le lendemain de Noël, jour de saint Étienne qui était samedi, auquel on a accoutumé de manger de la chair en plusieurs diocèses, de ce que Notre-Dame est en couche; mais ledit sieur ayant su du curé d'Issoire que l'on n'en mangeoit pas au diocèse de Clermont, *se contenta de manger des œufs* » (1). Ayant abandonné la province et réuni dix mille hommes de l'élite des familles les plus opulentes de France, l'amiral, après des échecs successifs sinon importans, au moment où le maréchal de Matignon menaçait le Béarnais avec une armée en route pour la Guyenne, et le duc de Mayenne avec une autre armée prête à déboucher des montagnes de l'Auvergne (2), l'amiral présomptueux se hâta de devancer les deux généraux. Il craignait de partager le succès! N'est-il pas sûr de forcer, à la tête de ses braves gentilshommes, ce camp silencieux et resserré qui s'assied auprès du confluent de l'Isle et de la Droune, et de contraindre à la fuite ce chef qui parcourt la plaine avec ces escadrons peu nombreux? Mais le chef s'appelait Henri de Navarre, la plaine était celle de Coutras, et la fortune devait bientôt se jouer des espérances trompeuses qui souriaient au général de la Cour.

(1) *Mss. d'Iss.*

(2) Lacretelle.







ST FLOUR.

Vuë prise du Calvaire.



LIVRE X.

Chapitre Premier.

APERÇU POLITIQUE. — ÉTAT DE LA PROVINCE. — PRISE DE VODABLE. — LE COMTE DE RANDAN PREND LES ARMES. — MISSILHAC. — TRAITÉ DE SAINT-FLOUR. — DÉPUTÉS AUX SECONDS ÉTATS DE BLOIS. — DRUGEAC A SALERS.

1587. — 1589.

PLUS faibles que leurs ennemis, manquant d'accord, découragés, les Protestans faisaient leurs affaires au plus mal. Henri de Navarre ne parvenait pas

à retenir sous son commandement unique ces grands seigneurs qui ne visaient plus qu'à des souverainetés indépendantes. Guise avait, lui, de l'argent, des hommes, du pouvoir à souhait. Troupes royales et ligueuses s'étaient rapprochées et fondues à la suite des traités récens: l'Union profitait largement de sa coopération incontestée aux actes du gouvernement du roi. Les trois armées qui devaient exterminer ce qui restait de Huguenots marchaient aux batailles. Ce danger si sérieux fit taire les prétentions rivales : les plus vieux et les plus puissans capitaines se rallièrent, ainsi qu'une phalange sacrée, pour soutenir le terrible choc. La Trémouille, Montgommery, le vicomte de Turenne, ces illustres seigneurs dont la vaillance parlait aussi haut que le nom, ces capitaines couverts de cicatrices, qui menaient la rude chevalerie de montagne, plantèrent la bannière de la réforme dans le dernier carré de ses champions. Encore avait-il fallu appeler l'étranger, demander secours à Genève, à l'Angleterre, à ces reîtres et lansquenets qui se ruaient sur la France comme sur un pays de pillage et de butin. Joyeuse était tombé à Coutras, tué de sang froid par un gentilhomme dont il avait décimé la famille en Auvergne; tué ainsi que François de Guise devant Orléans, Condé à Jarnac, Saint-André à Dreux, Montmorency à Saint-Denis (1). Son armée, broyée comme verre,

(1) Lacretelle. — Châteaubriand.

avait jonché de ses morts le champ du combat ; mais cette journée mémorable, qui ne coûta que cinq officiers et vingt soldats aux Protestans dont le valeureux Turenne fut le sergent de bataille, n'avait amené aucun remarquable résultat. Le vainqueur s'était retiré en Gascogne et en Béarn. La saison d'hiver venait et conviait les gentilshommes à regagner leur manoir, à y retrouver le repos, les joies de la famille ou les tendres émotions du cœur. Henri avait donné l'exemple en courant déposer aux pieds de Corisandre d'Andouin les vingt-huit drapeaux enlevés à Coutras. Cependant quarante mille Allemands, appui si long-temps ménagé, avaient passé la Marne, l'Aube, la Seine, la Cure et l'Yonne ; ils touchaient à la Haute-Loire lorsque Guise se mit à les harceler. Henri III défendait en personne le passage de la Loire, campé entre Gien et la Charité. Deux surprises funestes aux alliés fournirent aux Suisses un prétexte pour retourner dans leurs foyers. La faim, les maladies, le fer poussèrent les Allemands à une capitulation qui mit leur artillerie, leurs étendards et leurs bagages à la discrétion de Henri III. Le roi de Navarre fut accablé en apprenant ce désastre. Un coup plus affreux encore vint le frapper au milieu de ses chagrins : le prince de Condé, son parent, son ami, son compagnon, mourait empoisonné à Saint-Jean d'Angély. La Ligue fit éclater son allégresse à cette

occasion sinistre, et osa prier Dieu de susciter un assassin contre le Béarnais. Paris était livré à une confusion épouvantable. Les complots contre le roi s'y ourdissaient publiquement. Les Seize n'avaient jamais été plus fougueux. Le sceptre, on voulait le donner à Guise ou à Philippe d'Espagne. Le roi gardait à peine le prestige de cette puissance morale qui parlait alors si vivement à l'imagination des masses : on n'avait pour lui que haine, mépris ou froide indifférence. Quel lien en effet pouvait rattacher encore un cœur généreux à la destinée de ce prince qui siégeait au Louvre ? Le bureau municipal de la capitale le dominait avec hauteur. La bourgeoisie tendait son bras armé pour l'enlever, le confiner dans un couvent de capucins, et rappelait le sort des Mérovingiens détrônés. Son règne de quatorze années n'avait été qu'un tissu de calamités. L'honneur avait fui devant le fanatisme et la vengeance. Le luxe, les profusions folles se poussaient à un excès incroyable, et le peuple était nu. La patrie en feu, accablée de maltôtes (1) et d'édits bursaux (2), souffrait de la misère tandis que l'insolent monarque dépensait cinquante mille écus à chacun des dix-sept festins (3) qu'il avait ordonnés

(1) Impôt qui n'est pas dû, exaction. Lors de la guerre des Anglais, on leva, en 1296, le premier impôt qui fut appelé *maltoute*.

(2) Le roi avait fait d'une seule fois, le 16 juin 1586, enregistrer au parlement vingt-sept édits préparés par Chiverny, le chancelier.

(3) De Thou.— D. Félibien, *Hist. de Par.*— Bayle.— L'Etoile.—Mézeray.

pour le mariage d'un de ses mignons... Oh ! le respect de tradition pour la royauté fascinait donc fortement, ou elle était tombée bien bas notre France qui laissait porter sa couronne par Henri III, perdu de débauche, *hypocrite et athéiste* (1), sali de tant de boue qu'une femme (2) osa le menacer de ses ciseaux pour en faire un moine; Henri III, luxurieux, joueur et bigot, communiant le matin en habit de pénitent, et se plongeant le soir, en habit de masque, dans des plaisirs infâmes avec ses favoris ; Henri III qui avait si bien effacé le brillant roi de Pologne qu'il donnait deux grandes villes pour une collation! La fermentation populaire, au comble dans Paris, gagna les provinces et fit explosion comme l'étincelle qui tombe sur la poudre. L'Auvergne n'est plus indécise ; elle se remue sous un flot d'impressions : elle va se décider. Voici quel était l'état du Haut et Bas-Pays.

Dans le Haut, il y avait quatre cents gentilshommes, chefs de maisons, presque tous adonnés aux armes. L'élection, établie à Saint-Flour, répartissait les impôts en vertu de commissions et de lettres d'assiette. On comptait trois recettes particulières: celle des tailles, celle du taillon, celle de l'équivalent; la première appartenait à Saint-Flour, les deux autres à Aurillac et à Salers où des élus parti-

(1) Sermon du curé Poncet.

(2) La duchesse de Montpensier.

culiers présidaient à la justice des aides. A la tête de quatre prévôtés figuraient Saint-Flour dont l'évêque était seigneur, Aurillac, Mauriac et Maurs: ces trois villes relevaient, la première et la troisième de leur abbé, la deuxième de son doyen. Des députés envoyés par les villes de chaque prévôté géraient les affaires communes dans le chef-lieu; les affaires du pays s'administraient à Saint-Flour, alors capitale, par les députés réunis des quatre prévôtés. La noblesse de Saint-Flour, marchant sous une seule bannière, faisait deux cents cuirasses; celle d'Aurillac allait à soixante; Maurs ne dépassait pas quinze ou vingt au plus; Mauriac pouvait en fournir jusqu'à cent quarante. Les villes de la prévôté de Saint-Flour penchaient vers la Ligue, à part Chaudesaigues appartenant à Lavedan; celles d'Aurillac restaient royales. Dans la prévôté de Maurs, le sieur de La Salle, ligueur, commandait à quinze salades et à vingt arquebusiers. Mauriac, Salers et Pleaux se divisaient entre les trois partis. Les ligueurs disposaient en tout d'une centaine de maîtres. Les communications du Haut-Pays avaient lieu avec le Rouergue, le Querci, l'Albigeois, l'Agénois, le Haut et Bas-Languedoc, surtout avec la ville de Toulouse. Cette partie de la province possédait de bonnes forteresses à morte-paie et à capitaine.

Le Bas-Pays nourrissait douze cents gentils-

hommes, chefs de maison. Toutes les villes dépendaient de l'élection de Clermont, où les affaires publiques se traitaient dans l'assemblée générale de leurs députés à la pluralité des voix. Trois cents châteaux se dressaient sur les hauteurs. Des relations fréquentes s'échangeaient avec le Forez, la Bourgogne, le Bourbonnais, la Marche, le Limousin et la Haute-Auvergne. Sur les douze cents gentilshommes, huit cents se mettaient absolument à l'écart, « ne se mouvant ni pour le bon ni pour le mauvais parti ; mais les uns s'accomodant aux deux, les plus ménagers ; les autres plus casaniers que guerriers, en attendant le vent, demeurent dans leurs maisons pour se déclarer du côté qu'ils le verront plus favorable » (1). Les trois quarts des autres étaient engagés avec le comte de Randan. Clermont, Montferrand, Aigueperse, Saint-Pourçain, Auzon, Vic-le-Comte, Vodable, Royat et Nohanent gardaient le parti de Henri III. Pour le siége d'une ville distante de deux lieues de Clermont, il était possible de ranger sous l'étendard royal cent cinquante cuirasses, cent vingt arquebusiers à cheval et quatre cents à pied. Riom, Beaumont, Cebazat, Saint-Amand, Saint-Saturnin, Pont-du-Château, Lezoux, Courpière, Issoire, Châteauneuf, Cusset, Brioude, Langeac, le Breuil, Blesle, Ebreuil, Saint-Nectaire, Ardes, Sauxil-

(1) Vernyes.

langes, Olliergues, Ennezat, Lempde, Combronde, Billom et Usson obéissaient aux Ligueurs ou aux Religionnaires. Les autres villes cherchaient à demeurer neutres. Un fait isolé mit tout en émoi.

Le 24 décembre 1587, le capitaine Virmont de Saint-Angel, huguenot, ayant eu avis que d'Anglard de Bassignac, capitaine de Vodable, au Sud-Ouest et à deux lieues d'Issoire, n'y faisait aucune garde, partit secrètement de Belle-Chassaigne avec trente-cinq arquebusiers à cheval, et se saisit du fort pendant que les habitans étaient à la messe de minuit. Il y laissa six des siens et attaqua le bourg qu'il enleva sans perdre un homme. Canillac s'inquiéta de ce coup de main qui donnait de dangereux voisins à sa maison de Saint-Cirgues. Il envoya des exprès à ses amis des environs pour les engager à se réunir sans délai et à venir l'aider à reprendre Vodable avant que Virmont eût le temps de recevoir des troupes. Il dépêcha aussi à Issoire afin de réclamer le secours de la garde urbaine. Les consuls firent partir cent cinquante citoyens sous la conduite de d'Hauterive, rentré dans la ville après l'expulsion du capitaine Charle, avec des vivres et des munitions pour plusieurs jours. A peine se mettaient-ils en route que déjà les paysans des communes environnantes, de Villeneuve, Antoing, Mareuge, Colamine et autres, menés par le comte de Charlus, chargèrent à l'improviste, au nombre de

cent vingt, les gens de Virmont qu'ils surprirent endormis, en tuèrent dix et mirent le reste en fuite. Sans perdre un moment, le comte court investir une maison de plaisance voisine où s'étaient assemblés le capitaine et ses officiers, fait quelques prisonniers et contraint Virmont à se réfugier dans le château. A cet instant, le tambour des Issoiriens retentit dans la campagne et fait craindre aux Huguenots d'être cernés par les forces réunies du pays : ils manquent de cœur et demandent à capituler. Il est convenu qu'ils quitteraient le même jour Vodable, et l'Auvergne dans quarante-huit heures, moyennant 2000 écus que le capitaine recevrait à titre d'indemnité pour la perte des armes et chevaux saisis par les paysans. Canillac fit du paiement de cette somme son affaire particulière. Les échevins de Clermont éprouvèrent une si grande satisfaction de ce résultat qu'ils cautionnèrent l'indemnité. Cet événement parut au comte de Randan une excellente occasion de prendre les armes. Il témoigna donc un mécontentement altier de la capitulation accordée à Virmont, prétendit qu'elle était honteuse, qu'il fallait traiter selon les lois de la guerre ces Religionnaires enveloppés de toutes parts et remplis de terreur, et non pas grever la contrée d'une dette considérable qu'on ne pouvait avouer sans rougir. Il écrivit aussitôt aux échevins ainsi qu'aux treize Bonnes Villes qu'il n'entendait pas

que la somme convenue fût acquittée. Il blâma vertement Canillac de l'initiative qu'il avait prise, et enjoignit à tous officiers de n'obéir désormais qu'à lui seul, en sa qualité de commandant supérieur des troupes d'Auvergne et de gouverneur de la province. Canillac s'irrita de ce ton de maître, devint l'ennemi secret du comte, et invita les Issoiriens à ne pas se laisser intimider par une colère grossie à dessin, pour seconder des vues que déjà on devinait et qui seraient bientôt démasquées publiquement. Randan reprit alors son projet d'expédition dans le Haut-Pays. Robert de Lignerac reçut le titre de son lieutenant (1). La puissance du bailli des montagnes était grande dans les quatre prévôtés, mais Missilhac, dont il avait fait la fortune (2), se préparait à le remplacer sous le rapport de l'autorité, et cherchait à se rendre nécessaire pour repousser les efforts de Randan jaloux de s'assurer les principales forteresses. Le gouverneur s'était ménagé des intelligences nombreuses, « ayant gagné dans les villes beaucoup d'hommes par argent » (3); il se présenta devant Murat qui ferma ses portes et s'apprêta à une vigoureuse défense. Cette attitude menaçante le détermina à passer outre. A Salers, ce fut la même réception ennemie : Missilhac avait pro-

(1) Nantigny, *Tabl. hist. généal. et chronol.*

(2) Vernyes.

(3) *Id*

mis de venir appuyer les bourgeois en cas de nécessité. Laissant encore cette place, Randan marcha droit à Aurillac, suivi de trois à quatre cents cuirasses et de seize cents arquebusiers sous la charge de Lastic. Dans ce péril, Missilhac assembla deux cent cinquante arquebusiers et quatre-vingt-huit maîtres, parmi lesquels figura le baron de Pestel, riche seigneur de la prévôté de Mauriac ayant à ses ordres vingt cuirasses et trente arquebusiers. Il y eut trois rencontres désastreuses pour Randan qui y laissa deux cents hommes. Lastic fut fait prisonnier au mépris du droit des gens. Venu sans escorte pour traiter avec Missilhac d'une suspension d'hostilités, celui-ci eut l'indignité de le faire désarmer et de le retenir plusieurs jours captif. Randan n'espérant aucun succès après un début si malheureux, se retira sans poursuivre plus avant l'expédition. Cette courte campagne valut au baron de Pestel une lettre intéressée de Henri III : il le pria de s'établir dans Salers, qui lui appartenait, et d'y maintenir le pouvoir royal. Ce prince écrivit ensuite aux habitans en ces termes :

« DE PAR LE ROY,

« Chers et bien amez, ayant sceu les entreprises qui ont esté faictes sur vostre ville, et comme vous les aves valeureusement évitées, nous avons bien vollu vous tesmoigner le contentement que nous

avons reçeu de ceste nouvelle confirmation de l'asseurance qu'avions tousjours eu de votre fidélité et ferme affection que vous aves de vous conserver soubs notre obéissance. Mais parce que nous sommes advertis que nos ennemis ont desseing de retenter encores leurs pratiques et menées pour vous surprendre, et qu'il est bien nécessaire qu'il y ait avec vous quelqu'un d'authorité et d'expérience, pour vous acister et conduire, affin de repousser ceulx qui vous voudroyent envahir pour vous saccager et détruire, nous avons faict eslection du sieur de Pestel, qui est votre voisin, et de la fidélité et bonne intention duquel nous avons toute asseurance, auquel nous escrivons promptement de se rendre dans notre dicte ville avec quelques ungs de ses amis, pour vous ayder et garder et défendre, lequel, pour ceste occasion, nous voulons y estre par vous honorablement receu, et qu'il luy soit rendu l'honneur et le respect que vous saves estre deu à personne de sa qualité, sans toutefois que sa présence apporte auculne folle (1) et charge aux habitans de la ditte ville. Et à ce ne faictes faute, car tel est notre plaisir.

« Donné à Tours, le vingt-sixième jour de mars 1589.

« HENRY ».

Contresigné : « FORGET » (2).

(1) *Folle*, *foulle*. — Exaction.

(2) *Reg. de l'hôtel-de-ville de Salers*.

Le comte de Missilhac ne se borna pas à défendre le Haut-Pays contre le gouverneur d'Auvergne, il se fit remarquer encore par son acharnement à poursuivre les Religionnaires partout où ils furent signalés, à des distances même assez grandes de sa résidence. Dans le Rouergue, Entraigues, ville forte, bâtie entre trois hautes montagnes au confluent de la Truyère et du Lot, fut enlevée par eux le 1er septembre 1588. Les habitans se réfugièrent en foule dans le château, et dépêchèrent un courrier pour demander secours à plusieurs capitaines catholiques de la Haute-Auvergne. Rastignac accourut, menant trois cents hommes. Engageant une action meurtrière avec l'ennemi, il lui tua quarante-trois soldats. Ayant joint un officier huguenot d'une taille gigantesque, dont la cuirasse d'acier était martelée, mais qui faisait tout fuir devant lui en se servant d'une lourde massue hérissée de pointes, il le combattit, le tua d'un coup d'épée à travers la visière du pot, et se para de son écharpe blanche qu'il enleva au milieu d'un gros de cavaliers accourus pour l'envelopper. Il fut blessé à cette glorieuse affaire. Néanmoins, les habitans enfermés au château se virent dans la dure nécessité de recourir à une capitulation : la faim les dévorait; le fort était sapé. Ils sortirent à des conditions honorables, tambour battant, mèches allumées, et rentrèrent le 12 octobre moyennant une somme

de douze mille écus d'or qui fut comptée aux Religionnaires. Cette contribution fut avancée par le vicomte d'Estaing (1). Le zèle qu'avait montré Missilhac, ambitieux d'être reconnu comme chef du parti royal dans le Haut-Pays, se paya avec une nomination de lieutenant-général qui le fit recevoir à Aurillac où il mit garnison. Henri III instruisit ainsi les prévôtés du nouveau choix qu'il venait d'arrêter.

« DE PAR LE ROY,

« Chers et bien amés, nous avons donné pouvoir au seigneur de Rastignac, de commander en notre hault-pays d'Auvergne, et y assembler des forces, pour faire la guerre à nos ennemis ; à ceste cause, nous vous mandons que vous ayes à le recognoistre, l'obéir et acister en tout ce qu'il vous ordonnera pour le bien de notre service, comme votre fidélité et affection nous asseurent que feres. Et à ce ne faites faulte, car tel est notre plaisir ».

« Donné à Chastelleraut, etc. ».

« HENRY ».

Contresigné: « Potier » (2).

Un traité conclu à Saint-Flour le 15 mai 1588 avait vainement jeté les bases d'un rapprochement

(1) C. Ruel. *Mém. mss.*

(2) Arch. de Salers.

entre les seigneurs divisés. Les Catholiques s'y firent représenter par le bailli des montagnes, de Dienne, les barons de Massebeau, du Cambon et de La Salle Fontanges; les vicomtes de Rancillac, de Lescure, de Chalier, de la Volpelière, de La Chaumette et le chevalier de Lavenal; enfin par Chabot, lieutenant-particulier de Saint-Flour et les députés de cette ville faisant tant pour le Haut que pour le Bas-Pays, en l'absence des mandataires que des chemins impraticables arrêtèrent, si l'on en croit leurs moyens d'excuse. Le comte de Randan avait autorisé de Dienne à se porter fort de son côté. Les Religionnaires nommèrent Chavagnac tant pour lui que pour Louis Dubourg, fils du marquis de Saillans, et les seigneurs de Gironde, de Begoule, de Valets et de Babaury. On stipula qu'une somme de 4000 écus serait remise à Begoule, à Babaury et à Dubourg de Saillans; qu'un quart demeurerait à la charge de Lastic, et que la noblesse acquitterait le reste concurremment avec le Tiers. Les deux parties de la province devaient contribuer par proportion. Il fut ajouté que la quittance finale serait écrite en faveur de Lastic par Saillans, Begoule et Babaury, afin qu'il fût tenu quitte envers eux de la jouissance du château et de la terre de Saillans, et pour anéantir toutes discussions, toutes procédures antérieures touchant les empiétemens sur ce domaine. Lors du premier paiement

de 1000 écus, Louis Dubourg devait remettre le château de Lastic entre les mains du seigneur que désignerait de Dienne, et Lastic rendre celui de Saillans à son seigneur, ainsi que les autres biens qui lui avaient été enlevés. L'engagement de ne plus faire la guerre dans la province s'imposa à Saillans d'une manière irritante. « Sous quelque prétexte que ce soit, excepté si un prince ou le vicomte de Turenne y venoit comander, il porroit les suivre de sa présence seulement sans prendre charge pour faire la guerre, et qu'il ne mettroit aucuns des gens desdicts princes dans sa maison sous quelque prétexte que ce fus, et tascheroit de les éviter autant que son honneur porroit lui permettre; et au cas où il fit le contraire, ledict seigneur remettroit la maison entre les mains de M. de Dienne, et ne porroit faire aultres choses que d'aider de ses mains un ami s'il étoit en peine, sans que toutesfois cela tendît à faire la guerre au pays, et pour plus grande asseurance de tout ce que dessus, ledict seigneur de Dienne se rendroit caution au pays, et le château demeureroit sous la sauve-garde de la province.» Tous les autres seigneurs jurèrent de vivre en bon voisinage et de ne reprendre les armes qu'autant que la guerre deviendrait générale dans le royaume et que le chef de chaque parti occuperait le commandement. On renonça à toutes campagnes partielles, surtout aux surprises et aux coups de main

qui ne faisaient qu'infester la contrée de bandes nomades ne vivant que des déprédations commises sur les propriétés des indigènes. Ce traité, déloyalement déchiré de part et d'autre à la première occasion, n'endormit les haines que pour leur laisser prendre plus de force dans le repos (1).

Les États-Généraux allaient bientôt s'ouvrir une seconde fois à Blois. Henri III n'espérait plus qu'en cette grande épreuve pour retrouver le levier de tout pouvoir solide, la confiance du peuple, et comprimer le mouvement de l'opinion publique si fortement déclarée contre lui. Les États étaient ajournés au 17 octobre 1588. Un différend qui rappelait celui terminé par le roi lui-même à la réunion première, s'éleva lors de l'élection et du choix du lieu pour la rédaction des cahiers. Les échevins de Clermont, Pierre de Fretat, Étienne Dubois et Antoine Meunier-Minard y avaient appelé l'assemblée des Bonnes-Villes pour dresser de concert les remontrances qui devaient être présentées par la province aux États-Généraux. Les députés se mettaient en délibération lorsque le procureur de Riom, d'Allemagne, se présenta et remontra aux députés que la coutume du royaume était de tenir les assemblées générales d'après l'ordonnance des sénéchaux de province. En conséquence il sommait

(1) D'Hozier. — Theilhard.

les échevins de Clermont et les députés de ne prendre aucune résolution sur les affaires du pays ailleurs qu'à Riom, et par ordre du sénéchal, sous peine de nullité de tout acte. Les échevins répondirent que la prétention de Riom était souverainement injuste; que, depuis un temps immémorial, les assemblées des États généraux et particuliers avaient été tenues à Clermont, comme capitale de l'Auvergne, et que ce titre d'honneur, de même que cette prérogative, ne pouvaient être sérieusement contestés; que, du reste, les habitans de Riom n'élevaient ces difficultés que par pure ambition, par rivalité. Cette défense n'empêcha pas les Riomois d'obtenir une commission adressée au *seneschal ou à son lieutenant*, par laquelle le roi ordonnait de tenir à Riom ou à Maringues l'assemblée du Tiers. Les échevins réclamèrent aussitôt auprès du conseil privé, et le 26 juillet, des lettres-patentes partirent de Mantes, renfermant la décision royale. Sa Majesté s'exprima ainsi :

« Henry par la grâce de Dieu roy de France et de Pologne, au Séneschal de Clairmont en Auvergne, ou son lieutenant audict lieu, aux échevins dudict Clairmont, et à tous autres, nos officiers et subjets qu'il appartiendra, Salut.

« Depuis l'expédition de la commission qu'avons envoyée et par erreur et inadvertance adressée au Séneschal de nostre dict païs d'Auvergne ou son

lieutenant à Riom pour le faict de convoquation des États-Généraux de ce royaume en nostre ville de Blois au quinzième septembre prochain, nous ont été faictes remontrances que de tous temps les Estats particuliers de nostre dict païs d'Auvergne, en semblable convoquation, n'ont accoustumé faire qu'une assemblée pour toute la province en nostre dicte ville de Clairmont, principalle et capitalle, sans soy diviser par baliages mesmes, que pour raison de semblable erreur faicte en la dernière convoquation desdits Estats-Généraux tenus en l'année 1576, Nous aurions mandé au sieur de Saint-Héran lors gouverneur dudit païs, et à l'Évêque et Séneschal audit Clairmont, que nostre intention estoit qu'il fût procédé enladicte assemblée ainsi et en la forme qu'avoit esté faict, lors des Estats tenus à Orléans, sans rien changer ni innover, fut pour le regard du lieu ou de l'assemblée; et après qu'il nous est apparu de nostre arrêt et réglement donné en conséquence de ce le 28 novembre 1576 entre les députez du Tiers et commun Estat des autres villes et plat païs dudict Auvergne, représentez par les députez des treize Bonnes-Villes d'iceluy à l'assemblée faicte audit Clairmont d'une part, et ceux qui auroient esté députez et esleus en l'assemblée faicte à Riom, représentans le tiers et commun Estat des autres villes et plat païs dudit Auvergne, d'autre. Par lequel aurions approuvé

l'eslection faicte desdits députez en la ville de Clairmont, et ordonné entre autres choses que quand il seroit mandé de convoquer et assembler les Estats dudict païs d'Auvergne que ladicte assemblée se feroit pardevant le Seneschal d'Auvergne en ladicte ville de Clairmont, comme capitale et principale dudict païs. Avons pour ces causes et autres bonnes considérations à ce nous mouvans, pour ne rien changer ni innover à l'ordre anciennement et de tout temps étably en telles convocations, Dit et ordonné, disons et ordonnons, Voulons, entendons et nous plaist par ces présentes, que l'assemblée qu'avions mandée estre faite à Riom du Tiers-Estat de notre païs d'Auvergne, se fera en nostre ville de Clairmont, ainsi qu'il a esté cy-devant accoustumé, et que le contient nosdicts arrest et réglement du 28 novembre 1576 dont l'extrait est cy-attaché, nonobstant que par nos commissions envoyées pour cet effect soit mandé faire la dicte assemblée audict Riom et ville de Maringues, à quoy nous avons dérogé et dérogeons, déclarant nul et illégitime tout ce qui seroit fait contre la teneur de ces présentes, et de nostre dict arrêt de réglement.

« Si vous mandons, et ordonnons, qu'en exécution de cette nostre volonté, vous ayez à tenir la main à ce que icelle assemblée se fasse audict Clairmont, afin qu'il n'advienne confusion en ladicte

assemblée au préjudice de nostre droit, foulle et dommage de nos subjets. Commandons au premier nostre Huissier ou Sergent signifier cette présente déclaration au Seneschal d'Auvergne, ou son lieutenant à Riom, Consuls en ladicte ville, Baillif de Maringues, ou son lieutenant, et à tous autres qu'il appartiendra, affin qu'ils n'en prétendent cause d'ignorance, et n'attentent au préjudice d'icelle; ce que leur défendons très expressément, sur peine de respondre du désordre qui en pourroit advenir à leurs propres et privez noms : car tel est nostre plaisir; de ce faire vous avons, et à nostre dict Huissier ou Sergent donné pouvoir, commission, authorité et mandement spécial, nonobstant comme dessus opposition ou appellation quelconques, et choses à ce contraires. Donné à Mantes le 26[e] jour de juillet, l'an de grâce 1588, et de nostre règne le quinzième.

« Par le roy en son conseil,

Signé : BRULARD. (1)

Les trois ordres se mirent en séance au couvent des Carmes, à Clermont, le 23 août, sur l'invitation du lieutenant-général de Riom, docte maître Claude

(1) *Lett. patentes d'Henri III.* — Savaron. — Chabrol.

Binet (1) qui ouvrit les travaux par une harangue servile dans laquelle il louait Dieu d'avoir donné à la France « un prince si grand et pitoyable, lequel d'une aimable semonse appelloit à lui son peuple pour entendre ses doléances et voir ses playes affin d'y apliquer les cataplasmes nécessaires pour sa guérison » (2). La division régna dans l'assemblée par suite de la décision du roi : les Riomois voyaient avec dépit les États se tenir à Clermont, quoique sous la présidence de Binet ; les habitans de cette ville ne pardonnaient pas à leurs voisins les prétentions qu'avait fait valoir d'Allemagne. Un acte de rigueur fut le fruit de ces dispositions réciproques. Les officiers de la sénéchaussée de Clermont firent rendre, le dernier jour, par le Sénéchal d'Oradour, une ordonnance portant que le lieutenant-général de Riom et ses officiers seroient appréhendés au corps jusqu'à ce qu'ils eussent délivré aux échevins de Clermont une copie en forme du procès-verbal de la tenue d'assises à Clermont. Le sénéchal constata ce fait hardi dans un écrit respirant une irritation personnelle. Nous laissons parler le chef de justice.

« L'an mil cinq cents quatre-vingts huit, le vingt-

(1) Né à Riom en 1550, il fit, en l'honneur d'Henri III, une ode d'une élégance surprenante pour le temps. Il avait donné au théâtre une tragédie de Médée.

(2) *Mss. d'Iss.*

troisième d'août, ayant esté receües en la Séné-chaussée d'Auvergne à Clairmont, lettres-patentes de sa Majesté en forme de commission pour la convocation des Estats de ce Bas-Païs d'Auvergne à Clairmont ; données à Mantes le 26[e] jour de juillet dernier par le roy estant en son conseil, signées Brulard, scellées à simple queue de cire jaune du grand Scel de Sa Majesté. Le lendemain de la réception d'icelles elles auroient, le 6 et 8 dudict mois, esté signifiées tant à monsieur le Seneschal d'Auvergne, ou son lieutenant général à Riom qu'au Baillif de Maringues ou son lieutenant, afin qu'ils ne prétendissent cause d'ignorance, et qu'en vertu d'autres lettres précédemment à eux envoïées à mesme effet, ils ne se missent en peine, et ne s'efforçassent de faire ladicte convocation desdits Estats ailleurs qu'en la dicte ville de Clairmont. Et depuis le jour dudict mois, elles furent publiées, tant en pleine audience et tenuë des plaids de la dicte seneschaussée, que par les carrefours de la dicte ville. Et combien qu'en vertu desdictes Lettres il fut proposé et délibéré de publier les Estats en la dicte ville de Clairmont au 25 du présent, joint que par icelles il étoit suffisamment dérogé, toutes autres précédemment envoyées à Monsieur le Seneschal d'Auvergne à Riom, lesquelles estoient du tout par icelles révocquées ; toutesfois contrevenant directement à la teneur d'icelles, il publia la

convocation desdits Estats en ceste ville de Clairmont au 23 du présent, précipitant vray-semblablement l'assignation prise en ceste Seneschaussée en vertu des susdites lettres.

« Pour raison de quoy, Nous Iulhen d'Oradour, Seigneur et Baron de Sarlans, Saint-Gervasi, Buron et Saint Yvoine, Conseiller du roy et de la Reyne sa Mère, et leur Seneschal en la Seneschaussée et siége présidial d'Auvergne au dict Clairmont, estans advertis par les échevins de ladicte ville, de l'assignation donnée par ledict sieur Seneschal d'Auvergne à Riom, pour la convocation des Estats en la dicte ville de Clairmont, audict jour 23 du présent, serions venus en icelle le dict jour pour la tenuë d'iceux pour y présider, comme estans dans nostre Territoire et Jurisdiction, et afin qu'ils fussent tenus selon la volonté et intention de Sa Majesté, ayant égard qu'autre Juge de la province quel qu'il fust sans expresse commission, n'avoit moyen ni authorité quelconque de pouvoir siéger. Toustesfois estans arrivez en la dicte ville, nous aurions esté advertis que le Seigneur de Rendam gouverneur de la province, et le seigneur Evesque de ladicte ville estoient arrivez en icelle, comme si estoit Maistre Claude Binet, lieutenant, maistre Jean de Combes et Maistre Antoine de Murat, advocat et procureur de Leurs Majestéz en la dicte seneschaussée et siège présidial de Riom, prétendant ledict Binet, lieute-

nant-général de présider et avoir la préséance en la tenuë desdicts Estats, à quoy voulans nous opposer pour la consécration de nos droits, Nous aurions de ce par plusieurs fois conféré tant avec les officiers et magistrats en ceste ville qu'avec le corps commun d'icelle, par l'advis desquels ayant esté délibéré qu'il en seroit faict remontrances au sieur de Rendam, gouverneur, lequel seroit très-humblement supplié de nous tenir main-forte à ce que lesdicts Estats fussent par nous tenus selon l'intention de Sa Majesté, nous nous serions acheminez par devers ledict sieur gouverneur assistez des officiers de la Justice avec plusieurs autres habitants de ladicte ville en présence desquels, desdicts maistres Binet, Combes et de Murat, nous luy aurions remonstré avec tout honneur, comme cy-dessus est rapporté, qu'il estoit seul Juge royal en la dicte ville; que lesdicts Juges de Riom n'y pouvoient que comme personnes privées : d'ailleurs, qu'en la dicte préséance et tenuë d'Estats il estoit fondé en possession immémoriale, etc. Sur quoy estans entrez en plusieurs altercations avec officiers de Riom, et nous estans retirez pour prendre l'advis tant des dicts officiers de Clairmont que du corps commun, serions revenus devers ledict sieur gouverneur, et en présence desdicts officiers aurions protesté de la nullité d'iceux Estats, et pour estre tenus contre l'ancienne forme, privilège et droicts de ceste ville,

que pour déroger aux Lettres du 26 juillet par d'autres subséquentes du 12 août ensuivant, il estoit nécessaire que le Vidimus desdictes Lettres du 26 juillet fust attaché au contrescel de celles du 12 août, veu mesme le peu de noblesse qu'il y avoit présens, qui n'alloit point à vingt-cinq personnes, de mille à douze cens qui s'y pouvoient trouver ; et sur le persisté et protestation contraires desdicts officiers de Riom, Nous aurions renvoyé les parties à se pourvoir pardevant Sa Majesté et Messieurs de son conseil au 15ᵉ jour de Septembre prochain.

« Et parce que le lendemain les procureurs du roi et de la reyne, et les échevins de ladicte ville nous auroient fait plainte qu'en procédant par les dicts officiers de Riom à la tenuë desdicts Estats à l'absence de Messieurs du Clergé, ny personne pour eux, ils n'auroient fait faire lecture des Lettres Patentes du 12 Août présent mois, ains d'autres Lettres précédentes que Sa Majesté déclare avoir esté obtenues par surprise. A quoy lesdicts sieurs eschevins ayant remontré et demandé acte de leur comparution sans préjudicier aux droicts de la dicte ville, et de Nous dict Seneschal, lequel leur ayant esté dèslors octroyé par ledict Maistre C. Binet, iceluy néantmoins depuis auroit différé d'en faire faire l'expédition par son greffier. Bail de copie desdictes Lettres du 12 aoust, et de son procès-

verbal de la teneur desdicts Estats en ladicte ville, nous requérans, attendu que lesdicts officiers se retirans sans laisser lesdictes copies de Lettres qui est leur pouvoir et procès-verbal, il seroit difficile et mesme impossible de les pouvoir avoir, qu'il nous plust d'ordonner que jusques à ce que lesdicts officiers de Riom auroient délivré aux eschevins de ladicte ville de Clairmont, copie tant du procès-verbal qu'ils ont faict de la tenuë desdicts Estats que desdictes Lettres du 12 Aoust, ils seroient arrestez parmi ceste ville et faubourgs d'icelle conformément ausquelles réquisitions nous l'aurions ordonné ».

Signé : ORADOUR,
PASCAL,
D'HOLIADIEU (1).

Les échevins de Clermont protestèrent par un acte séparé, et le 15 septembre le secrétaire des treize Bonnes-Villes, maître J. Cournol, reçut le délibératoire contenant *l'assemblée du Tiers Estat du Bas-Pays d'Auvergne et la députation aux Estats généraux en la ville de Blois*. Les représentans des treize villes furent :

(1) *Pr. verb. de M. d'Oradour, etc., touchant la préséance des Estats.* — Savaron.

BONNES VILLES.

Ville	Députés	Qualité
CLERMONT.	— P. de Fretat, écuyer, sieur de la Deyte, conseiller et premier élu pour le roi en élection.	
	A. Meunier-Misnard,	*échevin.*
RIOM.	— P. Cambray, *consul*,	*délégués.*
	A. Fœdit,	
MONTFERRAND.	— Guy Derier, *consul*,	*délégués.*
	J. de Fontenilhes,	
BILLOM.	— A. Montleon, *consul*,	
	— M. Guerin.	
AIGUEPERSE.	— J. Constant, *consul*,	*délégués.*
	— P. Urion,	
SAINT-POURÇAIN.	— B. Giraut, *consul.*	
	C. Meschin, *délégué.*	
BRIOUDE.	— A. Malpère, *consul.*	
	Guerin Faradèche, *délégué.*	
ISSOIRE.	— D. Debaile, *consul.*	
	J. Blauf, *délégué.*	
CUSSET.	— P. Lamy, *élu.*	
	G. Ogier, *délégué.*	
LANGEAC.	— V. Martinoz, *consul.*	
	G. Costel, *délégué.*	
S.-GERM.-LAMB.	— P. Taillebost, *consul.*	
	J. Granet, *délégué.*	
AUZON.	— A. Chassin, *consul.*	
	M. Boussareilles, *délégué.*	
EBREUIL.	— P. Mansac,	*élus.*
	A. Guillet,	

Ces députés nommèrent pour aller à Blois, de Fretat, Basmaison-Pougnet, le savant jurisconsulte déjà choisi en 1576 (1), Urion et Costet. « Ausquels

(1) Né à Vic-le-Comte en 1532, il se fixa à Riom comme avocat, fit preuve

par tous les comparans en la présente assemblée représentans le Tiers et commun Estat du Bas-Païs d'Auvergne est donné tout pouvoir et puissance, tant pour présenter les Cahiers dudict païs, et faire remonstrances telles qu'ils connoistront profitables et utiles au peuple et commun bien de la patrie ; entrer en conférence avec les autres Nations et Provinces tant que besoin sera, et communiquer leurs Cahiers, en communiquant prendre résolution sur tous les Cahiers qui seront communiquez, et dresser un nouveau résolutif ainsi qu'ils verront estre à faire et devoir estre faict.... »

Le choix des députés appelés à Blois devenait extrêmement important dans les circonstances qui allaient mettre en présence la Ligue et la Royauté. Le duc de Guise comprit l'intérêt puissant qui s'attachait à ce que la majorité fût pour lui dans les États, et que le conseil de l'Union fît ratifier par l'assemblée des provinces les deux principes qu'il avait indiqués dans le manifeste publié sous son nom : 1° la proscription de l'hérésie, 2° la réforme des abus. Aussi fit-il partir pour les provinces des confidens sûrs, chargés de diriger les élections dans le sens de l'opinion catholique qui avait à annihiler

d'une vaste érudition, et se montra également très-versé dans l'histoire, les belles-lettres et la politique. Il a laissé le *Traité des Fiefs et arrière-Fiefs de la Coutume d'Auvergne* et la *Paraphrase*. Le *Prœvium opus*, commentaire plein de mérite, a été perdu. Basmaison avait pour amis les premiers hommes de son temps.

le tiers-parti royaliste : du reste , il avait pris toutes précautions. Il écrivait à l'ambassadeur d'Espagne, Bernardino de Mendoca : « Je n'oublie rien de mon costé , ayant envoyé en toutes les provinces et baillages des personnes confidentes pour faire promouvoir un contraire effet. Je pense y avoir tellement pourveu, que le plus grand nombre desdicts députés sera pour nous et à nostre desvotion » (1). Pour sa part, le comte de Randan n'était pas demeuré étranger aux nominations obtenues. La missive de l'ambitieux prince de Lorraine le trouva cordialement dévoué et dans d'excellentes dispositions. Il exerça son influence et réussit complètement (2). Après l'élection du Bas-Pays, toute en sa faveur, la Haute-Auvergne proclama ainsi ses plus affidés :

NOBLESSE. — De La Salle,
Du Cambon.
CLERGÉ. — Evêque de Saint-Flour.
Brugier, fils de l'élu.
TIERS. Chabot, de Saint-Flour.
Héraud, d'Aurillac.
Derivo, de Mauriac.
Cauffet, de Maurs (3).

Les Huguenots furent écartés par l'application du traité de Nemours. Pendant les assemblées

(1) *Arch. de Simancas.* — Capefigue.

(2) Vernyes.

(3) L'ordre des Est. Gén. *ensemble les noms et prénoms de tous les députés.* — *Mss. Bib. roy.* vol. *cot.* 256. (Fond. de Saint-Germ.)

de la Haute et Basse-Auvergne, un étranger, se disant gentilhomme lyonnais, distribua de petites brochures intitulées : *Les Remontrances que le peuple doit faire à l'assemblée des Estats de Blois.* Cet ouvrage fut attribué à l'archevêque de Lyon, le célèbre Pierre d'Epinac, qui joua un si grand rôle pendant la Ligue. Il ne fit aucune impression.

Les Etats fièrement posés devant Henri III venaient de faire, avec un assentiment unanime, « la proposition de demander une guerre immortelle et sans respit contre les Hérétiques » (1). A chaque moment insulté par Guise qui prit un haut tabouret à la droite du trône, portant le bâton de commandement du roi, Henri III aiguisait le poignard qui devait le débarrasser de ce factieux dont la tête dépassait la sienne dans l'assemblée. Cependant le roi de Navarre tenait un synode à La Rochelle et prenait des mesures énergiques pour résister aux Catholiques. Toutes les églises réformées assurèrent leur appui (2). C'est au milieu de ces émotions que se répand la nouvelle de l'assassinat des chefs de la famille de Lorraine. A l'approche des fêtes de Noël, prétextant une retraite de dévotion, le roi s'était enfermé avec le plus grand secret, mais sa prière était une méditation pour un nouveau crime, et il caressait les sicaires chargés de l'exécution. Le duc tomba

(1) *Et. Pasquier, liv. XIII, lett.* 5.

(2) *Proc. verb. de l'ass. ten. à la Roch. etc. — Mss. de Colbert, vol.* XXX.

percé de coups sur le seuil du cabinet où Henri le faisait appeler ; le lendemain, le cardinal expira sous la hallebarde du capitaine des gardes, qui lui dit bien froidement : « Le roi m'ordonne de vous faire endurir » (1). Cet ordre de sang, le misérable roi avait osé le donner à Crillon : le noble soldat répondit qu'il ne ferait jamais l'office d'un bourreau. Il fallut chercher dans d'autres rangs des serviteurs pour un tel maître.

Mais si la Ligue causait à Henri III ses plus vives inquiétudes, il ne perdait pas de vue néanmoins les mouvemens des Huguenots et ne cherchait qu'à les affaiblir. Henri de Navarre passait la Loire, et sa cornette blanche occupait certainement la cour autant que l'armée des Ligueurs conduite par Mayenne et d'Aumale. Des rapports étaient parvenus à Blois touchant les dispositions menaçantes que faisaient des Religionnaires de la Haute-Auvergne qui entendaient le tocsin de l'insurrection sonner du côté de Lyon, dans le Forez, au Puy, et qui échelonnaient des Cévennes aux Pyrénées leur chevalerie de castels. Henri III rappela alors au comte de Randan ses lettres du 6 novembre 1588 qui lui laissaient le pouvoir de mettre telle garnison qu'il jugerait convenable dans les villes et châteaux le plus exposés aux incursions des Protestans. Quoique ce prince eût

(1) *Voir les Est. à la bibl. roy.* (Collection).

conçu, avec raison, de la défiance contre le gouverneur d'Auvergne; mais quoiqu'il n'ignorât rien de ses intrigues en faveur de la cause des Guises, il ne crut pas pourtant les choses poussées assez loin pour lui retirer son commandement. Randan mit à profit l'extension que recevait son autorité; il fit exécuter rigoureusement l'ordonnance qu'il avait rendue après avoir reçu la dépêche royale. Il prescrivit :

1° Une compagnie de 100 soldats pour être casernée à Maurs, attendu que la peste avait dépeuplé la ville, que la garnison commandée par le chevalier de Fontanges s'était dispersée faute de solde, et que le voisinage du Querci, où les Huguenots possédaient plus de vingt places fortes, l'exposait à leurs tentatives ;

2° Une compagnie de 40 soldats à Mauriac pour tenir en respect les réformés d'Argentac, Beaulieu et Servières ;

3° Une compagnie de 60 soldats à Montsalvy, à cause que cette ville n'était distante que d'une demi-lieue du fort de Calvinet tenu par les Religionnaires ;

4° Un poste de 25 soldats dans chacune des villes de Marcolès et de Leinhac qui se trouvaient au passage et proche de Calvinet ;

5° Un poste de 50 soldats à Saint-Flour que la contagion avait ravagé ;

6° Le maintien de 80 soldats établis dans la tour voisine du château de Pons pris par les Huguenots ainsi que Saint-Hippolyte ;

7° L'entretien des garnisons de Montvalsy, Mauriac, Saint-Flour, Marcolès et Leinhac aux dépens du pays tant que les Religionnaires tiendraient Calvinet et leurs autres positions environnantes ;

8° Garnison à Langeac de 100 soldats, comme ville limitrophe du Gévaudan et des Cévennes ;

9° Même nombre d'hommes à Brioude;

10° Une compagnie de 60 soldats à Herment, et de 40 à Cronce, à cause des relations avec le Limousin et la Marche ;

11° Une compagnie de 150 hommes à Riom « à cause de la conséquence de la ville et du peu de gens que la contagion y avoit laissé, et ce jusques à tant que ceste ville auroit repris sa première santé, outre lesquelles garnisons une compagnie de cavalerie, ou la compagnie de gendarmes donnée par le roy au gouverneur seroit en ce païs pour servir dans le besoin de la province » (1).

Les prétextes de cette distribution de troupes n'étaient que spécieux. Tout en obéissant à Henri III, le comte servait très bien son parti et lui préparait définitivement la haute-main en Auvergne dans la nouvelle crise où se précipitait la France pour pro-

(1) *Ordon. du gouvern. d'Auverg.* —Theil.

clamer la déchéance de Henri de Valois, établir un gouvernement populaire et briser les images odieuses de la royauté. Salers résistait à ses projets plus que toute autre place ennemie. Sous la direction du président de Vernyes, cette ville retenait plusieurs forteresses par l'exemple de fidélité au roi : Randan y envoya Drugeac, auquel Lignerac remettait son commandement, pour tenter encore une fois de l'enlever par surprise. Ce gentilhomme avait son château non loin des murs, à une lieue à peine; il fit entrer dans Salers cinq hommes bien armés et prêts à tout. Comptant sur de jeunes bourgeois auxquels il avait fait accepter de l'argent, il fit sortir ces cinq hommes dans la rue, à dix heures du soir, et leur recommanda de se déclarer au premier instant qu'ils verraient favorable. Mais Claude de Vernyes, frère du président, receveur des tailles du Haut-Pays, les rencontra, leur trouva une apparence suspecte, et les chargea avec trois ou quatre de ses amis. Le bruit des armes et quelques coups de pistolets mirent aussitôt les habitans sur pied ; on contraignit les gens de Drugeac à se retirer dans une maison qui fut cernée le reste de la nuit. Claude de Vernyes reçut un coup d'épée dont il courut risque de perdre la vie. Averti de ce qui s'était passé, le lendemain Drugeac se présenta aux portes, demanda à parler au président de Vernyes, et lui réclama les cinq hommes assiégés. Ne vou-

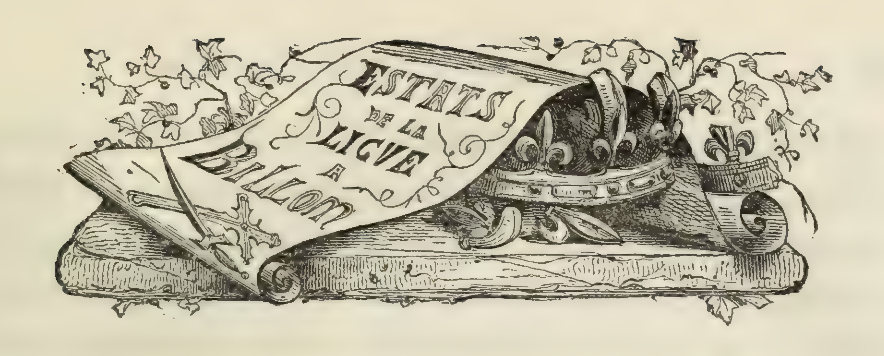
lant pas, dans cette circonstance critique, se déclarer ouvertement pour l'Union, il jura qu'il était bon serviteur du roi, fit faire par ses gens des excuses à la ville et à Claude de Vernyes, et les emmena. Ce mauvais succès ne l'empêcha point de chercher encore à s'emparer de la place. Quelques jours après, il introduisit le soir trente étrangers qui y vaguèrent en armes. L'alarme se répandit. Le président de Vernyes s'enferma dans le château, tandis que son frère rallia les habitans en état de se défendre. Un corps de garde s'établit. Au jour, vingt gentilshommes et cent vingt soldats se montrèrent à la porte, et réclamèrent l'entrée qui fut refusée ainsi que celle du château. Drugeac arrive à son tour, après avoir disposé à un quart de lieue des murs une troupe de deux cents arquebusiers et soixante chevaux. Il n'est pas mieux accueilli, s'étonne du refus d'ouvrir, fait appeler un consul et lui apprend qu'il sait d'une manière positive qu'un personnage de qualité doit dans deux jours rendre la place au roi de Navarre; il ajoute que cette nouvelle l'a déterminé à l'occuper le premier en vertu de sa lieutenance dont il exhibe le brevet signé par le comte de Randan. Le consul le prie, après l'avoir entendu dans ces explications, d'accorder un délai de deux jours pour délibérer. Drugeac ne peut refuser, obtient qu'on ouvre aux hommes qu'il a fait entrer, et se retire déconcerté. Le président de

Vernyes ne douta plus de sa défection. Craignant que Mauriac, Pleaux et Saint-Chamant ne se laissassent tromper par les mêmes assurances, il dépêcha trois courriers qui arrivèrent une demi-heure avant les troupes de Drugeac, et décidèrent les habitans à refuser garnison. La guerre commença aussitôt dans la prévôté de Saint-Flour (1).



(1) Vernyes.





Chapitre Deuxième.

IMPRESSION PRODUITE PAR LA MORT DES GUISES. — COURRIERS DE PARIS DANS LA PROVINCE. — EMBRELIN. — HENRI III AUX BONNES-VILLES. — RANDAN, AU NOM DE LA LIGUE, ÉTABLIT SA PLACE D'ARMES A RIOM. — RIVALITÉ AVEC CLERMONT. — PRISE D'HERMENT ET DE MAUZUN. — SIÉGE DE SAINT-JUST ET DU MAS. — CLERMONT ROYALISTE. — DESTITUTION DE RANDAN. — ÉTATS A SAINT-FLOUR, A BILLOM.

1588. — 1589.

Dieu éteigne la race des Valois ! Ce cri a été poussé par le peuple de Paris après la confirmation du double meurtre de Blois. Les Seize organisent sur-le-champ une administration politique. L'Union délègue le gouvernement

militaire à un représentant de la famille de Lorraine, au duc d'Aumale; en même temps, les échevins expédient des courriers pour porter aux provinces le cri d'imprécation de la capitale : « Messieurs, écrivent-ils aux villes municipales, nous venons préalablement de recevoir des plus misérables nouvelles que nous eussions pu penser. Deux courriers, venant de Blois, nous ont asseuré que traistreusement l'on a tué Monseigneur de Guise, et pris plusieurs autres prisonniers; pensez là dessus à la conséquense, et quel dessein l'on peut avoir sur nostre religion et sur tous les Catholiques. Nous travaillons ici tant que nous pouvons ; nous nous asseurons que vous ne ferez pas moins de vostre costé. C'est ceste fois ou jamais qu'il se faut ayder. Autre chose ne pouvons vous escrire, sinon que si nostre conservation ne vous est assez chère, affectionnez ce qui est au service de Dieu ; autrement nos ennemis sont au-dessus de leurs affaires. Ce 24e décembre à minuit, 1588. » (1) La Sorbonne, cette grande autorité ecclésiastique qui affectait de montrer ses sympathies pour l'Union et surtout ses rapports d'opinion avec le conseil des Seize, toucha Henri III au cœur en déliant le royaume du serment de fidélité à la couronne : elle décida ainsi le soulèvement de la plupart des villes que retenaient

(1) *Reg. de l'Hôtel de Ville*, XII.

toujous le vieux respect pour les princes, le dévouement religieux à la monarchie. Cette savante et puissante compagnie catholique répondit à la requête présentée par le prévôt des marchands et des échevins au nom de tout le peuple de Paris : « Le peuple de ce royaume est délivré et délié du serment de fidélité et obéissance presté au susdict roy Henry. Le mesme peuple peut licitement et en asseurée conscience estre armé et uni, recueillir deniers et contribuer pour la desfense et conservation de l'église apostolique et romaine contre les conseils pleins de toute meschanceté et efforts dudict roy » (1). Cette décision fit éclater des transports d'enthousiasme : la multitude que l'excès de la terreur avait d'abord retenue, remplit les rues, les marchés, les places, les églises des expressions de sa douleur et de ses terribles imprécations. Elle porta sa main vengeresse sur ce qui rappelait le Valois déchu : les armoiries royales furent effacées, les chiffres, les statues de Henri brisés ; de nouvelles prières remplacèrent celles que le prêtre adressait au ciel à l'offertoire. La population frappait à l'aise, excitée, appuyée, applaudie par les prédicateurs, organes alors si influens sur les masses craintives et prosternées. L'anarchie était sanctifiée (2). Pendant que le roi de France

(1) *Résol. des docteurs de Sorbonne*, etc.

(2) *Mém. de Ligue.* — Palma Cayet.

était traîné en effigie dans les ruisseaux, le Parlement, brutalement épuré, sanctionne la révolte et couche à terre pour la mieux dégrader encore cette majesté déjà tant insultée. Il déclare Henri de Valois atteint et convaincu de l'assassinat commis sur la personne des duc et cardinal de Guise, et le condamne, pour réparation, à faire amende honorable, nu en chemise, la tête nue et les pieds nus, la corde au cou, assisté de l'exécuteur de la haute justice, tenant en ses mains une torche ardente du poids de trente livres; à déclarer dans l'assemblée des Etats, à genoux, qu'il a fait mourir déloyalement et sans cause les deux illustres frères. Après avoir demandé pardon à Dieu, à la Justice et aux Etats, il sera déclaré criminel, et comme tel indigne de la couronne, renonçant à tous ses droits: il sera confiné à perpétuité dans le couvent des Hyéronymites de Vincennes où il jeûnera au pain et à l'eau le reste de ses jours (1). Placée dans une position si avantageuse, l'Union ne s'endormit pas. Les partisans de Henri III cherchaient à excuser la mort des Guises en inventant une conspiration tramée par eux contre le roi qui n'aurait fait que les devancer. Des circulaires prévinrent aussitôt l'impression que pourraient produire ces insinuations dans les villes de province. Cette mesure était im-

(1) Davila. — De Thou.

portante, car l'autorité municipale de Paris se renfermait dans le sein de la capitale : si les autres grandes cités avaient de la déférence pour les actes de son conseil, cela n'allait pas à une soumission imposée et reconnue. Ces actes étaient seulement regardés comme émanant d'une fraction de la vaste confédération générale. La royauté ne conservant plus d'autorité, il devenait urgent, nécessaire qu'un pouvoir supérieur ramenât à lui seul l'action des principes judiciaires, la marche administrative, les moyens d'ordre et d'ensemble. Les Ligueurs de Paris comprirent qu'ils n'auraient de véritable force qu'à cette condition ; ils se proclamèrent gouvernement provisoire ; ils prirent en main la haute direction. Leur dernière lettre invitait surtout à une communauté de sentimens avec les bourgeois catholiques de la capitale. « Messieurs, nous sommes advertis que depuis les massacres et autres malheurs arrivés à Blois, plusieurs mal affectionnés à la religion et ne s'en servant que comme de masque pour tromper les Catholiques, vont de villes en autres, semant de faux bruits déguisant la vérité de cette histoire tragique ; ils veulent persuader que le feu duc de Guise avait quelque sinistre entreprise sur le roy. Or, encore qu'à tels discours il n'y ait aucune apparence, comme finalement tous Messieurs les députés le rapporteront en leurs provinces, si avons-nous trouvé expédient de vous supplier (comme

nous faisons), Messieurs, que telles illusions ne vous divertissent de l'observation d'une foy si solennellement promise entre nous pour la conservation de nostre religion; et est besoin que chascun vray catholique, aimant Dieu sur toutes choses (comme il le nous commande), se despouille de toute autre considération humaine pour entendre à la desſense de nostre mère saincte Eglise, contre laquelle l'on voit aujourd'hui tourner les armes qui avoient esté levées pour elle. C'est un maigre prétexte pour colorer lesdicts assassinats, de dire que M. de Guise avoit une entreprise. Les comportemens ont assez découvert son intention. Messieurs, c'est chose horrible à penser que la saincte communion ait servi de masque à l'entreprise de telles cruautés, et que les corps ainsi inhumainement meurtris aient esté escartelés et bruslés pour les priver de sépulture. Les signalés services de ces princes ne méritoient pas tels traitemens. Unissons-nous donc plus que jamais et nous gardons de surprise et de garnison; et nous aidant l'un à l'autre, conservons nostre foy et nostre religion. Dieu nous y veuille tous bien résoudre, encourager et assister » (1). Des réponses d'adhésion arrivèrent de tous points. Les sentimens exprimés par les circulaires trouvaient les échevins, prévôts, maires, majeurs, jurats dans des disposi-

(1) *Lettres d'Union pour être envoyées par toute la chrestienté*, etc.

tions qui déterminèrent une foule de villes importantes. C'était leur indépendance, c'était leur foi qu'il s'agissait de garder et de défendre : il n'y eut que du dévouement pour ces nobles intérêts. Le double caractère qui marquait le mouvement insurrectionnel embrassait ce qu'il y avait de vénéré, de grand, d'intime et de vital dans la population. L'appel aux vieilles franchises, aux anciennes coutumes de l'élection ; les formes de l'échevinage et les traditions de la maison commune; le droit du beffroi, de la bannière des confréries et métiers; l'existence fière et à part, voilà ce qui composait un des poids de la balance. Les solennités sacrées qui parlaient à toutes les affections des sens et du cœur; l'esprit catholique planant au-dessus de tout intérêt ; les magnifiques processions marchant sur des fleurs au milieu des rues tapissées ; les chants, les palmes, les couronnes d'or ; la vierge au manteau bleu céleste, les niches grillées avec leur saint priant pour tous ; la cloche de la paroisse tintant lentement et avec tristesse pour les trépassés ; l'orgue à la voix mélodieuse et sublime; les reliquaires de soie et de bois béni; les châsses d'argent et d'or, l'encens qui monte vers la voûte azurée, toutes les pompes de l'église remplissaient l'autre plateau. Bien moral et matériel à la fois : présent et avenir pour ces hommes dont les thèses sur le libre arbitre, sur les mystères, sur les indulgences, sur l'au-

torité et l'examen n'avaient fait que raviver l'énergie, et qui avaient puisé dans les luttes intestines la force de brandir la bonne arquebuse, et d'enfoncer jusqu'à la coquille le poignard de la merci de Dieu. Il y eut tant de régularité dans ce retour à la liberté municipale que les perfectionnemens de la civilisation moderne pourraient en être étonnés (1). Ces convictions ardentes produisirent de violentes déterminations. A Chartres, le gouverneur et La Guesle, envoyé officiel du roi, sont expulsés. Partout la Ligue triomphe. Le duc de Mayenne, second fils du duc François, est le nouveau chef qu'elle proclame sous le titre de *lieutenant-général de l'état et couronne de France*. Il distribue ainsi les gouvernemens à ses partisans : la Bretagne au duc de Mercœur ; à Nemours le Lyonnais ; la Normandie au comte de Brissac ; la Picardie au duc d'Aumale ; au prince de Joinville la Champagne ; au vicomte de Tavannes la Bourgogne, la Châtre, le Berry ; au marquis de Villars la Provence ; la Guienne à Joyeuse ainsi que le Languedoc et le Dauphiné ; à Randan l'Auvergne (2).

Au milieu de ces tumultueuses agitations, la mort vint enlever Catherine de Médicis. L'exécution de Blois hâta sa fin, car elle avait l'intelligence de la fatale position de son fils. Elle mourut lais-

(1) Capefigue.
(2) Davila.

sant après elle une renommée extraordinaire. Cachant la trace de ses crimes et le secret de ses vengeances, cette reine fameuse, fille du duc d'Urbin, belle-fille de François I[er], veuve de Henri II, nièce de deux papes, mère de trois rois de France et belle-mère des rois d'Espagne et de Navarre, cette reine domina son époque. Génie trop souvent funeste, elle divisa par l'intrigue ceux que ses séductions ne pouvaient atteindre, et employa aux ruses perfides l'esprit, la finesse, la beauté et le courage dont l'avait douée la nature. Son suaire fut zébré de sang. « Elle trespassat sans que personne s'empeschast, ny se souciant d'elle ny en sa maladie, ny en sa mort, non plus que d'une personne la plus contemptible du royaume... On ne parla non plus d'elle que d'une chèvre morte... » (1).

Que faisait donc Henri III pendant que sous ses yeux on le dépouillait, qu'on le faisait *roy du néant* ainsi que l'avait redouté sa mère qu'il ne pleura pas ? Il cherchait à se justifier, il attaquait la mémoire des Guises, il renvoyait de Blois les députés pour qu'ils maintinsent le calme et la paix à leur retour, il multipliait les messages explicatifs de son horrible coup d'état. Un courrier de la cour, *le chevaucheur d'écurie du roi*, Embrelin, arriva en Auvergne, portant une dépêche royale adressée aux Bonnes Villes. Elle contenait ce texte :

(1) *Mém. de la Ligue.*

« Chers et bien amés, il n'est point besoin que nous vous répétions les occasions que nous ont esté données par le feu duc de Guise de nous ressentir des troubles qu'il a semés dans nostre royaume, de quoy nous l'avons voulu retirer et remettre au chemin dont il s'étoit dévoyé ; mais il n'y a eu bienfaicts ni gratifications qui l'aient pu mettre en son devoir ; au contraire, il avoit toujours quelques nouveaux desseins contre nostre propre personne laquelle désirant conserver, nous avons advisé le prévenir et garentir nostre vie par la perte de la sienne. De quoi nous vous avons bien voulu advertir, afin que vous n'ajoutiez foy aux faux bruits qui pourroient courir au contraire ; vous voulant bien dire que nostre intention de maintenir la foy catholique, apostolique et romaine n'est en rien diminuée ».

« HENRY ».

Cette lettre fut d'abord lue à Issoire par le courrier et excita un murmure d'indignation. Témoin de l'effet produit, Embrelin s'écria avec ironie : « Quoi, Messieurs, vous plaignez le Guisard ! Vous en verrez bien tomber d'autres par terre ». Ces paroles furent plus mal accueillies encore que les explications royales. Tous les esprits étaient révoltés à l'idée de voir l'assassinat devenu moyen

politique. Embrelin parcourut plusieurs localités et n'eut pas à s'applaudir de la réception qui fut faite aux doléances mensongères de Henri III. La province entière se soulevait contre lui : quelques villes éloignées l'une de l'autre contenaient bien quelques *Réduits* (1), des Politiques et des partisans avoués du roi malgré les derniers événemens, mais on ne pouvait trouver dans ces dissidences d'opinion, dans ces hommes dispersés une puissance compacte capable de résister à ce torrent de la Ligue qui grossissait en grondant. Clermont seul offrait déjà un centre d'action dans l'intérêt de la couronne. Henri III, qui voulait éteindre la maison de Lorraine, avait poussé la dissimulation jusqu'à nommer au gouvernement du Lyonnais, à la mort de Mandelot, le duc de Nemours, frère utérin du duc de Guise. Après le double meurtre, il retint Nemours prisonnier, et envoya le colonel d'Ornano pour surprendre le duc de Mayenne qui prolongeait son séjour à Lyon en attendant des troupes destinées à l'armée catholique du Dauphiné dont il avait le commandement. Le duc s'éloigna précipitamment et laissa le colonel, manquant d'instructions et de pouvoirs, tenter en vain de saisir l'autorité, de rallier les royalistes et de comprimer les Ligueurs (2). Mayenne se retira en Bourgogne d'où

(1) Ceux qui avaient abjuré le protestantisme.

(2) Clerjon, *Hist. de Lyon.*

sa première pensée fut d'écrire au comte de Randan pour lui rappeler ses anciennes promesses et s'en remettre à lui du soin de défendre la foi catholique. Le gouverneur fit immédiatement soulever l'Auvergne; il établit sa place d'armes à Riom. C'est une jolie ville bien percée, à angle droit, très bien bâtie en lave de Volvic, présentant un plan d'une figure elliptique, s'élevant sur un monticule au pied duquel coule la petite rivière d'Ambone, et entourée d'une plaine riante et fertile. Elle est à trois lieues de Clermont. C'est la seconde de l'Auvergne. Son aspect est sérieux. De charmantes promenades ombragées, une vue admirable, des embellissemens de bon goût et de bon style, un ton excellent s'il n'était un peu cérémonieux, moins de cordialité que d'aménité, des mœurs fort douces, de la gravité par habitude, de l'esprit par nature, de la richesse par position, tels sont les principaux traits que présente Riom. Les habitans « ont pour leur patrie une tendresse et une piété qui approche fort celle qui faisait partie de la religion des anciens » (1). C'était le chef-lieu d'une généralité et d'une élection : il y avait sénéchaussée depuis l'érection du Duché-Pairie d'Auvergne en faveur de Jean, duc de Berry, vers 1360, et siége présidial dont le ressort était étendu, avec une juridiction

(1) Fléchier.

des monnaies. Ce n'est point une ville ancienne, quoique l'un de ses historiens ait écrit *Rhions* pour la faire descendre du fils d'un roi grec (1). Au VIe siècle, on l'appelait *Vicus ricomagensis* (2); sous Philippe-Auguste, ce n'était encore qu'une forteresse, *Castrum riomense.* Ce prince envoya en Auvergne une armée commandée par Guy de Dampierre et Reynaud de Forez pour mettre fin à la guerre entre le comte d'Auvergne et son frère, l'évêque de Clermont. Riom fut pris : le différend terminé après trois ans de lutte, Philippe-Auguste y établit le chef-lieu des terres conquises, par ménagement pour l'évêque de Clermont et à cause du fort et de l'assiette avantageuse de Riom qui gagna son élévation au rang de ville ainsi qu'un rapide accroissement. On y voit encore quelques parties du palais ducal. C'est aujourd'hui le siége d'une des Cours royales les plus renommées de France. Cette ville a produit, entr'autres hommes remarquables, Sirmond, un des plus illustres savans que la France ait vu naître.

Riom et Clermont ont été villes rivales depuis l'établissement de Philippe-Auguste. Pendant les guerres civiles, les Riomois adoptèrent constamment le parti contraire à celui des Clermontois. Dès 1440, les derniers étant restés fidèles à Charles VII,

(1) Bernard, *Hist. de Rhions.*

(2) Grégoire de Tours. — Dulaure. — Legrand d'Aussy.


Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

Riom figura dans la *Praguerie* en suivant l'étendard des princes révoltés. Pendant la guerre du *Bien Public*, les habitans de Riom résistèrent d'abord aux premières tentatives des rebelles, mais suivirent ensuite leur parti. Cette ville fut prise par Louis XI qui y signa le *Traité de Riom* sur lequel les princes qui l'avaient défendue jurèrent fidélité à sa Majesté et oublièrent le serment aussitôt que le monarque fut parti (1). Charles IX, dans son voyage en Auvergne, ne fit pas d'entrée ni de séjour à Riom, réservant pour Clermont tout l'éclat d'une réception solennelle. Cette préférence impolitique réveilla l'animosité vieille des deux villes : ce fut un motif de plus de se haïr au moment des guerres religieuses.

Randan et l'évêque son frère étaient tout-puissans à Riom. Cependant les habitans ne se montraient point unanimes pour la révolte. La portion la plus riche et la plus choisie laissa deviner une opposition qui devait être aussi ferme que périlleuse. Quatre ans auparavant, la ville s'était déclarée d'une manière formelle. Elle avait entendu M. de La Salcette, envoyé par Henri III, lui dire « que les Ligués ayant jà leurs forces prêstes et proches du pays, il souffrirait de savoir que la ville se réunît à eux ». Une assemblée convoquée pour délibé-

(1) Sainte-Marthe.

rer sur la réponse à faire au roi exprima la résolution « de ne vouloir s'aider du service de ceux de la religion prétendue réformée, ni d'autres forces que celles qu'il plairait à sa Majesté d'ordonner ; qu'ils voulaient vivre et mourir et conserver la ville sous l'obéissance du roi » (1). L'adhésion à cet acte fut recueillie à domicile. En 1587, Henri III confia à Riom le soin de sa propre défense, et Riom répondit par une nouvelle assurance de dévoûment et de fidélité. Le 22 septembre de la même année, il y eut encore une délibération qui rappela l'esprit de soumission déjà manifesté : les députés à l'assemblée des Bonnes-Villes acceptèrent la mission d'exhorter les autres représentans à partager les mêmes sentimens. Enfin, le 12 mai 1588, ce jour même qui éclairait le triomphe du système municipal derrière les barricades de Paris, Henri III écrivait ainsi aux officiers de justice, aux consuls, échevins, manans, et habitans de Riom :

« Chers et bien amés, d'autant que nous avons eu évancte qu'il advient tumulte en ceste ville, avons faict venyr ces jours icy logier et fauxbourgs d'icelle le régiment des Suysses que nous avons il y a quelque temps à nostre service, et les avions ce matin faict entrer en ceste ville et despartyr avec quelques enseignes des soldats de nostre garde en

(1) *Règl. de la ville de Riom.* — Chabrol.

aucuns places et carrefours d'icelle sur plusieurs points qui courait qu'il se devoit faire quelque émeute. Mais voyant que grâces à Dieu les choses sont autrement disposées, nous faysons retirer lesdicts Suysses, espérant que toutes choses demeureront à repos. Dont nous avons bien voulu vous donner advis incontynant à ce que vous teniez la main que vostre ville puisse demeurer en bon et paisible estat sous nostre obéissance, selon la bonne affection qu'avez toujours demonstré au bien de nostre service.

« Donné à Paris le 12e jour de may 1588. »

« HENRY ».

Les consuls et vingt-six des plus notables habitans se réunirent pour recevoir communication du message. Tous les assistans, en présence de M. Devie, messager d'état, jurèrent que « comme ils avoient toujours vécu catholiquement jusqu'à ce jour en la religion catholique, apostolique et romaine, ils protestoient de vivre et se bien conserver en la dicte religion et de demeurer toujours très fidèles, humbles et obéissans serviteurs et sujets de sa Majesté, sans s'en départir sous prétexte et occasions qui puissent leur être suggérés et mis en avant, ni à déférer à aucunes factieuses entreprises qui pourroient avoir lieu contre sa Majesté, et desquelles jusqu'à présent ils

ont été exempts, grâce à Dieu ». Mais le bruit se répandit que les habitans de Clermont avaient reçu une pareille lettre, prêté un pareil serment, et de plus envoyé des députés à la Cour, pour porter au pied du trône leurs protestations de fidélité, et solliciter du roi l'établissement dans leurs murs d'une Cour de parlement. Aussitôt les Riomois se réunissent et dépêchent en poste M. de Lapauze à Paris avec des instructions étendues : il doit prévenir à tout prix la députation de Clermont, représenter l'importance de Riom, dire toutes ces ressources, signaler tous ces établissemens déjà au pouvoir de la capitale de l'Auvergne, et dans tous cas combattre ses prétentions qui sont injustes, exagérées, ambitieuses. Randan était trop habile pour ne pas mettre à profit ce ferment de discorde ; les cabales de l'évêque François se multipliaient trop pour que cette malheureuse jalousie des deux cités n'établît point une barrière infranchissable entre leurs principes, leurs devoirs, leurs intérêts, leur rapprochement. Les Ligueurs exploitèrent perfidement les passions privées et stimulèrent l'amour-propre des citoyens à tel point que ceux qui n'avaient pas voulu se déclarer pour l'Union afin de rester fidèles « en toutes occasions » au prince portant la couronne, l'embrassèrent avec bruit et solennité en haine de leurs voisins qui se proclamaient « bons et loyaux royalistes ». Il est vrai que la menace, la

crainte, et même la violence aidèrent à ce résultat subit. L'inimitié, du reste, se manifesta aussi vivace qu'ancienne. Il faut ajouter que l'insurrection ligueuse levait la tête à chacun des confins de l'Auvergne : le Lyonnais, le Forez, le Bourbonnais, le Velay, le Vivarais fourmillaient principalement de réunions populaires où s'agitait le drapeau de l'Union. La position devenait pressante et difficile. Les Religionnaires, qui avaient paru un moment oubliés ou effacés dans cette nouvelle crise qui allait étreindre le royaume avec la secousse d'une convulsion, soutenaient toujours l'indépendance de leurs principes : ils tenaient leur drapeau à part. Attendant les circonstances, prêts à les saisir pour peu qu'elles fussent favorables, usant largement de ce droit reconnu d'employer les armes quand la force et le nombre venaient se joindre à l'agression, malgré conventions et traités ils firent brusquement une levée de boucliers. Herment, petite ville fortifiée, ancienne baronie qui avait fait partie du comté d'Auvergne et tiré son nom originaire du désert inculte où elle fut établie (1), tomba en leur pouvoir. Ce fut pour eux un succès fructueux. La place bâtie sur des prismes de basaltes était dominée par un ancien et très fort château; des courses journalières permettaient de butiner jusqu'en vue de Clermont;

(1) *Ere mus.* — Chabrol.

des correspondances aisées avec d'autres forteresses à faible distance laissaient concerter les plans d'attaque secrètement sur des lieux dégarnis de Catholiques, et par des marches rapides, des contremarches calculées, des espions semant l'alarme là où la garnison ne songeait pas à se diriger, il arriva que plusieurs surprises de nuit réussirent. Des succès de ce genre étaient accompagnés des excès ordinaires à ces grossiers et avides soldats, de sorte que deux ou trois bandes huguenotes firent trembler la contrée. L'occupation d'Herment devenait désastreuse. Les Religionnaires s'enhardirent facilement, à ce point qu'ils renouvelèrent des tentatives déjà repoussées à leur grande perte. Leurs efforts se dirigèrent simultanément vers Chilliac dont l'assiette sur la rive droite de l'Allier et à quatre lieues trois quarts de Brioude ouvrait la route de cette ville importante ; vers Saint-Ilpise, que sa position sur le penchant rapide de la montagne bordant aussi la rive droite de la rivière, sa forteresse crénelée et la haute tour sur l'autre bord rendaient un poste des plus avantageux pour cette vaste étendue de pays ; vers Paulhaguet, où, comme en 1583, lors d'une inutile tentative, ils voulaient saisir et rançonner les Bénédictines de Lavaudieu qui avaient abandonné leur riche prieuré pour s'y réfugier; vers Brioude enfin qui, depuis cette même année 1583, obéissant exclusivement aux prêtres

par l'appui desquels l'ennemi fut alors chassé des murs un instant envahis, tenait sur pied ses pennons (1). Aucun résultat notable ne put d'abord s'obtenir· Cependant d'autres projets étaient mûris pour recevoir une prompte exécution : dans l'état de division de la province, la réforme arrivait peut-être à la veille de conquérir une prépondérance dont elle n'avait jamais joui, lorsque la peste se déclara dans les villes populeuses du Haut et Bas-Pays. Ce fléau contraignit à des mesures rigoureuses de salubrité, et par conséquent à une surveillance si active qu'il fallut renoncer à toute opération suivie. Les coups de main n'étaient plus possibles: Les montagnards, composant en majeure partie les compagnies nomades, désertèrent en masse et rentrèrent dans leurs foyers. Les privations , les souffrances , les périls , la fatigue de la guerre, la famine même qui forçait à vivre de fougères et d'écorce d'arbres n'entraient pas en comparaison des ravages que causait la peste à cette époque. Des hameaux entiers, des villes étaient souvent dépeuplés jusqu'au dernier habitant. Les morts étaient si nombreux qu'on ne relevait pas ceux qui étaient tombés hors des murs d'enceinte, quoique tout servît pour la sépulture, couvens , hôpitaux , églises , places publiques. On creusait d'énormes fosses au

(1) On appela d'abord ainsi un étendard à longue queue que faisait porter le chevalier commandant à 20 hommes d'armes. Pendant les guerres religieuses, ce nom désigna généralement la garde urbaine.

premier endroit un peu écarté , et on jetait là pêle-mêle , par tas , par charretées les victimes de la journée. On était à la fin de décembre, et la rigueur du froid, l'abondance de la neige , la rareté des denrées de première nécessité venaient déjà décupler les malheurs publics. Un cri de terreur partit d'un bout à l'autre de la province. Chacun s'isola, tous s'enfermèrent dans un fatal égoïsme. Les villes refusaient impitoyablement leurs portes. Les capitaines urbains avaient un pouvoir presque dictatorial. Riom donna l'exemple d'une discipline sévère. La garde de la ville fut remise exclusivement à trois capitaines ayant quarante hommes chacun à la solde d'un teston pour le jour et d'un teston et demi pour le jour et la nuit. Cette paie devint bientôt trop lourde pour les ressources qui restaient. On l'allégea en rendant le service individuel obligatoire ; « attendu que les gens stipendiés coûtent beaucoup, que chaque citoyen commandé fasse son service et n'aye pas faculté de se faire remplacer(1).» Cette résolution fut prise le 1er janvier 1589. Il n'y eut pas une ville close qui ne mît à exécution les arrêtés les plus impérieux concernant sa sûreté intérieure. Mais l'arquebuse des sentinelles et l'escarpement des murailles n'empêchaient point la contagion de pénétrer : la mort marqua à l'aise son funèbre tribut.

(1) *Arch. de Riom.*

Cependant les provices voisines de l'Auvergne cherchaient à accomplir leur révolution ligueuse. Lyon, qui commande au passage du Rhône, a appelé le peuple aux armes, tendu les chaînes des rues, élevé des barricades dans les faubourgs et cerné les maisons des officiers supérieurs du roi. Un pouvoir central est organisé ; des émissaires sont envoyés dans les gouvernemens limitrophes pour rallier des partisans ; les délibérations du conseil de ville sont imprimées et publiées par ses ordres (1). Saint-Étienne reçoit le capitaine ligueur Moulceau et les troupes de Lyon, mais dévouée au marquis de Saint-Priest, son seigneur royaliste, la place hésite à se décider, et affronte enfin la position la plus périlleuse en temps de guerre civile, celle de refuser garnison de l'un et l'autre parti : neutralité impossible dans dans les circonstances (2). Montbrison manquait d'accord : tiraillé de toutes parts, il balançait devant chaque bannière et se sentait emporté de vive force dans le tourbillon de ces luttes impitoyables dont le baron des Adrets avait laissé de si lugubres souvenirs (3).

Le Puy, alors une des trois plus considérables villes du Languedoc, avait une organisation municipale qui rendait facile l'insurrection secondée d'ailleurs par l'esprit général. Saint-Vidal, ami sincère

(1) *Reg. de l'Hôt. comm. de la ville de Lyon.*
(2) *Les d'Urfé.*
(3) *Hist. du Forez.*

des Guises, n'eut pas de peine à décider le mouvement, quoique la ville, assise au centre du pays et environnée de Religionnaires et de Politiques coalisés, courût toutes les chances en jurant l'Union (1).

Au Nord, Moulins voulait suivre les instigations de son gouverneur de Chazeron, resté fidèle à Henri III ; mais de nombreux ligueurs commençaient à s'y produire. Une portion de la noblesse, le clergé entier poussaient les habitans à secouer l'autorité royale. Dans le Vivarais, les Huguenots du duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, inquiétaient la Ligue sans pouvoir s'opposer à ses progrès, et, de même que dans le Rouergue, royalistes, réformés, ligueurs s'épiaient et se comptaient avec irritation. Au nœud des Cévennes, le Gévaudan, sous l'influence de l'évêque de Mende, entendait des prédications fanatiques et se liguait. Le Querci, le Limousin, la Marche étaient travaillés par les mêmes moyens : la masse, attachée à cette religion que les prêtres représentaient comme sacrifiée, se levait avec exaltation pour la défendre.

Clermont, Riom, Montferrand étaient ainsi appelés à prendre l'initiative dans cet instant rempli d'incertitudes où les plus graves réfléchissaient et ne se prononçaient que lentement. Des sentimens particuliers précipitèrent la décision. Long-temps avant

(1) *Mss. de Médicis. — Guerr. civ. dans le Velay.*

la concession du duché d'Auvergne à Jean duc de Berry et fils de France, la famille de Beaujeu possédait la ville et châtellenie de Montferrand qui ne furent pas comprises dans l'apanage du duc de Berry. Le comté et le duché de Clermont étant occupés par leurs seigneurs, Montferrand demeura ville royale : des priviléges et immunités, la tenue d'un des seize grands bailliages de France, des faveurs spéciales récompensèrent les habitans de leur attachement au trône pendant les guerres soutenues par les ducs de Bourbon. Mais à la réunion du duché d'Auvergne à la couronne, la moitié du baillage fut distraite et établie à Riom qui reçut successivement les recettes générales de la trésorerie et généralité, la monnaie et le siége présidial. La reine-mère, devenue comtesse de Clermont après le procès qu'elle gagna contre l'évêque, pour plaire à ses nouveaux sujets fit établir dans cette ville une sénéchaussée comprenant tous ses domaines du Haut et Bas-Pays, obtint une exemption des tailles, enleva à Montferrand ce qui restait de son bailliage, et créa en 1582, à la grande perte de Riom, un présidial à Clermont. D'amères plaintes s'élevèrent contre ces spoliations. Montferrand ne pouvait jouir d'une compensation équitable par l'établissement dans ses murs de la cour des aides de Périgueux que Henri II avait supprimée ; Riom ne fut point indemnisé. C'était dans l'espoir de mettre à profit ces

dispositions favorables, que les Riomois avaient tenté de s'allier avec les habitans de Montferrand contre Clermont : ils échouèrent. Des intérêts généraux de localité joints à de petites considérations individuelles passèrent avant le bien du pays qui ne pouvait que s'altérer dans ces fâcheuses divisions. Montferrand s'unit avec Clermont, afin de retrouver son ancien baillage pour prix de sa fidélité, si la révolte de Riom ne l'emportait pas, et Clermont, malgré son clergé, repoussa la Ligue en cédant aux influences, aux manœuvres de quelques hauts fonctionnaires. Deux familles s'y disputaient le premier rang, celle des Mauguins et celle des Enjoberts : la première, d'origine reculée et distinguée par ses alliances et les emplois qu'elle avait occupés, comptant pour ses chefs en 1582 un vicaire-général de l'évêché de Clermont, un lieutenant-général en la sénéchaussée, et un élu de l'élection ; l'autre, moins ancienne, moins illustrée, mais plus nombreuse, plus puissante, plus riche. L'inimitié avait pris naissance dans un procès civil qui rendit les deux maisons ennemies mortelles (1). Un des Enjoberts, receveur-général du taillon, commença l'attaque contre le lieutenant-général Mayeul Mauguin son beau-frère ; il se fit continuer premier échevin pendant les années

(1) Vernyes, *Mém.* — Audigier, *Hist. mss.*

1580, 1581, et poursuivit en cette qualité, au nom de la ville, la destitution de Mauguin pour abus et malversations. Le présidial établi, le lieutenant-général, chef de cette compagnie, « réduit personne privée » (1), se rendit partie contre Enjobert, le força, après une enquête immense, à quitter la province sous trois jours, fit saisir ses biens, et l'aurait fait pendre en effigie sans la composition des financiers subalternes. Les Mauguins étaient fort liés avec Randan. Enjobert prévit que si Clermont se liguait, ses ennemis seraient appuyés par le comte et l'évêque qui mettraient tout le pouvoir intérieur entre leurs mains; il se concerta avec Antoine Dalmas, successeur de Mayeul dans la charge de président au présidial et dans celle de lieutenant-général de la sénéchaussée. Leurs efforts combinés parvinrent à diriger la masse de la population vers le parti royaliste et à l'y maintenir.

Ces dissensions amenèrent de nouveau les Religionnaires à parcourir la province et à se réunir pour ces courses avec ceux des pays voisins. Le Forez, que les capitaines Chambaud et Saintres avaient mis à feu et à sang, fut le quartier-général des compagnies qui allaient porter leurs armes dans les lieux où les hésitations des ligueurs et des royalistes promettaient des succès peu difficiles. Un corps au-

(1) Vernyes, *Mém.* — Audigier, *Hist. mss.*

vergnat s'empara du château de Montgilbert, et provoqua de la part d'Anne d'Urfé, bailli de Forez, des représailles dont plusieurs marchands de Thiers, d'Ambert et d'Issoire qui se rendaient à Lyon, devinrent victimes. Ils furent arrêtés au passage et dévalisés par la troupe de Jacques d'Urfé, son frère. Les échevins de Lyon voulaient conserver leurs relations commerciales au dehors, et ils se plaignirent aussitôt de cet acte de violence. Mais ils ne savaient pas que des Forésiens avaient été auparavant faits prisonniers, et que le bailli venait d'apprendre qu'un des siens était tombé au pouvoir des Religionnaires, près de Châteaumorand. Aussi Anne se hâta-t-il de répondre aux magistrats lyonnais : « Messieurs, je vous prie de croire que je ne sus rien de la prine des marchands dont vous m'escrivez que long-temps après qu'elle fut faicte; et au même temps que je le sus, je fus averti comme ceux d'Auvergne, qui se sont saisis de Montgilbert et font plusieurs courses dans se païs, avoient pris un gentilhomme des miens que j'envoyois à Châteaumorand seul pour mes affaires, nommé le jeune Genestines. Cella me fict resoudre garder lesdicts marchands pour en faire une change, parce qu'il me semble que la loy doict estre esgalle pour touts, et s'ils prennent les nostres, nous en faisions de mesmes des leurs. Mais Dieu voulut que le sieur de Charnay, qui est fort de mes amys, pranit ceux

qui avoient pris ledict Genestines, par le moyen desquels il l'a retiré, ayant baillé de plus cent escus pour estre de plus grant calité que les aultres, pour lesquels cent escus je luy ay promis luy donner un de ses marchands qui est de Tiers, fils d'un des plus factieux contre nostre party qui y soit. (1)». Ces mesures de la part du bailli firent bientôt disperser les troupes huguenotes. Celles d'Auvergne rentrèrent et se signalèrent par la prise de Mauzun, ce redoutable château dont les vastes et majestueuses ruines s'élèvent encore à l'Orient et aux environs de Billom. Il était appelé en latin *Modunum*, en langage celtique *lieu élevé*; sa situation justifiait complètement son étymologie (2). Sa forme carrée, sa triple enceinte de murailles, la distribution de ses épaisses tours l'ont fait regarder longtemps comme une des plus fortes places de la province. Il appartenait depuis le XIIIe siècle aux évêques de Clermont (3). L'enceinte extérieure était défendue par dix-neuf tours, et, selon la tradition, ce nombre répondait à celui des villages qui en dépendaient : chaque village avait sa tour à surveiller et à défendre. Les Huguenots y entrèrent de vive force. Immédiatement après cette entreprise, Dubourg de Saillans, d'après le plan de cam-

(1) *Les d'Uurfé.*

(2) *Transact. entre l'évêque de Clerm. et les hab. d'Eglise-Neuve.*

(3) Justel. — Baluze. — Chabrol.

pagne présenté par Chavagnac, se réunit au seigneur de Bégoule, et, malgré le mariage qu'il avait contracté avec Jeanne de Lastic pour cimenter la paix (1), dirigea des opérations dans le Bas-Pays, tandis que Chavagnac se disposait à attaquer le château de Lastic lui-même pour faire diversion dans la Haute-Auvergne. Dubourg emmena quarante arquebusiers, et débuta par enlever les forts du Mas et de Saint-Just, près de Brioude. Les habitans des villes voisines souffrirent de ses excursions ; ils vinrent réclamer le secours de Randan, afin de pouvoir chasser le huguenot des deux postes qu'il occupait à main armée. Le gouverneur ne pouvait trouver une occasion plus belle de réunir les troupes nécessaires à la réussite des projets qu'il avait déjà signalés ; il s'empressa donc de prescrire aux échevins de Clermont la convocation immédiate des Treize Villes pour délibérer sur les moyens de chasser Louis Dubourg. Les notables de Brioude, Auzon, Blesle, Langeac, Chanteuge et Paulhaguet offrirent d'avancer, sauf remboursement par le pays, les vivres et les munitions nécessaires à l'entretien des soldats du comte. L'expédition fut décidée, et le gouverneur prié de réunir les gentilshommes et capitaines pour commander sous sa direction. Les offres faites ayant été accep-

(1) D'Hozier. — Anselme.

tées, on nomma pour établir les certificats de remboursement Julien Blauf, commissaire des vivres, et Antoine Monteil, contrôleur. Le corps d'armée marcha vers Brioude.

Mais le comte de Randan mena mollement le siége des deux places, prétextant le besoin de deux couleuvrines que le sieur de Flageat lui conduisit. Son dessin était de rester à la tête des troupes, de garder auprès de sa personne la jeune noblesse qui était accourue, et de soutenir avec elle le parti qu'il avait proclamé. La reddition de Saint-Just et la fuite de Dubourg qui s'échappa, la nuit, par une ouverture pratiquée dans les murs du château du Mas, ôtèrent au gouverneur le motif qui colorait encore sa secrète pensée. D'un autre côté, le roi avait été éclairé sur les véritables intentions de la famille de Larochefoucauld ; il écrivit à Clermont de surveiller spécialement le gouverneur, et déchargea le peuple du quart des tailles de l'année, pour le retenir à sa cause. « Chers et bien amez, c'est en ce temps plein d'infidélité que nous recognoissons plus que jamais nos bons et loyaux subjects. Voilà pourquoy vous ne sçauriez nous donner un meilleur témoignage de votre fidélité que de vous conserver sous nostre obéissance et vous opposer aux pernicieux desseings de nos ennemis rebelles, comme avez faict jusqu'ici, et que nous espérons que continuërés, vous asseurant que nous

ne désirons pas moins de vous soulager et gratifier, et tous nos aultres bons subjects, que de chastier les mauvais qui sont départis du debvoir qu'ils nous doibvent, auxquels nous espérons que Dieu nous faira la grâce par le moyen de la force qu'il a mise en nos mains de laisser un repentir de leur félonie et rebellion. Nous avons déchargé tous nos bons subjects du quart de la taille de ceste année, en espérance de faire encores d'avantage pour leur soulagement lors que nos affaires le nous permettront.

Donné à Tours le vingtième mars mil cinq cens octante neuf (1) ».

Cette lettre était à peine reçue, que l'échevin Mège, suivi de notables, se rendit auprès de Randan à Brioude et le sollicita de licencier son armée, puisque les forts assiégés étaient en sa puissance, et de mettre ainsi un terme aux dépenses considérables que nécessitaient la solde et l'entretien des soldats. Le comte répondit que la guerre n'était point terminée avec les Religionnaires, et qu'il ne pouvait se rendre au vœu exprimé avant d'avoir repris le château de Lastic que Chavagnac venait de réduire. Son amitié avec le chevalier de Sieujac et l'importance de la conquête faite par le chef immédiat des Protestans ne lui permettaient pas de

(1) Savaron.

congédier les troupes tant que l'ennemi ne serait pas contraint à merci. L'échevin repoussa cet artificieux ajournement, et enjoignit aux commis de Brioude de ne plus rien fournir à l'armée du comte sous peine de ne pas rentrer dans leurs débours. En même temps, il révoqua de leurs fonctions les commissaire et contrôleur qui se retirèrent aussitôt. Le gouverneur passa outre et garda ses compagnies sur pied. Les habitans de Clermont ne pouvaient plus douter ; ils firent sur-le-champ dire à Randan par l'organe de d'Authérat « qu'ils avaient un roi de l'obéissance duquel ils ne se départiraient jamais », et ils sommèrent le comte de s'expliquer sans détour sur la conduite qu'il voulait tenir. Randan, un peu surpris, prononça des paroles évasives : « Je vous prie, Messieurs, vous maintenir en la religion catholique, apostolique, romaine. J'espère de conserver cette province au repos auquel, Dieu merci, je l'ai maintenue par les troubles passés de ce royaume, et plutôt je serai sorti de cette province et conduirai moi-même dehors les troupes que j'ai fait lever pour reprendre les châteaux du Mas et de Saint-Just » (1). De semblables protestations découvraient tout. Clermont apprécia à leur juste valeur les assurances du comte, le regarda comme rebelle au roi, fit publier à son de trompe

(1) Palm. Cay. — Méz.

et de tambour que la ville protestait de sa fidélité à la couronne, et expulsa de ses murs quelques chanoines de la cathédrale qui, à l'exemple des curés de Paris, cherchaient par des sermons séditieux à ménager un soulèvement en faveur de l'Union. Déjà les députés revenus de Blois dans la Haute-Auvergne avaient provoqué une tenue d'États à Saint-Flour et fait liguer secrètement Saint-Flour, Maurs et Mauriac. Le député Cayrols, d'Aurillac, trouva moyen de ne pas paraître ; Salers ne se fit point représenter. L'absence de Jean de Lastic qui voyageait dans le Levant (1) priva les députés Ligueurs d'une autorité et d'une influence qui eussent donné une double importance à leur réunion. Henri III fut exactement instruit de ces déterminations, et ne fit pas attendre la récompense et le châtiment. L'exemple de fidélité que venait de donner Clermont lui valut des lettres-patentes portant transmission dans ses murs de la recette générale et du bureau des trésoriers-généraux établis à Riom. Le prince s'exprimait ainsi :

« Henry par la grâce de Dieu, roy de France et de Polongne, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut et dilection.

« Ayant esté adverty que les habitans de la ville de Ryom en nostre pays d'Auvergne, sans considé-

(1) Vernyes.

rer l'estat auquel il a pleu à Dieu nous appeler, le debvoir, respect et obéissance qu'ils nous doibvent, et la fidélité de laquelle leurs pères ont usé envers nos prédécesseurs roys, pour marque de laquelle ils ont décoré ladicte ville de plusieurs juridictions, aucthorités, prérogatives et aultres dignités royales, lesquelles nous leur avons non-seulement continué, mais de beaucoup augmenté depuis nostre avénement à ceste couronne. Pour délaisser à leurs successeurs un asseuré témoignage de leur perfidie et desloyauté ont, au préjudice de nostre aucthorité et service prins le parti de ceux qui s'efforcent d'envahir la vie, l'estat et l'aucthorité de leur roy légitime et naturel, et desquels la félonie et mauvaise intention est telle qu'il ne se trouve des paroles assez expresses pour la pouvoir exprimer, se rendans en cela lesdicts habitans semblables à eux, et par ce moïen indignes de tant de biens et d'honneurs qui leur ont esté octroyez. Ce ne pouvant, nos amés et féaux conseillers les présidens et trésoriers généraux de France qui y sont établis, à l'occasion de la dicte rebellion tenir le bureau et faire la fonction de leurs charges en la dicte ville, y tenir nostre recepte généralle, faire apporter nos deniers, ne la justice y estre doresnavant rendue à nos subjects qui ont la coustume d'y ressortir, s'en estant la plupart des officiers d'icelle privés en se rendans de ceste faction pour

y exercer avec le reste du peuple toute iniquité. Nous avons délybéré et transféré nostre dicte recepte généralle, et faire administrer ladicte justice en celle de nos villes dudict païs qui s'en est rendue la plus digne et se trouvera plus comode à cet effet.

« A ceste cause, sçachant la fidélité, loyauté, zèle et affection que les habitans de nostre ville de Clairmont ont de tout temps porté à nos prédécesseurs roys, et celle qu'ils font paroistre avoir au bien de nos affaires et service, mesme que ladicte ville est la principalle et capitalle dudict païs, sise au milieu de iceluy, accompagnée de toutes les comoditez qui sont requises et nécessaires, et plus propre pour tenir lesdictes juridictions au soullagement de nos subjects que nulle des autres. Pour ces causes et autres considérations à ce nous mouvans, avons de nostre pleine puissance et aucthorité royalle transféré et transférons par ces présentes signées de nostre main, nostre dicte recepte générale et bureau des dicts thrésoriers généraux de nostre dict païs d'Auvergne establi audict Riom, en la dicte ville de Clairmont, en laquelle voulons entendons et nous plaict que les dicts présidens et thrésoriers généraux facent doresnavant toutes les vérifications de lettres patentes qui leur seront adressées, les estats de nos finances et toutes autres fonctions de leurs charges.... Et outre ce, affin que

la justice puisse estre rendue à nos subjects dudict païs, nous avons attribué et attribuons au séneschal establi en la dicte ville de Clairmont ou son lieutenant et gens y tenans le siége présidial, toute cour, juridictions et cognoissances, jusques à ce que la ville de Ryom se soie remise à son debvoir... Car tel est nostre plaisir, en témoignage de quoi nous avons faict mettre et aposer nostre scel à ces dictes présentes.

Donné à Tours le 17e jour d'avril, l'an de grâce 1589, et de nostre règne le 15e.

« HENRY » (1).

Trois jours après, le comte de Randan était frappé de destitution.

« Henry par la grâce de Dieu, etc.

« Les déportemens du sieur de Randan nous font assez cognoistre de combien il est éloigné de la fidélité et de l'affection qu'il doit à la conservation de cet Estat et couronne, et mécognoissant l'honneur qu'il a reçu de nous en l'État de notre lieutenant-général au gouvernement de nostre province d'Auvergne, dont il a esté par nous pourveu, au lieu de contenir nos subjects en leur debvoir et

(1) *Mém. de la Ligue.*

obéissance contre le serment qu'il a à nous et son honneur, et abusant de nostre bonté et patience, il s'est élevé en armes avec plusieurs de nos dicts subjects qu'il a distraicts de leur debvoir et faict assemblée des gens de guerre, surpris aucunes de nos villes et les autres assiégées, s'est saisi de nos deniers, emprisonné nos officiers et bons serviteurs, commis et faict commettre sous son aveu tout acte d'hostilité en nostre dicte province : ce que ne pouvant approuver ni moins tollérer, nous avons résolu de nous opposer à tels pernicieux desseings, d'autant qu'ils ne tendent avec ceux de nos ennemis rebelles qu'à la ruine de cet Estat et repos de nos dicts subjects.

« Au moyen de quoi nous avons jugé ledict de Randan indigne de nos bonnes grâces, et de plus comanderen iceluy gouvernement, et pour marque de sa fellonie et rebellion le devoir priver d'iceluy Estat et charge de nostre lieutenant-général audict gouvernement, comander ne ordonner aucune chose en iceluy : et à tous nos officiers et subjects ne lui obéir, ne recognoistre en la dicte charge, sur peine d'encourir nostre indignation et d'estre punis comme criminels de leze-majesté : et à cet effet, avons révoqué et révoquons nos lettres patentes qu'il a obtenues de nous, contenant ledict pouvoir de lieutenant audict gouvernement d'Auvergne, etc

« Donné à Tours le 20 avril 1589, de nostre règne le 15e.

« HENRY. »

« *Par le roi*, POTIER » (1).

Cette détermination souveraine qui rendait le comte à la vie privée sous le coup d'une injurieuse déchéance, ne devait pas le surprendre : prévenu par un de ses amis du conseil royal, il s'y attendait depuis un mois. Mais le nom mis au bas des lettres de Tours était proscrit, et c'était les armes à la main qu'il fallait anéantir l'ordonnance de Henri III. Désormais plus de moyen terme, plus d'hésitation, plus d'apparences à garder : renier le prince, ruiner sa cause et combattre pour l'Union, telle était la ligne de conduite tracée, tel était déjà le langage de Randan à ses capitaines et gentilshommes, à ses amis et à ses ennemis. Le gouverneur accepta avec joie la haute, mais difficile, mais périlleuse mission que lui conféraient les circonstances. Il chercha tout d'abord à se poser nettement. Avant d'être guerrier, il voulut se montrer politique, et il réussit à prévenir l'effet moral qu'allait produire la nouvelle de sa destitution. Sur le point de réunir les Etats, il était essentiel de leur

(1) *Destit. du compte de Rand. pour cause de félon.* (Bibl. de Clerm).

assigner un rendez-vous ailleurs qu'à Clermont, afin de paralyser son influence contraire; il choisit Billom. L'appui des Jésuites qui y avaient leur collége, leurs prédications journalières en faveur de la Ligue et les intrigues séditieuses qui s'y nouaient de diverses parties de la province, rendaient cette ville le lieu le plus convenable et le plus utile. Elle ressortissait en outre à la juridiction de l'évêque François qui en était le seigneur spirituel et temporel. Les échevins de Clermont avaient reçu du roi l'investiture de toute l'autorité civile et municipale avant qu'on sût la mesure qui retirait le pouvoir au gouverneur, et pendant que Jean II de Laqueille de Florat, sénéchal d'Auvergne, acceptait le brevet de capitaine de la ville. Au jour où ils invitèrent les Riomois à se rendre dans leurs murs pour traiter des affaires du pays, le comte écrivit aux consuls de venir le trouver à Billom pour le même objet. La convocation des échevins portait qu'un acte d'union dressé par eux serait présenté à la signature de l'assemblée, et que toute Bonne-Ville qui refuserait sa sanction serait considérée comme rebelle au roi et perturbatrice du repos public. Riom accueillit respectueusement le message du comte, et refusa d'entendre lecture de celui des échevins avant d'avoir « invoqué les lumières du Saint-Esprit et faict dire en l'église de Saint-Amable une messe à l'issue de laquelle il y aura procession

générale où doivent assister toutes les frairies (1). A cette époque de foi profonde et de vive espérance, lorsque l'homme s'inclinait devant le sanctuaire, où, suivant l'enseignement de sa jeunesse, reposait son Dieu, l'intelligence, le caractère, la volonté s'enhardissant dans une pensée religieuse, il arrivait que la masse s'attachait étroitement à la résolution proclamée, bonne ou mauvaise, parce qu'elle la recevait comme une inspiration d'en haut. Regardez ces consuls en robe rouge, agenouillés dans l'église paroissiale. Au milieu des flots d'encens, au bruit harmonieux des voix qui chantent au ciel un hymne de louanges, aux sons lents et sonores de l'orgue lointain, la messe réclamée par les notables, attendue par la foule silencieuse, la messe commence. Tous savent à quelle occasion grave et critique elle va se célébrer; tous sont plongés dans le plus pieux recueillement : l'ame saisie et puissamment émue est ravie dans ce monde supérieur où grandeur et fragilité, opulence et misère sont pesées par la même main. La prière a fortifié le patriotisme civique et politique. Un moment après, les rues sont tendues de blanches draperies, les cloches sonnent, les bannières se déploient, et une immense procession sillonne la cité. Les confréries de métiers marchent sous l'invoca-

(1) Arch. de Riom.

tion de leur saint patron et sous la garantie de leur charte de priviléges. Le peuple entier entoure, tête nue, front courbé, les ministres d'une religion qui doit grandir la faiblesse et la vertu. C'est sous l'empire de ces sentimens et de ces impressions que la maison consulaire s'ouvre aux délibérations. La parole grave des hommes sages parvient à se faire entendre. Un parti est adopté : avant d'être exécutée, la décision prise n'avait-elle pas doublé sa puissance d'action et son importance dans l'adoration de ces symboles révérés devant lesquels se taisaient ou s'excitaient les passions de la multitude ? Il y eut trois cent huit citoyens, à part les consuls, qui s'assemblèrent pour prendre connaissance des lettres des échevins. La réunion fut tumultueuse. On arrêta enfin qu'aucune réponse ne serait faite à Clermont, et « qu'on n'y enverroit personne, attendu que cette ligue et association faicte par la ville de Clairmont est illégitime et contre la volonté de sa Majesté exprimée par ses lettres-patentes du 27 février 1589. (1) » Le consul d'Allemagne, l'avocat de Sirmond, le bourgeois Bonnefond et le procureur Verdier furent nommés députés de la ville, chargés d'aller à Riom reconnaître le comte de La Rochefoucauld-Randan, seul gouverneur, de lui témoigner leur soumission et obéissance au nom de

(1) Arch. de Riom.

Riom, et d'aviser aux moyens qu'il conviendrait d'employer, afin d'assurer le repos de la province. On fit immédiatement un emprunt de 1,200 écus pour servir à toute occurrence. Ainsi Riom invoquait encore le nom du roi en se révoltant contre lui. Le masque fut bientôt jeté. Ceux qui persistèrent à voir dans Henri III le médiateur auguste et éclairé, pouvant seul intervenir dans ces grands débats, gardèrent le silence et ne se hasardèrent pas à manifester une opinion privée qui choquait l'opinion générale. D'autres se détachèrent tout-à-coup de la cause royale regardée comme perdue. Le plus grand nombre suivit la route que les factieux avaient violemment indiquée sous le patronage de l'Union. Henri III ne méritait plus l'hommage d'un homme de cœur. Mais cette manifestation n'était pas assez éclatante pour protéger et servir les vastes projets du comte : il écrivit à la ville qu'il ne pouvait se contenter de la réponse apportée par les consuls ; il demanda une autre délibération. Les habitans s'assemblèrent de nouveau au nombre de cent quatre, et décidèrent, poussés par l'abbé Alexandre de La Rochefoucauld, ligueur outré, « que Monseigneur de Randan, gouverneur et lieutenant-général pour le roy au païs d'Auvergne, sera très-humblement supplié, avant de faire aucune déclaration précise, de convoquer solemnellement les trois ordres de la province en telle ville qu'il jugera

convenable pour prendre une bonne et saincte résolution sur la proposition qu'il a déjà faicte en la dicte ville de Billom pour la conservation et repos du païs; en laquelle généralle convocation des trois ordres l'assemblée a donné, suivant la résolution précédemment prise, pouvoir à ceux qui sont députés de la part de la ville de s'y trouver à faire la déclaration ci-après :

« Nous déclarons, jurons et affirmons que nous voulons tous vivre et mourir en la foy et religion catholique, apostolique et romaine, unanimement avec Messieurs du clergé, de la noblesse et gens du tiers et commun État de la province, sous l'auctorité et protection de Monseigneur de Randan, gouverneur dudict païs, avec ferme volonté de s'opposer par tous moïens à nous possibles aux desseins et entreprises des Hérétiques, leurs fauteurs, adhérens, perturbateurs du repos public » (1). Ce délibératoire, remis aux députés, fut revêtu de cent soixante-deux signatures de personnes marquantes à Riom.

Fort de cet assentiment, le comte convoqua aussitôt les États de la province à Billom. C'est une ville ancienne, à quatre lieues de Clermont. Elle figurait parmi les treize de la Basse-Auvergne, et fut, sous la première race, siége d'une viguerie

(1) Arch. de Riom.

royale. Elle est située à l'extrémité et au sud d'une plaine fertile, à la droite de l'Allier. Il y a eu, à une date fort reculée, une université florissante où l'on prenait des degrés et que dota le pape Eugène IV, en 1415, d'une faculté de droit civil et canonique. On compta jusqu'à deux mille écoliers suivant les cours. Billom était commerçant et possédait des manufactures. Ce fut aux frais de ses corporations et métiers que se construisit la muraille qui entourait la ville et la rendait close. L'université subsista jusqu'en 1555 : alors G. Duprat, évêque de Clermont, y fonda un collége qu'il confia à des Jésuites (1) venus de Trente (2), et auxquels il donna de grands biens, ce qui en fit un des plus riches établissemens de France. Il y avait à Billom trois paroisses, quatre couvens et de belles églises que prima toujours Saint-Cerneuf. C'était à Billom que passait la voie romaine qui conduisait de Lyon à Clermont.

Le 20 avril, le jour même que la destitution de Randan était expédiée de Tours, les députés dévoués à l'Union se rendirent à Billom. François de La Rochefoucauld, environné d'un nombreux clergé, commença par un long discours la séance qu'il présida sous le triple appui de sa crosse, de l'é-

(1) Savaron. — Chabrol. — Dulaure.

(2) Ville du Tyrol, célébre, comme on sait, par le concile de 1545 qui dura dix-huit ans.

pée de son frère et du cuculle (1) de ses fougueux Jésuites. Il poussait si loin la haine des Réformés qu'il avait fait insérer dans son rituel une prière pour obtenir du ciel qu'Henri III eût des enfans, dans la vue unique d'exclure du trône la maison de Bourbon. A présent, il confondait les deux rois dans la même violente antipathie. Un ton acerbe domina les paroles du prélat. Après un tableau pathétique de la situation du royaume et des maux inouïs qui pesaient sur les populations décimées, il accusa Henri d'être de connivence avec les Religionnaires, de trahir les fidèles français qui avaient compté sur lui pour la défense de la religion et des lois. Il représenta ensuite le désordre des affaires publiques, la dilapidation des finances, le mépris qui couvrait le sceptre et la couronne, et la tache de sang imprimée au front du parjure monarque par les crimes de Blois. Le plus illustre guerrier de la France était tombé sous le poignard; l'inviolabilité d'un cardinal, prince de l'église, avait été foulée aux pieds par l'attentat commis sur la personne sacrée de Louis II de Lorraine, ce noble prêtre qui, après le Saint-Père de Rome, inspirait aux catholiques le plus d'enthousiasme et de vénération. On ne pouvait donc plus, en conscience, demeurer sous l'obéissance d'un roi ennemi déclaré

(1) C'était une chape de voyageur dont le nom passa aux moines, pour signifier le froc dont ils se revêtaient.

de Dieu, de la religion et des gens de bien (1). Son tribut d'éloges et de regrets payé aux Guises, l'évêque demanda la permission de s'occuper de son frère le comte de Randan, et il expliqua aux députés quelle conduite le gouverneur avait tenue en voyant les menées des Clermontois se croiser, se multiplier autour de lui. Il ajouta que le comte avait été un des premiers à embrasser la sainte Ligue, et qu'aucune promesse ni aucune menace personnelles de Henri III lui-même n'avaient pu le détourner des nouveaux devoirs qu'il voulait remplir. Il signala les intelligences qui existaient entre plusieurs seigneurs de la province et le roi de Navarre, que représentait en Auvergne le vicomte de Turenne ayant à sa dévotion des chefs hérétiques bien connus. Il termina en flétrissant les perfidies de la cour, la coupable indifférence des politiques qui voyaient sans s'émouvoir l'honneur outragé, les sermens violés, le peuple sacrifié, et il réclama, au nom du peuple et de la patrie, une énergique coalition pour sauver le culte et les libertés publiques. Un murmure approbateur accompagna les derniers mots de l'évêque. Le comte de Randan se leva. Il parla peu, mais sa mâle assurance, une élégante simplicité, un accent persuasif et rempli de conviction lui méritèrent tous

(1) Mézeray.

les suffrages. Il exposa en termes rapides que relevait une apparente modestie, ce que son titre avait exigé, ce que ses sympathies avaient accompli. Il rappela les siéges de Saint-Just et du Mas ; il dit qu'une foule de vaillans gentilshommes s'allait ranger sous son commandement ; il fit connaître les violences auxquelles on s'était livré à Clermont en expulsant les chanoines Costave et Mauguin, en emprisonnant le curé Hureau, en interdisant la prédication au docteur théologal Fournier ; il termina en annonçant indirectement que la colère du roi allait venir jusqu'à lui. Son discours fit sensation. Quelques députés obtinrent ensuite la parole : ils protestèrent des excellentes dispositions animant les villes qui les avaient nommés, ils promirent à l'Union dévoûment et sacrifices absolus. Un entraînement d'exaltation gagna alors l'assemblée. Au même instant se présentèrent, comme s'ils eussent attendu le mot d'ordre, l'évêque de Castres et deux conseillers au parlement de Toulouse, Vignaux et Callemetz, qui se dirent envoyés par les populations du Languedoc pour exhorter les États de Billom à se joindre au conseil des DIX-HUIT qui gouvernait Toulouse dans l'intérêt du nouveau parti. En effet, les bourgeois de cette cité que les prêtres, du haut de la chaire, avaient poussée à de saintes fureurs, suivant leur langage fanatique, venaient de lever ouvertement l'étendard de la ré-

volte. Ayant refusé de recevoir le sénéchal dépêché par le roi, ils firent décider dans une réunion générale qu'on ne reconnaîtrait plus Henri de Valois pour chef de la France, et que tous les ordres et toutes les confréries viendraient jurer un attachement inviolable à la Ligue. L'insurrection s'arma sous l'impulsion de six membres du parlement, de six ecclésiastiques et de six notables qui reçurent des pouvoirs sans limite. Un seul homme, le premier président Duranti, eut le courage de résister à cette populace aveugle qui semait les ruines sur son passage depuis qu'elle était descendue dans la rue. Il fut victime de son héroïque fermeté. Arraché du cachot où on l'avait jeté, un coup d'arquebuse le renversa; mille coups mutilèrent son cadavre, et la canaille des faubourgs, après l'avoir traîné par les pieds dans les égouts, s'en alla triomphalement le pendre au pilori. Couverts de ce sang généreux, les commissaires Toulousains osèrent faire un magnifique éloge de la conduite de leurs concitoyens, de l'énergie de leurs actes, de cette manifestation significative qui, pour couronner le supplice du magistrat fidèle à sa croyance politique, porta le peuple à brûler sur la place publique, au milieu de joyeuses farandoles, le portrait de Henri III enlevé de la grande salle du parlement. Le conseiller Vignaux « harangua ensuite sur la triste nouvelle de la mort des princes catholiques massacrés à

Blois, les appelant piliers de l'église et plusieurs autres suprêmes titres qu'il leur donna avec une telle véhémence et dextérité de discours que plusieurs avoient leurs joues remplies de larmes (1)». François de La Rochefoucauld remercia les orateurs « avec louange de leur affection qu'ils faisoient paroistre à l'honneur de Dieu, au bien et soulagement de ce roïaume et de tous les gens de bien d'icelluy » (2). Les Toulousains furent reconduits par les députés qui se divisèrent en trois fractions et se rendirent dans trois salles séparées où un membre de chaque ordre fut nommé président. Après avoir délibéré sur les propositions faites par l'évêque de Clermont, le comte de Randan et l'évêque de Castres, les États arrêtèrent par acclamations « que serment et promesse seront faictes par tous les dicts sieurs députés de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, en l'Union des princes, parlemens, villes, seigneurs, gentilshommes, et tous autres qui ont faict ou feront semblable promesse soubs l'authorité du dict sieur comte de Randans, gouverneur de la province, et s'opposer à ceux qui entreprendront aucune chose au préjudice de la dicte religion et Union » (3). On s'occupa immédiatement

(1) *Mss. d'Is.*
(2) *La Résolution des Trois Estats au bas païs d'Auvergne.* (*Mss.*)
(3) *Id.*

des villes qui n'avaient point envoyé de députés aux États, de Clermont, de Montferrand, de Saint-Pourçain, d'Issoire et d'Auzon. Quelques-unes de ces villes furent aisément excusées «scavoir Saint-Pourçain, Yssoire et Auzon, lesquelles n'ont faict semblable déclaration, ains ont donné quelque espérance de la vouloir faire telle que feroit le général du païs, y ayant doubte que leur absence ne soye causée seulement que par la difficulté des chemins, mes dicts sieurs des Trois Ordres faisant distinction de ces dictes causes de leur absence, ont, d'un commun accord et consentement, résolu de déclarer, comme ils déclarent, les dictes villes de Clairmont et Montferrand s'estant d'elles-mêmes sequestrez et séparez du corps de cette province, juré et déclaré l'Union avec ceux qui favorisent et supportent les Hérétiques, et ayant déclaré la guerre aux bons et zélés Catholiques, villes, communautés, seigneurs et gentilshommes unis pour la manutention de la religion catholique, apostolique et romaine du général de la France, et particulièrement de ce dict païs, y rebelles, ennemis et perturbateurs du repos public de ceste province, de tout commerce avec les autres villes, bourgs et bourgades destachez, lesquelles ne leur porteront ni ayderont d'aucuns vivres et autres comoditez sur peine de confiscation d'icelles et autres peines qui seront advisées; privées et descheües de tous les priviléges notoires desquels

ils ont jouy jusques icy, et par exprès des assemblées et mandemens des deniers dudict pays, bureau de la recepte particulière, séneschaussée et siége présidial, cours des aydes, juridiction des esleuz et en général de la qualité et pouvoir qu'ils ont eu par cy-devant d'estre des trèze Bonnes Villes de ce dict païs : tous lesquels susdicts privilèges et authoritez sont ou seront attribuez par provision à autres villes, scavoir ce qu'estre de Clermont et Montferrand, outre ce qu'elles avoient d'estre Bonnes Villes, à celle de Riom laquelle, par l'advis et commun consentement des dicts Trois Ordres, est déclarée principalle et capitalle dudict païs à perpétuité et irrévocablement, non seulement pour la justice, finance, monnoye, convocation du ban et arrière-ban qu'elle avoit cy-devant, mais aussi pour toutes assemblées en général et particulier, tant pour le faict des Estats-Généraux de France que provinciaux dudict païs, et généralement de tous affaires concernant iceluy. Et quant aux privilèges d'icelles villes d'estre des trèze Bonnes Villes seront transférez à celles que par le dict païs sera ordonné, déclarant cependant tous actes qui seront faicts par les dictes villes rebelles en vertu de leurs susdicts privilèges et authoritez nuls et de nulle valeur, les attribuans aux susdictes villes, et le tout comme dict est par provision, en attendant l'ordonnance de Monsieur le duc de Mayenne, lieutenant géné-

ral de l'Estat royal et couronne de France, et de Messieurs du conseil général et de la cour de parlement de Paris, avec protestation que faict ledict païs de ne les plus recognoistre membres et parties de leur corps, comme telles damniser d'aucunes choses qu'ils pourroient avoir faict pour le général dudict païs, revoquans tous pouvoirs et procurations qu'ils auroient par cy-devant données tant pour emprunts de deniers pour les affaires du païs, que pour tous autres générallement quelconques(1)». Il fut décidé au sujet des villes excusées qu'elles seraient de nouveau conviées à l'Union, et qu'on dresserait une déclaration d'alliance que, dans les quatre jours de sa signification, elles devraient approuver et signer, sous peine d'être traitées comme Clermont et Montferrand. Le vingt-deux, les députés se trouvèrent tous dans l'église des Jésuites, et prêtèrent solennellement, entre les mains de l'évêque François, « en face de l'église et sur les saincts Évangiles » (2), le serment de la ligue. Cette cérémonie porta un cachet remarquable. Tout y fut exclusif. Les acteurs de ce drame furieux, dont le prologue se déclamait d'une façon si absolue, trouvaient prêts pour nourrir les passions qui les inspiraient une lutte, des obstacles, des périls qui en soutenaient les principes et l'ardeur. Ce serment re-

(1) *La Résol.* etc.
(2) *Id.*

vêtait un caractère plus tranché dans cette enceinte où figurait, exposé à tous les regards, le fameux tableau représentant la religion sous l'emblême d'un vaisseau dont les pères de la société de Jésus avaient la conduite. De la longueur de 20 pieds sur 10 d'élévation, cette toile était accrochée sur le mur, du côté droit de l'église. On lisait au haut ces mots écrits en lettres d'or : TYPUS RELIGIONIS. Le vaisseau, très-grand, cingle à pleines voiles de la mer du siècle au port du salut. Saint Ignace, à la tête de huit autres fondateurs d'ordres, paraît sur le tillac tenant à la main le monogramme I. H. S. Des religieux de ces neuf ordres différens se montrent seuls sur le vaisseau, comme si on avait voulu chercher à confondre la religion avec l'état religieux (1). On n'aperçoit ni pape, ni prélat qui ne soit supérieur d'ordre, ni prêtre, ni séculier. Monté par ces seuls religieux, eux seuls font la manœuvre et tiennent partout le premier rang ; les autres sont leurs subalternes. Sous le souffle du Saint-Esprit qui enfle les voiles et pousse le navire, c'est encore un Jésuite qui dirige la route, assis au gouvernail, le compas à la main. Il est écrit au-dessous du pilote : *Imitatio vitæ Christi*. Deux petites barques qui viennent à la suite portent cette inscription orgueilleuse : *Naves secularium quibus arma spiritualia à viris religionis*

(1) *Reg. du Parl.* (Compte-rendu du Présid. Roland).

suppeditantur ; pêle-mêle dans ces barques sont le pape, un cardinal, un roi de France, des évêques, plusieurs têtes couronnées, des personnes de tout état et de tout sexe. Les séculiers qui ont place dans les nacelles, reçoivent des faisceaux d'armes composés de sabres, de boucliers, de carquois et de flèches distribués du haut du grand vaisseau par des religieux d'ordres différens; un autre religieux leur présente des livres et des scapulaires, et un Jésuite en surplis paraît prêcher et présider à la remise de ces armes spirituelles. Muni de l'extrémité d'une corde qu'il a jetée dans les barques, un autre Jésuite, à côté du prédicateur, s'efforce de les attirer au grand vaisseau. Du même côté, sur la mer du siècle, au haut du tableau, s'élèvent plusieurs pointes de roches dont la plus élevée est surmontée d'une thiare, une autre d'un chapeau de cardinal, quelques autres de mîtres, de couronnes et de la bannière de Malte. Audessous il y a : *Superbia vitæ*. Sept petits brigantins représentant les sept péchés capitaux sont peints autour de ces rochers, et portent chacun le nom d'un péché ; une sentence vient ensuite commençant par ces mots : *Initium omnis peccati est superbia*. Une banderolle porte en grosses lettres au bas du filet : APOSTATÆ RELIGIONIS.... On distingue sous les légendes plusieurs figures en partie submergées, et l'on reconnaît Luther dirigeant son arc vers la galère. Tout au fond du ta-

bleau, au milieu de ces apostats est un personnage à toque et à fraise, dont il ne sort de l'eau que le buste : il est sans mouvement, saisi de crainte, et ses traits gardent l'empreinte de l'abrutissement. C'est Henri III. Un Jésuite et un religieux du tiers-ordre de Saint-François portent un bouclier du côté de la poupe, dans la galerie inférieure du bâtiment. Ils brandissent des piques et combattent, ainsi qu'un Jacobin qui est dans la galère du milieu et qui tient une pierre à la main, contre une barque au bas du tableau. Presque submergée, cette barque est montée par un démon qui lève un sabre et l'agite. A ses côtés et dedans plusieurs sont blessés et dirigent cependant leurs armes vers les deux religieux. Deux banderolles laissent lire au-dessous *Hæretici insultantes*, et à côté dans un cartouche : *Sagittæ parvulorum*, etc. Autour de la barque il y a nombre d'Hérétiques tombés et près d'être engloutis ; un surtout est représenté singulièrement : on ne voit qu'une très petite partie du buste ; la tête est peinte du haut en bas, de façon que les cheveux sont en bas et la barbe en haut. En considérant de près cette figure, en la regardant dans le sens naturel, « on serait bien tenté de croire que l'auteur du tableau a voulu peindre un prince dont la mémoire sera toujours chère aux Français, dont le portrait est gravé dans tous les cœurs, et que la

Ligue força de reconquérir son royaume » (1). Lors de l'arrêt du 5 mars 1762, qui ordonna l'expulsion des Jésuites de France, le Parlement fit faire sur tous les points du royaume main-mise sur leurs bibliothèques et les documens qui pouvaient donner une idée exacte de leur doctrine et dévoiler leurs desseins ambitieux. La sénéchaussée d'Auvergne ayant reçu ordre de s'emparer des livres renfermés dans les bâtimens du collège de Billom, une Commission, sur les réquisitions du procureur du roi, fit détacher le tableau et le remit avec les volumes au greffier chargé d'en faire le dépôt légal. Il se trouva dans le collège sept éditions différentes du livre régicide de Busembaum ; trois de Lyon des années 1665, 1672 et 1690 ; une de Toulouse de 1700 ; deux de Paris de 1726 et 1746, et celle de Cologne de 1729.

En sortant de l'église du collége, deux députés de chaque ordre furent choisis pour aller porter à l'évêque de Castres et aux conseillers du Parlement de Toulouse l'expression des sentimens amis qui dirigeraient les Etats dans les relations que l'alliance jurée allait établir avec le Languedoc. Ils leur remirent en même temps copie du procès-verbal de la prestation de serment signée par le comte de

(1) *Compte-rendu. — Proc.-verb. de la comm. nom. par la sénéch. d'Auv.* etc. —Montlosier, *Mém. à consulter.* — Bouillet, *Tabl. Hist.*— Charvilhac, *Préc. de l'hist. des Jés.* — Arch. de Riom.

Randan, les présidens des trois ordres et le secrétaire-général de l'Assemblée. La minute portait des noms tracés avec le sang des signataires, tant l'enthousiasme avait été électrique et aveugle ! On décida ensuite que la guerre serait sur le champ déclarée aux villes désignées comme rebelles. A cet effet, les Etats investirent le comte du droit de faire des levées de troupes et d'employer tous les moyens qu'il jugerait convenables pour défendre le drapeau qui allait être arboré. Afin que les villes et les campagnes ne souffrissent pas de l'oppression des soldats des deux camps, on le supplia de veiller avec tant d'exactitude au paiement de la solde de ses compagnies, que le mal qui serait causé pût retomber entièrement sur l'ennemi seul. Aucune hostilité ne devait être exercée contre les personnes qui demanderaient à se liguer : le soldat coupable du moindre acte de violence dans ce cas serait puni avec la dernière sévérité. « Et si ladicte ville de Clairmont ou quelques autres villes adhérans à icelle, demeurant pertinaces en leurs opinions, vouloient par leurs artifices attenter choses quelconques pour opprimer aucun dudict party ou entreprendre contre l'aucthorité droits et prérogatives concédez en ces présens Estats aux autres villes, ou qui leur pourroient estre de nouveau attribuez par messieurs du susdit conseil de l'Union ou Cour de parlement, tous lesdicts sieurs des Trois Estats soutiendront et

prendront en main conjointement le faict des sieurs gentils-hommes de la ville ou villes sur lesquelles sera faict aucune entreprise; le tout sur peine pour les contrevenans d'estre tenus pour désunis, parjures, et indignes d'entrer ez assemblées et convocations dudict païs. Et lesdicts sieurs des trois ordres désirans recognoistre ceux desquels ils pourront se fier en leur païs, tant seigneurs, gentils-hommes que habitans les villes, bourgs et bourgades, furent d'avis et ordonnèrent que tous seigneurs et gentilshommes qui ne se trouveroient en ceste assemblée et qui n'avoient faict encore aucune déclaration, seroient requis et admonestez de faire la susdicte à la première occasion et de la signer en la présence dudict sieur de Randan. Et quant aux habitans desdictes villes, bourgs et bourgades du plat païs qui n'ont envoyé ou n'ont esté appelés, que tous seroient sommez de dans huict jours après la signification qui leur seroit faicte de ceste Résolution, faire même déclaration ; à faute de quoy ils seront reputez pour ennemis (1). Enfin on déclara réunis à Riom les prévôtages, villes et paroisses qui avaient été retirés de sa recette générale ; on ordonna que les deniers y seroient apportés, et eu égard à la pauvreté de la province, les tailles furent réduites de moitié par provision et jusqu'au

(1) *La Résol.*, etc.

réglement qui devait servir de constitution au royaume. Les États terminèrent leurs travaux en émettant le vœu de supplier le duc de Mayenne de permettre que la contribution levée sur le clergé pour le paiement ordinaire des décimes ou pour faire face à la dernière aliénation, fût employée aux frais de la guerre. Les députés se séparèrent après avoir voté la publication du *compte-rendu* de leur session : il prit le titre de *La Résolution des Trois Estats au bas païs d'Auvergne*. Répandue à profusion, cette pièce porta l'agitation jusque dans les dernières chaumières. Riom ne garda plus de mesure. Déjà une taxe pour chaque homme de service avait été fixée et imposée ; déjà défense avait été faite aux habitans d'aller aux foires et marchés de Clermont, de Montferrand, et les étrangers s'étaient vus obligés de quitter précipitamment la ville. Une visite domiciliaire pour le recensement des armes compléta ce régime de terreur qui voulait l'unité. Chaque citoyen dut s'en procurer sous peine d'amende, et, sous peine de contrainte au corps, avoir chez lui provision de farine et de sel pour trois mois. Riom comprenait qu'il était l'athlète appelé dans la carrière pour une lutte suprême !

Ce jour même encore où la Ligue tenait ses États à Billom, Henri III écrivit pour la dernière fois aux Riomois, en les exhortant à rentrer dans le devoir et à reconnaître son autorité. Rappelant les précé-

dentes lettres qui avaient enlevé à la ville la recette générale et d'autres immunités, le prince les menaçait de sévir de nouveau contre leur rebellion en les privant de la cour des Monnaies et du siége présidial, si, dans le délai de quinze jours, tout commerce de leur part n'avait cessé avec la Ligue. Les expressions du roi conservaient de la bienveillance au milieu de leur sévérité. C'était le monarque dégradé auquel il n'était pas permis d'agir en maître absolu : il lui devenait plus utile d'oublier que de punir, et il offrait l'indulgence en retour du repentir. « Chers et amez, si l'ingratitude et rendre le mal pour le bien a toujours esté détestable devant Dieu et les hommes, vous pouvez juger combien vous estes coupables après tant de bienfaicts, de priviléges et d'honneurs que vous et vos ancestres avez reçeüs de nos prédécesseurs rois et de nous... » Toute la dépêche était sur ce ton. Les habitans demeurèrent sourds à cet appel et ne s'inquiétèrent pas des suites que pouvait entraîner leur persistance dans la révolte. Aussi, les quinze jours expirés, un édit royal ordonna de transférer sans le moindre retard la chambre des Monnaies de Riom à Clermont, « ayant cogneu que par notre patience, dit Henri III, et délay que nous leur avons donné de se recognoistre, ils en demeurent obstinés et comme endurcis, continuant au mal plus que devant ; nous les avons jugés indignes de nos bonnes

intentions... » Clermont s'enrichissait de nouveau des dépouilles de Riom, et tandis que la défaveur du roi se signalait coup sur coup contre les Riomois, les Clermontois étaient gracieusement remerciés de leur fidélité, et recevaient, à part les avantages précieux perdus pour Riom, remise du quart des tailles, comme témoignage direct et exprès de la satisfaction du prince.

Ennemies déclarées, les deux villes ne connurent plus de bornes à leurs ressentiments; elles poussèrent un cri sauvage de fureur et de vengeance et fixèrent les yeux sur Issoire appelé surtout à fournir le champ-clos de ce terrible duel.

Au milieu de préparatifs impatiens et de désirs implacables, fut lancé par le roi de Navarre ce manifeste de tempéramens et de concession qui le rapprocha tout-à-coup de la première marche du trône. Il écrivit aux trois États du royaume : « Messieurs, quand il me ressouvient que depuis quatre ans j'ai esté l'argument des tragédies de France, quand de ces yeux que Dieu m'a principalement donnés pour les avoir toujours ouverts au bien de ma patrie, toujours tendres à ses maux, je suis contrainct de la voir en feu, ses principaux piliers déjà brûlés, ses meilleures villes en cendre, et qu'encore, au lieu d'apporter de l'eau, d'étouffer les flammes, on me force à brusler moy-mesme, ou je serois de tous les insensibles le plus insensible qui fust jamais,

ou bien il faut que mon ame reçoive mille fois le jour des peines et afflictions que rien ne sçauroit égaler. Messieurs, jamais mon pays n'ira après moy; son utilité précédera tousjours la mienne, et tousjours on verra mon mal, mes dommages, mes afflictions courir devant ceux de ma patrie. Je veux vous faire entendre ce que je pense estre de mon devoir et ce que j'estime nécessaire au service de Dieu, du roy mon souverain et au bien de ce royaume. Aujourd'hui, je suis prest de demander au roy Monseigneur, la paix, le repos de son royaume et le mien que j'ai faict jamais; j'avois au commencement de ces armes, le respect de ma conscience et de mon honneur que j'ai toujours supplié très-humblement Sa Majesté de laisser entier. Les guerres n'ont rien changé de cela. On m'a souvent sommé de changer de religion; mais comment? la dague à la gorge; qui ouyt jamais parler que l'on voulût tuer un turc, un payen, le tuer, dis-je, pour sa religion devant que d'essayer de le convertir? Que diroient ceux qui m'ont vu courageux, si, honteusement, je quittois par la peur la façon de laquelle j'ai servi Dieu dès le jour de ma naissance? Et puis quelle conscience! Avoir esté nourry, instruit et eslevé en une profession de foy, et sans ouyr, sans parler, la jetter de l'autre costé? Non, Messieurs, ce ne sera jamais le roi de Navarre, y eût-il trente couronnes à gagner. Instruisez-moy, je ne suis point

opiniâtre ; prenez le chemin d'instruire, vous y profiterez infiniment ; car si vous me montrez une autre vérité que celle que je crois, je m'y rendray; et feray plus, je ne laisseray nul de mon parti qui ne s'y rende avec moi. Messieurs, nous sommes dans une maison qui va fondre, un bateau qui se perd, et n'y a nul autre remède que la paix ; je la demande au nom de tous au roy mon seigneur; je la demande pour moy, pour tous les Français, pour la France. Je desclare, avant toute chose, jusqu'à ce qu'il ait plu à Dieu donner le loisir au roy mon seigneur de pourvoir aux affaires de son Estat, y remettant la paix qui est si nécessaire ; je déclare que si en son absence je ne le puis si bien servyr que je l'establisse partout son royaume, je le ferai au moins en partie aux lieux où j'aurai plus de pouvoir de faire cognoistre son auctorité, déclarant en outre qu'aux villes qui avec moy s'uniront en ceste volonté, qui se mettront sous l'obéissance du roy monseigneur et la mienne, je ne permettrai qu'il ne soit innové aucune chose ny en la police, ni en l'église, sinon en tant que cela concernera la liberté de chascun » (1). L'effet que produisit ce langage si habilement fier et d'une portée si politiquement calculée, fut immense; cependant on ne le comprit et on ne le jugea bien qu'après l'accord du traité

(1) *Lettre du roy de Nav. aux Trois Estats*, etc. — Capefigue.

qui se conclut à Tours le 26 avril. Henri III dit qu'il accorde « au roy de Navarre, pour luy et pour tous ceux de son party, trève et surséance d'armes et de toute hostilité; laquelle trève nous entendons estre généralle pour tout nostre royaume durant un an entier, à commencer du troisième jour de ce mois d'avril et finir à semblable jour; à la charge et condition promise par ledict roy de Navarre, soy faisant fort pour tous ceux de son party, qu'il ne pourra durant ladicte trève employer des forces et armes en quelque part que ce soit, dedans ou dehors nostre royaume, sans nostre commandement ou consentement; il n'entreprendra ou souffrira estre entrepris ny attenté aucune chose en lieux et endroits de pays où nostre auctorité est recognue; il ne changera ny permettra changer aucune chose au faict de la religion catholique, apostolique et romaine. Si durant cette guerre luy ou les siens prennent quelque ville, chasteaux ou autres places, il les remettra incontinent en nostre libre disposition suivant la promesse qu'il nous en a faicte. En conséquence de ce que dessus, ledict roy de Navarre et ceux de son party auront main-levée de leurs biens pour en jouir tant que ladicte trève durera, comme ils laisseront jouir les Catholiques, tant ecclésiastiques que autres, nos bons serviteurs, de leurs biens et revenus ès lieux par eux tenus (1) ».

(1) *Regist. du Parlem. vol.* XXXIX, fol. 10.

Cette alliance des deux rois ne menaçait pas seulement d'un coup terrible et prochain les unions municipales de Paris et de la France : elle indiquait le successeur au trône; elle continuait Henri III dans sa royauté nominale ; elle prenait ce misérable prince corps et ame, et malgré lui, le retenant dans les liens d'une tutelle hautement proclamée, lui donnait pour dominateur l'homme de guerre et de vaillance, le redoutable Béarnais, achevant ainsi de l'abymer sous la haine et même sous la calomnie populaires. Le fils de Catherine ne fut plus « qu'un Turc par la teste, un Allemand par le corps, une harpie par les mains, un Anglais par la jarretière, un Polonais par les pieds et un vrai diable en l'ame » (1). Henri de Navarre avait enfin la main sur la couronne.

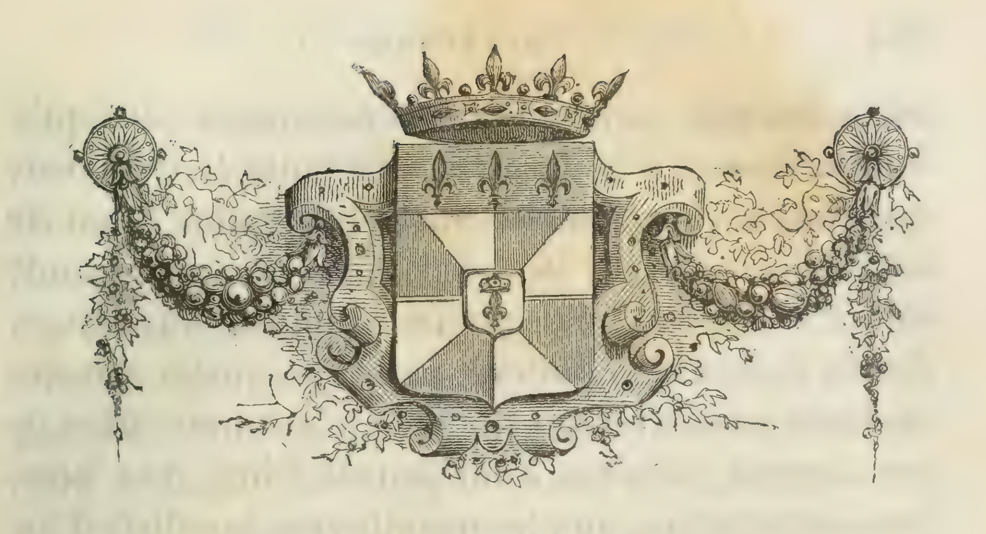
(1) *Journ. de Henri III.*





P.A. Desrosiers à Moulins.

RIOM.



LIVRE X.

—

Chapitre Premier.

RÉGLEMENS PARTICULIERS A RIOM — PAULHAGUET, BRIOUDE, SAINT-GERMAIN-LEMBRON, LANGEAC, UNE FOULE DE VILLES ENTRENT DANS L'UNION. — SERMENT A LA LIGUE. — HOSTILITÉS DE CLERMONT ET DE MONTFERRAND CONTRE RIOM. — QUESTION DES SUSPECTS. — PRISE DE MARINGUES. — L'AVEINE. — HENRI III AUX ÉCHEVINS CLERMONTOIS.

1589.

Après les protestations et l'engagement des États de Billom, Riom accepta bravement les conséquences de son avenir lié au drapeau de la Ligue. Une attitude

toute martiale y fut prise : on ne songea plus qu'à soutenir jusqu'à la dernière extrémité le rôle armé qui était dévolu à la cité. Il s'agissait pour Riom de son honneur et de son existence comme grande ville : les habitans énergiques se mirent aussitôt en devoir de sacrifier l'intérêt privé, les justes alarmes domestiques, le repos et la paix à la conservation de ces biens si précieux à un peuple libre. Aux hommes aventureux, aux fermes citoyens les chefs d'action exposèrent l'état des choses, et leur assentiment fut acquis. L'amour du clocher, l'orgueil du pays natal imposèrent silence aux scrupules de l'opinion, aux divergences de la pensée politique. Aux plus âgés, qu'importait la Ligue ou le roi, pourvu que leurs derniers jours s'écoulassent tranquillement ? A ceux indécis par calcul et spéculation, troupe honteuse qui se ménage pour les faits accomplis et accepte toujours la loi du plus heureux et du plus fort, à ceux-là on fit peur, et ils se rendirent avec un empressement qui ne cachait point toutes leurs viles passions. Ceux qui protestèrent courageusement contre une ligne de conduite s'écartant des lois respectées et des devoirs suivis jusqu'au jour de l'insurrection, par hommage à leur fermeté ou par pitié pour leur petit nombre, on se contenta de les laisser en arrière. Mais des réglemens particuliers apprirent sans retard à tous qu'il était décidé qu'on défendrait les murs sans espé-

rance de merci, de quelque part que vînt l'attaque, des protestans ou des royalistes. Une police vigilante et sévère surveilla les réunions qui se succédaient dans chaque quartier. Il fut défendu de vendre de la poudre aux étrangers : tout ce qui pouvait être fabriqué restait réservé aux besoins éventuels. Les munitions de guerre reçurent le scellé des officiers urbains. On n'oublia aucun préparatif, on ne négligea aucune prévision, on s'attacha à des soins qui parurent futiles en apparence, et qui se rattachaient néanmoins à la défense générale. Riom révolutionnaire dépensa largement la fougue, l'audace et la témérité qui sont la brûlante essence des soulèvemens populaires. Dans cette agitation insolite, dans ce choc d'avis, de décisions, d'assemblées imposantes par la détermination et le nombre, dans cet aspect fiévreusement animé de chaque Riomois, il était facile de reconnaître une assurance plus aveugle qu'intime pour ce parti qui appuyait la religion contre les rois maudits de France et de Navarre. Mais la Ligue retentissait au cœur comme aux extrémités de la province. Paulhaguet, Brioude, Saint-Germain-Lembron, Langeac venaient, à l'exemple des autres nombreuses villes, d'entraîner leur territoire jusqu'au dernier hameau. L'étendard de l'Union flottait aussi dans de grandes localités et sur les plus forts châteaux de la Haute-Auvergne. Si le roi, dans la prévôté de Saint-Flour

comptait Chaudesaigues et le Donjon de Montvallat, les tours de Faydit dans la paroisse de Charnet et de la Volpilière dans celle de Saint-Martin-sous-Vigouroux ; si Henri de Béarn était toujours soutenu par Louis Dubourg dont le château, dans la paroisse d'Andelat, s'élevait plus fortifié que jamais, et par le brave Chavagnac qui dressait des compagnies sous ses bonnes murailles d'Auriac ; la Ligue nommait Saint-Flour, Murat, Allanche, Pierrefort et Ruines. Le comte d'Apcher armait pour elle ses vassaux de Rochegonde en la paroisse de Neuveglise ; Brezons, le marquis d'Espinchal, le comte d'Estaing et le baron de Dienne garnissaient de vigies leurs orgueilleux créneaux de Murat, des Termes, de Lagarde et de Marchadial. Pour elle encore les comtes de Lastic et de Montgou, le seigneur de Montbrun, le baron de Pierrefort s'emparaient des issues importantes et cernaient les villes et les bourgades par les ceintures de leurs redoutables forteresses de Lastic, de Mhardogne, de Montbrun-Lavastrie et de Pierrefort. Dans la paroisse d'Ussel, dans le bourg de Roffiat, siége de leurs vastes domaines, le seigneur de Rancillac-de-Chazelles et le marquis de Savignon avaient reçu Sieujac et joignaient leurs hommes d'armes à ceux qui se montraient déjà aux meurtrières de Bredon. Il est vrai que Mauriac était suspect, que le vicomte de Lavedan à Mirmont, et son frère à Pleaux te-

naient pour le roi de Navarre, Salers et Madic pour Henri III : mais Lignerac, le baron de Pestel, malgré ses premières assurances, les seigneurs de Murat à Murat-l'Arabe, et à Chateauneuf vers Riom-ez-Montagnez, les barons de Sarran et de Valens, les comtes de Châtelet, de Charlus et de Lavaur, de Saint-Martial et de Beauclair avaient été les premiers du pays à proclamer la déchéance de Valois-l'Hérétique. Les prévôtés d'Aurillac et de Maurs inquiétaient peu sérieusement le comte de Randan, quoique la noblesse d'Aurillac se fût déclarée pour le roi de France, que Maurs restât en suspicion et Calvinet au pouvoir des Religionnaires. Les seigneurs de Cambon, de Marze, de Sedages, de Cours, de Lassale et de Labesserette, ligueurs actifs, suffisaient pour balancer la puissance des Protestans en nombre inférieur: et des royalistes pour la plupart divisés, absens ou casaniers (1). A la tête de ce mouvement immense se distinguait Marguerite de Valois dont l'antipathie implacable oubliait que l'Union tendait surtout à exclure son mari de la couronne. De son château d'Usson, elle promenait au loin son œil d'aigle sur tous ces seigneurs qui étaient trop lents, selon ses désirs, à se déclarer pour l'Union. Elle les stimulait avec finesse ou les gour-

(1) Accouardi ou couard, inutile, avare, cendreux, reclus, chiche, maussade, paresseux, vilain, incivil, pleure-pain » — *Vieux dict.* — *P. Mir. Guerr. de rel.*, etc.

mandait fièrement. Son influence franchit même les limites de la province pour se faire sentir au Puy dans l'intérêt de ses amis. Saint-Vidal, ouvertement partisan de Mayenne, avait perdu sa commission de gouverneur que Henri III donna à Clermont de Chaste, séneschal du Velay. Celui-ci s'était établi au château de Polignac, et, mettant des garnisons à Yssingeaux, au Charrouil, à Montbonnet, etc., il se rendit maître des abords de la ville du Puy. Saint-Vidal accourut de Lyon où il sollicitait des secours pour défendre les Aniciens, et trouva un trompette que le séneschal lui envoyait avec ordre de se rendre à l'obéissance du roi et à la sienne. Le gouverneur répondit à cette sommation en assemblant le conseil des Vingt-Quatre, alors autorité dictatoriale dans la ville, et en faisant mettre hors la loi Chaste et les siens. La guerre menaça aussitôt tout le territoire; elle allait éclater lorsque la reine de Navarre se hâta d'envoyer des gentilshommes comme médiateurs. Les deux rivaux se prêtèrent à toute espèce d'arrangement: les conférences vellaviennes remplacèrent un moment des hostilités menaçantes (1).

Une opération de peu d'importance, la prise de Saint-Bauzire près Brioude, fournit bientôt l'occasion d'une manifestation plus éclatante encore que

(1) *Les d'Urfé. — Guerr. Civ. dans le Vel.*

celles qui avaient déjà signalé les ligueurs Riomois. Une assemblée générale eut lieu le 18 mai 1589 ; le serment exigé pour tout le royaume y fut ainsi prêté :

« Nous, Amable Amy, conseiller au siège présidial ; Marin d'Allemagne, avocat ; Gilbert Blanc, procureur ; François Thiert, marchand ; tous quatre consuls de la ville de Ryom, la présente année, soussignés ;

JURONS ET PROMETTONS :

« A Dieu, sa glorieuse mère, anges, saincts et sainctes du Paradis, vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine ; employer nos vies et nos biens pour la conservation et accroissement d'icelle, sans y rien épargner jusqu'à la dernière goutte de nostre sang, espérant que Dieu, seul scrutateur de nos cœurs et de nos volontés, nous assistera en une si saincte entreprise et résolution en laquelle nous protestons n'avoir autre but que la manutention et déclaration de son sainct nom, défense et protection de son église, à l'encontre de ceux qui ouvertement ou par moyens occultes se sont efforcés l'anéantir en ce royaume.

JURONS :

« Aussi défendre de tous nos pouvoirs et puis-

sance à la garde et conservation de cette ville de Ryom, établissement d'un repos asseuré en icelle, et des autres villes et communautés unies et à la décharge et soullagement du pauvre peuple.

JURONS :

« Pareillement et promettons de conserver envers et contre tous, sans aucuns excepter et sans respect d'aucune dignité ou qualité de personnes, les princes, seigneurs, gentilshommes habitans de cette ville ou autres qui se sont unis ou s'uniront ci-après pour un si bon et si sainct subject ; maintenir les privilèges et libertés des Trois Ordres et Estats de ce royaume et ne permettre qu'il leur soye faict aucun tort en leurs personnes et biens, et résister de toutes nos puissances, à l'effort de ceux qui ont violé la foi publique, rompu l'édict d'Union, franchises et libertés des Estats de ce royaume par les massacres et emprisonnemens commis en la ville de Blois, les 23 et 24 de décembre derniers, et en poursuivre la justice par toutes voies contre les auteurs coupables et adhérans, que ceux qui les assisteront ou favoriseront ci-après ; et générallement promettons ne nous abandonner jamais les uns les autres, et n'entendre à aucun traité, sinon à un commun consentement de tous les prélats, villes et communautés unies.

« ET EN OUTRE :

« Suivant le 1er article du réglement général publié en la cour le 20 avril dernier, avons juré porter toute obéissance aux magistrats catholiques non suspects qui volontairement sont entrés en la saincte Union (1) ».

Aux consuls se joignirent soixante-dix-sept assistans sur quatre-vingt-huit, et, le lendemain, trois cent quatre habitans jurèrent la Ligue. Quinze dames notables prirent part au serment public. Le peuple en masse applaudit à cet acte dont le retentissement allait devenir fatal. La croix et le poignard s'unirent étroitement pour devenir le farouche symbole des Catholiques révoltés.

Clermont avait aussi tenu ses États, mais devant fort peu de députés. Cette ville resta d'abord seule avec Montferrand pour soutenir le parti du roi. Malgré cet isolement dangereux au sein de la guerre civile rallumée, dédaignant toute séduction, bravant tout péril, les deux cités amies demeurèrent inébranlables dans leur fidélité et devinrent sur-le-champ le point de réunion des royalistes que décida leur courageux exemple. A huit cent quatre-vingts toises seulement de Clermont, à deux lieues de Riom, Montferrand sut utiliser ce voisinage et de-

(1) *Arch. de Riom.*

venir l'avant-garde redoutable des mouvemens combinés. Ce n'est pas une ville très ancienne. La seigneurie de Montferrand avait fait partie du comté d'Auvergne. C'était, en 1186, un château spacieux et fort. On l'appelait alors *mons ferax*, *montagne fertile* (1); plus tard on a dit, d'après le langage du pays : *Montferrat* et enfin *Montferrand* (2). Les seigneurs de Beaujeu en étaient propriétaires. Il y avait un collége, un bailliage, une juridiction consulaire et une cour des aides qui ont été transférés à Clermont. Son rang alors était distingué ; c'était « une ville de grand trésor et pillage, riche de foi et bien marchande, où il y avoit de riches vilains à grand foison, la ville où se faisoit le plus simple et pauvre guet du roïaume » (3). Cependant la place méritait d'être gardée, étant très fortifiée, dans une position avantageuse, enceinte de larges murs flanqués de tours rondes et carrées, et bordés de fossés de dix-huit pas remplis par les eaux de la Tiretaine, ruisseau venant de Royat et passant à l'Ouest de Clermont et de Montferrand. Ces eaux noyaient en débordant un marais d'un quart de lieue autour de la ville et empêchaient l'ennemi de camper. Un seul côté était expugnable par l'absence d'un éperon qui, « avec une contre artillerie auroit battu à plomb sur

(1) *Annon. Nouv. Théât. du monde.*

(2) Delarbre, Not.

(3) Froissard.

celle des assaillans, le fossé là se rendant très-profond (1)». Malgré cette imperfection de ses remparts, Montferrand passait pour devoir « faire avec Clairmont l'une des meilleures villes du royaume (2) ». Quoique cette localité perdît son indépendance intérieure en faisant partie de l'administration et de la municipalité de Clermont (3), ce sacrifice n'altéra en rien la confraternité de ses relations avec les habitans de la capitale d'Auvergne. Déjà, pendant la *Praguerie* et le *Bien Public*, comme au temps de la course des Anglais, sa bonne intelligence avec ses voisins lui avait fait le plus grand honneur. Aussi le fardeau de la guerre qui tomba sur Clermont et Montferrand ne les fit point fléchir. Leur fermeté approcha de l'héroïsme. Échangeant de continuels secours, toujours sur pied et la mêche d'arquebuse allumée, ces deux cités épuisèrent leurs ressources, contractèrent des emprunts considérables, firent de nombreux sacrifices d'hommes et armèrent des compagnies capables de tenir vaillamment la campagne. Prenant intrépidement l'offensive, quelques-uns de leurs capitaines montèrent à cheval et vinrent inquiéter Riom jusqu'à ses portes. C'était vraiment une noble conduite, car les Ligueurs ou les Huguenots les entouraient de toutes parts, car en

(1) Vernyes.
(2) *Ed. de réunion de* 1630.
(3) *Ed. de* 1731.

Auvergne ces deux villes étaient les seules qui prononçaient tout haut le nom du roi (1). Lorsque, pour soutenir le parti qu'on embrasse se réunissent la conviction, la loyauté, le dévoûment, il y a toujours de la grandeur à garder saintement sa bannière : si le danger peut sur elle appeler la foudre, une mort utile et déterminée doit être la suprême espérance.

Cependant Riom méprisait ces démonstrations et pressait les approvisionnemens, les préparatifs belliqueux. L'agitation populaire était encore croissante. Une question, qui eût pu amener d'affreuses collisions, devint l'aliment d'assemblées où les déclamations les plus véhémentes se produisirent. Les cris, le tumulte, des propositions aussi imprudentes que téméraires se firent jour par l'organe d'orateurs furieux qui avaient cherché dans la lie du vin et la boue des carrefours leurs féroces inspirations. Un de ces promoteurs délirans demanda s'il ne fallait point s'assurer par le supplice du gibet de tous ceux dont le nom ne figurait pas au bas de la dernière prestation de serment. Un froid rappel à l'ordre fut la réponse du président. Il fallait chasser ignominieusement le sanguinaire Ligueur. Un autre insista pour que les citoyens suspects d'opposition ou de tiédeur fussent publiquement dénoncés. La solution affirmative entraînait inévitablement

(1) Ch. de Valois, Mém.

une scission soudaine entre les habitans plus ou moins exaltés ou différant d'opinion. Obstacle insurmontable aux moyens d'ordre et de sûreté que prenaient les consuls, c'était remplacer une vigoureuse administration par une anarchie imprévoyante et tyrannique ; c'était ouvrir la voie aux ressentimens particuliers, à la cupidité hypocrite, à la haine méfiante et avide de vengeance, à l'infernale calomnie. Le bien de cette mesure n'était pas à comparer au mal qu'elle eût infailliblement produit avec la fermentation qui régnait sous tous les toits. La raison prit le dessus : la décision fut politique, habile, sage. On arrêta que les Riomois suspects seraient seulement signalés aux consuls qui les indiqueraient au gouverneur pour être pris à leur égard telle mesure que de droit. En même temps, des troupes furent réparties dans les postes voisins. Le château de Bourrasol reçut une garnison composée d'un capitaine et de vingt-un soldats. Sa proximité faisait qu'il protégeait les évolutions écartées, les expéditions pour le fourrage, les courtes campagnes nécessitées par l'approche de l'ennemi. L'argent devint fort rare, il manqua quelquefois, et pourtant il fallait subvenir à l'entretien des hommes de guerre qui ne supportaient pas un arriéré de solde. La compagnie du comte de Randan avait soixante cavaliers et six cents fantassins : elle coûtait seule quatorze mille livres par

mois. La montre souffrit des retards : il fallut renvoyer à la prochaine réunion des États la demande d'une avance de quatorze mille écus faite par le gouverneur. Les armemens avaient tout absorbé.

Pendant que Ligueurs et Royalistes préparaient l'arène dans laquelle ils allaient se heurter, les Religionnaires s'établirent à Maringues. Cette ville commerçante, située à cinq lieues de Clermont, à trois de Riom, sur la rive gauche de la Morge, et à une demi-lieue du bord de l'Allier, leur servit de quartier-général pour des attaques de partisans. Tirant son nom des vastes marais qui se trouvaient du côté du Nord, que l'agronomie a assainis et cultivés aujourd'hui, le vieux *Marengue* (1) était le chef-lieu de la seigneurie de Montgâcon dont le château, bâti à peu de distance au Nord-Est de la ville, dominait ce grand fief de la Basse-Auvergne. Il y avait une chapelle qui a disparu; il y a une butte qui a conservé le nom du fort. Maringues possédait le grenier à sel. De là, les Protestans rançonnèrent rudement les Martres-sur-Morge, Saint-Ignat, Vinzelles, Luzilhat, Bulhon et autres bourgs ou hameaux compris dans un rayon peu étendu. Le prieuré de L'Aveine, dans la justice de Montgâcon, excita vivement leur convoitise. A une lieue de Maringues, près de la rive droite de l'Allier, ce

(1) *Charte de* 1260.

couvent qu'on appelait autrefois *L'Avoisne* à cause de la stérilité des champs au Sud qui produisaient exclusivement ces grains(1), reculait jusqu'à Pierre-le-Vénérable son origine incertaine. Il renfermait primitivement quatre-vingts religieuses, vingt demoiselles nobles, et quatre moines de l'ordre de Cluny (2). Les pieuses recluses avaient, par la pureté de leurs mœurs et leur chasteté, donné un grand relief à ce monastère, l'un des plus renommés de la province (3). Couvertes du triste habit des anciennes Moniales, sous la robe noire, le voile et la guimpe, les humbles pénitentes cachaient une dévotion sans fard, une générosité sans ostentation, et l'aumône abondante tombait chaque jour de leur main secourable. Jusqu'en 1784, elles se montrèrent fidèles à leur costume de cénobites, sinon à l'ancienne et rigoureuse institution ; mais alors réduites à quinze, ces Dames, moins scrupuleuses et plus mondaines, après avoir long-temps sollicité le titre de chanoinesses et le droit de porter le costume séculier avec une décoration particulière, obtinrent que le prieuré de l'Aveine fût érigé en chapitre royal, noble et séculier. Un brevet du roi de 1781, une bulle du Pape de 1782, des lettres patentes confirmatives de 1783 et un second

(1) Dul.
(2) *Bibl. de Cluny.*
(3) Annales Bénédict.

brevet du 20 mars 1784 vinrent satisfaire leurs importunes et vaniteuses réclamations. Elles portèrent une croix d'or émaillée, à huit pointes, anglée de huit fleurs de lys, chargée du *portrait de la reine*, leur protectrice, et du *chiffre du cardinal de Larochefoucauld*. Un large ruban bleu moiré vint étaler sur leur élégante parure cette décoration qui ne portait pas le plus petit insigne religieux. Ce prieuré était peu riche, mais pour les soldats huguenots cette proie valait la peine d'une prompte tentative. Passant l'Allier à deux heures de l'après-midi, ils arrivèrent sans difficulté devant les bâtimens irréguliers et mesquins du monastère, trouvèrent la porte ouverte, les cellules désertes, l'église vide de ses ornemens, et n'emportèrent qu'un chétif butin (1). Du côté de Vic-le-Comte, ils s'emparèrent du château de Buron bâti par les anciens comtes d'Auvergne, pillèrent l'abbaye du Bouchet, de l'ordre de Citeaux, mutilèrent la figure de Robert IV, fondateur, qu'on voyait sur son tombeau, non loin du maître autel, du côté de l'évangile, et se portèrent sur Manglieu, vieux monastère qu'avait fondé en 657 l'évêque de Clermont Saint-Genest. Ce couvent, chef d'ordre, se couvrit de ruines.

Clermont était restreint dans les mesures d'administration extérieure et intérieure. Réduit à ses seules ressources, il ne pouvait agir que dans un

(1) *Arch. de Maring.*

cercle borné : il craignait d'ailleurs que les décisions de sa municipalité, prises en l'absence des représentans des Bonnes-Villes et concernant néanmoins le pays en général, ne fussent invalidées par la suite, et que la responsabilité ne finît par retomber sur les habitans dont les magistrats avaient agi privativement au nom de tous. Les échevins présentèrent requête afin de mettre un terme à cette impuissance que les événemens paraissaient devoir encore augmenter. Henri III se fit expliquer la cause des divisions entre les Mauguins et les Enjoberts, reçut un rapport détaillé sur l'état du Bas-Pays, et laissa décidément toute l'autorité aux mains de l'Hôtel-de-Ville.

« Henry, par la grâce de Dieu, roy de France et de Polongne ,

« Au Séneschal de Clairmont, ou son lieutenant, et à tous autres officiers qu'il appartiendra, salut :

« Combien que par nos lettres-patentes nous avons accordé aux échevins de la ville deClairmont, à l'occasion des présens troubles, de convoquer seulement les villes qui sont demeurées sous nostre obéissance, et de pouvoir avec elles delisbérer et disposer des affaires dudict païs sans attendre autre plus grand nombre d'icelles, ce néantmoins pour la rebellion de la pluspart desdictes villes, forts et bourgs dudict païs détenus et occupez par nos ennemys , les chemins sont si périlleux qu'il est en-

core impossible d'assembler lesdictes villes qui sont demeurées sous nostre obéissance, quelque sommation qu'on leur puisse faire comme nous en avons esté informés ,

« A quoy désirans pourvoir, nous avons permis et permettons aux habitans de nostre dicte ville de Clairmont, qu'après avoir convoqué lesdictes villes demeurées sous nostre dicte aucthorité , et de ce ayant certification d'icelles , qu'eux seuls ou avec ceux qui auront comparu, ils pourront delisbérer et disposer des affaires dudict païs, tout ainsy que si ladicte assemblée aist esté plus grande et légitime; et pour cet effect voulons et ordonnons que les délibérations et tout ce qui aura esté résolu en icelle assemblée soye de pareille force, vertu et exécution comme s'ils avoient esté conclus et arrestez en pleine assemblée du Tiers Estat dudict païs , et en considération desdicts troubles ; et affin que nos affaires n'en reçoivent aucune incommodité ou retardement, et à cette fin nous mandons faire publier ces présentes et registre , et le contenu en icelles faire observer sans souffrir y estre contrevenu , et d'iceluy jouir et uzer les habitans de Clairmont paisiblement et plainement , cessans et faisans cesser tous troubles et empeschemens au contraire. Car tel est nostre plaisir.

« Donné au camp d'Estampes le 2e jour de juillet 1589, de nostre règne le seiziesme.

Par le Roy : « POTIER » (1).

La guerre religieuse allait prendre un nouveau caractère.



(1) Savaron.



Chapitre Deuxième.

—

LE PETIT CAMP.

1589.

Obéissant à un ressentiment particulier qu'avait fait naître le peu d'accueil de Henri III pour les services rendus aux armées royales par son beau régiment de gendarmes, Saint-Hérem (1) s'était rapproché du comte de Randan. Il céda aux instances affectueuses du gouverneur qui lui demanda son amitié, et accepta la lieutenance pour la Ligue. Il fortifia ce parti de quatre cents hommes de pied et de trente maîtres. Son exemple entraîna le marquis de Canilhac, froissé aussi par la hauteur des dépêches de la cour. Il oublia les griefs qu'il avait relevés

(1) Jean de Montmorin.

contre Randan lors de l'attaque de Vodable par le capitaine Virmont. L'entremise du chevalier de La Barge le lia même intimément avec l'évêque de Clermont et son frère : il décida ses amis à se liguer ; il reconnut Randan en sa qualité de chef supérieur, et mit aux ordres du lieutenant-général du royaume un corps magnifique de chevau-légers, gardant près de sa personne deux compagnies d'ordonnances qu'il tint prêtes au premier signal. Le fils de Saint-Hérem, jeune cavalier, vif et emporté, jugeant des choses et des hommes avec un excellent cœur, mais aussi avec une parfaite inexpérience, excité par le fougueux Châteauneuf qui ne voulait faire qu'à coups d'épée des partisans à l'Union, se laissa aller à une entreprise brusque contre la ville d'Issoire. Celle-ci désirait demeurer étrangère aux nouvelles luttes. Malgré les explications des consuls à cet égard, l'impatient De Préaux ne cessait de tourmenter les habitans pour les faire ranger sous l'autorité du comte de Randan. Mécontent de voir ses exhortations inutiles, il passa aux menaces et n'obtint rien de plus. Furieux alors, il déclara qu'il allait traiter les Issoiriens en ennemis déclarés, et, sans perdre une journée, il chargea avec Châteauneuf des laboureurs inoffensifs, les poursuivit jusqu'à la porte du Pont, en blessa deux et les fit prisonniers. Il enleva ensuite les bœufs et les troupeaux qu'il put surprendre dans la plaine.

Cette course d'aventurier n'ayant pas changé la résolution de la ville, le jeune étourdi assembla deux cent cinquante hommes, tant cavaliers que fantassins, et les poussa jusque dans les faubourgs. Le mépris avait seul répondu aux premières hostilités : l'indignation prit aussitôt sa place. Un capitaine urbain fit une sortie, donna la chasse aux assaillans et fit demander à De Préaux de quel droit il se présentait en armes et ce que signifiaient les vexations qu'il s'était permises. Apprenant que c'était pour punir les consuls qui avaient résisté à ses sollicitations et refusaient de se réunir à son père qu'on estimait et qu'on aimait dans la ville, le capitaine répondit que le comte de Saint-Hérem était respecté de tous, et que si la considération et le souvenir des bons offices qu'Issoire avait éprouvés de sa part avaient pu être effacés, la poignée de soldats de son fils téméraire aurait été taillée en pièces. En conséquence, De Préaux fut invité à se retirer immédiatement, s'il ne voulait être traité comme un perturbateur du repos public. Ces observations, remplies de modération, annonçant une véritable affection pour sa famille, firent rougir le jeune homme et le forcèrent à reconnaître ses torts. Il les avoua promptement, il proposa de se retirer à des conditions que la ville accepta sans hésitation : elles consistaient à le regarder pour un des bons voisins d'Issoire, et à déclarer que si ja-

mais les habitans voulaient prendre un gouverneur, ce serait lui qui serait choisi. Cette ridicule levée de boucliers n'eut pas d'autre suite : on l'appela par dérision le ***Petit Camp***.



Chapitre Troisième.

ALLÈGRE ET LES AULTEROCHES. — ISSOIRE LIVRÉ. — RANDAN. — AIGUEPERSE. — D'EFFIAT. — LES DEUX HENRIS. — ASSASSINAT DU ROI DE FRANCE.

1589.

Un germe de division qui devait rejeter Issoire dans la tourmente politique et religieuse, était renfermé dans le sein même de la généreuse cité. Après la dernière lettre de Henri III, les échevins de Clermont, Claude Pascal, lieutenant particulier, Antoine Esparvier et Guillaume Mège avaient écrit aux villes du Haut et Bas-Pays pour qu'elles eussent à envoyer des représentans chargés de traiter des affaires de la province et de renouveler le serment de fidélité au roi. La menace de « sévir con-

12

tre les défaillans avec toute rigueur de guerre » terminait la convocation. Les consuls d'Issoire assemblèrent le corps commun et communiquèrent la circulaire de Clermont. Une délibération allait s'engager, lorsque les Aulteroches l'interrompirent par une tentative de soulèvement. Ils nourrissaient une secrète aversion contre plusieurs de leurs concitoyens. Ces sentimens ennemis avaient pris naissance dans un vieux procès suscité à la ville par le seigneur de Treguieux, château à une lieue et demie de distance, non loin de Brenat, devenu la propriété du fils de Gounon Bonnel, l'ancien consul. Après la translation de la recette générale des finances à Riom, les Issoiriens firent des démarches pour obtenir l'établissement d'une élection générale qui allait être créée en Auvergne. Ils députèrent trois des leurs à Paris, et échouèrent dans leurs instances, parce que les mandataires étaient inhabiles et qu'il fallait l'emporter sur Clermont alors protégé par Catherine de Médicis. Les députés furent rappelés après un séjour prolongé, et, de retour, présentèrent un compte de dépense excédant de 1500 livres la somme allouée pour leur mission. La ville refusa de payer ce reliquat ; on plaida ; les députés obtinrent gain de cause avec condamnation aux dépens qui s'élevaient à 2,200 livres. Ces deux sommes jointes à une troisième de 1,600 livres empruntée pendant la guerre, écra-

saient la ville d'intérêts, quand elle autorisa Gounon Bonnel à s'obliger au nom de la municipalité pour une constitution de 12,000 livres de rente au denier douze, envers le comte de Saint-Genest qui prêta l'argent nécessaire. Gounon Bonnel paya les intérêts durant vingt ans, et requit contre la ville créance d'une somme de 22,000 livres pour ses avances et débours. Il fut ordonné par justice que les consuls feraient la répartition et la levée de ces fonds. Mais le peuple se souleva à la nouvelle de cette imposition, et s'opposa à tout prélèvement. Il prit pour chef Étienne Aulteroche qui chargea un nommé Antoine Costes de porter à la chambre des comptes une pétition pour mettre le paiement de l'obligation à néant. La chambre rejeta la requête, accueillit à l'unanimité la décision judiciaire, et ajouta 400 livres d'amende au chiffre reconnu en faveur de Bonnel. Le peuple s'irrita davantage et nomma Aulteroche consul, espérant échapper ainsi à l'acquittement de la dette commune. Mais la force fit taire la révolte. La levée s'exécuta : on paya. Ce résultat aigrit tellement Jean Aulteroche, frère d'Étienne, qu'il s'oublia jusqu'à frapper le receveur Baile en présence d'une foule d'habitans. Baile porta plainte de cet outrage et fit entendre trente-deux témoins tous qualifiés. Jean fut sévèrement puni. Alors les deux frères ne songèrent plus qu'à tirer une éclatante vengeance

et du receveur et des témoins qui avaient déposé contre eux. Ils n'avaient pu trouver d'occasion jusqu'à la Ligue. Profitant de l'agitation qu'elle excita, ils parcoururent la ville, s'arrêtèrent dans les lieux publics, dans les corps-de-garde, cherchant à haranguer les citoyens, et accusèrent les notables d'avoir vendu la ville au comte de Randan « pour faire couper la gorge au petit peuple, jusques aux enfans au berceau, faire prendre par force leurs femmes et leurs filles, et les faire épouser aux soldats; ils dirent qu'il falloit y remédier et faire du boudin du sang de ces traîtres dont ils avoient la liste dans leur poche, assurant que la chose étoit sûre et qu'ils le savoient de bonne part » (1). Ils conseillaient, si l'on voulait éviter la trahison projetée, d'arrêter plusieurs habitans qu'ils nommaient. Gilbert Lyron, de Meilhaud, leur parent, se joignit à eux et excita le peuple à recevoir le marquis d'Allègre pour gouverneur : personne ne crut à ces insinuations; la ville conserva sa liberté. Lyron et les Aulteroches, dépités, vinrent trouver le marquis à son château et l'assurer vivement que s'il pouvait seulement pénétrer jusqu'à la grande place et parler aux habitans, il serait proclamé gouverneur d'Issoire.

Une aventure mystérieuse, qui faillit devenir tragique pour lui, avait appelé récemment un

(1) *Mss. d'Iss.*

certain intérêt sur sa personne. Isabelle, sa sœur, lui envoie une boîte qui, disait-elle, contenait un rare artifice; Yves l'ouvre, et aussitôt 36 canons de pistolet, chargés chacun de deux balles, font à la fois explosion par l'effet d'un ressort détendu. Le marquis ne fut que légèrement atteint(1).

C'était un magnifique gentilhomme. Son visage mâle s'animait d'une expression saisissante de finesse toutes les fois qu'il causait sur un sujet qui plaisait à son esprit. Son regard était plus fier que pénétrant, son sourire plus gracieux que spirituel. Il y avait dans ses manières un mélange de brusquerie et de douceur qui faisait d'abord un pénible contraste, mais sa bonne humeur et sa voix bienveillante corrigeaient bientôt ce qui ne manquait pas de choquer au premier aspect. Il était plus intrigant qu'ambitieux. Les honneurs le flattaient autant que la gloire. Son caractère viril et inflexible, quand un projet important l'occupait, se laissait aisément subjuguer dans la vie privée. Il était d'une recherche extrême pour ses habits, et soignait merveilleusement sa barbe et sa moustache. Il tenait à frapper le peuple par l'éclat de sa personne. On le vit sur la place publique d'Issoire portant, en vrai raffiné, la fraise à grands canons, le pourpoint tailladé de dentelles, une casaque de velours brodée d'or, et, suspendu au cou, un portrait enchâssé

(1) Dict. hist. Art. D'Allég.

de diamans. A quelques pas, un valet de pied étalait un manteau bleu d'azur, lamé des plus riches broderies. D'Allègre, homme purement politique, n'avait aucune conviction religieuse. Accablé d'instances, le marquis consentit à tenter l'aventure; il partit de Meilhaud suivi de douze gentilshommes. Arrivé à la porte du Pont, il demande aux gardes de le laisser entrer pour communiquer au peuple un avis très important à ses intérêts. Le consul Charrier se trouvait là : homme expérimenté et rompu aux affaires, il devina l'intention du marquis et lui répondit laconiquement que s'il avait quelque chose à dire au peuple, lui, Charrier, son représentant, l'écouterait volontiers et rapporterait ses paroles à la maison commune. Il pria le marquis de ne pas aller plus avant. D'Allègre vit son espérance déçue et se contenta de demander la collation (1) pour étancher sa soif. On souscrivit à ce souhait. Le marquis ôta son feutre à petits bords que surmontait un panache blanc, posa la main sur la cuirasse armoriée qui couvrait sa poitrine, à la place du cœur, prit un verre, et, se tournant vers le rempart entouré de curieux, il s'écria à haute voix : « Mes bons amis, petit peuple de la ville, c'est à vous que je bois, non pas à ces gros mylords qui vous trahiront et qui vous trompent. »

(1) Repas léger qui se donnait aux voyageurs de distinction, par forme d'hospitalité.

Il ajouta à la seconde rasade : « Je bois à la bonne grâce de Messieurs les Aulteroches ». Après un salut répété, il reprit le chemin de sa résidence, suivi de ses gentilshommes.

Les Aulteroches persistèrent plus que jamais dans leur dessein d'introduire le marquis dans la ville. Les consuls ne purent douter de cette machination, en voyant les allées et venues de Lyron à Meilhaud et de D'Allègre à Issoire. Ils réunirent donc tous les habitans au son de la cloche, et leur firent le tableau des malheurs qui fondraient sur eux si les divisions entre les citoyens ne cessaient pas et si certains habitans continuaient, sous le prétexte du bien public, de fomenter des troubles pour amener la domination d'un gouverneur. La ville se rappela ses anciennes calamités, et persista dans la ferme volonté d'écarter tout maître. Elle promit entière obéissance à ses consuls. Le procès-verbal de cette mémorable séance fut couvert de signatures, et porta même celle des Aulteroches qui feignirent de partager les dispositions générales.

On croyait qu'Issoire, après cette expression formelle, ne pouvait plus être victime d'une trahison, et déjà le comte de Randan, instruit de la délibération, avait engagé les consuls à se renfermer dans une stricte neutralité. Mais les Aulteroches étaient altérés de vengeance. Ils allèrent jusqu'à la plus lâche perfidie pour l'assouvir. Un Jacques Bugeon, qui

s'était retiré à Issoire après avoir été banni de Clermont, devint leur digne émissaire. Ils l'envoyèrent à D'Allègre, en lui demandant sa promesse de livrer à leur merci les personnes dont le nom était inscrit sur des tablettes présentées par le messager. A ce prix, tout étant disposé, on le faisait gouverneur d'Issoire. D'Allègre ne souhaitait rien aussi vivement que cette flatteuse dignité, mais il avait le cœur trop haut pour se faire le complice d'une odieuse action : il promit tout, résolu à ne rien tenir après le succès.

L'exécution du coup de main fut remise au 3 juillet, jour auquel les Aulteroches étaient de garde à la porte du Pont. D'Allègre fit venir cent vingt hommes qui entrèrent la veille à minuit dans le château de Meilhaud, et le quittèrent avant le point du jour, se dirigeant vers Issoire, en ayant soin de marcher le long des haies, dans les chemins bas, pour être moins aperçus. Ils étaient conduits par un capitaine de Clermont, nommé Dubois-le-Lorrain. Les échevins s'étaient empressés de seconder cette entreprise pratiquée pour rendre la place sous la puissance royale. Après avoir longé la prairie couverte d'arbres de Montplaisir, les soldats arrivèrent à huit heures du matin et se montrèrent à la porte du Pont où les Aulteroches venaient de placer des gens affidés, Sébastien Montmaraud au premier poste, Jean Verghade à l'autre. Deux senti-

nelles dévouées occupèrent le clocher, afin que le tocsin ne pût être sonné lorsqu'on découvrirait le marquis. Ces précautions ne furent point inutiles: des paysans qui faisaient faction sur la muraille, crièrent aux deux sentinelles de répandre l'alarme aussitôt qu'ils auraient aperçu la troupe. Des risées répondirent à leurs sollicitations. Les gardiens du clocher prirent un verre rempli de vin et le vidèrent en criant avec raillerie : « A votre bonne grâce, amis les paysans ! » Le marquis put ainsi s'approcher sans obstacle des deux postes : les consuls Charrier et Chauveton y arrivaient à l'instant, attirés par les Aulteroches sous prétexte d'une garde plus vigilante, mais en réalité afin qu'il leur fût facile de se venger sur ces dignes citoyens qui s'étaient opposés à des desseins pernicieux pour la tranquillité de leur pays. Les verroux étant tirés, les portes s'ouvrirent devant D'Allègre : ce fut Montmaraud qui l'introduisit après en avoir reçu l'assurance qu'aucune exécution n'aurait lieu contrairement à l'attente des Aulteroches. A peine l'avant-garde était-elle entrée, que ces derniers et Verghade se jetèrent sur Chauveton, lui lâchèrent un coup de pistolet qui lui fracassa les épaules, et le renversèrent tout en sang sous le fer de leurs hallebardes. On le laissa pour mort. Charrier aurait subi le même sort sans la pitié de Montmaraud qui éloigna le vieillard par un noble mensonge : « Monsieur, lui

dit-il, nous aurons bientôt l'alarme, je vous prie, retirez-vous et allez nous chercher de la poudre ». Le consul s'éloigna et fut sauvé.

D'Allègre marcha droit à la place, entouré de ses soldats et de beaucoup d'habitans qui venaient d'accourir. Là, il fit crier à tous VIVE LE ROI ! et répondit aux Aulteroches qui le pressaient de leur faire remettre les Issoiriens désignés sur les tablettes de Bugeon : « Je ne suis pas venu en cette ville pour venger vos querelles et vos différens : j'y suis venu pour le service du roi ». Les deux frères s'emportèrent grossièrement à ce déni d'assassinat. Pour les calmer et ne point compromettre son succès, le marquis fit incarcérer deux ou trois personnes qu'on relâcha peu de temps après.

Cette prise effectuée, D'Allègre tint conseil pour aviser aux moyens de mettre la ville à l'abri des efforts que les Ligueurs ne manqueraient point de tenter. D'Authérat, le sieur de Senugheol, Alexandre et Simon de Fredeville, l'aîné seigneur de Frédeville et de Chambon, l'autre de Cromps et de Busceol, qui avaient assisté le marquis, les Aulteroches « et autres gens de petite étoffe » (1) prirent place dans l'assemblée. Il fut décidé qu'une citadelle serait construite à la porte du Pontet, et qu'on élèverait deux grosses tours dans le centre de la ville, de manière à empêcher celles de l'extérieur de do-

(1) Mss. d'Iss.

miner sur aucun point. On avisa d'abattre une partie de la tour de l'horloge ainsi que le couvert d'une maison attenante, et Frédeville jeune fut chargé du gouvernement. D'autres troupes royales étant survenues, D'Allègre laissa à Issoire deux cents arquebusiers et quelque cavalerie, et se retira à Clermont avec trente chevaux pour d'autres entreprises : Frédeville était investi de tout pouvoir en qualité de son lieutenant (1).

Le vieux Chauveton dévorait en silence les humiliations que les Aulteroches lui faisaient subir depuis l'entrée de D'Allègre. En proie aux souffrances aiguës que lui coûtait la guérison des blessures reçues si traîtreusement à la porte du Pont; courbé sous le poids des infirmités et du temps; retenu dans sa maison où sa famille seule l'entourait, il ne donnait aucun ombrage à ses ennemis qui le laissèrent enfin en repos, ne le jugeant plus capable d'aucune action vigoureuse. Mais la glace des années avait, chez l'ancien consul, respecté l'intelligence et le cœur. Dévoué à la Ligue, il consacra les forces qui lui restaient à son triomphe dans ces murs qui avaient vu sa jeunesse honorée et chérie, qui voyaient maintenant ses derniers jours flétris et méprisés. Au milieu de la nuit, en silence, des amis sûrs se réunissaient auprès de son lit de souf-

(1) Mézeray. — Audigier.

france. Comme lui, ils avaient à compter avec les Aulteroches, comme sur lui pesait leur injurieuse domination. L'espoir d'un affranchissement prochain les animait tous. Pour écouter avec un frémissement dont il n'était pas maître le récit de la vexation, de l'injustice qui avaient eu lieu dans la journée ; pour sympathiser chaudement à tous les moyens employés à la délivrance d'Issoire ; pour confondre sa voix affaiblie avec celles qui maudissaient les oppresseurs, Chauveton soulevait sa tête blanchie, et alors l'éclair vitreux de ses yeux , la pâleur plus livide de ses traits, le tremblement convulsif de ses membres accusaient les émotions qui brûlaient son ame. Excités, emportés par son influence et l'empire de sa parole mourante , les principaux bourgeois voulurent appeler le comte de Randan, occupé alors à faire le blocus de Montferrand. Profitant des mauvaises dispositions de Fredeville qui, afin de plaire aux Aulteroches dont les propriétés étaient situées du côté de la Berbiziale, ouvrit cette porte mal fortifiée et ferma celle du Pontet qu'on avait mise à l'abri du pétard , deux notables délégués envoyèrent au comte l'indication de moyens faciles pour faire sauter les fortifications et prendre la ville , tandis que les Royalistes n'y étaient pas encore bien établis. Le gouverneur se mit sur-le-champ en mesure : il avait eu un regret extrême de ne s'être pas assuré d'Issoire avant le

marquis d'Allègre, car cette place devenait pour lui d'une importance majeure. Au pouvoir des troupes royales, elle empêchait la levée des deniers de guerre, et interceptait les communications de Riom à Brioude, de même que celles des autres villes liguées sur cette partie étendue de la province. Il appela ses ordonnances et manda au comte de Saint-Hérem, aux vicomtes de Châteauclou et de Rochebaron, au comte de Charlus, aux marquis de la Fayette et de la Troussaye, à Châteauneuf et nombre de gentilshommes de se rendre à Aulnat pendant la nuit avec leurs compagnies. Il y vint lui-même à la tête de ses troupes fortes de neuf cents chevaux et d'un régiment de fantassins. A six heures du soir, le 13 juillet, le corps entier se mit en marche. En suivant les bords de l'Allier, on trouva des chemins presque fermés, à peu près impraticables ou d'une difficulté extrême : les gens de pied retardèrent. Il ne fut pas possible d'être devant Issoire avant le jour. On crut l'entreprise manquée, mais le comte joignait au courage d'un partisan la persévérance du chef guerrier et la prévision du chef politique. Il venait de lancer ses détachemens sur les avenues de Clermont qu'il avait insulté et provoqué au combat ; il avait planté son étendard au milieu d'une population qui croyait à sa parole, à sa fortune, aux brillantes espérances qu'il suggérait chaque jour ; il fallait que son pre-

mier fait d'armes fût glorieux : la victoire était encore plus nécessaire à la sûreté de sa cause qu'à son illustration. Randan sentit son ardeur martiale le pousser dans les sanglans hasards. Il s'approcha de la ville jusqu'à une portée d'arquebuse, fit camper sa petite armée et envoya le comte de Charlus et le capitaine Saint-Marc pour soutenir le capitaine Lacroix qui devait faire jouer les pétards. A la tête de cent cinquante gentilshommes, tous armés jusqu'aux dents, le casque au front, l'épée à la main, le comte suivait cette première troupe. Par un bonheur inattendu, la sentinelle postée au haut de la muraille ne s'aperçut d'aucun mouvement, quoiqu'il fît déjà grand jour. Les Ligueurs abordent la première barrière d'Issoire couvrant la porte d'un ravelin et défendant une autre barrière entre cette porte et l'entrée principale. Il y avait ainsi deux ponts-levis et deux barrières à rompre avant de pénétrer dans la ville. Le capitaine Lacroix, frère de ce redoutable huguenot qui, en en 1580 fit trembler le Velay en s'emparant des châteaux de Rochebonne, de Clavières, de Truchet, de la Mastre et de la Batie, et en établissant son quartier général à Saint-Agrève, dans le cœur des montagnes Vélauniennes, Lacroix, aussi bon Ligueur que son aîné était bon Religionnaire, avait affronté la mort dans mille rencontres, et n'avait jamais connu la peur. Il s'avança

rapidement et mit le pétard à la première barrière. L'explosion fut effroyable. L'alarme aussitôt est jetée dans la ville, et l'on voit les remparts se couvrir de défenseurs qui font pleuvoir les arquebusades sur l'intrépide guerrier. Calme sous ce feu, le Ligueur, soutenu par les compagnies de Saint-Hérem et de Châteauclou, pose promptement un second pétard vers le ravelin qui croule avec fracas, arrive à la seconde barrière et l'enlève par pièces. Là, se présentaient les plus sérieux obstacles : le pont-levis énorme ne pouvait être facilement forcé, les murs solides se couronnaient d'habitans en armes, les décharges redoublaient; chaque minute rendait le danger plus grave et plus imminent. Lacroix, malgré tout, poursuit l'accomplissement de sa mission périlleuse et glisse son troisième pétard. Il s'aperçoit qu'il a laissé tomber la fusée dans le fossé, il en fait une autre sur le lieu même, toujours impassible, toujours dédaigneux de ces ennemis qui n'ont pu l'atteindre. Pendant que cet héroïque officier se tenait ainsi à pleine portée, se faisant une joie de la mort qu'il bravait, les Issoiriens royalistes, mêlés aux soldats de Fredeville, fortifiaient la dernière porte par des pierres, des poutres, des chevrons. Reprenant vivement leur feu, ils l'accompagnèrent avec une activité incroyable d'une nuée continuelle de lourds cailloux. Les Ligueurs ne se tenaient plus qu'à distance. Deux fois

Lacroix est renversé ; un troisième coup terrible fait jaillir son sang et emporte son casque brisé : sa tête nue n'a plus de défense. Sous cette nouvelle tempête, le Ligueur, ainsi que le lion blessé, s'élance, applique le pétard garni et allume la mèche: admirable de sang-froid et de résignation, aussi grand qu'un héros d'Homère ! Cette explosion est plus effroyable encore que celle de la première barrière; le pont-levis vole en éclats, la porte saute, des débris enflammés retombent sur ceux qui se pressaient derrière, et les couvrent de fumée et de poussière. Plusieurs sont écrasés, un plus grand nombre est blessé. L'eschare (1) a ouvert un passage vers lequel courent les Ligueurs et que disputent vainement des soldats du marquis D'Allègre. Un des gens de sa maison d'Issoire accourut en chemise et ajustait son arquebuse, lorsque le comte de Charlus le tua d'un coup de hallebarde.

Au moment de cette opération décisive, le comte de Randan et la noblesse qui l'entourait, couchés ventre à terre, à l'abri des arquebusades, attendaient le résultat avec inquiétude. Aussitôt que l'ouverture est faite, ils se lèvent et se portent à la brèche, Randan le premier, un épieu aux mains. Le gouverneur, bien secondé de ses gentilshommes qui avançaient sans crainte et tombaient sans bles-

(1) Vieux terme qui désignait l'effet violent du pétard sur la muraille attaquée.

sures sous les coups des assiégés, garantis par des cuirasses à l'épreuve, se fait jour au travers des soldats, perce la mêlée et s'avance jusqu'au milieu de la grande place. Serré en ce moment de tous côtés, assailli par un gros de piquiers, enveloppé, il soutient le choc avec avantage et reçoit sur la tête un coup de hallebarde qui décloue la visière de son casque : mais la place est emportée. Les vainqueurs dégagent leur général (1).

La résistance est désormais inutile. Les Ligueurs se répandent dans la ville pêle-mêle et forcent les habitans et les soldats à abandonner le combat et à prendre la fuite. Quelques-uns se laissent couler le long des murs, d'autres se cachent, d'autres, plus nombreux, demandent et obtiennent quartier, quelques-uns enfin se défendent jusqu'au dernier soupir. Le capitaine Bussi, ami intime du marquis d'Allègre, se fit surtout remarquer par une ardeur long-temps indomptable. Acculé dans une rue, accablé d'ennemis, perdant son sang par de profondes blessures, le brave résista tant qu'il put soutenir ses armes et tomba au milieu d'un monceau de soldats que dans son désespoir il avait immolés. Leurs cadavres avaient fait un horrible rempart à ce guerrier qui ne devait pas mourir !

Les avenues gagnées, les postes pris, la grande

(1) Daniel. — *Mss. d'Iss.*

place évacuée, Randan range sa troupe en bataille dans la ville, et usant généreusement de sa victoire, fait « donner logis par fourriers, crier défense sur la vie de ne faire aucun carnage ni cruauté sur les personnes des habitans; mais surtout il recommanda de garder l'honneur des dames, pour la conservation desquelles il alla en personne, armé comme il étoit, de logis en logis, priant les gentilshommes et commandant aux soldats de n'user d'aucune violence » (1). Malgré ses soins, plusieurs quartiers furent pillés. Les Aulteroches s'échappèrent sous un déguisement de paysan et coururent se réfugier à Meilhaud. Fredeville manqua de cœur dans cette circonstance. « Saisi de frayeur poltrone, au lieu de conduire ses gens à la porte du pétard, il se jeta daus une espèce de citadelle qu'il avoit construite avec des cuves, des tonneaux, des planches placés sur double rang, sans vivres, ni munitions, ni poudre, ni autre chose pour se défendre avec les siens. Aussi le pauvre capitaine se rendit-il à la première sommation qui fut faite » (2). Le comte de Randan lui accorda la vie et la liberté, à condition qu'après un certain temps il viendrait apporter sa soumission à Riom et ne ferait plus la la guerre. Le chef Ligueur se montra brave et hu-

(1) Mém. de la Ligue.
(2) Mss. d'Iss.

main dans cette journée (1). Il alla avec ses officiers visiter Chauveton dont les Aulteroches avaient demandé la tête pendant l'attaque du capitaine Lacroix. Ce vieillard s'évanouit de bonheur en le reconnaissant. Deux jours après, un conseil fut tenu pour désigner le nouveau gouverneur d'Issoire. Les gentilshommes assemblés portèrent leur choix sur le comte de Charlus, déjà nommé en 1577 par le duc d'Anjou, au grand déplaisir de Saint-Hérem qui souhaitait beaucoup ce gouvernement et qu'Issoire aurait accueilli avec satisfaction (2). Le comte de Charlus retint soixante chevaux de sa compagnie et deux cents hommes de pied sous la charge des capitaines La Barrière et Hauterive, en attendant qu'une citadelle fût construite à la porte même du Pont. Ce fort comprenait un rang de maisons bourgeoises jusqu'à la muraille. Il y avait ensuite une terrasse s'étendant jusqu'au ruisseau du moulin du Confin, servant de fossé du côté d'Orient devant la rue du Pont : des gabions étaient disséminés çà et là, et des canonnières regardaient la ville sur laquelle elles plongeaient. La garnison du comte de Charlus se montra fort exigeante pendant que s'élevèrent ces travaux : elle traita les habitans avec tant de rigueur, surtout ceux qui s'étaient prononcés pour

(1) Belleforest, *chron. et ann. de France*. — Mezeray.

(2) Anselme.

d'Allègre, que plusieurs abandonnèrent leur domicile. Les citoyens contre lesquels le marquis avait sévi comme Ligueurs, se virent par le comte maltraités comme Royalistes.

La ville d'Aigueperse avait refusé d'entrer dans l'Union et rejeté le formulaire du serment envoyé par les officiers de lasénéchaussée d'Auvergne à Riom, le 25 mai 1589. Aucun de ses députés ne comparut aux assemblées de ce parti. Coëffier d'Effiat, que Jean Prévôt, curé de Saint-Severin, avait fait affilier à la ligue parisienne, devenu gentilhomme servant de Henri III (1), venait d'obtenir le gouvernement de Clermont et de toute l'Auvergne. Ce prince l'avait remarqué aux Etats de Blois où le députa la province d'Anjou. Quoique Ligueur à demi, il fut choisi pour ce poste éclatant à cause de ses relations avec son beau-frère Ruzé d'Effiat, premier secrétaire d'état, et par suite du projet du roi qui croyait pouvoir détruire la Ligue par la Ligue (2). Il vint à Effiat, son pays natal, et de là convoqua, en mars 1589, une réunion générale des premiers habitans d'Aigueperse dont son château n'était éloigné que de trois quarts de lieue (3). Devenu alors chaud partisan de la cause royale, ce seigneur fit d'utiles efforts pour

(1) On appelait ainsi celui qui servait à table chez le roi.

(2) Savaron. — Daniel. — Dulaure.

(3) Ce château appartint dès 1557 à Gilbert Coëffier, maître d'hôtel de Marguerite de France, aïeul du fameux maréchal d'Effiat.

retenir cette ville et le duché de Montpensier, dont elle était chef-lieu, sous l'obéissance du prince qui le comblait de faveurs. Les habitans jurèrent d'un commun accord de demeurer fidèles à l'église, au roi et à Monseigneur le duc de Montpensier pour l'hommage-ilge, ils se promirent encore mutuellement une union fraternelle et de « entre-aidés les uns et les autres comme de bons et loyaux amis ». Aigueperse (1) est à trois lieues de Riom, à six de Clermont, à quinze de Moulins. Cette ville, une des treize anciennes de la Basse-Auvergne qui avaient le droit de députer aux états provinciaux, existait au douzième siècle (2). Elle était assez considérable au quatorzième, si l'on en juge par les priviléges et les établissements dont elle jouissait. Son nom lui est venu de ses vieux noms latins, *Aquæ sparsæ*, eaux éparses, *Aquæ ceruleæ*, eaux bleuâtres, eaux perses. En 1539, Montpensier fut érigé en duché-parie avec union du dauphiné d'Auvergne, de la baronnie de la Bussière et de la Châtellenie d'Écolle « pour être le tout tenu à une seule foi et hommage de la couronne de France » (3). Le pays de Combrailles fut incorporé au duché en 1543. Aigueperse profita largement de ces accroissemens successifs. La forme de cette ville la

(1) Arch. d'Aig.

(2) *Terriers du 12e siècle.*

(3) Dulaure.

rend remarquable. Située dans une fertile plaine au bas de côteaux bornant agréablement la vue du côté de l'occident, elle n'a, pour ainsi dire, qu'une rue de demi-lieue de longueur. Cette « belle et longue cité » (1) possédait deux collégiales, plusieurs maisons religieuses et un hospice général. Au XIV[e] siècle, Robert de Ventadour ravagea le pays et enleva les chartres, les titres originaux de la maison commune. Au siècle suivant, des lettres patentes de Louis XII donnèrent une marque de distinction à Aigueperse en reconnaissance de sa fidélité pendant les guerres. Ses armes étaient gironnées d'argent et de gueule à un chef de France, dentelé d'azur à un écu d'argent; le roi permit aux consuls d'avoir un écu d'azur dans les girons avec une fleur de lis couronnée. Ces hochets avaient de la valeur dans ces temps reculés. Louis accorda un droit plus intéressant, il permit « de tenir tous fiefs, terres et possessions nobles et de les posséder tout ainsi et de même que s'ils étoient nobles et issus de noble lignée, et quant à ce S. M. les abilitte et de grâce spéciale sans qu'eux ou leurs possesseurs puissent estre contraincts de mètre hors leurs mains les dicts fiefs, terres et possessions nobles, et aussi sans qu'ils soient tenus de païer au roy aulcune finance en indemnité » (2). Depuis le commence-

(1) *Voy. de Charles IX en Auv.*

(2) Lett. pat. *du* 21 *mai* 1465 *à Montluçon — Arch. comm.*

ment des discussions religieuses jusqu'à l'Union, Aigueperse, traité comme ville de passage et d'étape, souffrit de continuelles déprédations. Les habitans avaient eu tant à se plaindre des gens de guerre, catholiques ou réformés, qui se présentaient chaque jour à leurs portes, qu'ils réclamèrent une diminution d'impôts. Henri III ne put la refuser après la lecture d'une requête des consuls qu'appuya le Duc de Montpensier, ce guerrier dont la cruauté et la mauvaise foi s'exercèrent sur les deux partis, et qui soutenait en ce moment les intérêts de la cour de Médicis (1). Pour s'affermir dans leur résolution de rester fidèles au roi, les habitans d'Aigueperse avaient réitéré plusieurs fois leur serment : il fut bien tenu. Mais il devint urgent de se préparer à la guerre qui courait d'un bout de la province à l'autre. On releva les murailles, on répara les vieilles fortifications. Poudre, pétards, boulets, armes de toute espèce remplirent un arsenal improvisé. Les compagnies urbaines reçurent de jeunes et hardis officiers ; la garde fut montée avec exactitude: tous étaient sur le qui-vive. Ligueurs ou huguenots, peut-être les deux à la fois pouvaient se montrer subitement et renouveler ces scènes d'horreurs dont les rivalités aristocratiques, une religion trop souvent de caprice

(1) Lett. pat. *du 2 janv.* 1577 *à Blois.*

et des haines de voisinage couvrirent la contrée malheureuse. Jamais l'Auvergne n'avait risqué d'être plus déchirée. Le vol, le rapt, le pillage, le meurtre, l'incendie semblaient vouloir donner à la lutte affreuse qui se ranimait, un cachet plus lugubre encore que celui dont les premiers engagemens avaient été marqués. La vie se perdait ainsi sans repos, presque sans espérance, dans de mortelles transes ou de terribles boucheries. Ville pour ville, hameau pour hameau, se précipitaient à la lueur de torches rallumées par les vieilles dissidences. Chaque château dominant les vallons, les plaines de nouveau abandonnés et incultes, replaçait son fanal d'alarme et soudoyait encore ces aventuriers que la cupidité chassait vers les demeures opulentes. Les terres du duché de Montpensier joignant celles du comte de Randan ne pouvaient pas tarder à devenir le théâtre actif des plus vives hostilités. Les garnisons de Riom, d'Ébreuil (1), sur la rive gauche de la Sioule, à huit lieues de Clermont, de Gannat, même d'Ecurolles, aux extrémités de l'Auvergne, du côté du Bourbonnais; celles de Combronde, châtellenie populeuse d'Artonne, près de la Morge, à deux lieues de Riom, des maraudeurs de Saint-Genest-du-Rez, de Saint-Jean de Vensat, de Denone, de tous

(1) C'était au VIII[e] siècle une maison royale des ducs d'Aquitaine. Ce lieu est appelé en latin *Ebrorolacum, Evrorolacum* ou *Ebrogilum*.

les petits bourgs qui avoisinaient Aigueperse, vinrent s'abattre sur les terres du circuit du Duché. Il fallut repousser la force par la force. Pour les habitans, la lutte était tout-à-fait disproportionnée, elle s'acharnait impitoyable, et se fixait au cœur de leur territoire. Le 15 juillet, la tour de la Bussière commandant à la plaine entière fut surprise par les Ligueurs. Cet évènement mettait Aigueperse à la merci du comte de Randan; on prit donc, en vue du péril, une résolution énergique. Les seigneurs d'alentour dévoués au roi reçurent, par des courriers expédiés la nuit, une demande de secours au nom du salut commun. Les soldats disponibles, des bourgeois décidés, des volontaires furent ramassés en toute hâte, Saint-Pourçain (1) venait de déclarer qu'il n'abandonnerait pas Clermont, qu'il suivrait jusqu'au bout la fortune des royalistes; il fit partir un détachement à marche forcée. Des secours suffisans étant réunis, le siége de la tour commença avant que le comte de Randan eût pu recevoir la nouvelle du succès de ses partisans. Il fallut plusieurs attaques et trois jours pour réduire la Bussière. La garnison fut reçue à capitulation : elle se vit remplacée par une troupe nombreuse. La conservation de cette forteresse était du plus grand prix à cause de la

(1) Monastère en 540 fondé par Saint Dorcian. — Grég. de Tours.

position topographique. Cet avantage fit renaître une confiance qui ne fut qu'éphémère.

Cette force supérieure qui opprimait Aigueperse inspira aux habitans des idées et des actes religieux. Ils crurent soulager leurs maux en récitant des prières publiques, en se mettant sous la protection de leur patron, en réclamant solennellement l'appui du ciel. Heureux de croire au pouvoir du saint qu'ils invoquaient, ils s'agenouillèrent au pied des autels et se relevèrent plus forts. L'affliction perdait ainsi son amertume et l'espoir renaissait. Un abattement honteux cessait surtout de paralyser les élans du patriotisme et de la bravoure individuelle. Ils firent un vœu à saint Quintien par un délibératoire du 30 juillet; la promesse dévotieuse se formula ainsi : « Les comparans en la présente assemblée ont voué à Dieu et à Monseigneur saint Quintien de faire refaire la châsse de mon dict seigneur saint Quintien d'argent, comme elle estoit cy devant avant qu'elle fust dépouillée, et mieux et plus richement si faire se peut, sitost qu'il plaira à Dieu par l'intercession de mondict seigneur saint Quintien, bailler les moyens et en paix aux dicts habitans de ce faire ». Ce recours empreint d'une naïve et crédule confiance fut suivi par un acte de pénitence : on arrêta « qu'ez extrêmes nécessités qui se présentent chaque jour et chacune heure, et les menaces ordinaires qu'ont faict contre ceste ville

et habitans, lesdicts habitans iront implorer la miséricorde de Dieu et prières de Nostre-Dame et Monseigneur saint Quintien, patron de cette ville, et à cet effect seront indicts jeûnes publics et trois processions générales (1).» A côté de ces édifiantes et si pieuses démonstrations, venaient heureusement se placer un service actif d'intérieur, une surveillance infatigable, une résignation stoïque au milieu de l'orage qui grondait. Le bourgeois était devenu soldat de la cité sans trop avoir le sentiment réel de ses droits, sans pouvoir apprécier nettement le meilleur but auquel il fallait tendre, mais comprenant instinctivement le prix de cette existence municipale qui courait risque de s'étouffer sous une domination brutale et arbitraire. La féodalité vivait toujours en Auvergne avec ses élémens impurs, odieux et tyranniques; hâtive dans ses excès, elle pressentait son heure dernière : Richelieu devait bientôt lever son bras niveleur. Auxiliaires ou ennemies de la couronne, les villes comptaient leurs franchises en première ligne dans l'alliance de devoir, de cause ou d'intérêt. La commune gardait, en dépit du pouvoir absolu, l'administration de ses propres affaires : elle méritait d'être le berceau d'une vigoureuse liberté sur tout le sol auvergnat.

Cependant le marquis D'Allègre s'était rendu à

(1) *Arch. d'Aig.*

Clermont pour préparer les moyens de reprendre Issoire. Il y trouva le sénéchal de Florat avec lequel il vivait en mauvaise intelligence. D'Effiat y était aussi arrivé. Ces seigneurs eurent le bon sens de ne s'occuper que des affaires publiques. Ils firent le dénombrement des forces dont ils disposaient contre les Ligueurs. D'Allègre s'engagea à fournir quarante cuirasses, quatre-vingts arquebusiers à cheval et cent à pied. D'Effiat, Frédeville l'aîné, les capitaines La Rivière et Vermont tenaient prêts cent quarante arquebusiers et une trentaine de cuirassiers. Un capitaine à solde dressait soixante cavaliers composés de villageois volontaires. Clermont retenait quatre cents arquebusiers en garnison, avait équipé trente salades de la ville, et comptait sur un nombre égal pour le contingent de Montferrand. Lafin qui occupait cette dernière place mettait en ligne cent arquebusiers à pied, dix ou douze cuirasses. Le baron de Grisse, neveu de D'Effiat, commandait la troupe aguerrie qui était casernée à Saint-Pourçain ; Clermont de Chastes surveillait du Velay la ville d'Auzon dont sa femme, veuve du vicomte de Polignac, était maîtresse ; il se trouvait ainsi faire partie de rangs opposés à ceux dans lesquels marchait Saint-Hérem, son beau-père (1). Le duc de Montpensier

(1) *Guerres Relig. en Auverg. t. 1, p. 402.*

soutenait Aigueperse et Vodable, le château réputé imprenable sur son mont sourcilleux. Ibois, Buron, Mercurol armaient leurs tours pour Henri III, et le brave La Grange de Pons conservait Noette si orgueilleux sur sa roche conique de basalte baignée par l'Allier (1).

En cet état, pour joindre et attaquer trois régimens de gens de pied que le comte de Randan avait placés sous les ordres de Saint-Hérem, de Charlus et du baron de Précol, avec quatre canons fondus à Riom, qui cantonnaient sur divers points afin de resserrer Clermont et reprendre le blocus de Montferrand suspendu par l'attaque d'Issoire, les Royalistes décidèrent de commencer immédiatement leurs opérations. On était au mois d'août : la saison avancée, une chaleur excessive ne laissaient pas supposer aux Ligueurs la possibilité d'exécuter un plan de campagne qui devait étendre la guerre sur le Haut et Bas-Pays simultanément. Cette sécurité allait servir puissamment les Royalistes et peut-être amener pour le comte de Randan des échecs irréparables, lorsqu'un événement immense, surtout dans les circonstances où se trouvait le royaume, vint agiter tous les esprits et ajourner tous les projets.

Les armées du roi de France et de Navarre allaient se réunir et manœuvrer de concert. Après

(1 Vernyes.

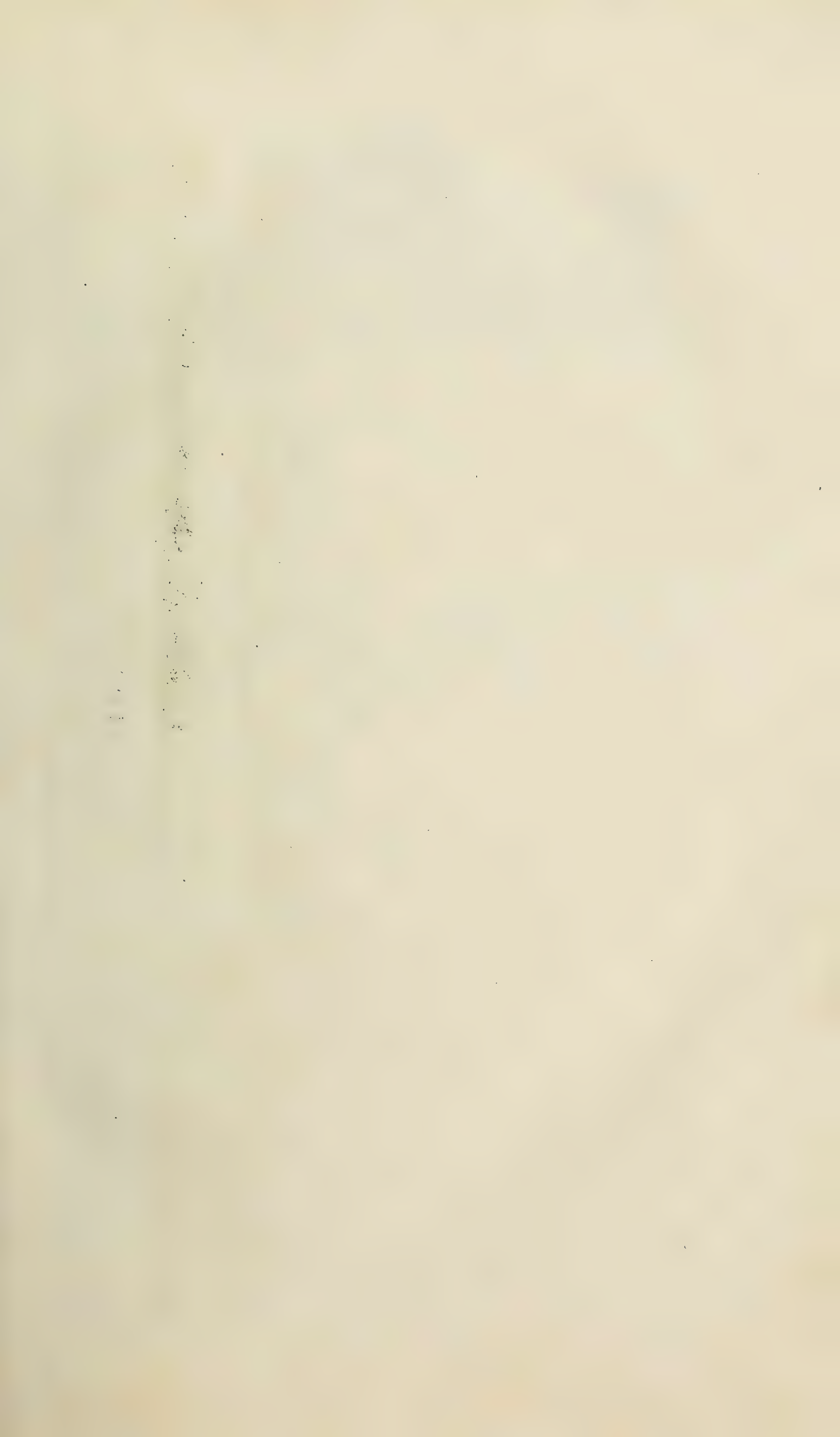
avoir repoussé le duc de Mayenne des faubourgs de Tours, Henri III, qui avait retrouvé la valeur et la présence d'esprit de sa glorieuse jeunesse, marchait de succès en succès depuis que son cousin de Béarn était accouru avec sa brave infanterie. Les deux Henris s'entendent admirablement : la victoire favorise toutes leurs entreprises. La Normandie, Senlis, la Picardie sont témoins de hauts faits d'armes : on ne remarque pas la défaite du comte de Soissons à Château-Giron. Les deux rois avancent vers Paris. A Étampes qu'il fallut assiéger, Henri de Valois apprend qu'un monitoire de la cour de Rome contient une excommunication nouvelle de Sixte-Quint : outré, il fait pendre les magistrats de la ville et accorde le pillage. Le roi de Navarre cherche à dissiper sa tristesse et sa terreur : « Mon frère, lui dit-il, les foudres de Rome n'atteignent pas les rois victorieux ; je connais un asile où je saurai bien vous en défendre : c'est Paris. Demain, je vous montrerai de Saint-Cloud cette ville ingrate, et nous pourrons l'écraser de foudres plus redoutables que celles de la cour de Rome ». Ces assurances rendent du cœur au plus mobile de tous les rois et de tous les hommes. Après quelques marches, quarante-deux mille soldats campent devant Saint-Cloud. En voyant Paris des hauteurs, la colère brille dans les yeux de Henri III, et des larmes de rage et de douleur viennent mouiller ses

joues au souvenir des affronts qu'il y a supportés. Il roule dans sa tête les plus noirs desseins : Paris s'écrie-t-il en menaçant les Tuileries, le Louvre, l'hôtel St-Pol qui se dessinent derrière les remparts, Paris, chef du royaume, mais chef trop gros et trop capricieux, tu as besoin d'une saignée pour te guérir, ainsi que toute la France, de la frénésie que tu lui communiques ! Encore quelques jours, et tu ne verras ni tes maisons, ni tes murailles, mais seulement le lieu où tu auras été ! » La capitale est bientôt cernée par les coalisés et frémit d'épouvante en voyant une armée si nombreuse. Mais le délire y est au comble ainsi que l'irritation : « J'entends encore mettre en question, dit en chaire le prédicateur Lincestre dans un sermon qui préconise le régicide, s'il est permis de tuer Henri de Valois ; pour moi, je déclare que je serais prêt à le tuer à tous les momens, excepté lorsque je consacre le corps du Seigneur » (1). Une femme surtout, la sœur des Guises, surpassait le fanatisme des plus violens Ligueurs. Elle ne parlait qu'avec l'anathême ; elle appelait, dans une impatience atroce, sur le meurtrier de Blois ces poignards qui jetaient, au milieu des processions nocturnes, leur reflet sinistre. Un jeune moine obéit à sa fureur.. Sa honte avait escompté le crime..... Le 1[er] août au matin, le

(1) L'Etoile. — *Satire Ménippée.* — *Disc. vérit. de l'estrenge et subite mort de Henri de Valois*, etc.

procureur-général La Guesle, remplissant les fonctions d'auditeur de camp, introduisit Jacques Clément qui se disait porteur de dépêches pour le roi de France. Pendant que Henri lisait une lettre surprise au premier présideut de Harlay, le Dominicain tire un long couteau de sa large manche, en porte un coup brusquement au prince qui jette un grand cri : on accourt ; l'assassin est massacré aux pieds de sa victime. Henri III expire le 2 août, mettant fin à la quatrième branche Capétienne, deuxième des Valois. La dynastie des Bourbons commençait : Henri IV est salué roi.

FIN DE LA TROISIÈME PARTIE.

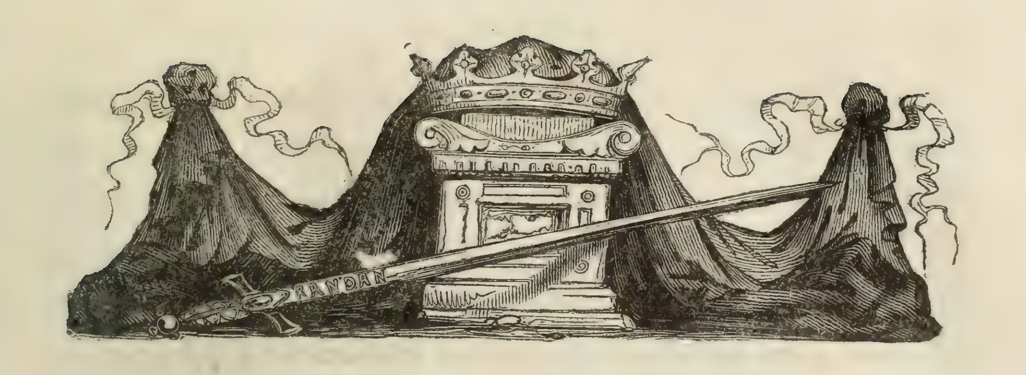




Imprimerie de P. A. Desrosiers, à Moulins.

Normand aîné sc.

CLERMONT.



Chapitre Premier.

HENRI IV. — LETTRE A CLERMONT. — RANDAN AUX VILLES ROYALISTES. — SIÈGE ET PRISE DE VIC-LE-COMTE. — ALARME A RIOM. — POLÉMIQUE. — PRISE DE MARINGUES. — ASSEMBLÉE DE CHATEAU-GAY. — HOSTILITÉS. — SIÈGE D'ISSOIRE. — BATAILLE DE CROS-ROLLAND. — MORT DE RANDAN.

1589 — 1590.



ES pompes magnifiques, les hommages empressés, les fêtes resplendissantes, tout cet éclat des palais qui environne les Princes au jour solennel où ils ceignent le dia-

dême, manquèrent au Roi de Navarre devenu Roi de France. Près de lui, les chefs militaires divisaient leurs drapeaux au milieu d'un camp où la discorde levait déjà la tête et qu'entamait la désertion. La cour consternée gardait un silence glacial. Les hauts dignitaires entourant, la veille encore, Henri III de ces respects serviles que ne rehaussent point les honneurs et l'or, regardaient avec un insolent dédain ce cadet de Gascogne au pourpoint troué, aux coffres vides, comptant de rares escadrons aventurés sous les murs de Paris, et cependant ambitieux de cacher sous le manteau royal son dénûment, sa faiblesse et sa pauvreté. Incertaine sur les événemens, la tourbe cauteleuse des courtisans demeurait à l'écart. Non loin, dans la capitale en délire, le peuple allumait des feux de joie et chantait des quatrains dévots en l'honneur de « ce Clément heureux qui avoit deslivré la France (1). » Le conseil régulier de l'Union agitait toujours la question de succession directe au trône en répétant avec des prêtres furibonds : « Point de Roi Huguenot! plutôt mourir de mille morts! » Enlacé par cette position complexe et si critique, Henri avait à rassurer les zélés Réformés, effarouchés de ses concessions aux Catholiques, et à retenir les royalistes puissans qui s'étaient mêlés avec la no-

(1) *Chans. spirit. et act. de grâc. conten. le disc. de la vie et tyran. de Henry de Val. et la louan. de frère J. Clém., etc.*

blesse calviniste, lors du campement de Saint-Cloud. Il fallait encore se faire adopter par ces orthodoxes romains, ayant la réforme en horreur, tenir tête au flot des notabilités ligueuses déclarées ses ennemies irréconciliables, et enfin ramener ou réduire les nombreuses villes municipales qui ne voulaient le reconnaître à aucun prix. Tâche effrayante, à ébranler le plus brillant courage, à troubler la plus forte raison! « J'aurai pour moi les Catholiques qui aiment encore la patrie et l'honneur! (1) » s'écria le Prince, et il s'en remit bravement à la victoire du soin de faire respecter sa nouvelle et chanceuse dignité: c'était en effet le moins contestable, le moins douteux appui de son droit successorial. Ses paroles si vivement françaises électrisèrent plus d'un vieux capitaine et firent joindre quelques grands seigneurs aux fidèles compagnons d'armes qui l'avaient nommé les premiers « Henri quatrième du nom, Roi de France et de Navarre. » Mais en même temps, par une mesure dangereusement politique, qui laissait l'avenir sans prévision et réservait officiellement toutes les prétentions, le parlement de Paris donnait le sceptre au vieux cardinal de Bourbon, oncle de Henri IV, prisonnier des Huguenots. Cette ombre de roi s'appela Charles X; le duc de Mayenne resta

(1) D'Aubigné.

lieutenant-général de la ligue : on posait une pierre d'attente.

Abandonné par la masse des troupes catholiques, Henri dut songer à la retraite. Il quitta Saint-Cloud après avoir partagé son armée en trois corps dont il conduisit le premier en Normandie. Mais avant son départ il se montra jaloux de prévenir les provinces de ses sentimens, et de s'y continuer la fidélité de ceux qui avaient soutenu Henri III. Il expédia des messagers; il appela à lui toutes les villes royalistes. L'Auvergne fixa particulièrement son attention. Après avoir chargé un des plus illustres auvergnats, le vicomte de Turenne, d'une mission de confiance en Angleterre (1), Henri remit à Jacques de Villelume, sieur de Barmontès (terre située près d'Herment, dans la paroïsse de Verneugheol), conseiller d'état et capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi (2), la lettre suivante datée du camp de Saint-Cloud, le 2 août :

« Chers et bien amez, eschevins et habitants de notre ville de Clairmont et Auvergne:

« La rage et cruauté des ennemis du Roy et de cet Estat les a poussez si avant que d'avoir faict

(1) *Mss. de Béthune*, vol. cot. 8622.
(2) Aud. — Chab. — Dul.

entreprendre malheureusement sur sa vie par un Jacobin introduit de bonne fois pour la révérence de son habit à luis parler dans sa chambre, hier matin, où il luy auroit donné un coup de couteau dans le ventre, qui ne montroit aucune apparence de danger au premier appareil, ny tout le long de la journée; néantmoins il a rendu l'âme ceste nuict, laissant à ses bons serviteurs qui sont icy un extrême ennuy et regret; tous bien résolus avec Nous d'en poursuivre la Justice; à quoi, de notre part, nous n'épargnerons jusques à la dernière goute de notre sang, puisqu'il a plu à Dieu nous appeler en soy lieu à la succession de cette couronne. »

Comblant ensuite d'éloges la fidélité des Clermontois, les assurant de sa protection et de sa reconnaissance, les exhortant à persévérer dans leur dévoûment, le prince ajoute :

« Sachant le bon et grand devoir que vous avez rendu jusques icy à la conservation de vostre ville de Clairmont, contre les entreprinses qui avoient esté faictes sur icelle par les ennemis de cette couronne; en quoy nous ne pouvons que beaucoup loüer vostre singulière affection, et vous témoigner le contentement que nous avons reçu, vous porter à continuer, et vous rendre certains de recevoir de Nous tout le favorable traitement

que mérite vostre loyauté et fidélité, spécialement du prompt secours que nous avons délibéré de donner aux affaires de notre païs d'Auvergne, selon que nous avons commandé au sieur de Barmontel présent porteur, de vous faire entendre plus amplement de nostre part, et ce que vous devez faire en attendant. »

Signé : « HENRY. »

Le Roi avait écrit de sa main :

« Contenez mon peuple en mon obéissance, et vous asseurez de la volonté que j'ai à vous soullager et gratifier (1). »

Après avoir pris connaissance de cette lettre, les habitans de Clermont se réunirent en assemblée générale et extraordinaire et firent « acte de protestation et serment des Ecclésiastiques, des nobles de la province d'Auvergne et des habitans de Clairmont, de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine sous l'obéissance du Roy de France, et renonciation à toutes les Ligues, mesme à celle de l'Union du 10 août 1580. Faict en la maison commune de la ville de Clairmont:

« Nous soubsignez touts de l'Ordre de l'Eglise, sieurs et gentilshommes estans en cette ville de

(1) Savaron.

Clairmont, principale et capitale de la province d'Auvergne, assemblez pour le service du Roy et habitans de la dite ville de Clairmont, convoquez en corps pour délibérer de la nouvelle lamentable du deceds et trépas de feu de bonne mémoire le Roy Henri III. Jurons et promettons au nom du grand Dieu vivant de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, et nous maintenir sous l'obéissance du Roy de France, et pour ce faire en toute union et concorde y employer nos forces et moyens jusques à la dernière goutte de nostre sang; abjurons et quittons toutes ligues et associations à ce contraires, mesmes à celles qui n'aguières se sont eslevées en armes sous le nom de l'Union et Couronne de France, laquelle nous détestons comme contraire à nostre serment et profession; promettons qu'estans advertis avec asseurance de la nouvelle dudit deceds, de ratifier et confirmer le présent serment, toutes et quantes fois que nous en serons requis et sommez.

« Faict et délibéré le dixiesme jour d'Aoust l'an mil cinq cent quatre-vingt-neuf, et signé Allègre, Fleurat, Effiat, Barmontel, Rivoire, Mege, Esparvier, Tissandier, Peghoux, Enjobert, Mauguin, Tustoris, Blatin, Brugière, etc., jusques au nombre de quatre cens trente-six »(1).

(1) Savaron.

Un autre acte de serment, confirmatif du précédent, fut quelque temps après signé par les officiers du Roi : en rappelant les engagemens sacrés déjà pris, il fut dit : « Promettons de nous assister les uns et les autres comme bons frères concitadins, et soustenans une mesme cause et party, duquel jurons de ne nous départir pour quelque cause que ce soit au péril de nos vies, lesquelles pour ce regard nous avons mis et commettons à la protection les uns des autres, sur peine que s'il y a un seul contrevenant à ce présent serment qu'il luy sera couru sus comme à un traistre et déloyal proditeur de sa patrie, le tout jusques à ce qu'autrement en aye esté pourveu.... » (1).

La déclaration faite par Henri IV, le 4 août à Saint-Cloud, portait ses fruits. Tout en gardant sa foi réformatrice, ce prince, donnant l'exemple d'une louable tolérance, avait promis sur sa parole de Roi « de maintenir et conserver la religion catholique, apostolique et romaine en son entier, sans y rien changer ny innover... et d'estre instruit par un bon, légitime et libre Concile général ou nationnal pour ensuivre et observer ce qui y seroit conclu et arrêté... » (2). Pourtant le résultat ne fut pas complet : le parti politique ne vit pas un terme

(1) Savaron.

(2) *Décl. du Roi Henri IV*. (Bibl. de Clerm.) — Registré au Parl. de Tours, vol. LXXXIX, fol. 64.

prochain au pouvoir municipal qui l'entraînait, et les chauds Catholiques rejetèrent fièrement une existence de concession, voulant continuellement primer, et ne reconnaître dans la pratique de la croyance rivale qu'un malheur passager dont la dernière trace allait disparaître à la première journée de combat. Les Religionnaires se rapprochèrent alors plus étroitement que jamais de cette liberté de culte et de conscience à laquelle la fortune semblait sourire, puisqu'elle signalait à la nation ce preux du Béarn à l'ame bronzée par les épreuves et les privations, au panache ami des batailles, au bras invincible, au nom fameux. Les gentilshommes Protestans, armés à nu, se pressèrent autour de leur héros adoré, et bientôt, *le roi sans royaume*, *le mari sans femme*, *le guerrier sans argent* (1), ainsi que le disait gaîment Henri de lui-même, put se montrer autre qu'un intrépide aventurier. Les lauriers d'Arques tracèrent le chemin glorieux qui devait conduire enfin à ce trône battu par de si violens orages.

L'état des provinces ne pouvait manquer de se compliquer par contre-coup du conflit des intérêts, de la divergence des pouvoirs, de l'hésitation ou de la neutralité de plusieurs gouverneurs, surtout par l'ignorance à peu près entière de ce qui se pas-

(1) Sully, *Econ. roy.*

sait réellement dans la capitale. On avait été plus animé, plus impatient : jamais on ne conçut plus d'inquiétude. Les souvenirs dn passé ne contenaient aucun antécédent capable d'indiquer à quelle solution pouvaient conduire ces événemens précipités qui inscrivaient leur date menaçante aux lueurs d'un ciel embrasé. Où était Dieu, où était le Roi ? L'anarchie seule voulait répondre aux deux questions. Le comte de Randan visa à profiter de cette fluctuation des esprits qu'il avait étudiée et dont il savait justement apprécier les causes. Il ne se méprit point sur les conséquences graves de la déclaration de Clermont, mais il espéra contrebalancer au moins son effet s'il mettait la province royaliste en demeure de se prononcer. La mort de Henri III était attestée : ce n'était plus, disait-il, la lutte avec le souverain, mais avec l'hérésie qu'il fallait soutenir. Une même opinion devait donc diriger les villes demeurées fidèles à Henri III. Il écrivit de Riom, le 13 août à leurs échevins et consuls : (2)

« Messieurs,

« J'ai toujours cru que vostre ville, comme quelques autres de ce roïaume ne s'étoient retirées du serment si solennellement fait aux derniers Estats par tous les députez de maintenir la religion ca-

(1) Belleforest.

tholique, apostolique et romaine, et s'opposer à tousceux qui favoriseroient ou supporteroient l'hérésie en quelque sorte que ce fût, que pour le seul respect du Roy, le nom et dignité duquel sembloit à quelques-uns devoir passser entre ses subjects par dessus toutes autres considérations; ce que je me suis persuadé d'autant plus aisément de vous, que je vous ai toujours recogneus pour la pluspart tant affectionnez à la religion catholique que nul autre subject, que ce nom de Roy ne vous eust pu faire éloigner de la plus comune résolution des bons et vrais Catholiques de ce roïaume, lequel cessant maintenant par la mort dudict Roy de laquelle je ne fais doubte que ne soïez bien asseurez, j'ai jugé que ne restant plus aucun légitime subject de discorde entre nous, je vous devois semondre de faire quelque déclaration de vostre intention. La disposition de mes affaires et les forces que j'ai en main, vous feront aisément cognoistre que rien ne me peut convier à faire ceste semonse que le seul désir que j'ai toujours eu de m'emploïer plustot à maintenir la paix qu'à entretenir le trouble en ceste province. N'estant pour autre effect, je suplie le Créateur, Messieurs, vous vouloir bien inspirer et tenir en sa saincte garde.

« De Riom, ce 13 aoust 1589 ».

Signé: « RANDANS ».

En attendant le résultat de cette ouverture, pour tenir ses troupes en haleine et répandre un peu de terreur au sein des villes paresseuses à se joindre à lui, le ligueur alla assiéger Vic-le-Comte publiquement rebelle à l'Union. Une foule d'habitans de Riom suivirent son armée et occasionnèrent un tel vide dans les murs, qu'il fut pris un arrêté municipal portant que « Tous les habitans valides seront tenus de faire le service jour et nuit, la garde se montant négligemment; ceux qui ne se trouveront pas au poste payeront un franc pour un soldat qui sera pris à leur place (1) ». On fit murer trois portes et publier, de par le gouverneur, défense à tous de sortir de la ville sans passeport délivré par les consuls, sous peine d'amende et d'exclusion des murs pendant six mois. Les villages circonvoisins furent invités à envoyer tel nombre de soldats que possible afin de défendre les remparts en l'absence du comte de Randan. L'orgueil de se voir le centre de tous les intérêts et des principaux pouvoirs engagés à la Ligue, coûtait à Riom ses finances et son repos. Mais pour endormir ses souffrances, la fière cité s'exaltait au bruit des armes et ne regardait qu'avec un profond mépris cette ville de Clermont dont les faveurs royales avaient réchauffé et entretenu le dévoûment de tradition. Le glaive

(1) *Archives de Riom.*

devait faire justice de ces services achetés, et arracher à la capitale dégénérée une supériorité contestée qui ne s'appuyait à aucun droit, et ne vivait qu'en froissant à son gré tous les principes. C'était sur ces idées passionnées que s'échafaudaient les entretiens de l'intérieur et le tumulte de la rue. Condition inflexible d'une position semblable, on appelait et on redoutait l'ennemi. Le jour se consumait en exercices militaires, la nuit dans l'insomnie : il semblait qu'à chaque instant le cri d'alarme allait retentir. Ce qu'il y eut de plus dangereux pour le pays d'Auvergne, comme pour la plupart des grands gouvernemens de la France, ce fut le projet, perfidement caché sous l'apparence du dévoûment à la Ligue, de fractionner la grande nation. Cette pensée liberticide qui, en brisant l'unité politique française, aurait peut-être alors reculé la civilisation du monde jusqu'à la *Trève de Dieu* (1), fut le mobile de plusieurs ambitieux d'autant plus à redouter qu'ils avaient pour eux une position de premier rang et une renommée militaire qui éblouissait les populations. Ainsi, en Auvergne, le duc du Maine avait fait publier dans les villes non liguées « qu'elles seront remises en leurs biens, pourvu qu'elles fassent dans le mois leur déclaration de vivre et mourir pour la religion ca-

(1) Concile de 1041.

tholique ». Plus actif et plus influent, le fils aîné d'Anne d'Est et de Jacques de Savoie , le frère utérin des ducs de Guise et de Mayenne, le duc de Genevois et de Nemours, rêvant la couronne de France, travaillait à se créer une souveraineté indépendante composée des provinces du Lyonnais , Forez, Beaujolais , etc. , auxquelles il brûlait d'ajouter l'Auvergne. Bren , soutenu par son frère , le marquis de Saint-Sorlin, ce jeune guerrier dont le nom se couvrira de gloire et d'horreur dans les rangs de la Ligue parisienne , venait d'arriver à Riom à la tête de troupes mercenaires pour lesquelles il réclama un subside : on le refusa par pénurie; il le fit ajourner à la prochaine réunion des Etats. De même que les Protestans avaient appelé à leur secours les Allemands aux jours où, pour le triomphe d'une noble interprétation de l'Evangile, cette grande Charte du Christianisme, trop souvent méconnue, ils écrasaient ceux qu'ils voulaient convertir, les Ligueurs invoquèrent l'étranger, afin de disperser subitement les dernières phalanges royalistes. Le maître du conseil des Seize , ce Philippe II, dont le nom sinistre vient pour la seconde fois peser sur ces pages, envoya les lances espagnoles et des subsides. D'autre part, Henri IV recevait des corps anglais, les quarrés suisses sous son drapeau. Ce nouveau surcroît de charges fit gémir douloureusement les territoires que durent par-

courir ces alliés coûteux. Les deux ducs du Maine et de Nemours se formèrent, pour leurs intérêts privés, un parti considérable en Auvergne, et la généreuse contrée subit, avec l'agitation des temps révolutionnaires, le malheur le plus terrible pour des hommes éclairés, pourvus de vertus civiles, et rejetant le code de la conquête au nom de la patrie : elle vit jusqu'à cinq bannières flotter sous des couleurs opposées, et son peuple partagé entre ces divers prétendans ! (1). La liberté se voila dans ces montagnes qui, pour elle, firent trembler César et reculer les légions qui avaient subjugué Germains, Belges, Nerviens, les plus redoutables des Gaulois.

Vic-le-Comte, attaqué par les Ligueurs, se défendit assez long-temps : les assiégeans manquaient d'artillerie. C'était la capitale du petit pays appelé comté d'Auvergne, au Sud-Est, à quatre lieues de Clermont, à deux d'Issoire, à une demi-lieue de la rive droite de l'Allier. Chef-lieu de justice, Vic-le-Comte fut une des six villes qu'agrégea aux treize anciennes l'ordonnance du conseil de 1588. Bâti dans une vallée étendue et productrice qui s'ouvre au couchant, ayant les derniers rameaux des montagnes du Forez pour ceinture vers les autres points de l'horizon, Vic fut entouré de murs par les

(1) *Mém de Vernyes.*

comtes qui le dotèrent d'un beau palais rendu plus tard magnifique par le duc d'Albanie Jean Stuart. Ses souverains l'habitèrent. A une petite lieue, sur la montagne volcanique de Buron, se dressait noir géant, l'ancien fort, fondé sur le cratère même qui ouvrait là jadis son large gouffre de feu : mais c'était une position occupée par une trop faible garnison. Vic était remarquable par une Sainte-Chapelle, curieux monument du XVI[e] siècle, gothique flamboyant, conservé jusqu'à nous malgré de tristes mutilations, et qui prenait la place d'une chapelle romano-byzantine. Randan tira de la maison commune de Riom, l'hôtel du Saint-Esprit, cinq pièces de campagne avec un ample approvisionnement de boulets et de munitions de guerre. Après avoir mis au pillage Mirefleurs, Busceol, Saint-Maurice, Laps, les Martres-de-Veyre aux sources célèbres d'eaux minérales froides acidules, le Ligueur pénétra dans le fort, foudroya Vic-le-Comte donna l'assaut et s'en rendit maître. Les braves habitans avaient résisté pendant vingt jours. Ce fut le 7 octobre que la ville tomba au pouvoir du comte qui n'espérait point encore le succès, puisque, ce jour même, il avait demandé aux Riomois deux cents setiers (1) de blé et cent

(1) Cette mesure de grains ou de liqueurs variait suivant les lieux. Chez les Grecs et les Romains, c'était la sixième partie du *conge*, qui contenait dix livres pesant, ou deux hémines.

poinçons (1) de vin pour la nourriture de ses soldats. Ignorans du résultat obtenu, les consuls préparèrent une procuration qu'ils approuvèrent, afin d'emprunter la somme de quinze cents écus à laquelle furent évaluées les fournitures réclamées ; mais sur le bruit qui courut de la prise de Vic, plusieurs habitans ne voulurent pas signer l'acte. On fit part à Randan de cette nouvelle et du refus, en sollicitant des explications, offrant de mettre à sa disposition, si le siége continuait, la pièce nécessaire à l'emprunt. Seulement une condition était stipulée : c'était celle de l'adhésion des consuls de Billom, Issoire, Saint-Germain-Lembron, Sauxillanges, etc., ainsi que des principaux notables. L'obligation se régularisait de cette manière aux yeux des Etats du Bas-Pays. MM. de la Pause et Imbert reçurent mission de se rendre auprès du gouverneur et de conférer à ce sujet. Les deux délégués craignirent de s'exposer en route, et s'excusèrent « l'un sur sa santé, l'autre sur ses vendanges » (2). Cependant la Pause se décida à partir avec le consul Thiert après avoir obtenu la promesse que leurs frais de voyage seraient remboursés au retour, et que la ville paie-

(1) C'était, comme aujourd'hui, une sorte de tonneau tenant à peu près les deux tiers d'un muid.

(2) *Archives de Riom*.

rait leur rançon s'ils tombaient aux mains de l'ennemi. Cette affaire se termina sans fâcheuse aventure. Les contributions frappées sur Vic indemnisèrent les Ligueurs. Du reste, ce danger d'être fait prisonnier n'était point chimérique : il était loin surtout d'accuser une pusillanimité indigne d'un citoyen. Tous les jours on apprenait que tel ou tel marchand ou gentilhomme, forcé de se mettre en route pour des causes pressantes, avait été arrêté, dévalisé ou retenu captif. Les Clermontois faisaient de fréquentes sorties, et dans leurs courses rapides enlevaient tous ceux qui n'étaient pas des leurs, imposant un rachat considérable ou une rude prison. Des villages surpris et brûlés, des captures successives, des estrades hardiment étendues venaient d'ailleurs de jeter l'alarme dans Riom. Il fallut vingt cuirassiers des troupes de Randan pour contenir ces déprédations. Blanzat reçut six soldats pour la défense de la tour menacée par un détachement de Royalistes munis d'un pétard, cette machine si redoutée qui brisait en éclats les portes les plus solides. Pleines de courage et d'ardeur, les compagnies urbaines battirent à leur tour les campagnes et soutinrent de brillantes rencontres. Néanmoins, dans Riom, on signifia aux étrangers non ligués de sortir des murs sous peine d'amende arbitraire et du cachot. Le couvre-feu sonna à la tombée de la nuit, et des rondes silencieuses visitèrent conti-

tuellement les sentinelles en faction. Toute figure étrangère était suspecte ; le voyageur le plus modestement vêtu se voyait soumis à un long interrogatoire. Les hôteliers apportaient chaque soir aux consuls la liste certifiée des personnes qu'ils avaient reçues pour loger. Les pièces braquées sur les remparts n'attendaient qu'un signal. Les audiences au présidial demeurèrent suspendues pendant huit jours : toutes affaires particulières étaient indéfiniment ajournées ; l'œil de la loi était fermé. On croyait à un coup de main de la part de Clermont ; on l'annonçait même tout haut dans les corps-de-garde, depuis qu'un parti sorti de Maringues et un autre de Clermont étaient venus braver le capitaine Chidrac jusque sous le feu des batteries avancées, depuis qu'il avait été nécessaire de protéger contre la garnison de Château-Gay (1) les vendangeurs de Cebazat et de Saint-Vincent avec soixante arquebusiers, et ceux du cercle de Riom avec trente cuirassiers.

Mais la guerre civile poussée à ces limites, entraînait trop de maux après elle pour que les villes engagées dans l'affreuse lutte ne sentissent pas le besoin de la terminer, ou du moins de la suspendre. Si, au nom de l'humanité, on ne brisait pas des armes féroces, il fallait les poser un moment

(1) Anciennement *Vigosche*.

au nom de la conservation individuelle. Car le travail des terres n'était plus possible. Le vigneron, le cultivateur ne s'aventuraient point dans des champs sillonnés par la force brutale et la dévastation. On n'exécutait plus *ces trèves des laboureurs*, qui jusque là avaient à tous assuré quelque peu de pain d'une année à l'autre, et la famine, déjà éprouvée passagèrement, menaça de s'arrêter sous les plus fastueux lambris. Les denrées ordinaires se vendaient déjà au poids de l'or. Le pauvre mourait de misère, on n'y prenait garde; mais les riches allaient souffrir et ils environnèrent ceux qui tenaient l'épée de commandement pour la faire rentrer fatiguée dans le fourreau. Quoique épuisés par cette longue traînée de sang qu'avait bu la guerre impie où tant de haines personnelles prétextèrent sans un reste de pudeur des intérêts de drapeau pour assouvir leurs vengeances, les chefs de parti restèrent d'abord sourds à tout désir de rapprochement. Ils n'en voulaient finir qu'avec les armes.

Après la mort de Henri III, les Huguenots fidèles au Roi de Navarre, prirent le titre de Royalistes, et la cause d'Henri IV devenant légitime, ils coururent sus aux Ligueurs, qui n'étaient à leurs yeux que des rebelles, avec autant de fanatisme et d'acharnement que leurs plus impitoyables adversaires en avaient mis eux-mêmes à l'heure des grands désastres de cette époque. Il fut enfin ques-

tion d'un accommodement. Le 18 octobre, le comte de Randan apprit aux consuls de Riom que Clermont et Montferrand proposaient une trève de cinq ou six jours. Il leur demanda leur avis avec celui du conseil, et les invita à venir le trouver à son camp. La lettre du comte fut lue sur les places publiques et y répandit l'allégresse. Bruyante, exaltée, la milice citoyenne regarda la proposition comme un signe de détresse des ennemis, et fut d'abord unanime pour la rejeter. Mieux éclairée bientôt, elle y souscrivit ainsi que l'assemblée convoquée à l'effet de dicter la réponse qu'attendait le Gouverneur. Un court relâche dans les excursions quotidiennes fut obtenu. Mais les esprits étaient trop montés pour renoncer à toute espèce d'hostilités. Si les capitaines ligueurs et royalistes restaient immobiles sous le regard ardent l'un de l'autre ; si la hampe des piques et la fourchette des mousquets (1) s'entassaient pêle-mêle pendant que le canon dormait sur les murailles, les sentimens vindicatifs, les colères se firent jour à l'aide d'une polémique qui s'engagea tout-à-coup. La plume trempée dans le fiel chercha à tuer moralement aussi bien que le boulet labourant un escadron. Quelques articles de traité avaient été réciproquement proposés et rejetés. Une discussion d'autorité et de droits prit mes-

(1) Praissac. — *Disc. mil.*

quinement place au milieu des intérêts actuels qu'il importait de débattre, et une obstination aveuglément radicale dans l'opinion pratiquée en fit les frais avec une logique plus chaude que persuasive. Il y eut trop peu de courage d'esprit et trop de courage de cœur. On sentit la position, on ne la vit pas. La tête était, comme le corps, sous le poids d'une armure inintelligente. De tels élémens ne permettaient guère de s'entendre. Riom avait provoqué une réponse fort aigre des royalistes qui n'avaient pas été compris, ou qu'on n'avait point voulu comprendre. Les Ligueurs reprirent le débat sur un ton qui découvre à un haut degré de vérité l'esprit intéressé de ces inutiles conférences épistolaires. « La source et première origine de toutes les dissensions humaines, c'est l'ignorance. Car l'homme estant né pour rechercher un seul bien et une seule vérité pour la poursuivre, l'acquerir et jouyr, il est fort aysé de juger que puisqu'en la recherche d'une mesme chose il se voit tant d'opinions diverses contraires, jugemens et contentions de volontez, toute la cause de ce débat doit estre rejettée sur le peu de cognoissance que plusieurs ont et de ce qu'ils pourchassent, et des moïens d'y parvenir. Mais ceste mescognoissance de cest object si propre et naturel à l'homme, n'est pas toute d'une sorte. Les uns ne veulent pas cognoistre et se bandent les yeux, mesme de peur de voir ce qui ne peut plaire

à leurs passions. Les autres, qui ont bien la volonté, n'en ont point le pouvoir, en estant tout les moïens ostez par les inventions, artifice et impostures de ceux qui ne penseroyent pas avoir reçeu assez digne salaire de leurs malicieux desseings s'ils ne croyent attirez plusieurs à la part et société de leur malice et manifeste ruine.

« C'est ceste distinction d'ignorance qui a faict espérer à quelques ungs qu'il ne seroit peut-estre mal à propos et sans espoir de quelque fruict (voïants le peu d'effect qu'avoit rapporté la conférence et proposition d'articles entre les deux partis de ceste province pour n'avoir esté faicte qu'avec ceux principalement qui sont suspects d'estre ignorants de volontez) s'il s'en donnoit quelques clartez aux autres, lesquels on a pensé n'avoir esté ny suffisamment advertis, n'y clairement instruicts de l'intention de ceux de nostre party. Or cela ne se sceauroit mieux faire qu'en reprenant les mesmes erres desdicts articles, par lesquels ayants les nostres ouvertement, avec toute franchise et sincèrité manifestez quelle estoit leur affection, il semble toustes fois qu'il n'y a esté respondu avec l'intégrité et le respect qui estoit requis en tel subject, entre personnes mesme qui faisoyent profession de rechercher, d'un commun accord, le bien public et le repos commun de leur commune patrie. »

Qu'importaient des récriminations? Si la guerre religieuse avait ravagé les mœurs et ébranlé des institutions dans son cours, le sentiment du juste, de l'honnête n'avait pas péri ; c'était mal et inhabile de ne trouver exclusivement dans une pensée conciliatrice que l'œuvre de la vanité blessée ou de l'intrigue. Le reproche pouvait être relevé avec avantage. D'ailleurs les Royalistes ne cachaient point leur espérance : en admettant la nécessité d'un Roi catholique, ils entrevoyaient dans la déclaration de Saint-Cloud un pas fait vers cette foi romaine dont l'adoption menait le Roi de Navarre aux principes constitutifs de la monarchie héréditaire. Négociateurs, ils arrivaient à ce prix à la paix et au respect de la loi salique. C'étaient là leurs vœux. Les Ligueurs repoussaient toutes transactions, parce qu'elles renfermaient pour eux la mort politique. Ils puisèrent leurs moyens dilatoires dans cette émotion catholique, dans cette invocation fervente de la religion qui se signalaient au milieu de la société française éclairée, armée, fanatisée pour ses autels.

« Pour tourner doncques notre discours à ceux qui en ont donné le subject: le premier chef de nostre responce est que nous avons pris et choisy un beau prétexte. C'est à la vérité un beau prétexte et grand que la vérité, et c'est aussy pourquoi tant de tyrants, usurpateurs d'estats, chefs d'herézie et

touts autres qui ont voullu troubler ou le repos des peuples, ou celluy de l'Eglise, bien qu'ennemis jurez de ceste vérité se sont servis eux-mesmes de la belle apparence pour couvrir la diformité de leurs tyrannies, mensonges et erreurs, et les ont ombragez de ses propres et naïves couleurs, pour les mieux desguiser. Ce n'est donc pas se seul nom, mais la chose; ce n'est pas le prétexte, mais la cause; n'y les simples desclarations, mais les effects qui la font recognoistre. Sa propre et plus fidelle marque c'est la sincérité de conscience qui faict qu'en toutes occasions et actions ou suit le grand chemin, on traicte à cœur ouvert, on escript et dict ce qu'on pense. C'est ceste seule intégrité qui levant librement le masque et rejettant le voile de toutes passions faict que les choses se voïent à leur jour.

« Or, deux choses feront fort aisément paroistre combien en ceste votre réponse vous avez voulu déguiser ceste vérité. La première que n'ayants respondu à nos articles vous confessés ne l'avoir peu, et forcez par la vérité vous vous tournez comme vaincus aux invectives. Car que respondez-vous à l'autorité de l'Eglise? ainsi qui scauroit estre tant éloigné de la raison et aveuglé qui voudroit maintenir qu'on puisse demeurer en l'Eglise ne recognoissant pas ny l'Eglise, ny son autorité? que sont ces mots d'apostolique si la puissance de celuy

qui comme successeur du chef et prince des apostres préside en ceste Eglise, est revoquée en doubte et mesme en fait de religion? pourquoy y adjousterez-vous romaine si quand il est question de l'église, de la religion et de la conservation d'icelle vous ne voulez avoir recours au lieu auquel est estably le siège de celuy qui peut comander et en l'église et en la religion? Vous n'avez pas appris cela de vos ancestres, autant français que vous, les quels en un subject presque semblable au nostre n'osèrent jamais passer outre l'advis, consentement, autorité et approbation de ce siège. Et toutes fois ny la religion, ny la foy, ny l'église, n'y estoient point en jeu comme ils font entre nous. Et pour ce il est fort aysé de juger que ces beaux mots n'ont esté mis en la déclaration que vous feistes après la mort du Roy que pour tromper le pauvre peuple, lequel croïant sa religion en seureté sous ceste forme ordinaire en l'église, ne s'est pas apperçeu qui ayant adjousté que vous voulez pour Roy un hérétique, vous effaciez d'un traict de plume l'effet de ces parolles et les rendiez du tout inutilles. »

Afin de colorer leur argumentation d'une apparence de bonne foi, qui existait, du reste, pour la plupart d'entr'eux, les Ligueurs rappelaient la convocation des Etats-Généraux, et exaltaient leur importance puisqu'ils avaient été assignés par

Henri III lui même, quoique personne n'ignorât que cette assemblée fut une des conditions imposées par l'acte d'union entre le Roi et les Guises.

« Quant aux estats de ce roïaume, il y ont de tout temps tenu tel rang et gardé telle autorité que de la mestre en controverse c'est essayer de renverser son fondement, effacer son antiquité, casser ses loix et faire tout d'un coup changer de face à cest estat. Nos histoires en rendent suffisant témoignage, esquelles on voict les Estats-Généraux n'avoir jamais esté teneus que pour quelque nécessité qui fust si grande et importante que ny la souveraine puissance des Roys, ny les édicts de leurs conseils, ny l'autorité de ceste assemblée, pourquoi contre tout droict et le respect que nous devons nous mesmes à ce que nous avons tous et procuré et la partie ordonné, disputons nous de ce qui a esté si sainctement, distinctement, solennellement résolu ? »

Ici l'écrivain ligueur retrace les mesures violentes et pourtant réfléchies, et pourtant unanimement décidées contre les Huguenots :

« Le premier article de ceux qui furent dernièrement teneus à Blois fut que jamais hérétique ne porteroit coronne en ce roïaume : que le Roy de Navarre comme tel relaps, excommunié et privé par le Saint-Siège de la succession de cest estat, en

seroit aussi exclus par l'advis et résolution desdicts estats : qu'à cet effect très-humble requeste en seroit faicte au roy ; que devant que passer outre et procéder à autres articles, celuy là seroit arresté, passé, et tenu pour loy fondamentalle de l'estat : juré publiquement par le roy, et tous les depputez: qu'il seroit leu, publié et enregistré par toutes les Cours de parlement de ce roïaume. Ce qu'ayant esté d'un si comun et libre consentement délibéré, conclu et arresté: et avec si grand aplaudissement de toute la France (représentée au petit pied par ceux qu'elle avoit depputez) de poinct en poinct exequté, que se peut-il desirer dadvantage par ceux qui font profession publique de se contenter de raison ? Je laisse à part la solennité et cérémonies qui s'observent de toute ancienneté au sacre de nos roys du tout contraires à la religion d'un heretique; leur serment solennel de deffendre et maintenir l'église, chasser l'hérésie, ce que personne qui sera médiocrement guarny de jugement n'attendra jamais d'un prince qui toute sa vie a faict contraire profession, et qui n'a laissé l'église en repos qu'autant qu'il a enfanté de moïens de la troubler. »

Il est juste de reconnaître que la Ligue fardant son éclat primitif, toujours remuante, absolue, impérieuse, n'avait pas permis un autre langage

aux populations fidèles à ses lois. Les liens n'étaient pas distendus, et Paris encore avec ses enrôlemens de bourgeois, avec l'effervescence de son peuple des halles, avec ses processions, ses chants d'église et ses revues de soldats mêlés aux ordres religieux, aux étudians, aux confréries et métiers, Paris renvoyait dans la province un écho guerrier et religieux qui se répétait confusément dans l'espace. Cette impression est rigoureusement traduite :

« Le second poinct qui faict assés cognoistre le peu de vérité qui est en votre responsé, est que en ce que vous y faictes mention d'un prince du sang roïal. Vous errez en faict et en droit. En faict, ne devans ignorer que par édict publié les Catholiques n'ayent nommé et recogneu pour roy un prince de ce sang, et quand au droict, en ce que vous mettez pour seulle loy fondamentalle de ce roïaume, celle qui veut que la coronne ne sorte point de la ligne royalle : l'Estat seroit dès longtemps renversé, s'il en eust esté basty sur le seul fondement de ceste loy desjà pour deux fois violée, pour beaucoup moindre cause que celle de la religion. Son principal doncques, plus ferme appuy et asseuré suport, c'est la religion, la ruine de toute impiété, et la persévéranse en l'obeyssance de l'église que Jésus-Crist (duquel despend tout le pouvoïr, auc-

torité et comandement des princes) aquise par son sang plus digne (sans comparaison) à ceux qui sont honnorez de son nom, que ny le sang roïal, ny autres considérations humaines. »

Cette question d'avènement à la couronne, étroitement unie aux secousses populaires, au maintien de la foi, à l'état des esprits, ne laissait pas supportable aux cités ferventes la pensée d'un trône huguenot. Henri IV n'était-il pas déclaré hérétique, relaps et impénitent par la Cour de Rome?

« Vous dictes que l'ambition a excité les troubles qu'on voit en ce roïaume: c'est la comune et ordinaire calomnie de toutes grandes entreprises. L'heureux succez des signalées victoires de Charles-Martel sur les infidelles et la piété et zelle envers la religion du conte de Montfort ne les en peurent examter. Mais c'est Dieu seul qui cognoist les pensées : les hommes ne peuvent sainement juger que par les effects. Laissons doncques (pour n'entrer plus avant en ce discours) le jugement des intentions à Dieu et servons-nous du bien que nous voyons. Mais qui ne louera plus tost un généreux et sainct discours et desir de remettre la relligion en son entier en quelque personne que ce soit que la pusillanime nomchalance d'un prince de purger son roïaume de l'hérésie, qui en ayant

desjà gaigné et infecté une bonne partie et banny du tout de quelque provinces le service de Dieu, se voyant prest à bientost envahir le reste, s'il n'y eust esté pourveu ? que si vous apellez troubler la France que d'en chasser par armes l'hérésie, c'est un mal nécessaire qu'il faut endurer patiemment pour parvenir par ce moïen à quelque bon et asseuré repos : et diray ce que Saint-Augustin respondit sur un mesme subject, que la vollonté demandoit la paix et la nécessité qui contrainct à mieux faire, car aussi ne faut-il espérer la paix où règne l'hérésie et ne peut estre paix celle qu'on faict avecques ceux qui font la guerre ouverte à Dieu, et qui s'aquiert aux despens de son service et de l'honneur qui luy est deu. »

Echauffée, la plume formula des menaces et ne sut pas profiter de ce quelle avait à recueillir de digne et de vrai dans les faits que le passé venait d'enregistrer avec un burin désolé.

« Que si vous appelez funestes les armes que les Catholiques ont prins pour la défence de la relligion, quel nom donnerez-vous à celles que vostre Roy a prins dès son enfance contre la France, contre la vie de ses Roys et la religion ? Le faux prétexte d'une hérésie nouvelle luy a mis les armes en main et faut rejetter l'obéissance et le respect qu'il

devoit à ses souverains et ses légitimes princes. Et nous, osez-vous nous accuser, si nous sommes armez contre celuy auquel par tout droict divin et humain nous ne pouvons ny devons obeyr ? Les armes vous seront funestes, lesquelles la France et tout le reste de l'Europe a adjuré depuis cinq ans. Celles là donc vous seront sainctes qui ont despuis trente ans ravagé ce roïaume, renversé les églises, profané les lieux saincts et dépravé la religion. Mais croïez-moy, nos armes ne sont non plus funestes à gens de sain entendement que celles que saincts Macchabées prindrent si constament contre l'impiété d'Antiochus, avec resollution conforme du tout à la nostre, de mourir plustost à la guerre que de voir la désolation de leur patrie et de leur sainctuaire. Non plus que celles qui jadis armèrent nos pères contre les Goths, Vandalles, Albigeois, Northmants et autres ennemis de Dieu. Pensants aussi faucement priver du nom de Français les autheurs de ses armes, vous ne prenez pas guarde que vous ne dictes mal qui ne soye contre vous. Car qui ne jugera ceux-là plus vrais François qui ont par tant de fois chassé les estrangers de la France, que ceux qui les y avoyent introduicts desquels vous suyvez le parti ? La mémoire en est trop récente, et les effets si admirables que toute l'envie du monde ne sçauroit jamais effacer le mérite, esteindre la gloire, ny abolir la souvenanse.

Vous dictes encore que nostre parti a commansé la guerre en ce pays contre les villes de Clairmont et Monfferrant, et en passant que vous n'avez faict paix avec l'Huguenot, de quoy chascun croira ce qu'il en voit: mais pour le moins les Huguenots et vous ne faictes qu'un party, et quand à la guerre vostre seulle déclaration et la forme que vous y tintes toute nouvelle n'y ayant appelé aucunes des autres douze Villes, ny attendu en faict si important l'assemblée des Estats, vous en accuse assés, ayant pour icelle non seulement manifesté vostre intention, mais menacé de guerre et toutes sortes d'hostilitez ceux qui n'avoyent plus encore apris de vous obéyr. »

Les méfiances des Ligueurs étaient prudentes : Henri ne pouvait leur inspirer aucune sécurité, lui qui avait abjuré sous la terreur de Charles IX, lui qui était revenu au protestantisme aussitôt que la liberté lui avait permis de proclamer à Niort sa croyance et ses affections.

« Le reste de vostre response, qui nous donne pour toute asseuranse de chose que nous devons tenir plus chère que nostre propre vie, qui est la religion, la seule promesse d'un hérétique n'a rien non plus d'asseuranse que qui voudroit persuader à un bon uzurier de prester son argent sans autre caution que la simple parolle d'un qui feroist coutume de faire banqueroutte. Et ne faut point allé-

guer de raisons pour faire croire que celuy qui desjà une fois n'a faict difficulté de violler ses promesses et fausser son serment faict à Dieu et aux hommes, le pourra faire une autre fois pour s'aquerir un tel roïaume. Quels serions-nous si Dieu avoit permis qu'estant noury en la Cour de nos roys il eust pu cacher son venin comme il est arrivé en Angleterre ? et ceste incertitude de religion que vous y adjoutez l'espace de trois mois, qu'estce autre chose que pure irrelligion et nous convier tacitement de demeurer tout ce temps là sans relligion, devenant un peu atéistes, jusques à ce qu'il aura pleu à vostre roy de déclarer quelle sera sa relligion ? cela est trop grossier pour avoir sa replique. »

Ce paragraphe était écrasant pour les négociateurs. Quel était leur drapeau ? celui des religionnaires. Quel était leur roi légitime ? ce prince sans conviction, sans conscience religieuse qui, sous l'impulsion unique de ses intérêts, était prêt à s'agenouiller devant le pape qu'il avait méprisé, et, ingrat pour ses vieux amis, préparait sans doute une abjuration qui obscurcissait toute sa vie de combats, de ferme résolution et de gloire.

« Il ne faut pas aussy que pensiez rien gaigner sur nous par l'exemple que quelques-uns des vostres allèguent Julian l'apostat, duquel il seroit mieux séant que vous teussiez le nom, parlans de vostre

roy. Car quelle bonne conséquense en scauriez vous tirer pour conclurre qu'il faille que les Catholiques admettent à la coronne un hérétique ou un idolâtre ? Ce prince en premier lieu fust reseu à l'Empire estant né en l'église , nourry entre les prestres, et n'ayant jamais faict autre publique profession que de Catholique. Et ne faut faire son profit de ce que ses subjects ne s'armèrent point contre luy (bien que nous ne soyons plus en ces termes) l'église estoit alors trop faible pour telles entreprinses et puis qui scait quelle eust esté sa fin, si Dieu n'eust par sa providense si tost exaucé les vœux par autre moïen de son église ? mais encores diray-je que l'acte généreux et tant recommandé par l'église de Jovinian qui quitta son servise à cause de la relligion, et ne voulust estre subject à ses commandemens, n'auroit esté licite ny louable, si un prince, ou hérétique ou idolâtre , pouvoit avoir légitime comandement sur un Catholique ? Comme aussi le bannissement de Valentinian pour n'avoir peu participer à l'impiété de ce prince, faict assés aparoistre que deux religions ne peuvent jamais compatir ensemble ? »

La conclusion justifiait d'une manière tranchante l'exposé de motifs politique et religieux: elle aigrit la plaie au lieu de la cicatriser. C'était reculer visiblement devant le but :

« Doncques nous conclurrons ou bien qu'estants

peu Catholiques vous n'avez peu vous accorder avec nous : ou que feignez d'estre hérétiques pour nevoir ce peuple en paix, ce qui vous seroit pour ceste heure aussi nécessaire qu'à nous.... Ce nous servira pour protester que rien ne nous a conduicts, ny peu ayder, ni convie à entrer en propos d'accord que les desirs que nous avons eu et conserverons éternellement de nous voir tous ensemble réunis en la cognoissance de ceste vérité: embrasser d'un consentement cômun ce qui est juste et équitable et rejetants toutes privées affections, se franchement soubmettre à ce qu'est de la raison..... Laisser ce à quoy la providence de Dieu a desjà miraculeusement pourveu, et rendres tesmoignage de nostre intention qui soit du tout irréprochable, non seulement à ceux qui sont spectateurs de nos actions, mais mesme à la postérité qui peut estre en ressentira les effects. »

Cependant la déclaration était suivie de nouveaux articles qu'un trompette d'ordonnance remit, de la part du comte de Randan, à Messieurs de Curton (1) de Florat, de Lafin, de Blot (2) d'Effiat,

(1) François de Chabannes, fils de Joachim et de Catherine de Larochefoucauld, premier marquis de Curton en 1563, comte de Rochefort, vicomte de la Roche-Masselin, lieutenant-général du roi en Auvergne, capitaine de cinquante hommes d'armes, conseiller d'état, et cordon bleu en 1583. — Brant. — Aud. — Chab. — *Dict. de la nobl.*

(2) Châtellenie près Riom, qui avait donné son nom à l'ancienne famille au-

de Barmontès et autres Députés de Clermont et de Montferrand. Le gouverneur disait au nom de ses amis :

« Tant s'en faut que nos desseins ayent jamais esté fondez ou accompagnez de passions particulières que nous déclarons et protestons de vouloir rentrer en union avec vous, vivre doresnavant en amitié ensemble et rendre cômuns entre nous tous les offices auxquels la communauté de la patrie nous oblige, pourveu que la relligion catholique, apostolique et romaine demeure en son entier ».

Le deuxième article renfermait une exclusion irritante contre le culte réformé.

« De ce premier despend que tout exercice d'autre relligion sera réputé pour hérétique et comme tel banny de cette province ». La dernière condition du traité était tout aussi inacceptable. Les Ligueurs ne comptaient pour rien les événemens accomplis; ils refoulaient dans le néant toutes les idées nouvelles, en posant comme principe « que nul ne sera recogneu pour roy que celuy qui sera nommé et déclaré par les Estats-Généraux des Catholiques de ce roïaume et que l'église catholique,

vergnate de Chauvigny. Cette maison a fait plusieurs alliances avec celle de Bourbon. — Aud. — Chab.

apostolique et romaine aura approuvé: recognoissant ne pouvoir ny devoir passer par-dessus la censure et publique déclaration du Saint-Siége, arrest solennel des trois estats de ce roïaume tenus à Blois, juré en leur présence par le feu roy, les lois essensielles et fondamentales d'iceluy, forme, cérémonie et serment solennel au sacre de nos roys ».

Cette soumission à la puissance de Rome continuant d'asseoir l'autel sur les trônes et faisant courber sous le bras apostolique le front obéissant des rois, trouva les Catholiques-royalistes indifférens ou adhérens, mais elle indigna les royalistes-Huguenots. Le Vatican ne leur apparaissait qu'à moitié en ruines et consumé par ses propres foudres. Ils frémissaient à la pensée de ce système de théocratie universelle qui avait enfanté tant de factions et de schismes ; ils ne voulaient prononcer le nom du créateur de la suprématie pontificale que pour l'effacer devant celui de leur illustre réformateur. La question franchissait cinq siècles : Hildebrand et Luther ! Que devenaient donc leur position et leur force, si une bulle audacieuse pouvait encore faire chanceler la couronne sur la tête de leur prince bien aimé ? Ils dédaignèrent de s'occuper des dernières lignes de ce traité. Alors les députés des villes royalistes répondirent simplement par les propositions suivantes :

« Sur le pourparlé faict par les seigneurs, gentilshommes, eschevins, consuls et autres députéz des villes assemblés pour le bien, repos et soulas du pauvre peuple de ceste province du Bas-Païs d'Auvergne sous le bon plaisir du roy, et j usques à ce qu'ils seront advertis et asseurez de la volonté et commandement de sa Majesté.

« A esté proposé qu'il y aura surséance d'armes en nostre Bas-Païs d'Auvergne et cessation généralle de toutes voyes d'hostilités d'une part et d'autre durant le temps et espace de...

« Pendant lequel temps l'on envoyera respectivement devers sa dicte Majesté pour servir sçavoir son intention si elle a pour agréable la dicte surséance et la prolongation d'icelle à plus long-temps ou autrement, et ainsi qu'il luy plaira sur ce comandement pour y obéir comme fidèles subjects. En attendant laquelle résolution cessera toute voye d'hostilité, et y aura généralle surséance d'armes, comme dict est dans la dicte province.

« Les deniers des tailles, décimes et autres deniers royaux deus à ladicte Majesté par les habitans de cette dicte province, lui seront payez et aportez ès mains des receveurs particuliers des tailles, ou autres à ce commis et deputez par messieurs les trésoriers généraux de France à Clermont, et au payement de ce seront contraincts par toutes voyes de justice et de rigueur : et dont l'un

et l'autre des partis promettent d'y tenir la main et y emploïer leur force.

« Aussi durant ledict temps chacun jouyra paisiblement et sans contredict aucun de son bien assis et situé en ceste province, nonobstant toutes saisies ou autres empeschemens procédans des troubles et guerres qui cesseront pendant ledict temps. Et les commissaires adjudicataires, consuls et autres administrations des villes et comunautez porront estre contraincts de rendre les biens par eux jouys ou qui sont en nature, nonobstant quelconque extrousse et adjudication ou autres empeschemens qui s'en puissent estre ensuivys, ni que pour raison de ce que l'on puisse estre tenu de payer aucun frais, prix d'extrousse, ou cotisation quelconque.

« Et pareillement porront les habitans de la dicte province, de quelle qualité qu'ils soyent, faire ou faire faire leur labourage ou culture de leurs héritages, et sans aucun encombre ou ravage, soit contre les personnes, bestail arant ou bestail d'autre nature.

« Aussi sera défendu et prohibé à peine de la vie, d'une part et d'autre, toute manière de courses, prinses et autres hostilitez, generallement à toute personne et par exprès aux gens de guerre : comme aussi seront prohibez aux mêmes peines toutes formes ou menées, pratiques et surprinses de villes, châteaux-forts, maisons ou personnes.

« Néantmoins ne sera loisible à ceux d'un party entrer aux villes et places fortes tenues par autre party, si ce n'est de l'exprès consentement des eschevins, consuls et autres magistrats qui auront comandement, tant ès lieus que l'on voudra entrer, qu'autres lieus dont seront residans et habitans ceux qui requerront lesdictes entrées, afin que chascun demeure en son party asseurément pendant la dicte surséance sans aucune innovation.

« Tous prisonniers seront rendus respectivement d'une part et d'autre sans rançon, et pour faciliter le voïage des seigneurs, gentilshommes et autres qui seront déppu tez en cour de part et d'autre, pour l'effect que dessus, seront respectivement baillez et acordez les sauf-conduits, passeports et seuretez en tels cas requis et nécessaires. »

Mais ce n'était point le compte des Ligueurs de laisser aborder nettement la difficulté. En débarrassant les ouvertures d'une discussion générale qui n'aboutissait qu'à des tentatives stériles d'accommodement, les partis touchaient au traité, l'accordaient et le signaient au nom d'un fraternel oubli. Il fallait pour cela abandonner la ligne étroite dans laquelle s'étaient renfermés les articles remis à Clermont et à Montferrand. Il fallait traiter en concitoyens et attendre, l'arme au repos, ce que l'Union de Paris déciderait. Le mal aurait, dans l'intervalle, arrêté ses progrès. Randan éluda la décision catégorique qui lui était réclamée.

« Vous avez peu voir par les articles que nous vous avons desjà envoïez et la protestation que nous faisons par iceux, que le seul subject de la levée d'armes qui s'est faict en ce païs a esté le zèle de la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine; pour les raisons déduictes ez dicts articles, desirans que chascun sçache et croye que la levée des tailles, prinses de villes et châteaux, saisies de biens, et autres voyes d'hostilitez n'ont esté le but de notre intention : mais plustost effect qui accompagne la guerre comme maux nécessaires. Et pour ce que nous avons jugé de remettre la responce que nous porrons faire à vos articles après que vous nous aurez faict aparoitre quelle est votre resollution sur le subject et tout ce qui en despend assez amplement couché par nos dicts articles : Croyans qu'il sera fort aysé que nous tombions d'accord de tout le reste, pourveu que nous le soïons du principal, qui est la dicte relligion catholique, apostolique et romaine, seul exercice d'icelle et recognoissance du roy catholique nommé par les Etats et aprouvez par le Saint-Siège apostolique. »

Alors les Royalistes ne gardèrent plus les ménagemens prudens que leur désir de pacification, ou au moins de trève avait inspirés. Ils relevèrent vivement le gant jeté, et leur réplique arriva irritée à leurs adversaires. Toutes tentatives devenant

vaines, ils laissèrent aux Ligueurs la responsabilité de l'avenir orageux qu'ils bravaient témérairement.

« Les roys sont puissans qui dominent les mortels ; le vin a grand force, car il trouble les hommes ; les femmes ont beaucoup de pouvoir, car elles domptent les princes et les roys : mais la vérité surmonte toute chose, comme celle qui comprend en soy le Père, le Fils et le Sainct-Esprit, bref qui est Dieu mesme. C'est pourquoy a bon droict elle doict estre mise pour principe en principe et fondement de toute saincte Société, reconciliation chretienne et vertueuse union : mais comme ceste vertu est admirable, d'auctant l'hipocrisie est fraude, et les faux prétextes sont à rejecter et sont condamnez de Dieu et des hommes.

« Il n'est plus temps de se justifier devant les hommes, encore moins devant Dieu. Ambition a mis les armes civiles en la main : ambition a faict ruyner nostre propre patrie, et mestre en danger la relligion catholique et l'Estat. Il faut confesser ingénuement celle à celui qui voit tout et recognoissant sa faute, donner quelque bon espoir d'amandement. Nous reserverons en quelque autre lieu à faire cognoistre qu'à bon droict nous tenons ce langage... Nous dirons en peu de mots que nous n'avons jamais pacifié avec l'Huguenot pour tourner la teste aux Catholiques et attaquer Clermont

et Montferrant, villes (par la grâce de Dieu) catholiques, où Dieu est journellement servy selon les saintes traditions de nos ancestres, et où il n'y a un seul citoyen qui ne fasse publique profession de la religion catholique, apostolique et romaine, et non d'autres...

« Certainement si vous aviez la crainte de Dieu comme vous en faictes la démonstration, et quelque amour envers la patrie, vous chasseriez loin de ses limites ces mange-peuple, honte du nom chrestien, et ne sera jamais que vos consciences ne se sentent grandement chargées de tant de pilleries, ransonnemans, forsemans, sacrillèges, et autres maux que le pauvre peuple a soufert depuis dix mois et soufre encore tous les jours. Vous nous excuserès si la vérité par laquelle vous avès commansé votre discours et le vray zèle de la religion sans aucune feintise avec le vray amour du peuple et de la patrie nous contrainct à tenir ce langage, car c'est chose certaïne que la religion ne sauroit soufrir plus de domages qu'en nourrissant la guerre contre les Catholiques comme on faict... Si vous avès en l'ame ceste bonne volonté que vous avès mise en avant, aux premières ouvertures de la trefve, vous vous joindrès avec nous et avec la plus saine et meilleure partie des princes, seigneurs et autres bons Catholiques de ce roïaume, qui voyant par le malheureux parricide et détesta-

ble assassinat de l'oinct du seigneur, nostre feu roy Henry troisiesme, la corone roïalle regarder indubitablement (suivant les loix fondamentalles de ce roïaume) le roy de Navarre comme le premier prince du sang, après avoir par sa déclaration du quatriesme jour d'aoust cogneu sa bonne volonté et saincte intention en ce qui concerne la relligion, luy ont promis et juré toute fidellité et obeyssance, comme le roy, aux conditions portées par la mesme déclaration ; il seroit beaucoup meilleur que les Catholiques de ce roïaume fassent de mesme, et attendre l'issue de ces promesses veu qu'il n'y a plus que trois mois (1) , et lesquelles nous nous promettons qu'il effectuera (par la grâce de Dieu) abondamment, que pour favoriser la passion de quelques particuliers peu françois et mauvais Catholiques, nous destruire les uns les autres à la dissipation de la relligion catholique et de l'Etat.

« Nous laisserons au jugement de Dieu et des hommes à sçavoir si les articles que nous avons envoïez sont justes et equitables: que vous les accordés, comme la raison vous y oblige, la relligion et le pauvre peuple ne soufriront plus de dômage en ce païs. Mais si ils sont rejettez, nous apellerons

(1) Allusion à la convocation des Etats-Généraux promise par Henri IV dans les six mois de la *déclaration de Saint-Cloud*.

le souverain Dieu à tesmoignage que vous serès cause de touts les maux et callamitez que ceste province soufrira par la guerre à l'avenir: Dieu vous veuille en cella mieux inspirer en son honneur et gloire eternelle. »

« Faict à Clairmont, le vingt-sixième jour d'octobre 1589.» (1).

Les négociations ne produisirent rien. Randan rentra dans Riom. De part et d'autre se firent de plus nombreux préparatifs. Le moment approchait où le sort d'une bataille rangée allait trancher ce nœud gordien aussi adroitement tissu que celui du roi de Phrygie, et beaucoup plus difficile à diviser, à cause des modifications profondes que devaient aussitôt recevoir, même dans les limites de cité, la constitution politique et l'organisation civile. Cependant l'effervescence populaire qui avait proclamé l'Union comme la seule planche de salut de la France, s'était sensiblement diminuée à Riom. Il en arrive ainsi toutes les fois que l'énergie de la place publique manque d'alimens ou n'est point utilisée. Dans les jours de crise vive, spontanée, décisive, le peuple, toujours loyal et de bonne foi, toujours brave et dévoué, va, la poitrine découverte sous la mitraille, détruire ou soutenir par le fer les théories enfantées par la spéculation politique.

(1) Bibl. de Lyon, *Recueil vert*, n° 25,201, t. 17.

Sous son bras terrible tombent les mauvaises institutions ; c'est au nom de la justice, de la dignité de l'homme et des destinées sociales qu'il proclame sa grande souveraineté : alors il est sublime ! alors aussi il fait passer dans les ames cette étincelle électrique qui ôte toute incertitude, réunit et entraîne violemment au but. Mais le lion se laisse museler... En révolution, il n'y a plus d'ensemble, de force et d'avenir possibles lorsque la masse s'énerve et que les chefs, si beaux dans la résistance, songent au profit ou au repos. L'œuvre n'est qu'ébauchée, et déjà l'irrésolution, l'intérêt, le scrupule, la crainte viennent paralyser les volontés les plus prononcées. Le temps, qui ne doit être qu'un auxiliaire à ménager, finit par devenir l'auteur principal auquel il faut obéir sous l'inspiration du plus habile ou du plus audacieux. En effet, plusieurs bourgeois influens par leurs noms, leurs titres, leurs familles, leurs places ou leur argent, avaient protesté silencieusement d'abord, en s'éloignant de toutes manifestations, contre ce qui se passait au sein de la ville dominée par la faction dangereuse et active des Ligueurs. Depuis le meurtre de Henri III, ils changèrent adroitement ce rôle passif, auquel ils s'étaient astreints, en tune inervention accidentelle, ménagée dans les affaires : ils arrivèrent à reprendre leur première position, à exercer leur premier pouvoir et à ramener assez de citoyens pour élever

drapeau contre drapeau. Entre leurs mains bourgeoises l'autorité revenue, c'était le caractère mitoyen qui prévalait : la ligue se vit menacée de courber bientôt la tête d'impuissance et de désespoir. Ses adversaires pouvaient, savaient, voulaient, et la tempête ne grondait plus pour éprouver leur mâle persistance. En conséquence, ils écrivirent au roi que Riom ne resterait pas à Randan. Ils représentèrent les habitans riches et la plupart des officiers de la ville comme des serviteurs assurés, prêts à briser le joug écrasant sous lequel tremblait leur patrie : ils promirent même les clés. Cette lettre plut infiniment à Bourbon, car elle flattait son espérance de s'attacher insensiblement tout le parti royaliste-catholique, et le confirmait dans cette pensée d'abjuration qu'il nourrissait secrètement depuis la mort de Henri III, qu'il n'osait avouer par un reste de conscience, mais à laquelle il allait sacrifier, pour prix de la couronne, et ses devoirs de vieux réformé, et ses sermens de chef victorieux. Sans doute, de nos jours, une question religieuse n'aurait qu'une médiocre importance : l'étude des hommes, les leçons du temps, le progrès des lumières nous ont rendus froids, sceptiques, indifférens. Mais au XVIe siècle la foi c'était la vie, et on n'avait pas encore fait entrer dans les calculs de l'égoïsme et de la fortune la violation à tout événement de la parole jurée. Le procureur-général de Riom, et le conseiller au

présidial, Antoine de Murat et Jean Decombes; les avocats Duclaux, Mangot et autres; le trésorier Regins, le consul Blanc tenaient publiquement des propos offensans contre l'Union, et cherchaient à nouer des intelligences avec les villes royalistes dont ils avouaient hautement l'opinion. Citoyens instruits et réfléchis, ils ne s'étaient pas laissé tromper, aveugler comme la foule par les protestations des fanatiques qui, au nom de l'indépendance et de la croix, décimaient, ruinaient chaque jour la population. Aux prédications des prêtres promettant le triomphe prochain de la cause sainte, ils répondaient en rappelant les avantages successivement remportés par les troupes royales. Au milieu des clameurs menaçantes, ils s'élevaient intrépidement contre les mesures oppressives, les ordonnances bursales, les corvées extraordinaires qui tenaient Riom meurtri et haletant sous le pied de quelques hommes d'armes implacables. Cette opposition extrême qui mettait la tête en jeu, frappa le peuple par le dévouement, la conviction et le sentiment patriotique qui y présidaient : avec son admirable instinct de ce qui est grand et généreux, il respecta une dissension se produisant en face des plus imminens périls. Les jeûnes, les processions, les sermons continuèrent; les réglemens municipaux redoublèrent d'exigence; l'exaltation des doctrines ligueuses fut soigneusement entretenue; le

service militaire se fit durement comme d'habitude, mais aucune voie de fait ne vint faire porter à ces hardis habitans la peine que provoquait leur magnanime conduite. Grâce à eux, Riom ouvrit les yeux et entrevit l'abîme creusé sous ses murs. Une lettre de Henri IV donna un poids considérable aux démarches des nouveaux Royalistes.

Il fut bien facile au comte de Randan d'apprécier combien son autorité avait baissé pendant l'absence occasionnée par ses expéditions militaires. Irrité de retrouver amollis ces cœurs qui avaient battu à son ardent appel, et fatigués ces bras velus depuis si peu de temps exercés à son service, il prit dès sa rentrée une contenance impérieuse; il affecta une rudesse qui intimida, mais ne gagna personne. Bientôt il eut recours à la violence. Decombes ayant refusé d'être premier président de la cour des Aides qu'il se disposait à créer à Riom, il fut dépouillé de ses fonctions de conseiller et banni de la ville, après avoir vu sa femme et ses enfans jetés en prison et sa maison mise au pillage. Le magistrat fidèle se retira au château de Laqueille où il demeura six mois, supportant avec une rare fermeté les chagrins cuisans, les angoisses poignantes du présent et ces sombres pressentimens de l'avenir qu'un rayon d'espérance venait à peine éclairer fugitivement. Epoux et père, il se consuma dans une mortelle inquiétude. Le procureur-général échappa à

de semblables brutalités en quittant la simarre pour ceindre l'épée qu'il tira vaillamment au service du roi jusqu'à la pacification. Les citoyens signalés comme suspects furent consignés à domicile. Les cachots se remplirent chaque jour, les proscriptions se multiplièrent, et la voix des prêtres applaudit du haut de la chaire à ces persécutions dans lesquelles une hideuse populace jouait un rôle de spadassin. Une justice prévôtale alla jusqu'à des exécutions qui réveillèrent la terreur des premiers soulèvemens. A la tête des plus fougueux se montraient trois officiers de robe, remuans, audacieux, cupides: c'étaient le lieutenant-criminel Dubourg, le conseiller Lamy et l'avocat pour le roi Charles X. L'ambition les poussait dans la révolte, et ils visaient « plus au bien qu'à l'honneur » (1). Non content de cette recrudescence de sévérité, Randan convoqua, le 18 décembre, une assemblée générale, se plaignit amèrement de l'état des choses, menaça les consuls et demanda le changement de tous les officiers urbains, depuis le capitaine de quartier jusqu'au dernier corporal (2). La guerre de partisans qu'il fallait faire continuellement lassait le comte et ses deux frères réunis avec lui à Riom (3). Tous les trois compre-

(1) *Mém. de Vernyes*..

(2) Aujourd'hui *caporal*. C'était un soldat d'infanterie à haute paie, dirigeant le service des corps-de-garde, les guets et les rondes de jour et de nuit.

(3) Vernyes.

naient que l'Union déclinait dans la province : les promesses faites à la noblesse suivant son drapeau ne se réalisaient pas ; les soldats étrangers mal payés passaient de l'insolence à des querelles, à des provocations qui produisaient des rixes sanglantes ; les habitans en grande majorité se soulevaient contre les charges excessives qui les écrasaient de plus en plus , et la foule commençait à ne plus se porter aux revues , aux farandoles (1) , aux prières publiques dont elle était d'abord si avide. D'ailleurs les chefs de la Ligue ne dissimulaient plus leurs désirs: les ducs de Mercœur, de Nemours, le maréchal de Montmorency , d'Aumale , Lesdiguières , Matignon , jusqu'au duc de Savoie se séparent du duc de Mayenne et affichent les plus hautes prétentions. Le premier est maître en Bretagne, l'autre est roi à Lyon ; celui-ci commande en Languedoc depuis vingt années , celui-là s'assure de la Picardie ; Grenoble va être au pouvoir du guerrier redouté du Dauphiné ; la Guienne et la Provence ont leurs limites comme gouvernemens souverains, tandis que le duc de Lorraine étend dans la Champagne son nouveau duché de Bouillon. De plus, au sein même de l'Union , deux fractions républicaines cherchent par des moyens opposés à donner

(1) Promenades solennelles que faisaient les magistrats , les consuls , les dignitaires en grand costume , au bruit des cloches , aux sons des clairons et des trompettes , quelquefois aux salves du canon.

à l'autorité populaire tout son développement, à étouffer ces opinions négociatrices prêtes à soumettre la municipalité au tiers parti qui parlementait avec Bourbon : « dans la Ligue déjà chacun hait ses vieux complices avec autant de fureur que ses vieux ennemis » (1). Il est vrai que les royalistes n'avaient pas non plus entr'eux cet accord parfait qui est le nerf des grandes entreprises. La mésintelligence entre d'Allègre et de Florat était devenue publique à Clermont : une vieille inimitié de maison, une jalousie de préséance alimentaient les motifs haineux et petits de leur division. Rarement ils furent du même avis dans une assemblée, car l'un était impatient et hasardeux, l'autre retenu et froid. Comme ils avaient beaucoup de crédit et d'influence sur la jeune noblesse, les affaires souffraient de leur rivalité : il y eut même quelques gentilshommes demeurés neutres qui allèrent à Randan pour n'être pas exposés à subir deux maîtres. Cependant les actes de soumission à Henri IV augmentaient sensiblement : on commençait à se convaincre qu'il n'avait en vue que la conciliation, la paix et le maintien de l'intégrité du territoire. Si ses sympathies devaient l'attacher intimément aux Huguenots, sa politique (il le montrait chaque jour) le rapprochait des Catholiques. Devant ces

(1) Lacr.

gouvernemens de province si redoutables, si puissans, il ne faiblissait point ; sa cause puisait une force progressive dans l'incroyable habileté politique qu'il prodiguait : presque tous se sentaient heureux d'espérer que l'honneur national resterait sauf et que la bannière de la France ne tremblerait pas aux mains du héros.

Un des braves de la Basse-Auvergne, le capitaine Chappes, réformé, recommença les hostilités par de brillantes courses. A la tête d'un corps de Royalistes volontaires mêlés à sa compagnie de carabins, il reprit sur les Ligueurs Maringues où ses co-religionnaires n'avaient pu se maintenir. A une heure du matin, le 21 décembre, il y pénétra par surprise et s'y retrancha. N'étant pas inquiété, il laissa la ville sous le commandement de son lieutenant, comme lui protestant, et sous le gouvernement du catholique Dauval : ensuite il continua ses excursions en pleine campagne. Les Ligueurs remportèrent aussi quelques avantages. La rigueur de l'hiver suspendit bientôt toutes entreprises, et ramena la guerre à une lutte déguisée et sourde. Alors un nouvel essai de pacification fut tenté par les Ligueurs, moins dans l'intérêt du pays que dans celui de leur pouvoir militaire. La perte de Maringues, l'occupation de Saint-Pourçain par les barons de Grisse et de Sansat qui venaient de repousser plusieurs attaques que dirigèrent le baron

de Précol et Châteauneuf; l'enlèvement d'un convoi de vivres par Lafin, brusquement sorti de Montferrand; des nouvelles assez peu favorables qui lui arrivèrent de la Haute-Auvergne et l'entrée de d'Effiat dans Thiers et Cusset (1) portèrent Randan à proposer une trève de trois mois si les garnisons de Saint-Pourçain et de Maringues évacuaient ces places. Il offrait de son côté d'ouvrir les portes de deux châteaux-forts et de licencier un régiment. Mais les Royalistes devinèrent le comte; ils prévirent les avantages que ses soldats retireraient d'un désarmement partiel ; pour balancer toutes les chances ils demandèrent un désarmement général, et indiquèrent les mesures d'intérêt public.

« De la part de Messieurs du conseil du Roy estably en la ville et cité de Clairmont soubs l'auctorité de sa majesté pour le gouvernemeut des affaires de la dicte province,

Messieurs :

De Florat,
D'Effiat,
De Blot,
De Frédeville ;

(1) *Mss. Theil.*

Et les sieurs :

Pascal,
De Mons,
Enjobert Roussel,
Et Montorcyer ;

Et Messieurs :

De Sainct-Héran,
Vicomte de Chasteauclou,
De Fressonnet,
De Montravel ;

Et les sieurs :

Murat,
Chattard,
Montelleon,
Blau,
Et Reddon.

« Tous lesquels depputez à ce mesme effect, ont par ensemble traicté et advisé les moïens de pacifier les troubles pour le bien et repos de la province comme il est cy-après déclaré : Toutes fois soubs le bon plaisir de sa Majesté avec protestation de n'aprouver les qualitez respectivement prinses, pour lesquelles on n'a voulu laisser de traicter, negocier et parfaire un si saint et salutaire bien.

I.

« Premièrement, suivant les sermens faicts par cy devant et souvent réiterez en l'un et l'autre party, nous déclarons et protestons de vouloir vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine et la maintenir en tout ce qu'il nous sera possible soubs l'autorité du roy, comme bons et fidelles subjetz et François.

II et III.

« Quant aux deuxiesme et troisiesme articles proposez qui concernent les garnisons de Sainct-Porçain et Maringues, Messieurs du conseil déclarent qu'ils ont estably pour gouverneurs Monsieur de Sansat à Sainct-Porçain et Monsieur Dauval à Maringues, gentilzhommes Catholiques, et qu'au reste ils ne peuvent changer ni diminuer les garnisons qui sont jusques à ce que le présent traicté de trefves aye esté confirmé par le roy: bien s'asseurent-ils que sa Majesté l'a aggréable, elle accordera librement l'humble et instante prière qu'ils luy en feront, et pareillement de ne permettre exercice d'aultre religion que de la catholique en ceste province. Toustes fois pour faire toujours cognoistre l'extrême desir qu'ils ont de chercher sans feintise le repos de ceste province : Si monsieur de Randans et ses aultres seigneurs et gen-

tilzhommes et aultres gens de guerre du party contraire veullent dès aujourd'huy désarmer entièrement , oster touttes garnisons et razer touttes cytadelles qui ne peuvent que nuire à la liberté publique, et sont d'extrême et inutille despense : se retirant en leurs maisons, ils offrent dès à présent en faire de mesme.

IV.

« Tous exploicts de guerre, prinses, surprinses, ravalges, rançonnemans, pilleries, meurtres et ravissemens, et touttes aultres voyes d'hostillitez générallement quelconques cesseront en ceste province.

V.

« Et ce faisant, toultes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soyent, habitans ou résidantz au dict païs, pourront aller et venir par tout où bon leur semblera avec toulte liberté et esseurance sans pouvoir estre prins ou retenuz, ni chose qui leur appartienne par ceux d'un party ou d'aultre estans en la dicte province.

VI.

« Que chascun jouyra de son bien meuble et

immeuble , noms et deptes de quelque party qu'il soye sans aucun empeschement en quelque lieu que les biens soyent situez: toultes saisies levées sans payer aucun prix d'adjudication ou aultre taxe de cottization pour quelque prétexte que ce soye.

VII.

« Tous prisonniers de guerre et en icelle faictz seront rendus respectivement sans payer aucune rançon des charges de toutes promesses, caussions ou submissions qui en pourront avoir esté faicts directement ou indirectement.

VIII.

« Et pour obvier à toute oppression, foulles, bruslemens et ravages, débatz et double payement des tailles dont le peuple est travaillé en ceste province à cause de la guerre , ayant esgard à sa misère le conseil du roi accorde de bon cœur , attendu la pauvreté du peuple, qu'il ne sera levé aulcuns deniers des tailles la présente année, lesquels demeureront en dépoz entre les mains du peuple suivant les offres qu'il en a cy-devant faictes par ses depputez à Chasteau Gay ausquelles il prescrit.

IX.

« Que s'ils ne veullent accorder les dicts articles , a esté advisé que la somme de six vingts quatorze mil escus sera imposée sur le bas païs d'Auvergne en l'eslection de Clermont, la présente année mil cinq cens quatre-vingts-dix : et pour la nécessité du temps et affaires sera levée , à sçavoir la moitié par les officiers du roy establiz à Clairmont. et l'aultre moitié par ceux du party contraire ainsi qu'ils verront estre à faire, et selon le département qui en sera faict, des parroisses , par les depputez à cet effect : comme de mesmes les deniers des décimes et autres ordinaires, à quoy tous seigneurs et gentilzhommes tant d'un party que d'aultre tiendront la main.

X.

« Que le commerce et le trafic sera et demeurera libre de part et d'aultre chascun èz villes de son party, et ez aultres par permission de ceux qui auront comandement ez dictes villes et lieux , et non aultrement.

XI.

« Promettront les dicts seigneurs depputez de

part et d'aultre, faire tout debvoir et diligence de faire approuver et confirmer les articles qui seront entre eux accordez pour le faict de la susdicte pacification, circonstance et dépendance, ou apporter la résolution de la rousture d'iceulx, à sçavoir ceulx du conseil du roy par sa Majesté, et ceulx du party contraire par leurs chefs ou supérieurs, et ce dans six semaines ou plustot si faire se peult à compter du jour de la conclusion desdits articles : et cependant les parties s'accorderont des sçeuretez qu'ils se pourront respectivement donner tant dedans ladicte province qu'à ceulx qui seront depputez pour poursuivre la confirmation des dicts articles (1). »

Cette persévérance à arrêter le mal resta encore stérile. Les choses allèrent leur train accoutumé. Les courses prêtes à recommencer, les habitans des campagnes se hâtèrent pour la centième fois d'enfouir leurs meubles, de cacher leurs bestiaux, d'enterrer sous la neige ce qu'ils avaient de plus précieux, de laisser leurs chaumières ouvertes et de se réfugier dans des montagnes perdues afin d'échapper aux vexations, aux insultes, aux traitemens barbares, à la mort. La sûreté individuelle ne fut encore bien garantie que par une bonne épée. Une bataille avec des prisonniers, une esca-

(1) *Bibl. de Clerm.* — J. Durand.

lade avec le pillage, telles étaient toujours les belles journées enviées des soldats. La paye retardée ils la touchaient sur la dépouille de l'ennemi abattu. Plus il y avait de morts et plus ils réalisaient de bénéfices. Des capitaines s'enrichirent rapidement dans les contributions forcées. La plupart étaient devenus à la guerre d'habiles spéculateurs : ils savaient d'avance ce que vaudrait tel ou tel coup de main. On en vit, pour se chauffer un instant et continuer leur maraude avec plus d'ardeur, allumer du feu au milieu d'un hameau et l'incendier tout entier. A la fin ils ne trouvaient sous les toits déserts que de vieilles femmes mourantes de faim et de froid ; accroupies auprès d'un foyer éteint, elles se levaient tout-à-coup à leur bruyante apparition : ainsi que des spectres hâves, elles s'avançaient lentement en tendant leurs bras décharnés, mais on les repoussait avec la dernière inhumanité. Une lettre de Chappes au duc de Nevers qui, après de continuelles irrésolutions, avait abandonné l'Union, résume l'histoire de tous les jours sous son aspect le moins désastreux.

« De Maringues, le 7 février.

« Monsieur,

« Le Huguenot ne sera jamais autre que votre

serviteur tant qu'il vivra: mais j'estime que de quelques jours vous n'aurez affaire de lui. Car Messieurs de Chalus et de Sainct-Mars, avec six vingt maîtres et quatre cents arquebusiers sont à trois lieu d'ici. Il est vrai qu'ils ne trouveront leur nombre, car Dieu nous favorisa tant hier que rencontrant environ soixante et dix chevaux dont il n'y avoit que quatre valets et ce entre les Martres d'Artières et Joze, ayant faict passer mes coureurs qui étoient dix en tout dont y en avoit sept armés hors de quasque, je passe à leur main gauche à déçouvert ; mais aussitôt le capitaine Basset qui menoit les coureurs apperçut ceste grande troupe de nos ennemis, tellement qu'il commansa de se retirer au petit galop. Leur troupe estoit conduicte par M. de Villebouche et leurs coureurs par M. de Bravars, lesquels voïans le petit nombre de nos coureurs les suivoient avec désordre, jusque à ce que mes dicts coureurs me voyans sur leur main gauche desjà assez près ayant couru cinq à six cens pas pour m'avanser, il commancèrent à tourner visage aux coureurs de l'ennemi et leur dire que il estoit tems de se battre. Et de faict quasi aussitost passèrent un petit fossé pour aller à la charge; spendent j'eus moïen de m'avanser aïant quinze hommes armés dont trois ou quatre n'avoient leurs bons chevaux et quarante arquebusiers à cheval, tellement que quasi au même instant nous allasmes à

la charge : nos ennemis firent le semblable, six avoient des lances. Enfin Dieu nous fict la grâce de les renverser dont il en demeura dix-sept sur la place dont le sieur de Pierre est du nombre. Nous en avons dix prisonniers, oultres MM. de la Maison-Neuve, de Vieilleville en Bourbonnais, de Beausson qui a ung coup d'épée dans les reins et dangereux de mourir, et autres. Nous avons prié monsieur d'Aubière et on l'emmena à Joze pour le faire panser; mais ces méchans là le firent sauver. Je y ai perdu un gendarme qui estoit un bon soldat nommé Caunan. J'ai grande occasion de louer Dieu de la grâce qu'il nous a faicte aujourd'huy : ils ont envoyé prier de leur laisser amener les corps, ce que je leur ai acordé. »

« CHAPPES. »

« *P. S.* Monsieur, j'oublie de vous dire que le mesme jour M. Dauval avec huict ou dix avoit tué douze ou quinze des maîtres ; aussi le même jour ceux de Clairmont ont prins Aulnat » (1).

Le comte de Chalus avait quitté momentanément son gouvernement d'Issoire pour aller mettre le siège devant Montmarault, petite ville située sur

(1) (*Bibl. roy.*) Fonds de Béthune, vol. cot. 9122.

un des points les plus élevés du Bourbonnais, entre l'Allier et le Cher. Il força et pilla cette place qui, « assise en haut pays et en maigre campagne » (1) avait renfermé dans son petit fort d'importans approvisionnemens. Il avait laissé trois compagnies en garnison à Issoire; comptant cinquante hommes chacune, elles furent soumises aux ordres des capitaines La Barrière et de Villeneuve, sous la charge seule de d'Hauterive que Randan crut s'attacher par cette faveur. La première resta dans la citadelle, la seconde dans la ville, la troisième allait être employée à des expéditions dans le voisinage, lorsque Villeneuve apprit la nouvelle de la reddition de Montmarault, son pays; il oublia aussitôt ses instructions et emmena ses soldats pour accourir prendre part au butin du comte de Chalus. Issoire resta ainsi à la garde de cent fantassins, y compris ceux du château, et ce nombre n'était encore que fictif : par une spéculation indigne d'un chef honnête, les capitaines n'avaient point leur compagnie au complet afin de profiter de la paie de ceux qui manquaient. C'était une différence de vingt à trente soldats. Un Issoirien ayant averti le comte de Randan de ce criant abus, celui-ci accueillit légèrement la dénonciation, ne porta aucun remède au mal qui ne faisait que s'aggraver, et ré-

(1) Nicolaï, *Descript. du Bourb.*

pondit par la plaisanterie et presque l'injure au messager qui était venu l'instruire. Il l'appela devant ses officiers « Leureau, bête craintive » (1). Ces paroles imprudentes furent répétées à Issoire; elles donnèrent l'éveil aux Royalistes : dès ce moment, ils se concertèrent pour enlever la ville aux Ligueurs. Randan avait trop compté sur d'Hauterive et Florac, sur le premier surtout qu'il croyait un homme de guerre vigilant et désintéressé. Le calcul si coupable auquel ils se livrèrent les signala aux gens du pays qui disaient en se moquant :

D'Hauterive et Florac
Ont mis la Ligue à sac.

Un des échevins de Clermont, Paul Tissandier (2), originaire d'Issoire, homme fin et perspicace, au caractère impatient et au cœur dévoué, imprimant le respect par ses vertus publiques et privées, avait conservé des intelligences dans sa patrie qu'il avait quittée pourtant sans esprit de retour à l'entrée des Ligueurs. Instruit du désordre qui s'était glissé dans la garnison et de la négligence des capitaines, il envoya des gens affidés prendre tous les renseignemens nécessaires à l'exécution du pro-

(1) *Mss. d'Iss.*

(2) Il devint seigneur d'Opme et receveur-général des finances d'Auvergne. La famille Tissandier subsiste encore et possède toujours la terre d'Opme, près de Clermont.

jet qu'il forma de rendre au roi cette place si importante dans les circonstances actuelles. En effet, elle protégeait le passage des troupes venant des Cévennes et du Languedoc, depuis que le Lyonnais, le Forez et le Vélay étaient au pouvoir du duc de Nemours (1). Autant l'échevin avait voué d'indifférence et même de mépris à ses concitoyens qui supportaient l'autorité de la Ligue dans leurs murs, lorsque le plus grand nombre des familles demeuraient fidèles à la réforme ou au roi, autant il se sentit d'ardeur à raviver ces fermens d'insurrection qui firent souvent trembler et inquiétèrent toujours les dominateurs de cette orageuse cité. Il voulut revoir Issoire, mais pour y planter la bannière de Henri IV. Les rapports qu'on lui fit encouragèrent ses espérances : il les communiqua à Étienne Nicolas, conseiller en la sénéchaussée de Clermont, Étienne Vacher, trésorier et payeur de la gendardarmerie, ses collègues, et Antoine Dalmas, président et lieutenant-général de la sénéchaussée et siége présidial. Ces citoyens jouissaient dans la ville d'une immense considération et de l'estime générale. Ils furent unanimes pour applaudir au dessein et tenter l'entreprise. Assuré bientôt du concours des chefs présens à Clermont, Tissandier assemble trois cents hommes d'élite dans un des faubourgs, et les

(1) Sc. Dupleix.

remet au commandement des capitaines Basset, du Languedoc, et La Salle de Cisternes, assistés d'Antoine de Villelume de Bobières, frère de Barmontès, qui sortent de la ville sous prétexte de mécontentement des magistrats (1). C'était le 10 février au soir. Leur diligence fut telle, qu'ils arrivèrent une heure avant le jour sous les murs d'Issoire. Après avoir rôdé quelques instans et ramassé leurs éclaireurs, ils se décidèrent à escalader ; un sergent de d'Hauterive les secondait de tout son pouvoir. Des échelles sont dressées à la faveur des ombres et du silence : les soldats montent sans obstacle et couronnent le rempart au bout de quelques secondes. Cette opération ne put se faire sans bruit. Des chuchotemens, des paroles à voix basse, des ordres mal compris et répétés avec humeur attirèrent l'attention d'une sentinelle qui s'approcha en courant, reconnut la troupe et répandit l'alarme au moment où les Royalistes parvenus au parapet se mettaient à crier : VILLE GAGNÉE ! VIVE LE ROI ! Un des Aulteroches, banni par Randan, s'était joint aux assaillans : il escalada un des premiers, et indiqua le point le plus favorable à l'attaque qui s'exécuta sur-le-champ avec beaucoup de résolution. La défense fut chaude. Le corps-de-garde de Saint-Paul résista vigoureusement, et de toutes parts le reste de la

(1) Audig. — *Vérit. disc.* — De Thou. — Palma-Cayet.

garnison disséminée dans divers quartiers chercha à se réunir. Les Ligueurs ne furent pas heureux : chargés avec impétuosité, ils plièrent en désordre, et laissèrent des morts sur la muraille. Les plus vaillans périrent les armes à la main ; les Royalistes passèrent sur leur corps pour pénétrer dans la ville (1), mais ils ne songèrent pas à couper le chemin de la citadelle ouvert aux fuyards épouvantés de cette aggression imprévue. Ce fut une faute énorme. Basset s'en aperçut aussitôt et se porta de ce côté sans perdre de temps. Il ne réussit pas à faire jouer trois pétards contre les portes : les Ligueurs purent revenir de leur effroi. Alors, disputant l'entrée du fort avec acharnement, ils contraignirent les vainqueurs à se retirer : ceux-ci étaient, du reste, trop peu nombreux pour l'enlever d'assaut. Une partie des Royalistes se logea dans Issoire, afin d'assurer la conquête, et l'autre s'établit dans les faubourgs pour empêcher tout secours du dehors.

La nouvelle de ce succès fut portée rapidement aux échevins de Clermont, avec demande pressante de troupes, d'artillerie et de munitions. Florat, Frédeville l'aîné, Barmontès, Chauvigny de Blot, Jean de Lamothe-Arnaud (2) montent à cheval et

(1) *Disc. sur la prise d'Iss.* — Dulaure. — De Félig. *Mss. d'Iss.*

(2) Il fut trésorier de France.

viennent, le lendemain 12, jeter de soixante à quatre-vingts cuirasses dans Issoire. Florat prit le commandement supérieur et fit bloquer la citadelle. Le capitaine La Barrière qui y était enfermé refusa de se rendre.

Le comte de Randan avait aussi reçu un émissaire qui lui apprit l'échec de la garnison et la résistance de la citadelle. Il envoya sur-le-champ quelques cavaliers chargés d'avertir les assiégés qu'ils allaient être secourus; ces émissaires remplirent leur mission à l'aide de signaux. Le 12 au soir, ils se présentèrent très près du fort, au nombre de quatre-vingts, échangèrent un nouveau signal et tournèrent bride au grand galop. Cependant un second renfort partait de Clermont : il se composait de deux cents hommes de pied munis d'une grande quantité de poudre, de pétards, de grenades et de lances à feu. Les Ligueurs l'arrêtèrent en chemin, enlevèrent le convoi et taillèrent en pièces les fantassins d'escorte avec cent soixante cuirassiers. Un autre convoi conduit par les capitaines Dubois et d'Orgemont éprouva le même sort.

Pendant que ces escarmouches appelaient toute l'attention de la province sur le vieux théâtre des dissensions religieuses, d'Effiat, revêtu de l'intendance générale, ordonnait de promptes levées. Quelque soin qu'il prît pour gagner l'avance sur l'ennemi, il ne put mettre les troupes en campa-

gne avant le départ de la petite armée que Randan en personne dirigeait sur Issoire. Le comte investit la ville à la tête de quatre cents chevaux , trois cents arquebusiers et deux cents volontaires soutenus par trois pièces de canon. Ses officiers étaient Saint-Hérem, Châteaucloux, d'Estaing, Chalus qui l'avait rejoint, Espinchal, Châteauneuf et tous les gentilshommes de quelque nom qui avaient figuré dans la Ligue. Il débuta en faisant pénétrer trente arquebusiers dans la citadelle: ce fut le brave du Chariol de Coësse qui les introduisit. Les Royalistes qui gardaient le faubourg ne s'aperçurent pas de cette manœuvre importante opérée au milieu de la nuit et protégée par le bruit de la rivière coulant entre le camp et la ville. Une ouverture pratiquée dans la muraille d'enceinte servit de passage. En même temps et pour masquer ce mouvement, une attaque avait lieu contre le faubourg, mais elle échoua devant la bonne contenance des Royalistes. Recommencée quelques heures après, elle réussit complètement. Le comte s'empara de tout un côté du pont, fit entrer son artillerie dans le fort, et la mit aussitôt en jeu contre Issoire. C'étaient deux bâtardes et une pièce de batterie. Après cet exploit, les Ligueurs reçurent en auxiliaire le comte de Neufvy, gouverneur du Berri : il arriva au camp bannières déployées, trompettes retentissantes, tambours battant. Armés de toutes pièces,

cent arquebusiers à pied , cent argoulets et cent cuirassiers le suivaient en ordre de revue , sous la conduite d'honneur de Saint-Marc, lieutenant de Georges de Villequier, gouverneur de la Marche , et du marquis de Couge , gouverneur du Gévaudan. Saint-Marc devançait sa compagnie qui était en route et avait rendez-vous au quartier général de Randan. Le jeune gentilhomme brûlait d'approcher l'ennemi : ses souhaits ne tardèrent pas à s'accomplir. Les Royalistes étaient si près des Ligueurs, derrière leurs retranchemens, qu'ils ne cessaient de tirailler même pendant la nuit. Le comte de Chalus, agissant comme ancien gouverneur, s'était chargé de tous les travaux qui devaient resserrer les Royalistes ou leur imposer des privations. Une des choses les plus nécessaires à leur subsistance était l'eau d'un moulin qui servait aux besoins journaliers ; Chalus voulut la détourner : il employa une troupe de pionniers à cette œuvre et les appuya de vingt chevaux et d'une compagnie d'arquebusiers à pied. Florat s'inquiéta de ce travail , jugeant combien ses soldats souffriraient s'il était exécuté. Pour l'empêcher, il donna quinze cuirasses au capitaine Basset et le lança sur Chalus et les ouvriers. Cette sortie fut si inattendue et si rapide, que le détachement Ligueur plia , s'enfuit et laissa plusieurs prisonniers. Le capitaine des arquebusiers Saint-Hilaire fut dangereusement blessé et pris par

Basset qui l'emmena. Il y avait des engagemens continuels. Dix heures après, Chalus coupa l'eau du moulin, ce qui jeta l'épouvante dans la ville et surtout parmi les militaires. C'était un fait majeur.

Les troupes royales se trouvaient dans une position critique par suite de l'occupation du faubourg ; elles se voyaient attaquées de deux côtés : l'armée du comte les assiégeait, et les canons du fort ne cessaient un feu nourri. D'autre part, les Ligueurs s'augmentaient sans cesse de gentilshommes et de capitaines accourant joindre le général en chef de l'Union en Auvergne, le vaillant Randan Les Royalistes délibérèrent si, dans cette extrémité, il n'était pas urgent d'abandonner Issoire (1).

Ils manquaient de vivres, ils avaient peu de fourrages, et des munitions pour quelques jours seulement. L'espérance d'un autre secours devenait d'autant plus faible qu'il y avait plus de difficulté à le recevoir actuellement. L'ennemi les entourait : entre deux feux, que tenter contre des forces dix fois supérieures ? Déjà les plus dures privations se faisaient cruellement sentir. Point d'eau, peu de pain : le moulin à bras qu'ils possédaient ne produisait qu'un setier en douze heures. Ce qui restait de paille et de foin ne pouvait pas se partager entre les huit cents chevaux de train, de combat ou de

(1) Palma-Cayet.

main qui se trouvaient réunis. Ceux des gendarmes étaient restés sellés durant deux jours ; les cavaliers craignant de les perdre, faute de nourriture, pressaient pour partir et murmuraient. Aucun soldat ne dissimulait son découragement. Les représentations des officiers maintinrent difficilement la soumission et la discipline. Un conseil de guerre s'assembla. La question de retraite fut longuement et mûrement débattue. Parmi ces capitaines, tous intrépides et pleins d'honneur, il n'y avait pas de honte pour ceux qui, obéissant à leur expérience et à leurs prévisions, proposaient le parti de la retraite. Plusieurs exprimèrent cette opinion et l'appuyèrent de raisons sérieuses. Si le conseil était d'avis de braver tout événement et de résister jusqu'à la fin à tout prix, ne courait-on pas la chance de voir les retranchemens emportés par les ligueurs ? Dans cet assaut terrible, au milieu de cette rencontre sans quartier combien de valeureux guerriers allaient succomber ? Combien d'autres mis dans les fers seraient arrachés au service du roi? Leur perte ou leur captivité compromettait la cause commune. Florat, mort ou pris, pouvait-il être remplacé dans ses hautes fonctions de chef militaire, quand les périls semblaient naître, se multiplier sous les pas des Royalistes ? Il était plus habile, plus prudent de prévenir une défaite certaine, plus digne d'en épargner l'affront, plus sage de se conserver au parti encore en mino-

rité qui défendait les droits de la couronne de France.... Les plus jeunes répondirent que cette opinion, quelque respectable qu'elle fût, ne pouvait être adoptée. Ne serait-ce pas manquer de cœur si on abandonnait Issoire ? Le boulevard de la province, la clé de la Basse-Auvergne les remettre sans gloire aux mains de l'ennemi ! Était-on réduit à de telles extrémités que cette décision malheureuse devînt la seule à embrasser avec désespoir ? Non ! Les privations étaient supportables encore, et la patience, la résignation, les sacrifices devaient être les premières vertus des guerriers. Pourquoi l'appui de Clermont manquerait-il à l'attente générale ? Pourquoi ces amis, ces frères d'armes qui déjà ont deux fois cherché à la secourir, oublieraient-ils dans le danger, dans l'isolement, l'expédition qu'ils ont eux-mêmes préparée et fait partir ? Dans tous les cas, l'abandon de la ville était plus désastreux que la prise d'assaut, et il était humiliant pour tous ; il n'y avait pas à balancer : c'était en bon royaliste, en bon capitaine, surtout en bon Auvergnat qu'il fallait se comporter dans cette circonstance épineuse. L'exemple d'une fermeté à toute épreuve servait la cause du roi plus utilement que la victoire la plus éclatante : l'abandon des murs équivalait à une défaite. Fuir ou se retirer devant quelques gros de Ligueurs, jamais ! Il valait mieux mourir dans

les hasards, l'épée rougie de leur sang, que de passer au galop devant leurs escadrons.... Les voix recueillies par le sénéchal de Clermont, la majorité voulut que la ville ne fût point abandonnée. Tous aussitôt jurèrent de périr plutôt que de se rendre ou de quitter la place. La décision prise, il n'y eut plus qu'une unanimité fraternelle chez ces généreux gentilshommes, et chacun reçut comme la meilleure détermination celle que le conseil convenait d'adopter. Les soldats partagèrent ces sentimens et jurèrent aussi de s'ensevelir sous les ruines d'Issoire avant de proposer ou d'accepter aucune capitulation: la gloire et l'espérance vinrent sourire à cet héroïque serment.

Les échevins de Clermont mis au courant de ce qui venait de se passer par un espion, qui rendit en même temps compte des dispositions d'attaque faites dans le camp des Ligueurs, d'Effiat écrivit promptement aux gouverneurs des provinces voisines pour Henri IV, et réclama de rapides secours. Le message était des plus explicites : il conjurait au nom de la cause du roi et du repos du haut et bas pays. L'intendant fit venir ensuite son enseigne de Forges et le baron de Grisse, son guidon, qui amenèrent trente salades. Les capitaines de Maringues, Saint-Pourçain, Montferrand, Thiers et ceux de plusieurs forteresses des environs, grossirent aussi l'armée qui s'assemblait en hâte. Les comtes de Ro-

chefort, le baron de La Roche, le marquis de Curton, le chevalier de Rivoire, le capitaine Chappes, les gentilshommes de Berrat, de Ferrières se mirent à la disposition du conseil royal. En attendant que toutes les troupes se fussent réunies à Clermont, on résolut de faire partir un troisième convoi. Il fut confié au baron de Grisse et n'éprouva aucun obstacle pour arriver dans Issoire, malgré les grand-gardes ennemies. L'obscurité déroba à la vigilance des Ligueurs dix-huit cuirassiers et vingt-cinq arquebusiers accompagnés de provisions d'armes, de poudre et de vivres. Les nuits suivantes, les Royalistes reçurent encore des grenades et d'autres lances à feu que des paysans se hasardèrent à leur faire passer.

On ne laissait de part et d'autre dans les châteaux que le nombre rigoureux d'hommes nécessaire pour les garder. Le reste des soldats venait prendre rang dans ou devant Issoire. Personne ne doutait que sous peu de jours il ne se livrât une bataille. Dévoués Royalistes, dévoués Ligueurs tenaient à s'y montrer avec avantage : c'était comme un rendez-vous d'honneur. Il arriva de cette mesure que, par des coups de main réciproques, plusieurs tours ou forts changèrent de maîtres. Ainsi, aux environs de Billom et de Lezoux, Mauzun revint aux Ligueurs après être resté près d'un an au pouvoir des Religionnaires ; le château de Mon-

taigu-Listenois, ancienne résidence des Aycelin de Montaigu ; celui de Ravel (1), aux épaisses tours rondes, dominant une des plus belles parties de la Limagne, Fontenilles, aux meurtrières dégradées par la vétusté, virent une bannière ennemie flotter sur leurs créneaux. Du reste, la part d'avantage provenant de ces surprises se balança pour les deux partis. Néanmoins, un détachement huguenot se signala sous le rapport du butin qu'il accumula dans une seule semaine. Il se divisa et se porta simultanément, ventre à terre, sur des points écartés où il tomba comme la foudre. Après avoir envahi la Chartreuse de Port-Sainte-Marie, à deux lieues de Pontgibaud, sur les bords de la Sioule, et porté la dévastation dans ce monastère placé au milieu des bois, malgré la résistance des religieux qui se défendirent courageusement dans leur solitude, les Réformés traversèrent en fourrageurs une foule de villages, et pillèrent la chapelle de Vassivière, à une lieue à l'Ouest de la petite ville de Besse, au bas des Monts-Dore. Le tronc était garni de riches aumônes, grâce à une image de la Vierge qui faisait beaucoup de miracles, — disait-on (2). La statuette noire tenant un enfant entre ses bras, objet d'une très grande vénération, échappa aux mains peu

(1) Autrefois Revel.

(2) Piganiol de Laforce. — *Hist. de la Sainte-Chap. de Vass.*

révérentieuses des grossiers visiteurs. Le bruit s'étant répandu que le château de Saint-Cirgues, à une lieue de Champeix, n'avait gardé que quelques sentinelles, ils accoururent, mais trouvèrent du monde sur les murs d'enceinte : ils rançonnèrent le village au galop. Enfin le détachement termina ses exploits par la prise de l'abbaye de Montpeyroux, au Nord, et à deux lieues de Thiers, sur les limites de l'Auvergne et du Bourbonnais. Cet ancien monastère de l'ordre de Cîteaux ne fut pas épargné : il aurait plus souffert encore sans l'arrivée de quelques soldats dépêchés par Randan, qui firent fuir les Religionnaires. Mais ces différentes courses qui, dans d'autres circonstances auraient fait sensation, passèrent à peu près inaperçues, tant les esprits étaient préoccupés des événemens majeurs qui se préparaient devant Issoire. Un incident retarda les opérations des ligueurs. Le prieur de Montverdun Antoine D'Urfé avait reçu du duc de Mayenne la promesse d'être nommé abbé de la Chaise-Dieu. Il s'y rendit et se fit reconnaître en cette qualité avec toute la solennité d'usage dans ce célèbre monastère. Cette investiture assez cavalière déplut au comte de Randan qui n'avait pas été consulté et qui ne connut les faits qu'après leur entier accomplissement. Il regarda la conduite du prieur de Montverdun comme une insulte à son autorité, et dépêcha le sieur de Dessac pour chasser l'abbé et

mettre garnison dans la ville et le couvent. Cela eut lieu. Mais Anne d'Urfé, frère d'Antoine, qui jouissait toujours dans le Forez d'un très grand pouvoir, s'irrita de cette expulsion : apprenant que Dessac avait, par surprise d'un secrétaire du duc de Mayenne, obtenu l'économat de l'abbaye, il fit partir le prieur pour Rome avec des lettres qui déterminèrent le pape à lui maintenir son titre d'abbé. Fort de cette sanction suprême, Anne envoya deux compagnies à la Chaise-Dieu afin de remettre son frère en possession du bénéfice et de déloger les soldats de Dessac qui fut contraint de se retirer. Le comte de Randan prit aussitôt des dispositions qui menacèrent d'Urfé de ne pas lui laisser conserver long-temps ses avantages. Celui-ci s'adressa alors au consulat de Lyon: tout en exprimant ses regrets d'une collision fâcheuse entre gens du même parti, le bailli déclara qu'il ne laisserait entrer à la Chaise-Dieu personne capable de faire la loi à son frère. Il sollicita l'appui du duc de Nemours au cas d'une attaque par les Ligueurs Auvergnats. Néanmoins il offrit « à cette fin que personne ne panse qu'il veuille prandre une querelle injuste, de mettre papier sur table et s'en remettre à dire de conseil. » (1) Ce petit différend n'eut pas

(1) *Lettre de d'Urfé aux Échev. de Lyon, du 6 mars 1590. — Souv. hist. et litt. du Forez au XVI*e *et au XVII*e *siècles.*

d'autre suite. Issoire absorba bientôt toutes les ressources et toutes les pensées de Randan.

La certitude que des corps se formaient à Clermont ranima l'énergie des assiégés, retrempa leur audace. Ils firent des sorties heureuses et repoussèrent les Ligueurs dans les assauts qu'ils tentèrent. Frédeville, mestre-de-camp des troupes de la cité, essaya d'attirer dans un piége la compagnie de chevau-légers de Châteauneuf. Son espoir fut trompé : il n'y eut qu'une légère escarmouche. Peu de temps après, il cacha des arquebusiers au milieu des ruines du faubourg du Pont, et sortit à la tête de quinze salades seulement, provoquant au combat un pareil nombre d'ennemis. Le comte de Neufvy accepta le cartel et s'avança lentement avec Saint-Marc suivi de quatorze cavaliers. Mais il avait d'abord soupçonné l'embuscade et s'était fait, à tout événement, appuyer d'un gros d'arquebusiers à cheval sous la conduite de Châteauclou. Avant d'engager l'action, il envoya comme éclaireur un de ses meilleurs fantassins en lui ordonnant de pousser jusque vers les ruines du faubourg où peut-être il trouverait un détachement; dans le cas où cette supposition serait réalisée, le soldat devait rôder un instant, compter rapidement les hommes sous les armes et revenir en toute hâte faire son rapport. En même temps, le comte avait enjoint à Châteauclou de ne point bouger tant qu'il ne lui

donnerait aucun signal, mais aussi de partir au grand galop aussitôt qu'il entendrait un coup de feu dans sa direction. Malgré les arquebusiers de Frédeville, Neufvy espérait serrer d'assez près son adversaire pour pouvoir entrer dans Issoire pêle-mêle avec les salades du mestre-de-camp. Dès que ce dernier vit approcher les Ligueurs au petit trot, il fit halte, feignit de battre en retraite et attira le comte auprès des ruines. Celui-ci croyant que Châteauclou allait accourir sur ses traces, décharge en l'air ses pistolets, suit les royalistes rondement, dépasse les arquebusiers cachés et pousse Frédeville l'épée dans les reins. Tout à coup, le mestre-de-camp fait volte-face et fond sur le comte qui ne voit derrière lui que les arquebusiers sortis des ruines, s'apprêtant à tirer. Ainsi engagé, abandonné par Châteauclou, qui n'entendit pas la double détonation, Neufvy déploie une froide intrépidité : il tombe impétueusement sur le mestre-de-camp et le fait reculer en désordre; tournant bride à l'instant, il se jette tête baissée au milieu des arquebusiers, se fait jour en laissant presque tous les siens sur le carreau, et rentre au camp dangereusement blessé. Couvert de boue et de sang, il descend de cheval, se fait soutenir par Saint-Marc que le fer ennemi avait épargné, se présente devant le comte de Randan, et lui dit avec un calme glacial : « Monsieur, j'ai mené tuer de braves gens pour vo-

tre cause, pensant être soutenu : vous serez trahi comme moi si vous n'y prenez garde. Je vous conseille de bien fortifier votre citadelle d'hommes et de munitions et de vous retourner, si vous ne voulez vous en repentir. » Le lendemain il prit congé, se retira du siége avec ses soldats, et reprit la route du Berry quelques jours après cet événement. Randan alarmé fit conduire ses canons au château de Villeneuve, où Saint-Hérem les mettait à l'abri de tout malheur. Affaibli par le départ du comte de Neufvy, menacé par les troupes de Clermont que la renommée décuplait, il se disposa à opérer un mouvement rétrograde après avoir renforcé la garnison de la citadelle. Mais l'arrivée de la compagnie de Saint-Marc lui fit abandonner cette résolution : il commanda de ramener les pièces devant Issoire et d'agir vigoureusement (1).

Alors cette artillerie, formée en batterie entre l'église Saint-Paul et les barricades des assiégés, ne cessa de battre la place. Des pertes furent essuyées par les royalistes. Ils voyaient diminuer leur nombre et leurs munitions s'épuiser. Ils allaient retomber dans la détresse première. Les succès qu'ils remportaient ne faisaient que les précipiter vers cette pénurie qui déjà les avait tant fait souffrir. Il

(1) *Arch. de Barmontès.—Mss. d'Iss.* — Cayet. —*Disc. sur la prise, etc.* — *Vérit. disc., etc.*

ne restait absolument plus de fourrages : les chevaux avaient du grain pour toute nourriture. En dépit de leurs efforts, l'eau de la rivière restait détournée, au moyen d'estrades, laissant les moulins à sec. L'horrible faim signalait son approche : les soldats manifestaient cette fois des dispositions alarmantes à la révolte. Les circonstances devenaient critiques contre les uns et contre les autres. Si le capitaine La Barrière défendait bien le château, pour le camp, pour ses officiers Randan sentait s'accroître ses inquiétudes et ses embarras. Les paroles du comte de Neufvy l'avaient frappé ; il venait d'apprendre que le comte de Rastignac, qu'il redoutait à juste titre, armait dans la Haute-Auvergne : un ordre du duc de Mayenne était encore arrivé pour compliquer sa situation. Le généralissime de l'Union l'appelait au plus tôt ; il disait « que le coup de cette guerre dépendait de ce qu'il ferait lui, duc, et qu'il fallait laisser l'Auvergne en trève, afin que la noblesse et les gens de guerre vinssent tout de suite auprès de lui. » Le comte fit part de cette dépêche à son conseil, auquel il exposa l'état des choses. Il fut décidé qu'une suspension d'hostilités serait proposée aux assiégés. Ceux-ci répondirent qu'un armistice leur convenait, qu'ils ne demandaient pas mieux que d'arrêter l'effusion du sang, mais qu'ils ne pouvaient rien conclure sans l'autorité et l'adhésion du conseil royal de Clermont. Ils y en-

voyèrent de Blot, auquel Randan donna un sauf-conduit. Le délégué rendit compte des propositions faites par le chef des Ligueurs, et remontra la dure position de ses frères d'armes. Touchés au récit détaillé de leurs privations, les échevins exprimèrent combien ils portaient d'intérêt aux braves renfermés dans Issoire, combien le parti du roi se rehaussait avec d'aussi nobles défenseurs, mais ils refusèrent tous pourparlers et appuyèrent ce refus positif en montrant à Blot les préparatifs terminés du secours promis, ainsi que les brillantes compagnies organisées pour marcher à la délivrance de la ville. Le royaliste revint avec le rejet de la suspension d'hostilités et l'assurance de la marche très prochaine de l'armée auxiliaire : ces nouvelles redonnèrent du cœur, de la résignation aux assiégés, et affectèrent visiblement le camp des Ligueurs. Pendant l'absence de Chauvigny, Frédeville avait été tué d'un coup d'arquebuse tiré des tranchées du Pont; sa charge passa à Barmontès de Bobières. Le mestre-de-camp fut victime de son amour-propre qui le poussait à chercher les périls afin de faire éclater sa valeur au-dessus de tous les courages. Cependant la Haute-Auvergne n'était point demeurée indifférente à l'appel des échevins de Clermont. Quoique les Ligueurs semblassent y dominer et se multiplier sous l'influence de Lastic, le grand nombre des châteaux, les relations toutes politiques de

la plupart des seigneurs, la position topographique, les intérêts divisés des villes ne permettaient pas de renfermer dans les montagnes la guerre partielle que l'Union aurait eu intérêt à y entretenir. Les forces royales se réunirent et s'acheminèrent vers Clermont, ayant à leur tête Missilac et le vicomte de Lavedan : trois cents cuirassiers, cinq cents fantassins obéissaient à ces deux capitaines distingués (1). Ils avaient encore quatre canons et deux charriots de mousquets de fonte en orgue : on appelait ainsi l'assemblage de plusieurs canons de mousquets dont les lumières se communiquaient; une ficelle attachée aux détentes laissait à un seul homme la faculté de les faire partir (2). Ce corps était arrivé à Allagnat, à trois lieues de Clermont, lorsque le bruit se répandit que les Ligueurs marchaient à lui pour le combattre : sur-le-champ, les chefs déjà rassemblés à Clermont montent à cheval, s'élancent dans la direction indiquée, rencontrent les troupes qui venaient paisiblement, se joignent à elles, et tous arrivent sans avoir aperçu d'ennemis. La revue se fit sur la place de Jaude, au milieu d'une immense affluence et des témoignages de l'allégresse publique.

Randan n'eut pas plus tôt été instruit de ces mou-

(1) Raulhac.

(2) Davelourt, *Rech. et consid. sur l'art.*

vemens qu'il conçut le projet de marcher à la rencontre des royalistes et de les attaquer avant qu'ils fussent en vue d'Issoire. Mais les troupes ne continuèrent pas leur route ; elles durent séjourner à Clermont, en attendant le marquis de Chazeron qu'avait retenu le passage du comte de Neufvy par son gouvernement du Bourbonnais : le marquis craignait avec raison que des désordres ne se commissent s'il s'éloignait avant la disparition de ces Ligueurs. D'ailleurs Randan, qui ne s'était jamais montré aussi indécis que dans cette campagne, n'avait pas persisté dans son dessein. Les royalistes cherchèrent à occuper une position avantageuse en cas de revers; ils échouèrent. Il paraît que leur échec devant le fort de Néchers, ce bourg bâti sur une énorme coulée de lave, à quelques lieues de Clermont, contribua beaucoup à faire changer la résolution du gouverneur. En cas de déroute, le Secours ne pouvait plus assurer sa retraite : le comte préféra rester dans ses lignes et redoubler ses efforts contre Issoire pendant qu'il en était temps encore. En restant, il acculait l'ennemi derrière ses retranchemens et contenait ceux des villages royalistes qui faisaient des démonstrations pour se mêler à l'engagement imminent des deux armées.

Enfin l'armée royale se compléta par quatre-vingts cuirasses, cent argoulets et cent fantassins

que mena Chazeron. La revue générale se fit le 12 mars, et le 13, après midi, toutes les troupes quittèrent Clermont. Elles formaient trois cent quatre-vingts cuirassiers, douze cents arquebusiers et un gros de volontaires bourgeois. Des mousquetaires, des lanciers ou hallebardiers, des piquiers marchaient avec les canons et les charriots d'arquebuses. Des munitions en quantité étaient destinées à ravitailler Issoire. Les commandemens furent ainsi distribués au choix de la noblesse :

Général en chef,

Le marquis de Chabannes-Curton;

Avant-garde,

Le marquis de Chazeron (1);

Centre,

Le comte de Rastignac;
Le vicomte de Lavedan;
L'intendant-général d'Effiat.

Infanterie,

Le capitaine Bouquestraud;
Le lieutenant Bertry.

(1) Antoine de Chazeron était capitaine de cinquante hommes d'armes et chevalier de l'ordre du Roi. — Le château et la terre de Chazeron appartiennent aujourd'hui au duc de Bracas, pair de France.

Mestres-de-camp,

Le capitaine Chappes;
Le chevalier de Rivoire.

Volontaires de Clermont,

Le capitaine Cebaret.

Volontaires de Montferrand,

Le capitaine Faure.

Volontaires de Thiers.

Le capitaine Poysson.

Volontaires d'Aigueperse et de Saint-Pourçain,

Le capitaine Johannel.

Artillerie,

D'Allègre et d'Orgemont.

Plusieurs jeunes seigneurs ou officiers du roi se rangèrent sans fonctions auprès du général en chef. Le plus remarquable était Clermont de Chastes, cet aventureux sénéchal qui disputait à outrance le Vélay au vieux Saint-Vidal, le rude ligueur. Après lui le comte de La Voûte, gouverneur du Limousin; le seigneur d'Allagnat et Dubourg de Saillans attiraient les regards par l'éclat de leur costume d'officiers de gendarmes (1). L'armée royale s'avança en bataille,

(1) *Mém. pour être présenté à S. M., etc.* (Mss.)

l'artillerie en tête, la cavalerie sur trois escadrons, l'infanterie couverte par des charriots jusqu'à Coudes, village à deux lieues d'Issoire, sur la rive gauche de l'Allier. Elle fit halte à quelque distance de la montagne volcanique, au sommet de laquelle s'élevait le vieux château de Philippe-Auguste. Les habitans des campagnes voisines, zélés Ligueurs, s'avertirent tout à coup de l'approche du Secours par le son du tocsin : il était sonné à Saint-Sandoux, à Autezat, à Plauzat, à Parent; La Sauvetat donna le signal. Ce brut de cloches qui confondaient au loin leurs tintemens précipités, avait quelque chosede sinistre. Les royalistes crurent un moment qu'une nuée de paysans armés allait tomber sur eux : leurs craintes n'étaient point fondées. Les précautions militaires qu'ils prirent pour n'être pas enveloppés devinrent inutiles. Les coureurs se bornèrent à découvrir ça et là des groupes d'hommes, de femmes et d'enfans qui se montraient sur des tertres écartés et disparaissaient pour aller se former à plus de distance. Il n'y avait rien à redouter de pareils ennemis. L'armée passa néanmoins une partie de la nuit sous les armes. Le comte de Randan ne tarda pas à être informé de cette marche. Il redoubla d'efforts contre la ville, espérant s'en rendre maître avant l'arrivée des auxiliaires. Cent trente coups de canon furent tirés sur l'endroit de la muraille le plus favorable à l'attaque; une brêche de quinze à

vingt pas permit l'assaut : deux fois les Ligueurs le donnèrent avec vigueur, et deux fois ils furent repoussés. Jamais les troupes ne s'étaient mieux battues de part et d'autre. Le baron de Grisse fit admirablement son devoir et reçut un coup d'arquebuse dans l'épaule à la seconde tentative. Chauvigny de Blot et Barmontès se signalèrent par le sang-froid et l'audace. Randan, animé de dépit, reprit ses positions : ses capitaines étaient furieux.

Le 14, à l'aube, l'armée royale partit de Coudes et y mit le feu. Laissant la route ordinaire qui était pierreuse, difficile pour les troupes, elle suivit à droite le chemin de Sauvagnat, afin de descendre par la montagne de Cros-Rolland, vers la plaine d'Ardeil, et de là gagner Issoire du côté de la porte du Ponté. Des habitans de Champeix, de Chadeleuf et de Perriers vinrent au-devant des soldats et s'offrirent pour aider à conduire les pièces. La plupart portaient des faulx, des piques ou des bâtons ferrés.

Randan a réuni son conseil : il est tumultueux. Plusieurs avis sont émis sur l'ordre à tenir contre les troupes ennemies et les moyens d'attaque ou de défense. Les uns pensent qu'il faut aller au-devant des Royalistes en prenant le canon dont on se servira avec succès contre les arquebusiers de Clermont, bourgeois inexpérimentés qui s'effraieront des décharges et se débanderont aux premières volées. D'autres soutiennent qu'il vaut mieux placer l'artil-

lerie dans la citadelle, ne pas l'exposer à être enlevée, et venir engager le combat sans s'en embarrasser. D'autres enfin contestent la nécessité, surtout l'utilité d'une bataille. Il y aura plus de chances en attendant l'ennemi derrière les bons retranchemens du faubourg du Pont, sous la protection du fort. Les premiers chefs royalistes ne voudront et ne pourront pas supporter les lenteurs d'un nouveau siège, Chastes, Rastignac et Chazeron entr'autres qui redoutent quelque surprise, quelque soulèvement dans leur gouvernement agité : ainsi peu à peu l'armée auxiliaire se dissipera. La ville est aux abois : malgré son succès dans les dernières attaques, elle ne peut tarder d'être réduite à merci. Dans ce choc d'opinions, le plus mauvais parti l'emporta : on convint d'aller au-devant du Secours sans canons et en ne faisant qu'un gros de toute la cavalerie pour rendre la charge plus terrible et plus décisive. Si l'appréciation des forces royalistes avait été exacte, certainement cette décision aurait été rejetée : mais Randan croyait n'avoir à combattre que cinq cents cuirassiers. Cette erreur fatale fut causée par deux capitaines envoyés à la découverte : ils prirent pour deux cents cuirassiers deux cents arquebusiers à cheval qui avaient mis pied à terre. Le comte, impatient de croiser son fer avec celui des auxiliaires, voulant arriver sur le Secours comme l'éclair, avait faiblement désiré qu'on ne se séparât point de l'artillerie.

En conséquence du plan adopté, les Ligueurs abandonnent le siége et marchent à l'ennemi au nombre de six cents cavaliers, presque tous gentilshommes, et de trois cents fantassins ; le reste des troupes est laissé pour appuyer la citadelle en cas d'attaque pendant le combat. Un grand nombre de villageois ligueurs couronnait les hauteurs environnantes, surveillant en silence les manœuvres, attendant l'issue de la bataille; l'avantage acquis au comte, cette foule pillarde tombait sur les royalistes et leur arrachait des dépouilles long-temps enviées : tel était son misérable calcul. Dans le fanatisme qui les animait, ces gens féroces n'aspiraient qu'à verser sans danger un sang odieux : on leur avait appris à trouver dans leur conscience l'approbation de leur cruauté. Dans la passion de fortune qui les troublait, ils voyaient déjà les seigneurs étendus blessés sur le champ de bataille se racheter par d'énormes sommes, et perdant ces belles armures qui les couvraient, ces magnifiques coursiers qui tachaient d'écume leur riche équipement. Les Royalistes comprirent que la défaite était pour eux la mort. La vue de ces vautours affamés souleva leur indignation et irrita leur valeur. Randan prit de bonnes dispositions ; le lieu qu'il choisit pour engager l'action était fort avantageux. En général exercé, il étudia bien son terrain : la victoire était sûre s'il avait conservé sa première

position. Distribuant ses gens de pied entre des arbres, des haies et des vignes, de manière que les Royalistes ne pouvaient passer sans essuyer leur feu, il se mit en bataille dans la plaine d'Issoire, entre la ville et la montagne de Cros-Rolland, sur la route même suivie par le Secours. Ses ordres s'exécutèrent sous ses yeux avec ensemble : une fière attitude trahissait l'ardeur guerrière du noble chef.

Les Royalistes sont parvenus au pied de la montagne, lorsqu'une roue d'affût se brise et les arrête; cet accident occasionne un peu de désordre dans le premier escadron; le marquis de Curton se porte au galop sur ce point et parvient à faire promptement réparer la pièce. Mais cette confusion passagère n'avait pas échappé aux capitaines ligueurs Charles et Chalousse qui s'approchaient en éclaireurs : ils coururent avertir Randan et l'engager avec instances à profiter de la circonstance heureuse que le hasard lui présentait en fondant sur les Royalistes. La journée pouvait dépendre de cette brusque attaque. Il est certain que le comte se ménageait des chances de succès en suivant cet avis; il avait du moins toutes les probabilités de son côté : il ne le trouva pas bon à cause du mauvais état des chemins et de la difficulté qu'éprouverait la cavalerie dans une charge opérée sur le lieu occupé par les auxiliaires. Ceux-ci remis en route font observer

l'ordre de bataille des Ligueurs par les mestres-de camp : ils jugèrent leur position trop avantageuse et commandèrent une demi-conversion à droite de la plaine conduisant à Issoire, évitant ainsi l'espèce de défilé qui étranglait leur développement et les poussait à la merci des arquebusiers du comte. Une partie seulement des troupes fut mise à découvert, tandis que la masse tourna un côteau en avant de la montagne et gagna vivement les hauteurs d'où elle délogea quelques Ligueurs qui étaient en observation. Là Curton laissa reprendre haleine au Secours et fit trois décharges sur la cavalerie ligueuse pour lui dénoncer la contre-marche opérée et avertir les assiégés que l'heure de la délivrance allait sonner. Ces volées ne firent aucun mal à Randan ; un seul cheval fut atteint et eut la jambe cassée. Ce fut alors que le comte comprit la faute commise par le conseil en se privant de l'artillerie : « Si nous avions mené nos couleuvrines, dit-il, la victoire était à nous ! » Soucieux, il réfléchit un instant : poussant en avant Pégase, son superbe coursier de Naples, il fit incendier des granges en ligne de Cros-Rolland, de peur que l'ennemi ne s'y appuyât, et marcha à sa rencontre en gagnant le mamelon de la montagne. A peine eut-il quitté la place, malgré les observations de Lastic, plus habile que lui, que les portes d'Issoire s'ouvrirent et donnèrent passage à soixante cuirassiers qui s'élan-

cent, bride abattue, dans la direction du Secours. C'étaient Florat, Blot, Barmontès, Basset et Lamothe-Arnauld avec l'élite des royalistes assiégés dans Issoire. Le comte de Chalus s'offrit aussitôt à Randan pour les aller combattre, se faisant fort d'empêcher leur jonction et de les ramener dans la ville. Le comte s'y opposa, aimant mieux engager l'affaire contre tous les royalistes réunis. Cette détermination devint plus tard funeste aux Ligueurs, car les cuirassiers qu'ils laissèrent passer étaient peut-être les meilleurs cavaliers de l'Auvergne : ils montrèrent ce qu'ils valaient durant l'action. Le Secours reçut avec des cris de joie le brave détachement qui se rangea entre Rivoire et Chappes, touchant l'avant-garde de Chazeron.

Les Royalistes venaient en bon ordre, défendus par les charriots et par les vignes qui bordaient le chemin. Ils détachèrent une poignée d'arquebusiers pour escarmoucher, sans interrompre la marche, contre des tirailleurs-ligueurs qui avaient pris l'initiative. Laissant la bataille (1) du comte à gauche et descendant le long de la rivière, ils avancent vers Issoire en colonnes serrées. Randan change encore ses dispositions et descend précipitamment du mamelon, formé sur trois lignes, composant trois escadrons, à l'imitation de la cavalerie royaliste. Le

(1) On désignait ainsi le corps de bataille.

premier obéit au comte de Chalus qui a pour lieutenants Saint-Marc, de Montfand, le plus fougueux guerrier de la Limagne (1), et Corneilhan, frère de l'évêque de Rhodez. A vingt pas de distance se tient le second commandé par Lastic, Flageat et Comps. Le comte se réserve le dernier dont les officiers sont Chateauclou, Montravel, porte-enseigne, Chateauneuf et le baron de Murols, Jean III, comte d'Estaing. Cet escadron renfermait la fleur de la noblesse ligueuse dans le haut et bas pays. Le comte manœuvre pour envelopper l'avant-garde ennemie, mais son dessein est prévenu ; soudain il donne le signal du combat : la charge se fait entendre. Chalus fonce faiblement à la tête de sa petite division ; il est reçu de bonne grâce par cent arquebusiers royaux qui, mêlant leur feu à une décharge d'artillerie, le forcent à s'écarter pour joindre la cavalerie de Rivoire. En ce moment, le second escadron s'ébranle à l'ordre irrité de Sieujac qui a reconnu le mauvais effet de l'engagement de Chalus : il se heurte contre les cuirassiers de Florat et de Chappes; le choc est des plus terribles. Flageat et Comps se mesurent corps à corps avec Blot et Barmontès, et chaque gentilhomme, dédaignant un obscur adversaire, cherche un ennemi de réputation ou de nom en attaquant celui que distinguent les insi-

(1) Vernyes.

gnes militaires. Le sang coule sans pitié dans cette meurtrière rencontre : c'est une mêlée aveugle, acharnée. Tout à coup, sous un effort redoublé de Chappes, les Ligueurs plient et sont ramenés au grand trot vers Randan qui, désespéré de ce désavantage, se jette sur le gros de l'armée royale et le fait reculer. Dès ce moment, on s'engage sur tout le front. Les volontaires de Clermont, Montferrand, de Thiers, d'Aigueperse et de Saint-Pourçain rivalisent de bravoure et se tiennent devant les fantassins ligueurs comme des soldats aguerris. Il n'y a bientôt plus de direction supérieure : c'est une confusion générale ; tous s'abordent et se battent avec une opiniâtreté qui accuse le point d'honneur individuel. Dans un mouvement brisé, Missilhac se trouve en face du général ligueur, balançant la fortune par sa valeur bouillante et l'exemple qu'il donne aux compagnons d'armes qui se pressent à ses côtés. Les deux chefs se sont aperçus, ils se précipitent l'un contre l'autre : un flot de combattans les sépare et les jette aux deux extrémités du champ de bataille. Alors Missilhac pousse jusqu'au cœur de l'escadron de Randan et le hache avec fureur. Lavedan se multiplie et porte la mort partout où frappe son épée. Corneilhan, Saint-Marc, Montfand font des prodiges : ce dernier, renversé de cheval, va tomber entre les mains de Chappes lorsqu'il est secouru par Lastic qui n'a

plus qu'un tronçon à la main. Les plus intrépides gentilshommes sont démontés : il y a trois capitaines hors de combat. L'armée royale va être victorieuse, les Ligueurs perdent du terrain, ouvrent leurs lignes et se rompent : ils fuient. En ce moment Randan s'entoure de Chateauclou, de Montravel, de Chateauneuf, de d'Estaing : ralliant cent cinquante chevaux, il les masse, et sans dire un mot, il leur montre avec son fer ruisselant les Royalistes qui chassent devant eux les débris de ses escadrons. C'était l'ordre solennel de vaincre ou de mourir ! Ils reviennent à la charge comme des lions contre le corps qui avait formé l'avant-garde : Chazeron à la tête, Blot, d'Effiat et d'Allègre, dont la présence n'était plus nécessaire auprès de l'artillerie, les reçoivent sans faire un pas, immobiles, l'épée en pointe ; c'étaient des Français de part et d'autre ! Cette dernière charge ne fut pas longue : les cavaliers furent abîmés par une compagnie de mousquetaires. Les Royalistes, Chastes en ligne, arrivèrent de tous côtés et enveloppèrent les Ligueurs qui ne cherchèrent plus qu'à se faire jour au travers d'une haie de hallebardes et de lances : beaucoup tombèrent devant ce rempart formidable. Lastic blessé se retira avec quelques capitaines et une centaine de fuyards dans le château de Montmorin. La victoire se décida en moins de vingt minutes ; la déroute des Ligueurs, dont les arquebusiers lâchè-

rent pied, fut bientôt complète : on les poursuivit pendant plus de deux heures. Saint-Marc resta sur le champ de bataille avec deux cents fantassins ou maîtres, y compris beaucoup de gentilshommes. Il y eut des prisonniers de distinction, parmi lesquels Montravel et Chateauclou, dont les chevaux furent tués, et le jeune baron des Bravards qui faisait ce jour-là ses premières armes. Sa cuirasse était criblée : il fut pris par Basset. L'armée ligueuse éclaircie s'enfuit partie vers les faubourgs d'Issoire, partie vers Cros-Rolland. Au milieu des morts, on reconnut Vény d'Arbouze, beau-frère de l'archevêque de Lyon, qui avait été en 1587 lieutenant de cinquante hommes d'armes sous la charge du marquis d'Allègre : il était traversé d'un coup de pique. Le sénéchal de Clermont pour la Ligue, Saint-Gervasi, périt de la main de Lamothe-Arnauld. De Brugères, de Rochemore, de Ronzai, de Saint-Pardoux, Chauvagnat de Diane, Dezais de Saint-Flour, de Villenclour, tous seigneurs de marque, laissèrent aussi la vie à Cros-Rolland. Le sieur de Lavilatte, dont le nom rappelle de nos jours en Auvergne le modèle de la piété filiale et du dévoûment au malheur (1), Lavilatte succomba le soir de

(1) Joseph de Lavillate, à dix-sept ans, sauva son père condamné à mort en 93, par l'échange de ses vêtemens. En 1830, il quitta sa famille et sa patrie pour suivre le duc de Bordeaux dans l'exil. Une semblable vertu est admi-

la bataille. Les vainqueurs taillèrent en pièces les premiers ligueurs qu'ils purent atteindre dans la plaine : cette poursuite serait devenue une boucherie, si Missilhac n'eût couru en avant en criant : « Amis, nous sommes tous Français, ne nous tuons pas les uns les autres ! » Ces paroles magnanimes d'un guerrier d'ordinaire féroce et impitoyable, sauvèrent une foule de soldats qui avaient jeté leurs armes.

Grièvement blessé de deux balles dans la cuisse droite, le malheureux Randan, après avoir illustré le champ d'honneur où se décima sa noblesse, se vit arrêté par un Issoirien nommé Blois : « Sauve Randan et tu es riche ! s'écrie le comte chancelant et se cramponnant au pommeau de sa selle, sauve Randan ! » Le jeune homme le guide pour gagner à la faveur des détours Saint-Yvoine occupé par une garnison ligueuse ; mais Lamothe-Arnauld les avait remarqués ; voyant qu'ils ne suivaient point le chemin d'Issoire, il pique des deux et barre la route en criant à Blois : « Quel homme conduis-tu, Issoirien ? — Je l'ignore, » répond celui-ci, ne voulant pas nommer son prisonnier de peur de se voir arracher la rançon promise. Alors Lamothe-Arnauld s'approche du comte et lui commande de lever la vi-

rable sous quelque bannière qu'elle ait été inspirée. Nous avons été heureux d'écrire ici le nom d'un tel compatriote. Notre éloge ne sera pas suspect.

sière s'il ne veut être frappé à mort. Randan n'eut pas la force d'obéir ; épuisé par le sang qu'il perdait, il ne put plus se tenir à cheval et tomba sans connaissance en murmurant ces paroles : « Je suis perdu, donnez-moi un prêtre. » Lamothe-Arnauld avait eu vivement à se plaindre du comte qui depuis peu avait pris, saccagé et rasé sa maison ; il oublia tout devant l'infortuné guerrier. Descendant de cheval promptement, il s'approcha du chef ligueur et se disposa à lui ôter son casque et son armure pour appliquer un mouchoir sur sa large blessure. En cet instant, Randan ouvrit les yeux et revint à lui. Promenant sur le champ de bataille son regard éteint, il le ramena et le fixa sur Lamothe-Arnauld : il le reconnut et fit un mouvement de surprise pénible. Se calmant aussitôt et tirant son gantelet gauche, il le lui tendit en gage de foi. Aussi humain qu'il avait été brave, Arnauld prodigua les premiers soins au général mourant, le plaça en croupe sur son propre cheval et le conduisit lentement environ deux cents pas. Randan s'évanouit de nouveau. Cette fois, un charriot le reçut et le conduisit à Issoire où il expira une heure après, collant à ses lèvres un crucifix qu'il baisait dans son agonie, en poussant de douloureux soupirs. Arnauld ne l'avait pas un instant abandonné. Randan méritait de mourir au champ d'honneur! Telle fut la fin de ce guerrier célèbre qui se mon-

tra en Auvergne le plus redoutable appui de l'Union, et dont le souvenir vit encore dans la contrée témoin de ses faits remarquables. Le corps du comte fut ouvert et porté à Riom où on le déposa dans une chapelle de l'église des Cordeliers. On enterra ses entrailles dans le monastère des Bénédictins d'Issoire. Il laissait une fille, Marie-Catherine de la Rochefoucauld, dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche, et gouvernante de Louis XIV dans son enfance : elle épousa lemarquis de Senecey dont elle eut une fille mariée au comte de Fleix, de la maison de Foix. Par ses soins, le corps du chef ligueur a été transporté et inhumé au château de Randan en 1664 ; deux ans plus tard, le cœur renfermé dans une boîte de plomb armoriée, fut renvoyé aux consuls de Riom et incrusté dans l'un des piliers des Cordeliers. Il repose depuis 1810 dans la sacristie de Notre-Dame-du-Marthuret, recouvert d'une tablette de marbre sur laquelle est gravé le memorandum de ces principales circonstances. La terre et le château de Randan avaient été érigés en comté en 1566. Quinze ans après, ils devinrent marquisat. Des maisons de Polignac, de Larochefoucauld, de Foix, de Lorge et de Choiseul-Praslin, cette magnifique propriété a passé à madame Adélaïde d'Orléans, sœur du roi régnant. Les volontaires de Clermont firent des difficultés pour rendre le corps du gou-

verneur ligueur à sa famille : on l'échangea contre vingt prisonniers royalistes retenus par les Ligueurs dans les précédentes affaires. Les Clermontois voulaient le faire enterrer chez eux et mettre cette épitaphe sur son tombeau :

Ci gît le comte de Randans
Qui se perdit en nous perdant (1).

La nouvelle de cette mort plongea dans la douleur François de la Rochefoucauld et l'abbé Alexandre qui portaient une tendre affection à leur frère. La mère se livra au plus affreux désespoir. L'évêque de Clermont ne voulut plus siéger dans une ville qui lui devenait insupportable : il s'enferma dans Riom où il ralluma tous les brandons de la guerre civile. Plus tard, il se retira à Paris et permuta avec l'évêque de Senlis, quoique ce dernier poste fût moins élevé. La cour de Rome paya du chapeau l'aide et le dévoûment que le prélat avait témoignés à la Ligue. On le nomma cardinal du titre de Saint-Calixte. En 1618, il fut pourvu de la charge de grand-aumônier de France ; en 1619, il reçut l'abbaye de Sainte-Geneviève, et en 1622 on le commit pour la réforme des abbayes du royaume. Il termina sa carrière à quatre-vingt-huit ans (2). Converti au royalisme,

(1) Mss. d'Iss.

(2) Bouvier — La Moricière. — Frison, *Gall. purp.*

François de la Rochefoucauld ne l'avait pas été à la raison. Son frère et lui se couvrirent de ridicule par les exorcismes et la farce burlesque qu'ils firent jouer à Marthe Brossier (1) jusqu'à ce qu'un arrêt sévère du parlement de Paris eût mis fin à une exploitation qui indignait les gens sensés.

Peu de pertes furent supportées par les Royalistes à Cros-Rolland. L'armée victorieuse se porta rapidement vers Issoire où elle bloqua la citadelle et les faubourgs qui avaient été occupés par les fuyards de l'armée ligueuse. Chauvigny de Blot eut ordre d'attaquer, mais on demanda à parlementer. Afin de confirmer la défaite et la mort de Randan, auxquelles le capitaine la Barrière ne voulait croire, Messilhac s'avança et dit : «Messieurs, monsieur de Randan est mort aujourd'hui en brave et homme d'honneur, et a fait voir la famille dont il était sorti. Si vous ne voulez pas m'en croire, voyez monsieur de Chateauclou qui vous le dira ». En même temps Florat s'approcha avec Chateauclou qui était son prisonnier : ce dernier confirma ce qu'avait exprimé le comte de Rastignac. La Barrière capitula de suite et sortit du château, bagues sauves, mèche éteinte, en laissant les canons et les munitions qu'il possédait.

(1) Voir la réfutation par Marescot, et Miron, évêque d'Angers, de la fourberie qui reconnaissait aux démons une autorité propre à faire triompher la religion catholique sur la religion protestante.

Les actions de grâces, la joie, les fêtes succédèrent aux périls qu'on avait courus, aux souffrances qu'on avait supportées. Ce ne fut qu'après le triomphe et la délivrance que les Clermontois surent bien apprécier les dangers continuels, les travaux excessifs, la disette effrayante auxquels les assiégés avaient été en proie. Depuis quinze jours, aucun soldat ne s'était déshabillé. Les nuits se passaient toutes au corps-de-garde ou dans les retranchemens. Contraints d'élever des moulins à bras, qui ne subvenaient point aux nécessités journalières, les assiégés mouraient de faim : la farine manqua tout-à-fait l'avant-veille de l'apparition du Secours; le blé, les fêves qui avaient servi de nourriture jusque là, étaient consommés. Des alimens répugnans furent distribués. Les chevaux dévorèrent jusqu'à la paille des lits et des chaumes. Le jour même de la bataille de Cros-Rolland, il avait été résolu de manger les chevaux jusqu'au dernier, au risque certain de soulever les soldats qui ne voulaient pas consentir à ce sacrifice. Tous les officiers ne commandaient que l'épée ou le pistolet au poing. La fortune et la victoire devaient bien une récompense à ces dignes Auvergnats!

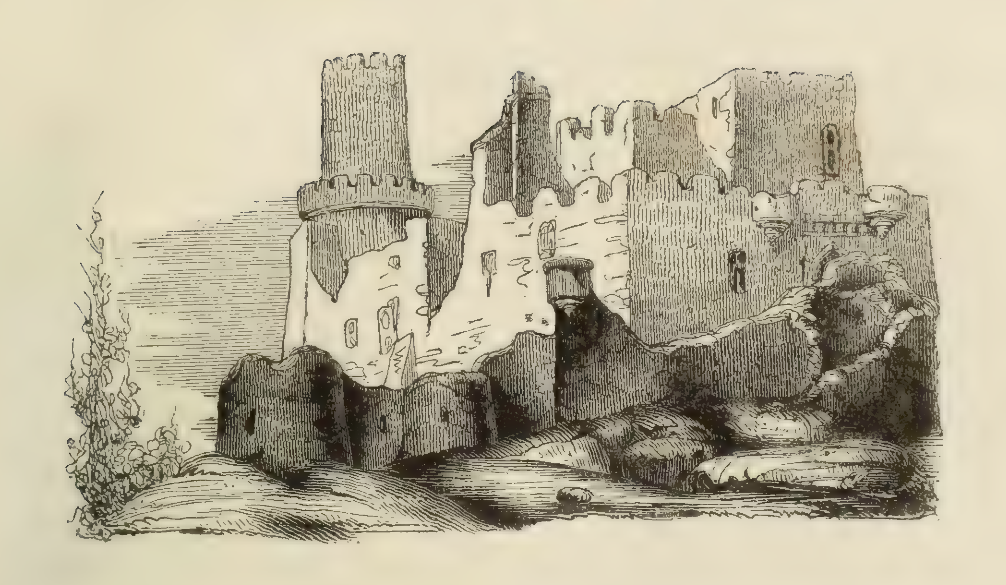
Le Secours séjourna le 15 à Issoire, y établit garnison, et repartit le 16 après avoir nommé Barmontès gouverneur provisoire, jusqu'à ce que le roi ou son conseil de Clermont disposassent défini-

tivement de cet emploi important. Une nuit passée à Pardines, les auxiliaires se remirent en marche et arrivèrent à Clermont suivis des prisonniers faits à Cros-Rolland. La population entière les reçut avec enthousiasme. Des feux de joie illuminèrent la cité orgueilleuse des lauriers de ses fils. L'artillerie placée devant la cathédrale, un TE DEUM solennel fut chanté, et on décora la voûte de la vieille basilique des bannières enlevées à l'ennemi. Les échevins s'empressèrent d'ériger sous la colonnade un monument funèbre destiné à transmettre à la postérité le nom des combattans moissonnés dans la bataille et à perpétuer le souvenir de la glorieuse journée. Ce monument a été détruit en 1793. Un marbre, inauguré en 1816, reproduisit le souvenir de Cros-Rolland et fut porté dans l'église des Carmes-Deschaux.

La bataille de Cros-Rolland se gagna le même jour que celle d'Ivri (1). En Auvergne, comme dans le reste de l'Empire, la Ligue était frappée au cœur.

(1) Sc. Dupleix. — De Thou. — Cayet. — Arnould. — d'Audilly, *Mem.* —Verneilh-Puiraseau, *Hist de l'Aquit.* — Davilla. — Dulaure. — Sismonde de Sismondi. — *L'art de vérif. etc.* — *Vérit. disc.* — Mss. d'Iss. — Disc *sur la prise*, etc.— D'Aubigné. — Du Fraisse — Savaron. — *Dict. hist.*





Chapitre Deuxième.

ÉTAT DE LA PROVINCE. — NOUVELLE LUTTE. — D'ALLÈGRE A ISSOIRE. — LE GOUVERNEUR D'AUVERGNE. — MARGUERITE DE VALOIS A USSON. — TOURNOEL. — MORT DE QUARANTE-CINQ BOURGEOIS DE BEAUREGARD-L'ÉVÊQUE. — TERREUR CROISSANTE A RIOM. — DILAPIDATIONS DES TROUPES ROYALES ET LIGUEUSES. — D'URFÉ. — SAINT-SORLIN. — SUPPLICE D'ESPAGNON. — ÉTATS A PONT-DU-CHATEAU. — LE DUC DE NEMOURS. — LE MARÉCHAL D'AUMONT. — NOUVEAU TRAITÉ DE LA HAUTE-AUVERGNE.

1590 — 1592.



La victoire remportée par l'armée royale produisit d'immenses résultats en Auvergne. Plus de trente villes, forts ou places fermées, se

rendirent au roi et remirent leur soumission à l'intendant général d'Effiat.

Cependant il s'en fallait de beaucoup encore que la province fût réduite (1). Le sort des armes n'avait fait tomber devant Issoire qu'un petit nombre de chefs Ligueurs; Riom restait toujours le foyer de l'insurrection et l'ame de l'Union dans toute l'Auvergne. Le marquis de Canillac fut nommé gouverneur à la place du comte de Randan : il n'avait pas le courage brillant et les talents militaires de son prédécesseur, mais, ce qui valait mieux dans les circonstances, il avait conquis par son âge et son expérience cet ascendant moral qui protége et assure le pouvoir. Quoique son esprit conçût quelque inquiétude sur la situation imposée à l'Union par les derniers événements, il croyait toujours à son avenir, parce qu'il rattachait aussi sa cause à de hautes idées, à de profonds besoins dans la société française. Son rôle était tout tracé : il le suivit avec un peu d'hésitation. Le comte de Randan, par suite de son penchant à dominer, à agir seul, et surtout de ses manières superbes de grand seigneur, avait trop isolé la Ligue auvergnate des autres associations voisines qui devaient lui prêter un vigoureux appui. Il traitait la grande commune lyonnaise, par exem-

(1) *Mém. cont. l'Et somm. auq. se trouve à prés. cette prov. d'Auv.*, etc. (Mss.)

ple, avec une légèreté, une indifférence ou une raideur de négociations qui écartait tous résultats sérieux. Les deux provinces faisaient sans doute ce que la communauté d'intérêts et de principes commandait impérieusement, mais il n'existait pas ces liens intimes, cette vie commune, cette force de cohésion qui sont l'ame d'une association. De là des entre-chocs d'opinions, des difficultés, des décisions sans unité de pensée et d'exécution, et enfin des vanités jalouses avec d'invincibles répugnances et des résistances vives et passionnées. Il en était de même des rapports avec le Velay. La plupart des villes de ce pays, ayant une administration municipale régulière, et pouvant par des secours de bon voisinage contribuer à accroître l'importance du parti, Yssingeaux, Monistrol, Saint-Didier, Craponne, etc., ne correspondaient pas avec Riom ; le Puy seul, peuplé de Ligueurs exaltés, riche en soldats et en armes, et redoutable par la couronne de forts qui gardait son bassin, échangeait des messages fréquens, depuis surtout que sa terrible confrérie de la Croix avait le seigneur de Montréal à sa tête. Le Gévaudan, le Rouergue, malgré Châtillon, lieutenant de roi, le Querci, la Haute-Marche visant ardemment à une circonscription indépendante, fruit du morcellement produit par les ligues de cités, se bornaient à leurs affaires particulières, et du Languedoc Montmorency, lieute-

nant-général du roi, envoyait des troupes dans le Forez, où la cause de Henri IV prenait une rapide consistance, où l'autorité du prince était déjà autre chose qu'une suzeraineté nominale. L'Union auvergnate, livrée trop exclusivement à elle-même, s'amoindrissait comme une exception. Il y avait donc eu faute politique en laissant ainsi à l'abandon les plus importantes alliances. Canillac ne se hâta pas assez de sortir de cette route dont il comprenait le danger. Cependant il communiqua à Lyon et au Puy les mesures coërcitives qu'il allait employer pour relever la Ligue de l'échec subi à Cros-Rolland, lui redonner dans l'esprit des populations ce caractère de religion et de force qu'elle avait en partie perdu, et réorganiser contre les royalistes ces croisades de localités qui avaient souvent réussi à merveille après la mort de Henri III. Toutes les dispositions furent adoptées, et l'approbation qu'en firent les Ligueurs Aniciens ne se borna pas à des promesses stériles de secours : on prépara une expédition pour l'Auvergne ; le duc de Nemours et le marquis de Saint-Sorlin devaient la grossir de belles troupes lyonnaises et la conduire en personne. Canillac agit alors avec une hardiesse sans frein ; il se fit un moment dictateur : il était trop tard. Seulement les Consuls remuans de Riom, charmés de cette haute protection et des actes du gouverneur, écrivirent aux Bonnes-Villes et aux autres localités qui comp-

taient quelques affidés. Ils annoncèrent l'arrivée du duc de Nemours comme très prochaine et sollicitèrent les procurations indispensables à l'assiette des frais nécessités « pour la venue de ceste armée qui est forte et puissante, et est le vray moïen de les remettre en la première liberté. » Ils ajoutèrent qu'on infligerait « aux villes qui auront reffuzé, double taxe tant des impositions que des munitions. (1) » Cela fait, une députation partit d'Auvergne et vint d'abord trouver Anne d'Urfé, qui se trouvait au Puy, le priant de devancer le duc de Nemours et de consacrer « quinze jours en leur païs pour y rétablir les affaires (2). » Mais des mouvemens dans le Dauphiné firent craindre une seconde fois aux Lyonnais que le colonel d'Ornano, commandant pour le roi Henri, ne vînt mettre le blocus devant leurs murs. Déjà, il y avait quelques mois à peine, les Protestans donnant la main au colonel s'étaient emparés de Vienne, Condrieu et Givors : ces succès se seraient étendus rapidement sans l'approche du baron de Senecey, lieutenant de Nemours en Bourgogne, qui refoula l'ennemi. Au Puy, un traité venait d'être signé entre Saint-Vidal, de Chaste et A. de Saint-Nectère, le terrible prélat qui, toujours la hache au poing et les pistolets à la ceinture, im-

(1) *Lett. miss. des Cons. de Riom, etc.* (Mss.)
(2) *Hist. du For. — Les d'Urfé.*

pitoyable, sanguinaire, ne rappelait pas la valeur généreuse et humaine de sa sœur, cette belle Madeleine oubliant dans le repos de Miremont le bruit des armes et les émotions du champ de bataille. Le traité, obtenu par les succès des Ligueurs devant Espaly, comprenait, de la part de Saint-Vidal, en échange de nombreuses places qui lui étaient remises, une adhésion à l'autorité de Montmorency: cette clause irrita les Aniciens et ralluma les divisions intestines (1). Cet état de choses ne permit pas à la députation d'obtenir les troupes promises ; on fixa seulement un ajournement de courte durée.

De leur côté, les Royalistes n'avaient pas longtemps marché avec ensemble. La victoire de Cros-Rolland enfantait de continuelles prétentions de la part des chefs qui s'y étaient distingués. On touchait à l'anarchie, si un lieutenant de roi de la plus haute naissance et d'un rang des plus élevés ne venait prendre le gouvernement de la province. Les Clermontois s'adressèrent à Henri IV. Dans un mémoire où ils rendaient compte de ce qu'ils avaient fait pour sa cause, il lui apprirent qu'une querelle éclatait entre Barmontès et Basset, au sujet du commandement d'Issoire. Pour rétablir la paix, Henri ne choisit aucun des prétendans et désigna le marquis d'Allègre qui était venu à Corbeil solliciter

(1) Burel, *Mss. orig.*

cette dignité. Quant aux sacrifices faits pour son service, le prince ne put les reconnaître : il n'avait plus un teston (1) dans ses coffres et il ne possédait qu'un pourpoint troué. Dans l'impossibilité de récompenser les Clermontois selon son cœur et ses désirs, il se borna à une distinction honorifique: les échevins reçurent l'autorisation de porter « en signe de marque de leur fidélité et bon devoir (2) » des robes de damas violet avec le chaperon de satin cramoisi « par chacun an au premier jour de janvier (3). » Clermont s'était endetté de deux cent mille écus. Dans le courant de moins d'une année, il avait été levé sur le peuple un million cinquante-neuf mille livres (4). Henri IV ne mit pas de retard à prévenir les effets dangereux de la rivalité des grands seigneurs du pays, trop fiers pour reconnaître un chef sorti de leur rang, trop puissans pour être contraints à respecter des pouvoirs qu'ils n'auraient pas agréés. Le roi satisfit le vœu général en donnant sa lieutenance à Charles de Valois qui avait reçu d'Henri III l'investiture du comté de cette province. L'ordonnance suivante fut par le crieur à trompette argentée lue avec apparat sur les places publiques et affichée avec son grand

(1) Pièce d'argent frappée sous Louis XII.

(2) Savaron.

(3) *Idem.*

(4) Vernyes.

sceau de cire rouge sur un poteau dressé exprès en face de la maison commune. Des copies certifiées par les échevins et quelques membres du conseil royal se distribuèrent avec profusion jusque dans les plus chétives bourgades.

« Henry, etc.

« Le feu roy dernier décédé, nostre très honoré seigneur et frère, par ses lettres-patentes du 26[e] jour de juing 1589, auroit donné et octroyé à nostre très cher et très aimé neveu Charles d'Orléans, grand-prieur de France, comte d'Auvergne, de Clairmont et de Lauraguais, le gouvernement du haut et bas païs d'Auvergne, vaquant par la forfaiture, fellonie et rébellion du sieur de Randans, et depuis notre avènement à ceste couronne, par nos lettres du 21 aoust dernier aurions confirmé, à cause de ladicte fellonie, forfaiture et rébellion à nostre dict neveu lad. provision, don et octroy, or estant led. sieur de Randans, naguères décédé en la ville de Yssoire, persévérant en sa rébellion et portant les armes contre nous et nostre auctorité, et voulant sur ceste occasion spéciallement favoriser nostre dict neveu pour ses mérites et qualités, pour les causes et autres y nous mouvans, lui avons de nouveau et en tant que besoing est ou seroit donné et octroyé, donnons et octroyons ledict es-

tat, office et charge de gouverneur et nostre lieutenant-général au dict haut et bas païs d'Auvergne vaquant à présent par la mort d'ycelui sieur de Randans, pour dorénavant l'avoir, tenir, jouyr et uzer par nostre dict neveu aux honneurs, autorité, prérogatives, prééminences, franchises et liberté, gages, estat, pensions, droits, devoirs et émolumens quelconques y apartenans et tous tels que le sieur de Randans en auroit jouy et uzé, ou pu jouyr et uzer avant sa rebellion, et ycelui estat, office, charge, moyennant le serment, en tel estat requis, par nostre dict neveu prêté en nos mains, l'avons mis et institué.

« Si donnons en mandement à nos lieutenans-généraux, aux dicts païs d'Auvergne haut et bas, en l'absence dudict gouverneur, capitaines de nos villes, châteaux, places et forteresses, et à tous nos autres sujets de la dicte province, que ycelui nostre neveu ils ayent à recevoir et obéyr.

« Donné à Corbeil, le 1. avril 1590 et de notre règne le I.

« HENRY. » (1)

Ces mesures conservèrent la bonne harmonie parmi les Royalistes. Le conseil de Clermont ayant

(1) Fonds de Béth., nº 9,075 (Bibl. roy.) — *Dict. hist.*

appris que le marquis de Canillac, de concert avec Lastic, poussait sourdement dans le haut et bas pays à une levée soudaine de boucliers, et que déjà des compagnies se rendaient à la destination faite par les deux généraux pour servir aux premiers mouvemens de troupes, rappela précipitamment ses chefs de corps, composa une réserve d'intérieur, établit des camps volans, augmenta les cadres et se mit sur le pied complet de guerre. Les Royalistes ne voulaient pas être tenus sur la défensive : ils attendaient l'occasion de tomber sur les Ligueurs. Mais à Riom, où, comme Randan, Canillac dirigeait les affaires générales, le travail public et secret n'embrassait encore que des préparatifs. Le Bas-Pays se montra peu disposé dans les Bonnes-Villes unies : les Consuls voulaient le repos et une suspension d'armes illimitée, sans conditions. La Haute-Auvergne, au contraire, se mit résolument à la disposition du marquis, ne tirant pas seulement profit des amitiés, des relations, des souvenirs qu'il y laissa pendant son administration en 1587, sachant encore appeler, retenir, intéresser les officiers placés sous ses ordres dans l'exécution du système militaire qu'il avait alors embrassé. Plus négociateur que guerrier, il ne voulait point dépasser son rôle, mais aussi il voyait clairement qu'une action d'éclat ou un succès retentissant étaient nécessaires pour soutenir la confiance de

ses hommes de bataille. Il donna donc aux capitaines les plus brillantes espérances, et affirma de ne pas faire attendre le signal de nouveaux combats. Les forteresses avaient, sans exception, répondu à son appel ; il était sûr de les voir seconder l'exécution de tous ses plans. Un seul fort n'avait pas été mis en demeure de se prononcer, c'était celui qui renfermait Marguerite de Valois. Le gouverneur était dans une fausse position au vis-à-vis de la princesse ; pourtant il se décida à faire partir un de ses officiers pour Usson, afin de la voir et de s'assurer de la coopération des soldats qui gardaient le château. Marguerite n'avait point fait de ce fort « un Thabor pour sa dévotion, un Liban pour sa solitude, un Olympe pour ses exercices, un Parnasse pour ses muses et un Caucase pour ses affections (1). » Quoiqu'elle n'y fût point captive, elle était néanmoins condamnée à y vivre, et tour à tour elle s'y montrait dévote jusqu'à la superstition, bonne jusqu'à la prodigalité, luxurieuse jusqu'à l'impudeur. Cœur mauvais et mère dénaturée, elle eut de ses dégradantes amours deux enfans qu'elle abandonna. Passionnée pour l'étude et les beaux-arts, la reine lisait beaucoup, écrivait ses impressions, composait des vers, mettait des stances en musique et les faisait chanter par de jeunes enfans

(1) Hilar. de Coste.

qu'elle élevait pour cet emploi à Usson. Souvent elle les chantait elle-même en accompagnant du luth sa voix mélodieuse. La nature s'était montrée libérale de ses faveurs, l'éducation avait épuisé ses richesses pour la fille des Valois : les mœurs, la dignité personnelle, la vertu et l'honneur manquèrent à la perfection du chef-d'œuvre. Par un mélange monstrueux, cette femme célèbre dont l'incontinence était effrénée, qui satisfaisait à tout prix ses passions, visitait tous les jours sa chapelle, entendait la messe, « souvent communioit et lisoit fort en l'Écriture Sainte, y trouvant son repos et sa consolation (1). » Son esprit supérieur, l'élévation de son ame, la grandeur de son rang, d'excellentes et rares qualités, tout cela était oublié devant un désir charnel qui n'était jamais éteint. Marguerite descendait à la crapule de Messaline après s'être élevée jusqu'à une charité évangélique. Quand elle était penchée vers le missel historié sur lequel se balançait le reliquaire d'or de son col ; lorsqu'elle parcourait pieusement ces diptyques (2) d'ivoire lui rappelant les illustres prélats de l'Auvergne, on croyait que c'était une sainte femme plongée dans une de ces méditations profondes qui détachent de la terre..... et tout-à-coup une pensée profane l'ar-

(1) Brantôme.

(2) Liste des Evêques qui se sont succédé dans un diocèse.

rachait à la prière pour la jeter à la volupté. C'était en sortant des bras « de ses domestiques, secrétaires, chantres et métifs de noblesse qu'à force de dons elle attirait (1), » qu'elle distribuait d'abondantes aumônes et parait les autels construits par ses soins autour de ses appartemens. Les pauvres du bourg recevaient journellement soixante-douze pains d'une livre. Dix vieilles femmes et dix jeunes filles, dix enfans et dix vieillards étaient habillés chaque année. Une fondation particulière établit à perpétuité cette double charité. Pour donner tout le relief possible à sa munificence, Marguerite prit tous ses titres dans cet acte, à part celui de reine de Navarre. Celle qui secourt la pauvreté et la vieillesse, c'est « très-haute, très-illustrissime, très-magnifique princesse, duchesse de Valois, comtesse de Senlis, Agenois, Condomois, Lauraguois, Rouergue, Auvergne, dame d'Husson, des quatre justices de Vieux-Rivière-Verdun, Albigeois, et de la baronie de La Tour. » Malgré ces brillantes, mais stériles qualifications, la reine connaissait la détresse et le malheur. La gêne avait pénétré dans cette place, « ne craignant que le ciel, quoique rien que le soleil n'y puisse entrer par force et que sa triple enceinte méprise les efforts des assaillans, comme un roc élevé les flots et les va-

(1) D'Aubigné.

gues (1), » Marguerite fut réduite à engager ses pierreries à Venise, à fondre sa vaisselle d'argent, et à n'avoir enfin rien de libre que l'air. Un état constant de crainte et d'inquiétudes pesait sur sa réclusion : elle redoutait sans cesse d'être empoisonnée, et ses terreurs étaient telles qu'à table elle ne mangeait d'aucun mets qu'elle n'en eût fait faire l'essai aux femmes de sa suite (2) Cette dure position ne l'empêchait pas de se mêler aux événemens politiques qui agitaient la province. Elle exerçait dans les conseils ligueurs autant d'empire qu'un capitaine victorieux ; elle avait de nombreux agens pour la représenter. Ses correspondances étaient suivies avec l'Union parisienne : le duc de Mayenne lui adressait des communications officielles. Elle prenait part aux opérations de la guerre, et, plus d'une fois, les arquebusiers qu'elle avait fait venir d'Orléans joignirent leurs efforts à ceux des capitaines routiers qui se battaient en partisans. Le château d'Usson s'était accru de travaux qui le rendaient plus formidable encore qu'avant l'arrivée de Marguerite. Elle avait dit à Scaliger qui la visita : « *Unus Petrus est in Româ*, *una Turris in Cremonâ*, *unus Portus in Anconâ* , *et unum Castrum in Uxone :* » l'orgueilleux savant répondit, dans les treize langues

(1) Hilar. de Coste.

(2) Scaliger. — Bayle.

qu'il se glorifiait de parler, que la citadelle d'Usson devait être unique au monde pour contenir « ses libéralités, sa science et ses vertus royales. » Ce tour de force du linguiste polyglotte charma la princesse, lui donna une haute idée de son mérite, mais n'ajouta rien à un pouvoir qui n'allait qu'en décroissant. C'était sans doute la triple muraille de la forteresse plus que sa valeur personnelle qui faisait de la reine de Navarre un personnage de marque dans les troubles religieux, parce que son génie peu vaste et hardi ne se développait point dans des travaux sérieux et qu'il s'affaiblissait dans l'amour extrême du plaisir. Il n'y avait chez cette femme ni ame forte, ni esprit grand. Le messager de Canillac trouva Marguerite entourée de charmans enfans qui chantaient en chœur les vers qu'elle avait composés sur la mort d'Aubiac, le favori devenu victime de la jalousie du marquis et pleuré amèrement. La reine était vêtue de noir : elle répétait chaque stance avec l'expression de la douleur. L'officier respecta ces souvenirs de deuil : il se tint à distance jusqu'à ce que Marguerite eût déposé son luth. Voici quelle était la plaintive élégie :

Rigoureux souvenir d'une joye passée,
Qui logez les ennuys du cœur en la pensée,
Vous sçavez que le ciel, me privant de plaisir,
M'a privé de désir.

Si quelque curieux, informé de ma plainte,
S'étonne de me voir si vivement atteinte,
Respondez seulement, pour prouver qu'il a tort :
Le bel Atys est mort!

Atys, de qui la perte attriste mes années,
Atys, digne des vœux de tant d'âmes bien nées,
Que j'avois élevé pour montrer aux humains
Une œuvre de mes mains.

Quand le temps (mais pourtant cette crainte soit vaine),
Permettroit qu'un oubly fist adoucir ma peine,
Je persiste aux sermens diverses fois conclus.
Si ie cesse d'aimer, qu'on cesse de prétendre,
Ie ne veux désormais être prise, ne prendre,
Et consens que le ciel puisse esteindre mes feux,
Car rien n'est digne d'eux.

Cet amant de mon cœur qu'une éternelle absence
Eloigne de mes yeux, non de ma souvenance,
A tiré quant et soy, sans espoir de retour,
Ce que i'avois d'amour.

L'envoyé ligueur fut d'abord froidement reçu. Le pont-levis s'était rapidement baissé devant son titre d'officier de Canillac, le successeur du noble et valeureux Randan, mais la châtelaine éprouva une impression bien différente : elle sentit rouvrir sa plaie en recevant cet officier de la part de celui qui avait causé sa captivité et son désespoir. Sa haine contre le marquis était néanmoins plus vive que profonde. Distinguant le lieutenant de Henri III,

qui avait dû obéir à des ordres suprêmes, du chef ligueur auvergnat tenant à présent la première place parmi ceux qui s'associaient à ses opinions et à ses espérances, Marguerite voulut oublier ses ressentimens privés dans l'intérêt de la cause sainte. Elle assura le gouverneur, par une dépêche laconique, du concours de sa garnison dans toutes les circonstances. Canillac reçut une semblable promesse des autres seigneurs puissans ; aussitôt il se mit en campagne, et partagea ses troupes avec Lastic. Les hostilités recommencèrent par cette guerre de détails qui déjà tant de fois avait fait de la province une arène de farouches étrangers tirant l'épée sans merci ni sans gloire. Le château de Tournoelle était occupé pour le roi par Charles d'Apchon, soldat déterminé. Sentant bien quelle était pour le parti qu'il défendait l'importance de ce fort, le gouverneur avait dressé une garnison aguerrie, nombreuse. De formidables remparts mettaient à l'abri d'un coup de main; plusieurs magasins d'approvisionnemens, des munitions de bouche en abondance, une large citerne préservaient pour long-temps de la famine; un chemin couvert, des galeries d'approche et trois enceintes permettaient aux royalistes de soutenir un siége en règle et d'en attendre sans crainte les dangers et les lenteurs. Situé sur un monticule élevé de six cent trois mètres au-dessus du niveau de la mer, à un quart de lieue au nord-

ouest de Volvic, le bourg célèbre par ses antiquités, ses carrières, ses volcans et son nom (1), non loin de Riom, Tournoelle tenait les Ligueurs dans un centre étroit d'opérations, toujours disposé à foudroyer les détachemens qui s'aventuraient à la portée de ses meurtrières, prêt à lancer dans la plaine l'escadron d'élite commandé par le seigneur en personne. Ce château était regardé comme imprenable avant l'invention de l'artillerie. Ses hautes tours assises sur le roc, ses épaisses portes défendues par des mâchicoulis, ses créneaux étroits et serrés, sa position dominant une campagne de dix-huit lieues de tour sur une largeur qui arrive souvent à neuf lieues, en faisaient, dès le huitième siècle, une riche et redoutable résidence dont la terre eut le titre de vicomté et de première baronie d'Auvergne (2). C'est encore aujourd'hui une immense et imposante ruine. Quand l'œil s'arrête sur le donjon à la plateforme ravagée par les ouragans, sur cette tour à bossages qui porte la date de François I[er], et dont le temps a réduit l'élévation à seize pieds au-dessus du sol; après avoir passé sous cette dernière porte, dont la baie est encore colorée par les tons rougeâ-

(1) *Vol-vicium*, bourg de feu.—Vieux titres. — La même racine avait formé *Vulcain* et *Volcan*. — Méd. du dieu *Volcanos*. — Agath. — Apoll. — Juv.— Virg.

(2) *Art de vérif.* — Martène, *Vet. script. coll.* — Hugues du Tems, *Clerg. de Fran.* — Brussel, *Us. des fiefs.* — Ans. *Hist. gén.*

tres des rouilles de la herse, et promené le regard dans le vestibule du préau, les cours, la salle de justice, l'escalier en hélice conduisant aux créneaux du midi, sur ces pans démantelés, sur tout ce vieil ensemble que l'injure des âges a marqué de son sceau, la pensée se rappelle avec effroi ces jours d'ignorance, de tyrannie et de misère dont une civilisation laborieuse a prévenu le funeste retour.

Canillac ordonna le siége qui fut poussé avec vigueur : mais aucune attaque ne réussit. L'intrépide garnison ayant perdu toutes ses communications, livrée entièrement à elle-même, ne laissait pas passer une nuit sans venir détruire les ouvrages des Ligueurs. Ceux-ci ayant eu l'avantage dans une rencontre meurtrière, pénètrent jusqu'à une espèce de redan qu'ils commencent à franchir lorsque le commandant de la place les repousse par un feu de carabines. Enfin un engagement décisif eut lieu le 23 avril, sur le chemin de Charbonnières-les-Varennes. Charles d'Apchon fut tué dans cette sortie; la perte des Ligueurs avait été considérable, et le lendemain le siége était levé (1). Le marquis se vengea de cet échec en portant la dévastation dans tous les bourgs et villages royalistes établis dans le rayon le plus étendu de son quartier-général. Monthon, siége

(1) Chab. — Dul. — Gonod, *Not. sur le chât. de Tourn.* (Ce château appartient aujourd'hui au comte de Chabrol.)

d'une prévôté entre Clermont et Issoire; le château et village de Blanzat, entre Riom et Clermont; Marsat, dont les habitans royalistes furent pendus ; Montel-de-Gelat, dont la vieille forêt fut incendiée ; Montaigut qui, du haut de ses rochers fit mine de se défendre, d'autres localités éloignées et tout-à-fait inoffensives souffrirent beaucoup de la mauvaise humeur de Canillac. La petite ville de Pontgibaud était ligueuse, mais le château occupé par les Royalistes tenait les habitans en respect, rançonnait la baronie, interceptait par de fréquentes estrades le chemin de Clermont à Limoges. Les Ligueurs vinrent l'attaquer ; le vieux manoir résista et brava l'ennemi avec sa grosse tour ronde aux trois étages à calotte sphérique allongée et ses murs de treize pieds d'épaisseur. Quelques prisonniers ayant été faits par les assiégés furent maltraités : le capitaine de Pontgibaud averti, sort la nuit même à la tête d'une troupe de gens de pied, gagne les premières barrières du camp ligueur, fond sur les avant-postes, les sentinelles égorgées, et rentre avec dix arquebusiers qu'il a enlevés. Il les jette aussitôt dans la basse-fosse humide du donjon où il les laissa presque sans nourriture jusqu'à la proposition d'échange qui eut lieu deux jours après. Cette entreprise fut encore un échec pour Canillac.

Les Royalistes étaient plus heureux dans leurs expéditions, s'il est humain et juste d'appeler

bonheur ces tristes avantages qui déchiraient la patrie en opposant toujours des Français contre des Français. Le capitaine Chappes surtout soutenait sa réputation de capitaine vigilant et infatigable. Depuis quelque temps, il savait que des réunions de ligueurs se tenaient dans le château de Beauregard-l'Évêque, très ancien patrimoine de l'évêché de Clermont, à trois lieues et demie des portes de cette ville. Épiant l'occasion de dissiper ces conciliabules, il tenait prêt au premier signal un escadron de cavalerie légère, lorsqu'il apprit que le 14 mai la procession solennelle des Rogations parcourrait la campagne, escortée d'un grand nombre d'habitans du voisinage. Au jour dit, Chappes fit monter ses troupes à cheval à quatre heures du matin, partit de Maringues au petit pas, tourna Lezoux où il ne voulut pas se montrer, et se posta à une traite rapide du lieu qu'on lui indiqua comme le terme de la marche pieuse des Catholiques armés. Les cavaliers n'eurent pas le temps de mettre pied à terre. Il était huit heures : au loin, un murmure confus de voix et de chants s'élevait ; de longues lignes de fidèles s'étendaient dans les champs, dirigées par les étendards bénis que portaient des clercs nombreux. La croix, illuminée par le soleil qui dorait les hauteurs, brillait au milieu d'un groupe de diacres revêtus de leurs blanches tuniques. Le vénérable curé de Lempty ouvrait le cortége, ayant à

ses côtés plusieurs de ses collègues qui entonnaient les cantiques de l'église dans une pompe auguste de simplicité, et deux rangs de bourgeois, la pique, la hallebarde ou l'arquebuse sur l'épaule, formaient une haie d'honneur. Arrivée au lieu de la bénédiction, la foule s'agenouille, prie, le ministre chrétien s'apprête à être « le truchement entre Dieu et l'homme.... » (1) Un cri de surprise, un cri de terreur a soudain retenti : le bruit des armes s'est fait entendre, mêlé au hennissement de quatre cents chevaux qui s'avancent bride abattue au milieu d'un tourbillon de poussière. C'était Chappes. En un instant, tout est trouble, confusion, épouvante. La procession se dissipe, fuit de toutes parts ; les prêtres cherchent un asile dans les chaumières les plus rapprochées ; l'hymne de paix et d'espérance expire sur les lèvres des croyans pour faire place au cri féroce du combat ; les Ligueurs armés se rencontrent face à face avec le bouillant capitaine qui commande la charge. L'engagement a lieu entre Médagues et Culhat, vis-à-vis de Changarand. La partie n'était pas égale. Comment des propriétaires paisibles, des pères de famille inoffensifs, des jeunes gens sans expérience auraient-ils pu résister à des cavaliers blanchis sous le harnais ? En moins de vingt minutes, les Royalistes gagnent le champ

(1) Saint Jérôme.

de bataille sur lequel ils ont étendu quarante-cinq Ligueurs. Chappes dédaigna de poursuivre les fuyards et les blessés : il ne fit pas de prisonniers (1).

Le capitaine Basset manifestait un vif mécontentement en voyant le commandement d'Issoire lui échapper pour passer aux mains du marquis d'Allègre. Il quitta la ville, réunit quelques compagnies, s'entendit avec des officiers aventureux, et se mit en course au nom du roi, mais en réalité pour ses affaires particulières, ainsi que pour celles des soldats engagés dans son entreprise : c'était la conduite de presque tous les chefs. Il se rendit d'abord à Clermont, visita le conseil royal, et le trouva dans de minutieux préparatifs pour l'arrivée du grand-prieur. Après un court séjour, ayant tracé un itinéraire à sa division, il se dirigea avec un détachement sur Thiers qu'il trouva suffisamment muni de troupes, traversa Vollore (2), Courpière, Olliergues, et arriva à Ambert qu'il avait indiqué pour rendez-vous. Depuis ses malheurs en 1577, cette ville n'avait fait que languir et se débattre péniblement dans les difficultés et la pénurie créées par son siége ruineux. Ses murailles n'étaient point re-

(1) Arch. de Beauregard. (Le nom des morts se trouve sur les registres de la commune).

(2) *Volotrense castrum*. — Grég. de Tours.

bâties ; il n'y avait plus de soldats. En vain les consuls obtinrent-ils d'Henri III une remise de tailles : cette concession n'eut pas d'effet ; le trésor royal la retira sous le prétexte de l'épuisement des finances et des charges de la guerre. Ambert n'était plus la cité opulente par le travail, forte par sa population, redoutée par sa garde urbaine et ses remparts. Basset y entra sans difficulté, s'y établit comme gouverneur pour Henri IV, et commença son administration en expulsant les bourgeois ligueurs qui y avaient une certaine position sociale, en confisquant leurs biens et en livrant leurs maisons au pillage. Il compta cinq cents hommes sous ses ordres. Tout lui fut permis avec de pareilles troupes. Mettant des garnisons à Saint-Amand-Roche-Savine, Arland, Marsac, Cunlhat, Fournols, Saint-Germain-l'Herm, le capitaine Basset se trouva le maître suprême du Livradois. L'occupation militaire s'étendit sur toute la contrée. Un lieutenant occupait Saint-Anthême dont la position sur l'Ance et les alentours hérissés de châteaux pouvait inquiéter et compromettre la conquête. Des seigneurs abrités par les retranchemens naturels de leurs montagnes, par les chemins escarpés et les bois qui dérobaient leur résidence ou la rendaient menaçante, ne cherchèrent pas à se mesurer avec le capitaine. A peine de légères escarmouches vinrent-elles protester contre la domination étrangère.

Ces diverses expéditions continuaient d'écrire en tristes caractères les revers ou les succès des bannières rivales (1).

Le marquis de Canillac, homme bourgeois plutôt que révolutionnaire, malgré l'entraînement de cette autre crise violente qui s'apprêtait, malgré les conséquences irritantes de ses premières mesures auxquelles il était obligé de souscrire, ne trouvait plus à Riom cette liberté d'action, cette plénitude de puissance, cette autorité de généralissime dont il venait de faire l'exercice trop peu violent aux yeux de la multitude énergique et désordonnée qui composait tout le mouvement populaire. Il était trop tard pour maintenir la cité dans les voies d'une habile et prudente résistance à Henri IV. La ligue n'y était plus représentée que par une minorité factieuse; mais cette minorité s'appuyait à la lie du peuple et tenait les citoyens sous le plus impitoyable régime de terreur. Appuyée par des troupes sûres, une poignée de forcenés imposa à ses co-religionnaires comme à la masse royaliste riche et intelligente la loi de ses passions, de ses vengeances et de son bon plaisir. Une Commission fut nommée dans une réunion de fanatiques triés par le clergé, et s'établit en assemblée permanente, prononçant des proscriptions, or-

(1) *Mém. sur Amb.* (Mss.)

donnant des emprisonnemens, confisquant ce qui se trouvait à sa convenance, et disposant de la liberté des principaux habitans suivant les inspirations d'une conviction aussi ombrageuse qu'oppressive. Des arrêts de mort frappèrent ceux qu'on put accuser d'être fauteurs d'hérésie ou de connivence avec les Royalistes-Catholiques. Plusieurs furent étranglés et pendus. Ne fallait-il pas soutenir l'Union par des moyens qui montrassent à ses amis son omnipotence, à ses ennemis son glaive exterminateur ? Ne fallait-il pas épurer la cité pour empêcher la Commission d'être débordée par les indifférens, les négociateurs ou les traîtres ? Le trône et l'autel allaient-ils s'abîmer faute de défenseurs ? Des résolutions empreintes de cet esprit effréné qui s'indignait devant une opinion mixte apprirent bientôt quelle serait la mission de ces sbires soudoyés qui levaient dans chaque quartier leur hideuse tête. Toutes les existences étaient menacées. La plupart des notables furent juridiquement chassés ; d'autres, comme le fameux Basmaison, abandonnèrent leur patrie ; d'autres, en petit nombre, rachetèrent leur liberté et leur vie peut-être au prix de leur fortune et de révoltantes concessions. Les factieux osèrent tout : ils s'exaltaient dans l'ivresse du crime. L'avocat de Rode avait donné asile à cinq de ses confrères dans sa maison de campagne ; il se vit tout-à-coup saisi,

enlevé et jeté au cachot avec eux. Le comte de Tournon, sénéchal, le lieutenant général Claude Binet, une foule d'habitans restés fidèles au roi, et refusant de quitter une ville où la populace commandait en personne, coururent les derniers dangers, essuyèrent les plus indignes vexations : tous furent ruinés. L'évêque de Clermont présida souvent ces assemblées où la violence et d'horribles excès furent seuls approuvés. La chaire avilie soufflait la discorde et la discorde enfantait la mort. « *Civitas nostra, te, tuique similibus civibus optimis orbata jamjamque ingemiscit*, » écrivait de Riom à Basmaison, dans sa retraite, le lieutenant-général chargé de maintenir l'autorité de Henri ; et le jurisconsulte répondait en qualifiant de loups de ville (1) ceux qui s'étaient emparés du pouvoir. La Commission fit afficher la décision prise le 7 mai par la Sorbonne : « Il estoit de droict divin inhibé et desfendu aux Catholiques recevoir pour roy un hérétique ou fauteur d'hérésie et ennemi notoire de l'église, et plus estroitement encore un relaps et nommément excommunié du saint-siége... Quiconque s'efforce de faire parvenir un tel personnage au royaume ou lui ayde ou favorise, ou mesme permet qu'il y parvienne y pouvant empescher, et le devant selon sa charge, cestuy faict injure aux

(1) Chabrol.

sacrés œuvres et réputés pernicieux à la religion et à l'église : et sous ceste cause on peut et doibt agir contre luy , sans aucun respect de degré ou prééminence. Et partant, puisque Henry de Bourbon est hérétique , fauteur d'hérésie , notoirement excommunié par notre Sainct-Père, et qu'il y auroit danger de feintise et de perfidie et ruine de la religion catholique au cas qu'il vinst à impestrer extérieurement son absolution , les François sont tenus et obligés en conscience de l'empescher de tout leur pouvoir de parvenir au gouvernement du roïaume très chrestien, et de ne faire aucune paix avec luy nonobstant ladicte absolution, et quant ore tout autre légitime successeur de la couronne viendroit à décéder et quitter de son droict, et tous ceux qui luy favorisent font injure aux canons, sont suspects d'hérésie et pernicieux à l'Église, et comme tels doivent estre soigneusement repris et punis à bon bon escient (1). » Cette publication ne fut un motif, ni une excuse, ni un acte habile aux yeux de personne : son texte même, quoique dicté comme une manifestation publique et légale, son esprit, quoique poussant ouvertement à anéantir toute tentative de transaction, contrastaient trop visiblement avec cette effervescence et cette domination brutales qui ne signalaient dans Riom qu'une convul-

(1) *Rés. de Mess. de la Facul. de Théol.*

sion effrayante, mais passagère comme l'orage et la foudre. L'autorité exercée ainsi qu'elle l'était en présence de Canillac, réduit à être témoin passif, ne devait, ne pouvait pas se soutenir. Un corps politique de la nature de celui qui gérait ou plutôt bouleversait les affaires, après une heure de puissance, n'a l'avenir que dans des conditions toutes normales : le mécanisme et le ressort, c'est la règle et la discipline ; la valeur physique et morale, c'est l'adhésion des hommes courageux et en même temps sages, intéressés à l'ordre public, considérés et écoutés. Etait-ce par les proscriptions, les conseils de guerre, les dénonciations et les tribunaux militaires que les Ligueurs riomois pouvaient réussir ? Canillac, épuisé par quelques instans d'énergie, était retombé dans ces idées de temporisation et de mollesse qui composaient essentiellement son caractère : il ne put pas soutenir son éminente qualité ; l'épée de gouverneur pesa à son bras fatigué. Il fallait pourtant par tous les moyens présens empêcher que les principes ne fussent méconnus, car l'anarchie couronne de sa propre mort le succès de ses stupides vengeances ; il fallait protéger à tout risque ces notions du vrai et du juste indignement interverties et foulées, car le despotisme n'a jamais fait la force ; il fallait enfin, à la place des persécutions des doctrines, des réglemens municipaux appropriés aux besoins actuels, des améliorations senties,

et une large main pour tenir à hauteur tous les fils de l'administration et élaguer avec fermeté les rameaux parasites et vénéneux qui cherchaient à étouffer cet arbre de la foi dont on réclamait le tutélaire ombrage. Cette fraction d'habitans souveraine et incapable de porter le fardeau de ses iniques décisions, n'était pas le peuple si généreusement dévoué à sa croyance et à ses antiques municipes : en procédant sans cesse par la violence, elle imprimait à ses actes redoutés le cachet d'une sauvage dictature, s'isolait par la terreur, s'isolait par la destruction et n'avait pas même le soutien de la masse religieuse, parce qu'elle frappait à tort et à travers frères et étrangers, amis et ennemis, riches ligueurs, riches royalistes. Toute prise était de bon aloi, tout coup bien porté. Des agens stipendiés organisaient les attroupemens ; le tocsin était le signal des visites domiciliaires qui vidaient les maisons et remplissaient les cachots. Le spectacle de cet affreux désordre épouvanta les villes voisines et en détacha plusieurs de la cause pour les livrer aux politiques et aux négociateurs qui sapaient dans sa base la fédération catholique. Canillac se renferma alors exclusivement dans ses devoirs de général, et fit une montre de quatre compagnies qui entrèrent dans Riom au milieu d'une foule silencieuse et remplie d'anxiété. La ville était morne.

C'était malheureusement dans de telles circonstances que des troupes royales venaient sillonner l'Auvergne. Avertis par le conseil de Clermont des dispositions de Canillac et de Lastic, les gouverneurs voisins accoururent pour mesurer leurs armes. Châtillon (1), laissant le Rouergue dans un sommeil politique, envahit l'Auvergne par le duché de Montpensier, suivi de deux mille hommes, et fit fournir aux habitans d'Aigueperse les munitions et les vivres qui lui étaient nécessaires. Malgré cette contribution, les soldats pillèrent les faubourgs et emmenèrent les bestiaux qu'ils surprirent dans la campagne. Au mois d'août suivant, Canillac ayant été informé que d'Urfé, resté seul maître de l'autorité dans le Forez, s'apprêtait à partir pour Riom, voulut prévenir sa présence par un mouvement militaire. Il fit une course sur Aigueperse, brûla deux villages, enleva des habitans afin de les soumettre à rançon et dans un seul jour, le 18, à peu de distance des faubourgs, fit main basse sur « entour deux à trois cents bêtes à cornes, quatre cents porcs, grand nombre de brebis et de jumens qui paccageoient dans la campagne ; le tout fut emmené à Rion, vendu et débité sur la place, et ceste perte étoit évaluée à plus de sept à huit mille livres. Depuis ce jour-là, les habitans d'Aigueperse se trou-

(1) François de Coligny, fils de l'amiral.

vèrent hors d'estat de labourer et ensemencer leurs terres soit dans les fins de la ville, soit dans les villages voisins, en sorte que ils ne firent aucune récolte en blé tout le temps que durèrent ces hostilités ; leurs prés demeurèrent sans estre fauchés, leurs vignes sans estre façonnées et toute la campagne estoit en friche (1). » Les seuls dédommagemens que la ville retira de ces énormes pertes furent des lettres du conseil de Clermont et des complimens que lui firent personnellement adresser de Curton, de Florat, d'Effiat et Tissandier sur sa belle conduite et ses continuels sacrifices (2). Les événemens se compliquèrent par l'arrivée de d'Urfé : il fut reçu à Riom dans les premiers jours d'octobre où il se présenta sous les titres de comte, marquis de Bagé, baron de Chateaumorand, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, bailli et gouverneur du Forez, et « général de l'armée destinée pour l'Auvergne, en l'absence de monseigneur le duc de Génevois et de Nemours. » Anne apprécia très justement l'état des choses dans le Bas-Pays et ne balança pas à conseiller des mesures d'ordre public, de tranquillité, tout en reconnaissant l'utilité des armemens opérés. Il s'empressa de mettre un frein à la licence privée, infligea des

(1) *Arch. d'Aig.*

(2) *Lettre du Conseil royal de Clermont.* — Mss.

châtimens exemplaires, destitua des officiers indignes de donner des ordres, et, sur la sollicitation de la Commission et du gouverneur, il écrivit aux échevins de Lyon pour leur demander quelques munitions. Sa dépêche était pressante : elle témoignait de l'urgence, de l'espoir et de la pénurie du moment. Il disait : « Messieurs, j'ai bien voullu accompagner la lettre que j'escripts présentement à monseigneur le marquis de Saint-Sorlin de cette-cy, pour vous dire que j'ay esté prié de messieurs de ceste ville de vous faire une requeste et vous supplier, comme je faicts bien humblement, de les voulloir faire accomoder de cinq cens balles à canons et de poudre à cette raison, pour tirer cinq cens coups, sellon que ce pourteur qu'ils vous envoyent exprès le vous pourra plus particulièremant faire entendre, ce de l'heureux succès et commencement des affaires de ce pays, qui me gardera de la répéter et vous en dire aultre chose, sy n'est que vous me ferez un extrême plaisir, et très bon et signallé office à toute cette partie, de m'accorder cette mesme requeste que je vous faicts au nom de tous les habitans d'icelle qui tiennent nostre party, et nottament lesdicts sieurs de cette ville, et de faire délivrer la susdite quantité de basle et poudre à tel prix que vous adviserez, duquel vous sera passé obligation en vertu de la procuration qu'ils en ont passée à celluy qu'ils vous

envoyent. C'est chose très nécessaire et très importante, et en quoy l'on a estrêmement besoing pour le service de nostre party : en quoy j'espère m'employer, et vous ferai paroistre que conservant ces quartiers, les nostres le seront par conséquent ; qui me fait croyre qu'ils obtiendront cella de vous. Et sur ce je demeureray à jamais, messieurs,

« Vostre bien humble à vous rendre service,

« URFÉ. »

« A Rion, ce 9 octobre 1590. » (1)

Cet état des choses hâta l'arrivée du lieutenant-général d'Henri IV : Charles de Valois arriva en Auvergne à la tête d'une armée de trois mille hommes. Fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, cette femme d'un esprit aussi incomparable que sa beauté (2), le nouveau gouverneur était précédé d'une éclatante réputation. Sa valeur, son habileté militaire dissimulaient un peu la versatilité de son caractère et l'ambition déloyale qui se cachait sous les services qu'il rendait à la cause du roi. Ami secret de Philippe II, conspirateur de seconde main, penchant vers la Ligue lorsqu'il sup-

(1) *Les d'Urfé,* corresp — 1590. — *Arch. de Lyon, rec. en* 18 *vol.*
(2) Le Laboureur.

posait que Mayenne l'emporterait sur le Béarnais, resserrant ses rapports d'affection avec celui-ci aussitôt que le sort des armes lui souriait, ce personnage n'avait la confiance d'aucun de ses maîtres : l'Espagnol l'employait comme agent utile par sa position dans le camp royal, Mayenne comme un officier de mérite dont la défection dans un cas décisif pouvait appuyer d'une bonne épée, d'une influence de famille cette riche bourgeoisie parisienne dont il était la vive expression ; Henri IV s'en servait comme d'un instrument dont l'emploi dangereux est commandé par la nécessité.

Charles de Valois avait été dès sa jeunesse destiné à l'Ordre de Malte (1) et pourvu en 1587 de l'abbaye de la Chaise-Dieu. Il devint grand-prieur de France en 1589, et quitta l'Ordre après le legs des comtés d'Auvergne et de Lauraguais fait en sa faveur par Catherine de Médicis. Ce fut un des premiers seigneurs qui reconnurent Henri IV à Saint-Cloud : pourquoi ne pas se ménager la chance d'une haute faveur si la fortune conduisait le huguenot au Louvre ? Charles calculait toujours. Aux journées d'Arques et d'Ivry, il s'était couvert de gloire. Il laissait à ses soldats une liberté qui dégénérait en

(1) On sait qu'il se composait de religieux militaires. Fondé vers l'an 1048, les membres s'appelèrent d'abord *Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem*, et ensuite *Chevaliers de Rhodes*.

exactions de toute espèce. Pendant une halte de cinq jours à Aigueperse, cette troupe, composée en partie de Suisses réformés, de lansquenets allemands et de gens de pied français et anglais ramassés dans vingt compagnies éclaircies par les combats, les maladies ou la désertion, cette troupe ne cessa de marauder : elle porta la torche dans les villages et mit à sac Vensat dont elle obligea les habitans à fournir des voitures pour l'artillerie et à les traîner à bras, faute de chevaux et de bestiaux, jusqu'à Clermont, lieu de séjour choisi par le lieutenant-général. On fit au comte une réception magnifique : il entra « accompaigné d'un populaire innombrable, » au bruit des cloches et du canon ; les maisons placées sur son passage étaient couvertes de tapisseries, de draps à festons de verdure et à guirlandes allégoriques ; les échevins qui l'entouraient avaient, ce jour-là, pour la première fois, revêtu leur robe de damas et coiffé leur chaperon de satin (1). Charles de Valois se montra très sensible à ces témoignages d'honneur et d'allégresse ; il faisait paraître sur son visage la satisfaction dont il était pénétré. Le peuple criait : *Vive le comte d'Auvergne!*

Anne d'Urfé remportait pendant ce temps quelques succès. Après avoir resté près d'un mois à guer-

(1) Savaron.

royer ça et là (1), il revint dans le Forez chercher de nouvelles forces pour une entreprise qu'il méditait sur Vichy; il pria les échevins de Lyon de l'assister de leur compagnie de chevau-légers et de celle de leurs fantassins. Les munitions qu'il avait réclamées par sa lettre du 9 octobre étant prêtes, il écrivit le passeport de Saint-Just-en-Chevalet et pressa les levées de ses diligences et de ses deniers. « Nous prions et requerrons les Consuls et Eschevins, gardes des portes et autres habitans de la ville de Lyon, ce néantmoins en ce que nostre pouvoir s'estend, sur cestuy, à vostre gouvernement, mandons expressément de laisser sortir hors de la ville la poudre et autres marchandises que nous avons chargé Claude Coucher, l'un de nos sujets de Sainct-Just de nous amener, pour icelle débiter en l'armée que nous prétendons mener à Vichy, sans luy donner aucun empeschement soit à la sortie ou à la conduite de laditte marchandise; ains luy prester toute l'aide et faveur dont il aura besoin, offrant en cas faisant de faire de mesme où l'occasion se présentera.

« URFÉ. »

Sa petite armée étant sur pied, Anne rentra en Auvergne; le marquis de Saint-Sorlin vint l'aider

(1) Les d'Urfé.

en personne : Aigueperse, Maringues et Vichy étaient surtout le but de leur expédition. D'Effiat n'eut pas plus tôt reçu l'avis de cette marche qu'il prit les ordres du comte-gouverneur et manda au baron de Grisse de se tenir sur ses gardes. Cet officier n'ayant qu'une faible garnison, incapable de lutter sérieusement, appela à son secours le gascon Ferrand, capitaine du régiment de Léviston, et se trouva disposer de quarante cuirasses et de cent vingt arquebusiers. Saint-Sorlin et d'Urfé, instruits de ce rapide renfort, changèrent leur route et allèrent droit à Vichy (1), qu'ils investirent facilement, car la ville était de peu d'étendue. Ses murailles déjà vieilles, ses fossés en mauvais état d'entretien, ses trois portes mal fermées ne donnaient pas à ce chef-lieu de châtellenie l'espoir d'une résistance capable de repousser un assaut. Visité plusieurs fois par les bandes routières durant les dissensions civiles, Vichy n'avait pas effacé la trace des maux qu'il avait soufferts ; néanmoins la ville pouvait tenter de se défendre : c'est ce que firent les habitans déterminés. Ils refusèrent de recevoir le trompette envoyé par les Ligueurs et s'apprêtèrent à soutenir le siége dont on les menaçait. Cette résolution courageuse les sauva d'un nouveau pillage. Le comte

(1) C'est Vichy que les tables Théodosiennes désignent sous le nom d'*Aquæ calidæ*.

d'Auvergne accourut à la rencontre des assiégeans, mais Saint-Sorlin ne l'attendit pas : rappelé dans le Lyonnais par des événemens majeurs, il leva précipitamment le siége et emmena d'Urfé pour s'avancer contre Lesdiguières qui venait de se jeter sur Grenoble. Vichy fut ainsi délivré momentanément et ajouta un souvenir de plus à sa réputation datant des Romains (1).

Issoire subissait aussi l'oppression et la tyrannie, mais sous d'autres noms et pour un autre drapeau que celui de la Ligue. De nouveau, les intérêts et les passions privés remplaçaient l'intérêt public; la prise de la ville au nom du roi paraissait n'avoir été effectuée que pour réaliser les espérances, faciliter l'exécution des menaces de quelques intrigans froissés sous l'autorité qui venait d'expirer. Des factions survivaient à des factions, et le crime attendait! A peine Yves d'Allègre eût-il pris possession du gouvernement, qu'il fut circonvenu par les Aulteroches : ils redevinrent ses conseillers intimes. Rien ne se faisait plus dans la ville sans leur avis; les actes les plus insignifians étaient déférés à leur orgueilleux contrôle. Obéissant toujours aux sentimens vindicatifs et haineux qui les dominaient, ils mirent leur pouvoir au service de leurs ressentimens et firent trembler les habitans qui n'étaient

(1) Coiffier de Moret.

point leurs amis dévoués ou leurs créatures serviles. Le consul Espagnon devint la première victime. Rappelant au marquis l'opposition qu'il avait faite à son entrée dans Issoire après l'expulsion du capitaine Cheyssat, ils le signalèrent comme hostile au roi et ligueur dangereux, lui prêtèrent de sourdes menées pour livrer la ville à son parti, et conjurèrent sa perte par les plus odieux artifices. D'Allègre crut à cette dénonciation avec l'empressement de l'animosité. Blessé dans son orgueil, arrêté dans son ambition par la fermeté du consul jaloux de l'indépendance de la cité, il saisit avidement l'occasion qui s'offrait d'écraser celui qu'il regardait comme son ennemi personnel. Espagnon fut enlevé le soir par deux gardes apostés et incarcéré sans bruit. L'équité commandait d'instruire le procès du consul, de lui faire connaître un acte d'accusation, de l'appeler enfin devant un tribunal; mais la justice n'aurait pas forfait à son haut mandat: elle ne fut point consultée. Les garanties sacrées du prévenu furent méprisées : aucune pièce, aucun témoin, aucune défense; le supplice du prisonnier se décida d'après le bon plaisir du gouverneur. Ne fallait-il pas à ce grand seigneur offensé par un bourgeois la vie d'un père de famille sans reproche pour payer le crime d'avoir préféré le devoir du citoyen aux adulations du courtisan? Ne fallait-il pas que le brillant marquis, enfant de la

naissance et de la fortune, sacrifiât à son amour-propre et à son noble nom ce modeste consul roturier qui n'était que l'élu du peuple? On ramassa dans les boues du faubourg du Pont un de ces misérables qui ne voient dans un assassinat qu'un salaire à gagner ; on le chargea de l'inique exécution, et, payé d'avance, il reçut la clé du cachot d'Espagnon. Avant le jour, le sale sbire pénètre jusque vers le grabat du consul qui sommeillait péniblement, en proie à une fièvre brûlante. Réveillé en sursaut, il s'étonne d'être visité à une telle heure. L'exécuteur lui dit froidement que le gouverneur désire le voir et qu'il est chargé de le conduire à son hôtel. Espagnon ajoute foi à ces paroles et suppose que c'est sa mise en liberté que va prononcer d'Allègre. La veille il avait pu conférer avec sa femme qui lui apprit que la ville s'était émue à la nouvelle de son arrestation, et que ses amis se disposaient à se rendre auprès du marquis, afin d'assurer sans retard son élargissement en proclamant son innocence. Plein d'espoir, mais faible et souffrant, Espagnon avait gardé auprès de lui son jeune fils pour le veiller pendant la nuit : il se lève donc aussitôt, s'habille à la hâte, embrasse doucement l'enfant qui dormait à ses côtés et sort de la prison en compagnie de l'émissaire silencieux. Arrivé à la place où logeait le marquis, le consul s'arrête terrifié à l'aspect d'une potence dressée et d'une

échelle prête. Alors il apprend de son bourreau l'affreuse vérité : en vain il demande pour quelle cause on veut le faire mourir ; en vain il supplie pour savoir le nom de ses accusateurs et réclame des juges au nom du juge suprême.... Il est saisi brusquement par le robuste satellite, lié, entraîné, porté vers l'échelle et pendu sans pitié. Pour l'empêcher de crier, un bâillon lui fut si violemment mis dans la bouche qu'elle rejetait de l'écume et du sang. Le malheureux se tordait dans les horribles convulsions d'une mort qui ne venait pas, à cause du novice exécuteur dont les apprêts avaient été mal disposés, lorsque sa femme accourut demi-vêtue, échevelée, faisant retentir de ses cris la place déserte. Avertie par l'enfant qui s'était réfugié auprès d'elle en ne trouvant plus son père dans le cachot, elle a pressenti le malheur qui allait la frapper et s'est précipitée sur les pas du farouche mercenaire qui emmenait son mari; le crime allait être consommé. Espagnon, en entendant une voix chère à son cœur, tourna lentement vers sa femme des yeux éteints et rendit le dernier soupir dans d'atroces souffrances. D'Allègre avait la barbarie de regarder le supplice de sa fenêtre : l'infortunée l'aperçoit, se jette à genoux, effarée, et demande grâce, les mains jointes, le visage inondé de larmes : « Ah! Monsieur, miséricorde, miséricorde! (1) » Le mar-

(1) *Mss. d'Iss.*

quis se contenta de fermer la croisée : un voisin sortit de sa maison et vint relever la malheureuse qui était tombée sur le pavé privée de sentiment. Cette abominable exécution révolta jusqu'aux affidés aveugles du gouverneur et le couvrit d'un opprobre ineffaçable : le sang d'un honnête homme ne pouvait pas se cacher sous le velours d'une casaque brodée ou les dentelles d'un pourpoint de gentilhomme. Quant aux Aulteroches, ce n'était pour eux qu'une honte de plus.

Le temps de la réunion des États approchait : l'Union auvergnate décida de les tenir à Pont-du-Château vers la fin de janvier 1591. Cette ville fut choisie à cause de sa situation sur la rive gauche de l'Allier qui comprenait cinq ou six villes-unies. On s'empressa de rédiger des cahiers renfermant plusieurs importantes réclamations ; on réunit les notes nécessaires au rapport de situation du parti dans la province ; on tourna les élections vers un sens exclusif de la moindre dissidence d'opinion, et comme, dans les circonstances, l'assemblée pouvait être appelée à prendre des délibérations d'un haut intérêt, les correspondances devinrent fort actives avec les premières villes liguées et Paris. Ce n'était pas qu'une grande sécurité fût à la veille d'être acquise avec les élémens de trouble que chaque jour enfantait, mais il était obligatoire de conserver et de continuer, malgré tous les obstacles,

les formes de gouvernement suivies sans interruption. C'était abdiquer de fait que de renoncer à cette prérogative de tenue d'États, qui seule assurait le lien politique avec la capitale. C'était surtout une protestation éclatante contre les résolutions prises à l'assemblée convoquée par le conseil royal. C'était enfin l'obéissance à une loi fondamentale, d'où découlaient les plus précieuses garanties, la régularisation des taxes, les droits et franchises, l'examen des comptes, la sûreté du commerce et cette liberté de gestion qu'avait léguée l'ancienne nationalité provinciale. Pont-du-Château avait d'ailleurs des fortifications qui pouvaient résister à une première attaque; ensuite il n'était qu'à trois lieues de Riom. Ancienne seigneurie, il avait fait partie de la terre d'Auvergne. Un vieux pont sur l'Allier et un château occupant des bords extrêmement élevés et coupés verticalement, donnèrent l'origine et le nom à cette ville qui descendit au titre insignifiant de marquisat après avoir été chef-lieu d'une vaste prévôté royale. Une trève accordée entre Riom et Clermont aurait laissé aux travaux des États tout le calme désirable, mais elle fut tout-à-coup violée par des paysans armés qui sortirent de Châtel-Guyon, Combronde, Ennezat et Artonne, et vinrent faire des prisonniers jusque dans le faubourg d'Aigueperse. Pour étouffer cette insurrection téméraire et sans consistance, le comte d'Auvergne renvoya

d'Effiat à Aigueperse, suivi d'une compagnie de trente cuirassiers et de vingt arquebusiers. L'intendant ne put empêcher la prise du château de Vensat où le capitaine Cheyssat s'installa avec quelques cavaliers qu'il mêla aux paysans volontaires dont il forma une garnison. Les seigneurs des environs vinrent au secours de d'Effiat : Chappes, de Saint-Hilaire, de Birague et de Brissac conduisirent six cents hommes et reprirent le fort. Cet incident répandit dans Riom une agitation nouvelle et détruisit le peu d'ordre et de repos qu'avait établi d'Urfé. La surveillance redevint outrageusement méfiante. On ne permit plus que sur requête l'entrée de la ville à ceux qui l'avaient quittée momentanément ; le prévôt-juge Sirmond (1) ne fut pas même excepté de cette sévérité, malgré ses fonctions. On défendit « de faire aucune mascarade et aux joueurs d'instrumens d'accompagner les masques sous peine de prison et de confiscation des violons (2). » Un emprunt de quatre mille écus fut contracté presque forcément. Il y eut coup sur coup des mouvemens de troupes, si bien que les Royalistes crurent à une ouverture de campagne. Les Échevins de Clermont

(1) Père de Jacques (*Guerr. relig. en Auv.*, *t. II*, *p.* 99). Henri de Valois disait de ce savant, à l'occasion du rappel à Rome que lui avait adressé Urbain VII, auquel Louis XIII ne voulut pas consentir : « *Ne tantus vir ad illustrandam Ecclesiæ gallicanæ antiquitatem natus*, *Galliæ eriperetur.* »

(2) *Arch. de Riom.*

n'hésitèrent pas à écrire à la Commission pour savoir si elle voulait proroger la trève : ils demandèrent à cet effet une entrevue à Clermont ou à Château-Gay. Le premier consul Chaptard, autorisé à se faire assister par qui bon lui semblerait, fut délégué pour négocier cette affaire. On informa le conseil royal que l'entrevue n'aurait lieu ni à Clermont, ni à Château-Gay, mais qu'il pouvait choisir entre Pont-du-Château, Ennezat et Aigueperse : nulle concession n'étant obtenue, le *statu quo* continua.

Une cérémonie funèbre fit quelque diversion aux préoccupations pénibles qui agitaient les esprits. Le 14 mars, anniversaire de la mort du comte de Randan, l'évêque et l'abbé de Saint-Martin lui firent rendre les honneurs dus à son rang et à sa puissance. L'hôtel qu'il habitait était tendu de noir, ainsi que les rues qui conduisaient à l'église où devait se faire le service religieux. Les magistrats de la ville, les officiers de justice, le sénéchal en tête, une foule de capitaines et de seigneurs, le gouverneur et la garnison sous les armes assistèrent au *long-port* qui se suivit comme s'il se fût agi de la pompe du jour même des funérailles. La Commission menait le deuil. Les prêtres, devancés par la croix d'argent enveloppée de franges noires ; les pénitens avec leurs bailes portant les lanternes allumées et récitant le psautier ; les pauvres tenant à la main un cierge à banderolle de crêpe ; la garde

de Canillac marchant, l'arquebuse renversée, mèche éteinte, monorions couverts, et des députations du voisinage formaient la masse du cortège. Le poêle aux quatre coins était relevé par deux Consuls, le capitaine de Riom et le juge-mage ayant tous une écharpe de crêpe. La veuve du comte et sa mère, soutenues par leurs pages d'honneur, s'avançaient au milieu de pleureuses vêtues de blanc. Deux écuyers conduisaient, chacun par un côté du mors, le cheval de parade caparaçonné de velours noir, coupé d'une large bande de satin blanc écussonné aux armoiries de la famille de Larochefoucauld; les palefreniers vêtus de rouge se tenaient derrière. La lance, l'épée, la cotte d'armes, le haulme, les gantelets et les éperons dorés du comte étaient portés par ses anciens serviteurs : le secrétaire du cabinet soulevait un carreau sur lequel étaient déposés les ordres de son maître et le sceau de gouverneur au timbre de France. Enfin les officiers des terres de Randan fermaient la marche, habillés de noir. Les cloches, les canons des remparts, des décharges de mousqueterie mêlaient leur bruit majestueux aux symphonies lugubres exécutées sur des instrumens tout voilés, et le corps des États de la ville étendait régulièrement de chaque côté des rues ses files distinguées par la bannière des syndics.

Cette fête de deuil avait attiré à Riom un concours immense de curieux, malgré la sévérité de la

police et la difficulté de passer les portes. Le soir même de la triste solennité, une escouade du guet fut attirée par le bruit d'une rixe engagée dans une taverne du faubourg de Clermont : les soldats y surprirent un militaire étranger nommé Laforce et l'emmenèrent au corps-de-garde. Déjà pris de vin, cet homme se plaignit en des termes équivoques de la violence exercée contre sa personne, et menaça de se venger bientôt cruellement de l'outrage qu'on lui faisait subir en le retenant comme un perturbateur du repos public. Sa tête, brouillée par les fumées de l'ivresse, s'égara facilement. Il prononça des mots sans suite, garda un silence obstiné quand les premières questions lui furent faites, et avoua enfin qu'il s'était glissé dans la ville à la faveur de la confusion occasionnée par la foule se pressant pour entrer, et qu'il était l'agent de grands personnages : il nomma plusieurs fois le marquis d'Allègre dans des discours aussi incohérens qu'extraordinaires pour ceux qui les entendaient. Après l'avoir excité à des aveux qu'il multipliait tout en protestant du secret inviolable qu'il avait juré de garder, le chef de poste le conduisit auprès de Canillac et fit part à ce dernier des raisons qu'il avait de croire que Laforce était un émissaire des Royalistes. Le gouverneur le reçut avec un air gai, ouvert ; quoique très agité par ce qu'il venait d'apprendre, il conserva les apparences d'une entière liberté d'es-

prit. Écoutant avec intérêt les plaintes que renouvela Laforce contre l'escouade qui l'avait arrêté, feignant de partager son indignation d'une conduite qui devenait offensante pour un brave soldat auquel on devait une généreuse hospitalité, Canillac promit de consigner le corps-de-garde, de destituer le chef : en même temps il sortit sa bourse et l'offrit à l'étranger. Cet accueil bienveillant, cette générosité inattendue produisirent une sensation si vive sur Laforce qu'il se jeta en chancelant aux pieds du marquis, les embrassa avec des larmes et lui découvrit une conspiration contre la ville et contre sa personne. Il raconta que des Riomois de l'Union avaient retiré chez eux quatre soldats royalistes qui devaient, aidés de plusieurs conjurés, forcer la garde des portes et s'emparer de la cité. Il désigna comme étant du complot quatre archers du prévôt et un suisse. Il ajouta même que, sous la promesse de cinq cents écus, il s'était chargé de poignarder l'évêque de Clermont et, dit-il avec hésitation, « le gouverneur le premier. » Cette déclaration épouvanta Canillac ; il demanda d'une voix émue à Laforce s'il répéterait devant la Commission tout ce qu'il venait de confesser. Le soldat répondit affirmativement sans hésiter, mais il sollicita sa grâce pour prix de sa révélation : elle lui fut accordée sans difficulté. Alors la Commission mandée en hâte se réunit chez le gouverneur et entendit le

récit de Laforce qui n'oublia aucune des circonstances déjà détaillées au marquis. Son ivresse commençait à se dissiper; quoiqu'il sentît quelque remords de sa trahison, il se voyait trop avancé pour reculer; il sacrifia son honneur à sa vie et à l'espérance de fortune qu'on lui avait laissé concevoir: il désigna d'Allègre comme l'ame du complot et compromit des personnes de la première distinction dans Riom. La Commission envoya sur-le-champ le capitaine de ville chez les habitans indiqués par Laforce ; ils furent saisis et amenés avec les archers et le suisse. On les confronta tous : les archers et le suisse confondus, en voyant Laforce, balbutièrent de pauvres excuses qui accusèrent leur culpabilité. Les habitans nièrent avec véhémence avoir trempé dans la conspiration : ils attestèrent qu'ils ne la connaissaient pas, et s'étonnèrent, avec beaucoup d'audace et une certaine fierté, qu'on pût, sur le témoignage d'un misérable, les insulter injustement et les croire capables d'approuver la noirceur d'une entreprise comme celle dont ils étaient en ce moment pour la première fois instruits. Laforce répondit vivement qu'il avait vu leurs noms sur une liste que le marquis d'Allègre lui avait fait lire avant de l'expédier à Riom ; qu'il avait reçu ordre de rejoindre dans leur logis les quatre soldats qui y étaient cachés depuis plusieurs jours, et qu'il n'attendait qu'une heure

plus avancée de la nuit pour se rendre auprès d'eux lorsque le guet s'était emparé de lui. La perquisition faite au domicile des Riomois n'ayant produit aucune découverte, la Commission ne vit pas de charges suffisantes contre eux et néanmoins les retint jusqu'à plus ample informé. Les archers et le suisse furent déclarés coupables et immédiatement étranglés dans une salle basse de l'hôtel : ensuite on porta leurs cadavres sur la place publique où l'exécuteur des hautes-œuvres les pendit par un pied comme on faisait aux traîtres. Pendant ce temps les Consuls avaient distribué des troupes vers chaque quartier, des recherches minutieuses s'opéraient dans les maisons suspectes, et le crieur annonçait, au son de la trompette, les mesures les plus sévères contre les étrangers qui pénétreraient dans la ville. Laforce fut renvoyé le jour même. Ce complot n'eut pas d'autres suites (1).

Le consul Chaptard était parti pour Lyon et pressait Nemours de mener son armée en Auvergne. Le duc obtempéra à ses instances : il donna l'ordre de départ aux capitaines d'avant-garde et déclara que le reste des troupes suivrait de près. Chaptard revint en poste porter cette assurance à la Commission qui pria Canillac de nommer des officiers pour préparer les approvisionnemens. Mais

(1) *Arch. de Riom.*

encore une fois les événemens changèrent le projet des Ligueurs lyonnais. Nemours ne put pas même séjourner à Lyon ; de tous les points on l'appela pour protéger l'Union visiblement affaiblie dans de nombreuses villes. Il se rendit en Bourgogne où il jugea que sa présence était le plus nécessaire, et il ne fut pas plus tôt parti que les Dauphinois se jetèrent sur le Lyonnais et pénétrèrent jusqu'en vue du faubourg de la Guillotière (1). Traversant le Rhône, ils attaquèrent Givors, l'emportèrent, se répandirent dans le pays, et ne repassèrent le fleuve qu'après avoir essuyé un échec près de Dargoire. Cette excursion des Dauphinois se lia à des attaques tentées par les Royalistes sur diverses places du Bas-Pays. De son côté, Canillac avait quitté Riom et assurait par de rapides opérations les localités ligueuses qui voulaient se détacher du parti. Le sergent Laroche surprit le fort de Davayat et demanda à la Commission des munitions de guerre pour se maintenir dans cette utile position : on décida, après délibération, que le fort serait rendu aux habitans. Le prévôt des maréchaux, Daniel, se rendit à Davayat et communiqua la décision au sergent qui ne voulut point s'y soumettre. Pour les besoins de sa troupe, il enleva les bestiaux de Charbonnières-les-Varennes : les propriétaires ré-

(1) Clerjon, *Hist. de Lyon*.

clamèrent aussitôt justice auprès des Consuls qui les engagèrent à attendre que le gouverneur fût rentré dans Riom. La puissance municipale n'allait pas plus loin contre les hommes d'armes insoumis. Le capitaine Lacroix occupait Cebazat avec d'excellentes troupes : Nemours, qui connaissait sa valeur et sa capacité, voulait se l'attacher pour s'en servir dans les plus sérieuses entreprises. Il lui envoya une commission qui lui donnait pouvoir de joindre à ses soldats une compagnie de chevau-légers dont la levée serait provisoirement aux frais de Riom. Lacroix se présenta avec sa lettre de créance, mais on lui témoigna de la défiance et on le força de prêter serment à l'Union avant d'être introduit. Irrité de ce procédé, le capitaine ne s'arrêta pas dans la ville et se mit en course aux environs sans prendre aucune instruction, sans rendre aucun compte. Il fit des prises considérables et importantes. Le conseil royal demanda de Clermont restitution de ces prises comme étant faites contre le droit des gens, la trève expirée ayant été tacitement renouvelée par les pourparlers de paix : on répondit au conseil avec une semblable réclamation applicable à des chefs royalistes et on se reprocha mutuellement l'inexécution des conventions et la mauvaise foi dans les actes réglementaires qui devaient servir de loi à tous. Une lettre du duc de Nemours du 30 juin, annonçant aux Consuls sa prochaine arrivée,

répandit la joie dans la ville et donna aux troupes une ardeur extraordinaire. Canillac en profita pour les mener contre Vichy où elles entrèrent après un combat sanglant qui coûta la liberté au commandant royaliste. Ce succès stimula le marquis de Chazeron : il s'entoura des capitaines Rivoire, Vrance et Bouquestraud et marcha droit sur Vichy, après avoir assemblé une très forte division d'infanterie et préparé une formidable artillerie de siége. La ville fut inutilement foudroyée pendant plusieurs jours. Le 20 juillet, à 10 heures, Chazeron ordonne l'assaut : le commandant ligueur l'attendait avec fermeté; vieux guerrier, il appréciait ses ressources, connaissait les braves qui lui obéissaient et ne doutait pas de repousser les efforts des assaillans : l'élan du courage démentit le calcul de l'expérience. Les Royalistes brisèrent tous les obstacles, escaladèrent avec une admirable intrépidité, couvrirent le rempart de leurs blessés et de leurs morts, soutinrent une mêlée qui se changea en carnage, mais plantèrent leur étendard sur les murs réduits. Vichy fut emporté à midi; la garnison ligueuse, réduite de plus de moitié, resta prisonnière après avoir mis bas les armes et livré ses pièces et ses drapeaux; son chef était tué. La nouvelle de cette action glorieuse des Royalistes fit éclater des divisions intestines et ajouter une défense de plus à celles qui déjà changeaient la ville en prison d'état :

« Quiconque recevra des lettres venant des lieux non ligués, sans les communiquer aussitôt aux Consuls, sera, quelqu'il soit, chassé des murailles. » Une impression de panique gagna le peuple et le poussa en foule au pied des autels. On convoqua un conseil où la majorité voulut qu'on recourût à Dieu par des prières que la Commission ordonnerait trois fois la semaine « affin d'obtenir la miséricorde divine, les mardy, mercredy et vendredy, et à cet effect l'on préviendra MM. du chapitre de Sainct-Amable d'annoncer ces prières par le son de la grosse cloche. » Les quarteniers eurent ensuite mission de faire une brusque visite domiciliaire dans toutes les maisons sans exception, de s'enquérir du nom, de la profession, du lieu d'habitation des étrangers qui y seraient découverts et de faire aux Consuls un rapport quotidien. Aucun soldat inconnu ne put entrer à Riom sans qu'un gentilhomme ou un capitaine ne se portât sa caution. Les étrangers mariés dans la ville furent tenus de prêter serment entre les mains des Consuls, sous peine d'expulsion. Quoique les munitions de guerre diminuassent, et malgré la difficulté de les renouveler suffisamment, on dut expédier au capitaine Lacroix, menacé dans Cebazat par la garnison de Clermont, trois quintaux de poudre, six mousquets et vingt-cinq livres de plomb; un secours d'hommes accompagna ce petit convoi. On dépêcha l'actif

Chaptard et son collègue Rigaud auprès du duc de Nemours, qui se trouvait au Puy, pour le conjurer de venir à Riom s'il ne voulait voir bientôt toute la province aux mains des Royalistes. Ces deux députés refusèrent d'abord à cause des périls du voyage ; on insista, on les pria de partir au nom du salut commun, on s'engagea à payer leur rançon au cas où ils seraient faits prisonniers : une forte somme empruntée leur fut remise pour les défrayer. Arrivés au Puy, ils trouvèrent le Velay en feu. Une lettre de secours adressée à Riom et à Billom parvenait dans ces deux villes le jour même de leur départ. Anne d'Urfé avait écrit de Montbrison pour exprimer la détresse où il se trouvait : Clermont de Chastes, le capitaine Chambaud réduisaient les Velauniens à l'extrémité ; d'Espaly fortifié, ils fourrageaient les environs de la ville. Nemours accourut avec de forts détachemens et rétablit les affaires. Il présida le grand conseil au Puy le 27 août : placé sur un fauteuil élevé qui ressemblait à un trône, il déclara aux dignitaires de l'Église, aux officiers de justice, au corps municipal et aux gentilshommes qui l'entouraient que tout ce qu'il ferait serait avoué par le lieutenant-général du royaume, duc de Mayenne. Ses paroles firent renaître l'espérance dans l'assemblée et sa présence rendit à l'Union plusieurs villes qui furent abandonnées de leur garnison royaliste. Il se mit ensuite en route pour

l'Auvergne, à la tête des troupes qui se trouvaient dans le Velay au nombre de dix mille hommes, dont deux cents de cavalerie (1). Chaptard et Rigaud le précédèrent d'un jour et disposèrent son logement dans le château de la ville. Le duc quitta le Puy pour Riom le 15 septembre : son approche fit violer un réglement qui venait d'être accordé par la Commission et le conseil Royal au sujet du libre labourage et de la pâture des bestiaux hors des murs. La province trembla en apprenant qu'elle allait être foulée par une telle armée ; elle trembla surtout lorsque le bruit se répandit tout-à-coup que le maréchal d'Aumont, à la veille d'entrer dans le Lyonnais avec son lieutenant, s'était séparé de celui-ci pour venir défendre l'Auvergne contre Nemours. Il semblait que, jaloux de voir la guerre grandir, les capitaines se dépêchaient de butiner, de marauder, de détruire, pour ne laisser que le moins possible aux deux généraux en chef devant lesquels il faudrait que leurs soldats cédassent le terrain. A Ambert, Basset faisait une fortune considérable dans cinq expéditions qui vidèrent les coffres des plus riches seigneurs peut-être du Bas-Pays. Le château de Montboissier (2) où résidait un représentant d'une des plus anciennes et des plus illustres maisons de

(1) Les d'Urfé. — La Ligue. — 1591.
(2) *Mons Buxerius.* — *Anc. Chart.*

la province, un de ces *Mauricii* qui comptaient des princes souverains au nombre de leurs aïeux (1), le château était abondamment pourvu de toutes ressources et renfermait des sommes considérables que le vieux et avare seigneur y amassait depuis longues années. Bien défendu par ses murailles, entouré de braves vassaux qui, au premier signal, se réunissaient à Cunlhat, chef-lieu de sa terre, il n'avait jamais été sérieusement attaqué; l'ouragan des dissensions religieuses n'avait battu que faiblement le pied de ses bonnes tours : il se croyait en sûreté. Le capitaine Basset chercha à le surprendre au sein de ce repos qui endormait sa vigilance. Il envoya un détachement pour hasarder une saucisse (2) et enlever le château par un coup de main. Cette tentative réussit: le château fut en un clin d'œil envahi par les Royalistes et pillé. Le seigneur n'eut que le temps de fuir par un escalier dérobé; il alla rejoindre Canillac qui était son parent. Le château de Saint-Bonnet-le-Chastel, situé dans les montagnes orientales de l'Auvergne, entre Saint-Germain-l'Herm et Arlanc, ceux de Montpeloux et de La Roue dont la justice s'administrait à Saint-Anthême, et le donjon de Moncelard tombèrent plus

(1) *Cartul. de Sauxillanges.* — Prohet. — *Act. de* 1271 *et de* 1351.

(2) Rouleau de poudre enfermé dans de la toile, auquel était attachée une fusée servant d'amorce pour faire jouer les petites mines qu'on creusait rapidement sous les portes des châteaux et des tours.

difficilement au pouvoir de Basset. Le seigneur de Montcelard se défendit intrépidement, mais le 15 juillet il fut forcé de rendre son épée et fait prisonnier. Les Royalistes l'emmenèrent à Ambert. Son neveu Pierre de Lafarge de Montcelard s'étant interposé pour traiter de sa rançon, le châtelain regagna sa résidence saccagée et mourut bientôt après en l'instituant son héritier « à cause de ses soings prins au rachapt de sa personne prinse captifve par yceux de la garnison d'Ambert (1). » A Langeac, ancienne baronnie, capitale du Langeadois (2), à sept lieues de Saint-Flour, le capitaine d'Anglot, huguenot, avait, le 7 septembre 1590, fait jouer le pétard du côté de la porte Aiguère pendant que la ville était plongée dans le sommeil, « lequel ne porta point coup par la grâce de Dieu et la particulière assistance de Nostre-Dame, renversa toutefois les maisons qui étoient vis-à-vis de la muraille, ladicte muraille estant demourée en son entier. Monseigneur de Charençon se trouva le premier en chemise, les armes à la main, à l'endroit où le pétard avoit joué, pour au péril de sa vie, repousser l'ennemy. » Le religionnaire oublia son premier échec et revint à la charge : il obtint un peu plus de succès. Ayant pénétré dans les premières rues, il com-

(1) *Testament du seig. de Montcelard*, communiq. par M. Chapot Laroche, maire de Saint-Julien-de-Coppel).

(2) *Testam. de Raym. I.* (961)

mençait à piller quand les habitans le refoulèrent avec perte. Comme pour la première fois, « en recognoissance d'un tel bénéfice, la ville portoit tous les ans en mesme jour la procession à cet endroit-là. (1) » A Bonnebaud, dans les montagnes occidentales; à Tortebesse, près d'Herment; à Lignat, voisin de Pont-du-Château, il y eut aussi des coups de main qui auraient mieux convenu à des chefs de bandits qu'à des guerriers dont le nom avait acquis une certaine réputation sur de périlleux champs de bataille. Guillaume de Blanzat, seigneur de Lignat (2), avait répondu à un parent qui sollicitait la donation de sa terre, par ces mauvais vers qu'il fit écrire sur la porte du château :

Icy a passé et passera
Guillaume de Blanzat,
Seigneur de Lignat,
Tant qu'il vivra.

Pour ne pas quitter sa demeure, le châtelain épuisa sa cassette et engagea une partie considérable de ses domaines. A ce prix, il put rester jusqu'à sa mort *seigneur de Lignat* (3).... Mais il est inutile et il serait oiseux de consigner tous les incidens de ces hostilités de détail. Rentrons dans les faits généraux.

(1) J. Branche, *Amalthée*. (Communiq. par M. D. Branche, homme de lettres à Paulhaguet).

(2) Autrefois *Lugnat*. — *Donat de Philip. Aug. à Robert, év. de Clairm.*

(3) *Trad. or.* — Chab.

Charles Monsieur (1) avait fait une courte incursion en Provence où l'appelait le sire de Village qui opérait difficilement une impuissante diversion royaliste contre les secours du duc de Savoie demandé par le parlement d'Aix. Le duc était en marche pour la vieille capitale qui voyait avec joie les régimens savoyards groupés sur les collines longeant la Durance; Marseille, du haut de son golfe, agitant les flammes, les banderolles à croix, avait applaudi à ses galères pavoisées aux couleurs du généreux allié et ouvrait l'arsenal à son premier consul pour reprendre le monastère de Saint-Victor occupé par Village; Arles, de son banc de roches dominant la rive gauche du Rhône, se penchait avec amour vers Lyon qui partageait toutes ses sympathies et toutes ses croyances; la Provence entière soulevait toutes ses cités municipales et proscrivait Henri : devant une telle organisation, le grand-prieur ne jugea pas prudent de se hasarder, et il regagnait son gouvernement avec le projet arrêté de faire le siége de Riom et d'y écraser la Ligue sous son foyer de fanatisme. Un succès important dans le Lyonnais ou la Bourgogne pouvait rendre à l'Union auvergnate sa première splendeur ; et la Bretagne,

(1) C'était le nom populaire sous lequel le grand-prieur était désigné. Il changea son titre de *comte d'Auvergne* contre celui de *duc d'Angoulême* lorsque Marguerite de Valois fut rétablie par le Parlement en possession du *comté d'Auvergne*. (Arrêt du 17 juin 1606).

l'Anjou, le Maine, le Languedoc, même la Normandie, tout le Midi de la France se remuaient avec fracas à l'approche de l'armée wallone qui traversait pour la deuxième fois avec l'habile duc de Parme (1) les champs fumans de la Picardie. Le capitaine Lacroix apprit que le gouverneur royaliste avait couché à Vic-le-Comte : craignant tout pour Riom ouvertement menacé, il exprima le besoin de se mettre sur un pied respectable à Cebazat qui était le boulevard de Riom et demanda une fourniture de cinq quintaux de poudre, cinquante piques, vingt-cinq mousquets, cinquante pics à pioche, etc., et deux pièces de campagne. Il pria aussi qu'on lui envoyât un chirurgien pour panser les blessés, car si un engagement avait lieu avec le comte d'Auvergne, il devait être sanglant. On ne put satisfaire qu'à une partie de ses réclamations : une petite pièce montée, quatre arquebuses à croc, de la poudre, des pics et autres menus engins furent avec difficulté mis à sa disposition, mais Canillac détacha cinquante hommes qui vinrent se joindre au capitaine. Sur les avances encore de Riom, les autres garnisons rapprochées augmentèrent successivement leur effectif et leurs munitions. On redoutait tellement une attaque à l'improviste que les bourgeois ne purent, sans encou-

(1) Alexandre Farnèse.

rir condamnation à un écu d'amende, sortir de chez eux sans être armés. Les artisans, les ouvriers de tous corps de métiers devaient avoir leurs armes dans une armoire prêtes au premier son du tocsin. La Commission fit vaquer nuit et jour à la garde des murailles (1).

Après la reprise du fort de Vensat, l'intendant-général était parti pour aller au camp du roi : le gouverneur désigna le capitaine Chappes afin de commander à Aigueperse. Nemours venait; sa direction portait sur cette ville. Une lettre du grand-prieur à cette occasion donna un avis positif aux Consuls; il écrivit le 27 septembre : « L'ennemy s'approche, je suis très assuré qu'il se va emparer de votre ville et du château de Montpensier; pour le prévenir, je vous envoye M. de Chappes avec sa compagnie pour vous défendre. J'ai ordonné son entretien sur les deniers de S. M.; vous ne fournirez que les logis, ce qui ne sera que pour peu de temps (2). » Chappes conduisit avec lui à Aigueperse soixante cuirassiers et cent arquebusiers : il mit tout en œuvre afin de fortifier la ville ; il fit nettoyer les fossés à l'Est, dresser un éperon vers la porte Saint-Nicolas et bâtir une esplanade jusqu'au ruisseau de Buron traversant la cité au quartier de la Chaussade. Par

(1) *Arch. de Riom.*

(2) *Arch. d'Aig.*

malheur pour le parti royaliste, le comte d'Auvergne rappela près de lui ce capitaine qui ne laissa à Aigueperse qu'une faible garnison de vingt arquebusiers. Chappes était à peine parti que le duc de Nemours se présenta avec son armée et son artillerie, décidé à anéantir la ville si elle ne se rendait immédiatement. C'était le 27 octobre au soir. Les habitans furent impérieusement sommés d'ouvrir les portes et de se remettre à la discrétion du chef ligueur. Ils prirent conseil des gens de guerre restés dans leurs murs et envoyèrent au prince des députés chargés d'entamer une négociation. Les pourparlers furent bientôt terminés : le duc voulut que la ville retirât sa garnison des murs et baissât ses ponts-levis en signe de confiance; il promit de ne pas entrer et de passer outre sans faire aucun acte d'hostilité et sans laisser de garnison; en cette considération, Aigueperse s'obligeait à payer une somme de six mille livres. Contre la foi de cet engagement, le duc s'empara du château de Montpensier (1) dont la position était des plus importantes, sur un monticule dominant une plaine immense vers l'extrémité Nord-Est de la petite Limagne. Le capitaine Poulignat qui l'occupait se rendit devant les forces si supérieures qui se dévelop-

(1) Démoli en 1637 par ordre du cardinal de Richelieu : il n'en reste aujourd'hui que la butte qui le supportait et qui, par sa teinte jaunâtre, se fait apercevoir de très loin.

pèrent autour de la place. Nemours vint alors loger son armée dans les faubourgs d'Aigueperse. Il demanda le lendemain d'entrer en ville pour la parcourir seulement et s'en retirer aussitôt la visite faite. On condescendit à ses désirs : comment refuser ? Le duc entra suivi de capitaines d'escorte et des seigneurs de sa suite, mais il alla du même pas s'établir au château et y séjourna trois jours, après avoir été rejoint, à diverses reprises, par le plus grand nombre de ses troupes. Au mépris encore de sa promesse de ne pas laisser de garnison à son départ, le prince logea les capitaines Barnoullet, Roseau, Normand, Bourdenache et Brimanlieu avec leurs compagnies fortes de cinquante arquebusiers chacune. Il installa le chevalier Dailly pour gouverneur, en lui laissant le commandement de trente cuirassiers, et mit enfin une garnison à Montpensier. Huit jours après s'être éloigné, il renforça encore ces troupes du régiment de La Castillière et de celui de Martilly. Il serait difficile de faire un tableau exact des désordres auxquels se portèrent les soldats pendant l'espace de trois mois qu'ils demeurèrent à Aigueperse. La vérité la moins sévère et la plus froide paraîtrait de l'exagération devant les pillages, extorsions et ravissemens qui marquèrent chaque journée de cette désastreuse occupation. Les garnisaires vécurent à discrétion, commirent des vexations criantes, abbatirent les maisons élevées sous prétexte

qu'elles servaient de fortification et livrèrent aux flammes une partie des faubourgs. Ils profanèrent les cimetières, violèrent les sépulcres et les tombeaux dont on retira les cadavres décomposés et les ossemens blanchis pour les abandonner aux injures de l'air, à la dent des bêtes sauvages. Cette infâme soldatesque osa, en chantant des refrains contre le *puant bouc* (1), élever des remparts et creuser des tranchées sur la fosse des morts ! Pendant ce temps, le duc de Nemours s'était porté avec promptitude vers les villes royalistes d'une défense faible et les avait soumises. Après diverses courses couronnées de succès, il accorda une suspension d'armes d'un mois à la province : un message en informa les consuls de Riom et leur apprit que cette trève différerait son arrivée dans leurs murs (2). Le comte d'Auvergne la ratifia et la signa à Clermont, ce qui n'empêcha pas les Royalistes de se saisir du château d'Orléat et de celui de Randan.

Cependant le maréchal d'Aumont avait passé la Sioule et se disposait à mettre le siége devant Saint-Pourçain où les Ligueurs s'y étaient rendus momentanément les plus forts par des intelligences et la corruption : de là l'armée royale devait marcher sur Aigueperse. Ce mouvement fit que la suspension

(1) Les Ligueurs de Paris avaient donné cette impertinente qualification à Henri IV. — *Arch. de Sim.* (*Mém. à Phil. II*).

(2) Lettre du duc de Nemours du 6 novembre. — *Arch. de Riom.*

d'armes ne s'observa point. Néanmoins, le 20 novembre on échangea les prisonniers et on se rendit réciproquement les bestiaux enlevés. Mais l'investissement de Saint-Pourçain redoubla l'alarme des Riomois, qui comprirent que le maréchal les avait pour but de son expédition. Au lieu de ranimer la première énergie insensiblement éteinte, cette certitude d'un danger imminent jeta la ville dans un abattement misérable, la ville ligueuse, tandis que les Royalistes s'applaudissaient tout haut de la délivrance prochaine dont l'armée royale faisait concevoir l'heureuse espérance. Tout le monde d'ailleurs était las de cette guerre interminable qui coûtait tant d'or, tant de larmes et de sang. A part la Commission et les chefs militaires qui montraient du cœur en présence de l'orage dont ils devaient recevoir les premiers coups, le zèle des citoyens-unis était complétement anéanti. Une apathie insoucieuse pesait évidemment sur les devoirs les plus impérieux. Il ne se faisait plus aucune garde. Les capitaines de quartiers n'étant pas obéis avaient de dégoût déposé leur épée. Quelques mesures d'ordre et de prévision cherchèrent inutilement à pallier ces symptômes d'agonie et à rompre cette torpeur générale ; l'engourdissement résista aux arrêtés : avec lenteur, avec indifférence le recensement des farines eut lieu et l'injonction à chaque habitant de faire provision pour deux

mois le suivit inutilement. Le marquis de Canillac offrit ses services en personne avec vingt-cinq cuirasses, mais il ne pouvait se charger de l'entretien et la ville épuisée n'en avait plus les ressources. Il fallait bien que les privations se fissent cruellement sentir, puisque le 1er décembre, le curé de Saint-Amable et le prieur de Saint-Jean furent priés, au nom de la ville, « de ne administrer le Sainct-Sacrement de Mariage par cy-après à aucuns laboureurs ne à autres gens meschaniques sans mandement des sieurs Consuls. » La misère devint si grande qu'il était nécessaire d'être compris au rôle de la Taille, pouvoir suffire à l'imposition des deniers levés sur le peuple, pour se marier ! On redoutait la famine ; toutes les bouches inutiles furent écartées et plusieurs centaines de malheureux, des vieillards courbés sous le poids de l'âge, des hommes infirmes, des femmes, des enfans, rebut d'une population affamée, chassés brutalement, poursuivis dans la campagne par des pelotons de soldats qui faisaient feu à leur moindre halte, errèrent misérablement çà et là, ne trouvant pas toujours ce pain de l'hospitalité qui allège les haillons de la mendicité et rend moins durs les coups du malheur. Le besoin, la lassitude, le désespoir et le fer ennemi ôtèrent le dernier souffle à ces tristes victimes qui, êtres livides et décharnés, apparaissaient comme des ombres dans les villages écartés. Ces saintes

maisons de prêtres, ces couvens mystérieux, ces confréries pieuses, qui jusque-là avaient été entourées de tant de respect et de vénération, furent visités brusquement et fouillés par des mutins qui crièrent au scandale avec des voix émues de colère, d'indignation et vomissant le blasphême et l'imprécation. « On fit une suite par les maisons des prêtres, les *femmes* (1) desquels et leurs enfans seront chassés hors la ville avec défense de ne plus entrer en ycelle sous peine du fouet (2). » Cet acte fut applaudi par le peuple qui, dans tout autre temps, fermant les yeux à l'évidence, l'aurait regardé comme un sacrilége.

Pendant que ces faits se succédaient, un mouvement démocratique avait éclaté dans Paris et allait communiquer sa secousse à la province. Les chefs populaires des halles et des métiers, poussés par des convictions ardentes, ne voyaient point sans frémir l'union catholique aux mains du parti négociateur. La répression et la terreur furent leur suprême recours. Excités par le duc de Parme, les Seize concentrèrent tous les pouvoirs ; ils se fondent dans un conseil secret qui prend le nom de conseil des Dix ; des attroupemens nombreux sont lancés contre l'habitation des citoyens suspects au bureau muni-

(1) Le mot du texte est changé.

(2) *Arch. de Riom.*

cipal ; des décisions fougueuses sont prises. Le Parlement, dénoncé comme traître, est signalé à l'irritation populaire : Bussy-Leclerc, à la tête des Dix, prononce l'arrêt de mort du président Brisson, du conseiller Larcher et de Tardif, conseiller au Châtelet : c'étaient à ses yeux l'expression de la faiblesse et de la couardise dans la judicature (1). Des listes de proscription circulent de toutes parts et, devant la bourgeoisie épouvantée, aux acclamations de la multitude , le docteur de Sorbonne Boucher s'est écrié : « Il était temps de jouer des couteaux ! (2) » Mayenne campait alors à Laon : quittant précipitamment l'armée , il entre dans Paris avec des soldats fidèles, et calcule les coups qu'il va porter à la révolution populaire qui présage la chute de la maison de Lorraine. Il ose, il est hardi, décisif. S'étant emparé de la Bastille, grâce à la peur de Bussy-Leclerc qui la commandait, le lieutenant-général du royaume arme tous les bourgeois, s'assure des postes principaux, des hauteurs importantes, et fait en une nuit main-basse sur les chefs populaires qui sont pendus dans une salle du Louvre. Mais le peuple n'approuva pas cette exécution : voyant qu'elle était le commencement d'une contre-révolution qui préparait

(1) Capef.

(2) Lacret.

l'entrée d'Henri IV, il insulta le bureau de la ville et menaça de sa terrible justice les parlementaires qui substituaient une administration sans principes, sans force, sans unité, à cette dictature qui avait de la volonté, du courage, de l'action, de solides bases dans la démocratie municipale, ame et vie de l'Union. Il importait beaucoup de ne pas laisser répandre au-dehors, dans les cités amies, ces démonstrations improbatrices : le conseil de ville réorganisé fit partir une circulaire dans laquelle le peuple de Riom lut avec colère et la bourgeoisie avec joie que « Monseigneur de Mayenne pour prévenir tous remuemens et séditions cy-après, a pris et reçu le serment en présence de MM. de la Cour, de tous les colonels, capitaines, lieutenans et enseignes, pour luy rendre cy-après obéissance, et aux magistrats, et ne prendre jamais les armes sans leur autorité et commandement, au contraire s'opposer et courir sus à toutes personnes qui l'oseront entreprendre (1). » Le duc de Nemours, qui toujours tendait à signaler Mayenne comme l'homme de la contre-révolution frayant la marche à Henri IV, se servit avec adresse des impressions défavorables au lieutenant-général de la couronne de France. D'ailleurs il ne cachait plus l'indépendance princière à laquelle il aspirait. Pour l'Union auvergnate, la tête

(1) *Reg. de l'Hôt.-de-Vil. XIII.* — Cap.

et le bras, c'était Nemours : Mayenne y était honni, méprisé. En portant la guerre en Auvergne, le duc avait sauvé Riom de l'attaque des Royalistes. Le marquis de Saint-Sorlin et lui faisaient preuve d'un dévoûment rare pour la Commission : ils la traitaient avec une déférence feinte qui l'avait rendue servile. Ils entretenaient leurs troupes à leurs frais. Ils oubliaient les grands intérêts qui demandaient leur présence continuelle dans le Velay et le Lyonnais, afin de se consacrer exclusivement à ceux attachés à la position devenue critique de Riom : la ville songea à les dédommager des sacrifices auxquels ils voulaient bien consentir, en cherchant à faire un emprunt de douze à quinze cents écus destinés à leur être offerts en présent par l'intermédiaire de l'argentier (1) du duc. Une assemblée se tint au palais de Justice; il y avait près de cent personnes : parmi elles, on remarquait l'évêque de Clermont, l'abbé de Saint-Martin, les seigneurs de Saint-Hérem, du Monestier et de Saint-Vense. Vingt-quatre commissaires de la ville furent nommés : ils devaient réaliser la somme promptement, à cause du départ prochain des auxiliaires appelés devant Saint-Pourçain. Leurs efforts et leur zèle ne produisirent que de minces résultats. Le duc était à la veille de s'éloigner à la tête de quatre

(1) Officier qui tenait le coffre-fort.

cents chevaux d'élite et de deux régimens de gens de pied (1) pour couper une division royaliste et la neutraliser pendant la bataille qu'il allait présenter au maréchal d'Aumont; il fit comprendre à la Commission l'importance de son plan d'opération et l'urgence de la levée de deniers déterminée; on lui apprit qu'une faible somme seulement avait pu se trouver ; on lui laissa deviner que l'emprunt risquait de ne jamais s'effectuer entièrement. Alors le prince jeta le masque et exigea ce qu'il avait d'abord laissé à la générosité des Riomois : il décerna contrainte sur les Consuls. On se réunit une seconde fois pour décider que les principaux habitans seraient imposés, puisque la contribution volontaire, malgré les plus belles espérances et les promesses les plus positives, ne s'élevait point au tiers de la somme annoncée. Il fallut même ordonner une perquisition armée dans les greniers des royalistes, afin de remplir une réquisition de grains pour l'armée de Nemours. Le commissaire-général des vivres attendait dix mille pains de munition et dix poinçons de vin à Aigueperse. Ces nouvelles exigences donnèrent lieu à des collisions où périrent deux soldats de la garde urbaine. Le duc ne réussit pas dans sa tentative et dut se borner à escarmoucher avec la division qu'il désirait fort sé-

(1) *Lettre d'Anne d'Urfé.*

parer du corps d'armée. Le maréchal était sur ses gardes et en nombre. Voyant que la possession de la province allait se jouer dans une grande affaire, Nemours commanda aux seigneurs auvergnats d'enlever les chevaux à leur portée, d'engager leurs vassaux et de former des escadrons à tout prix. Il fit courir d'Urfé dans le Forez et le chargea d'écrire à Montbrison aux échevins de Lyon pour réclamer en son nom quatre milliers de poudre. « Vous ne sauriez en meilleure occasion, leur dit le bailli, faire paroistre la bonne voullonté que vous lui portez ; mais surtout la diligence est requise, car j'ai doupte que ceux de Sainct-Poursaint soyent pressez. Toutefois, le maréchal d'Aumont n'avoit point encores faict venir de pièces, qui me faict juger de deux choses l'une, ou qu'il prétend l'avoir par famine, chose qui sera fort malaisée, car elle estoit fort bien pourveue de vivres à se que m'a dict Monsieur de Neuvy, ou bien qu'il ne la veult point opiniâtrer. Mais il faut prendre touttes choses au pis, et croire qu'il le faira, et pour cest effaict ce disposer à lui faire lever le siége, à quoy mondit seigneur de Nemours est tout resollu, m'ayant renvoyé, et tous les messieurs d'Auvergne qui l'avoyent accompagné, pour faire nouvelles levées et les luy ramener en diligence, car il doict aujourd'huy estre de retour à Aigueperse. Et vous asseure que toute ceste noblesse estoit extrêmement bien disposée à l'assister.

Tellement que je tiens pour certain qu'il ne tire pas moins de sept à huit cens chevaux d'Auvergne, sans le secours que luy amène Monseigneur de Pompadour; et quant à moy, je partiray jeudi sans faillir pour l'aller trouver, car j'estime bien que nous donnerons une bataille si le mareschal d'Aumont opiniâtre Sainct-Poursaint... (1) » Cette bataille ne tarda pas à être livrée. D'Urfé avait rejoint le duc. Lastic descendait du Haut-Pays avec des troupes pleines d'ardeur. Canillac était en avant-garde à vue des remparts assiégés par l'armée royale. De nouveau la noblesse ligueuse s'était donné rendez-vous sous la tente de Nemours : elle voulait une éclatante revanche de Cros-Rolland. Le maréchal d'Aumont s'écartant un peu du confluent du Limon et de la Sioule, prit sa position avancée au point de la vallée qui découvrait le plus la ville; là, il attendit les ennemis, ses divisions concentrées. Les coureurs de Nemours parurent. L'action s'engagea. D'abord le maréchal eut le dessus : l'infanterie ligueuse donna avec mollesse et se dispersa à la première charge; la cavalerie fit mieux, mais elle essuya un feu d'artillerie qui ouvrit son front : deux serpentins et un fauconneau avaient servi le maréchal à merveille ; la *bataille* du duc de Nemours était vivement entamée ; son aile gauche

(1) *Corresp. avec les Cons. et Eschev. de Lyon.* — Arch. de Lyon.

avait plié, à l'exception d'un seul régiment qui tenait encore : toutprésageait la défaite des Ligueurs ; Lastic lui-même avait rejoint Nemours et d'Urfé pour régler l'ordre de retraite : c'est en cet instant que la fortune trahit d'Aumont, ce brave guerrier presque sexagénaire. Une caque ayant sauté par l'imprudence d'un artilleur, jeta l'épouvante et le désordre parmi les Royalistes. Il fut impossible de les rallier. C'est en vain que plusieurs capitaines parviennent à retenir leur compagnie ; c'est en vain qu'ils la ramènent contre les Ligueurs qui se croyaient vaincus, la panique l'emporte et des rangs entiers jettent leurs armes. Si un escadron de cuirassiers, appuyé de la réserve, n'avait noblement soutenu l'honneur des armes royales, la déroute eût été une effroyable boucherie ; mais une poignée de braves sauva les lâches qui fuyaient. Le destin de la journée s'était prononcé. Il était inutile de sacrifier les soldats qui combattaient encore : Le maréchal fit sonner la rentrée qui s'opéra en bon ordre jusque vers ses lignes ; il leva précipitamment le siége et quitta l'Auvergne. Nemours se reposa deux jours à Saint-Pourçain : et, guidé par Lastic, il porta aussitôt la guerre dans le Haut-Pays (1).

Couverte de troupes sous la direction de Canillac,

(1) *Les d'Urfé.* — Theil.

de d'Estaing, de Saint-Hérem et de Lastic, cette partie de la province échappa rapidement à toute influence royaliste. Le lieutenant du duc était d'Andelot, ce second fils de Coligny qui, fait prisonnier par Nemours au siége de Paris, s'était attaché à sa fortune, assez faible pour abandonner son drapeau par suite de quelques paroles sévères qu'Henri IV avait été forcé de lui adresser. Ayant eu avis que le seigneur d'Enghien préparait des entreprises dans les châteaux de Saillans et du Buisson, le prince donna ordre à Lastic de s'en emparer et de les faire raser sur-le-champ. L'audacieux ligueur les enleva d'assaut et les démantela : il fit aussi baisser le pont-levis du château du prieuré de Saint-Michel-de-Brossadour ; le seigneur de Gibertès y demeura gouverneur, et le remit, d'après traité, au seigneur de Jouvenroux pour le prieur Annet de Fontanges. F. de Dienne tenait en sa main les forteresses de La Voute, Lastic, Rouffiac, Coltines, Mont-Champ et quelques autres; il y exerçait l'autorité au nom du roi : le duc de Nemours le contraignit à lui remettre trois de ces places, à s'engager à ne plus porter les armes dans le Haut-Pays, à ne pas servir de six mois dans la Limagne, enfin à raser Coltines et Mont-Champ. Le changement des affaires d'état et la mort du seigneur de Dienne empêchèrent l'exécution complète de ces conventions. Une suite d'expéditions heureuses avait marqué les pas de

Nemours. Les capitaines royalistes s'éloignèrent ; les seigneurs résidens renoncèrent à la moindre manifestation hostile; les garnisons ligueuses occupèrent les postes principaux sans difficulté : l'Union revit les beaux jours de sa suprême puissance. Le parti du roi se crut abandonné, parce que Henri IV dépensait en négociations habiles le temps qu'il avait coutume d'employer aux siéges et aux batailles. Le pauvre Charles X avait vécu ; Mayenne parlait d'une convocation des États-généraux en conservant toute l'autorité; les prétentions à la couronne se montraient intrigantes, audacieuses, nombreuses ; Sixte-Quint était descendu dans la tombe en emportant la résolution de reconnaître Henri s'il abjurait ; le règne de son successeur, d'Urbain VII, n'avait duré que douze jours ; Nicolas Sfondrate, dissipant les trésors de Rome pour entretenir la Ligue franco-espagnole, avait porté la tiare dix mois dix jours, et sous le nom de Grégoire XIV, levé une armée italienne contre la France; Innocent IX passait au lit, épuisé et mourant, les quelques jours promis à son pontificat; Paris était plus que jamais révolté, Elisabeth semblait refroidie, l'Espagne ordonnait: quel devait donc être le sort du Béarnais au milieu de ce flot nouveau d'ennemis? Comment se déciderait la question d'avénement au trône français? Quels nouveaux sacrifices imposerait cet ébranlement destructeur qui déracinait sans relâche les

principes, dévorait les hommes, perdait les cités, pour asseoir enfin la société dans l'état normal qui lui était assigné par le maître des nations et des monarques? Aux guerres, aux convulsions, aux déchiremens des peuples, quelle voix sainte et inspirée devait dire : Assez de malheurs ! Telles étaient les craintes, les incertitudes du conseil de Clermont. Mais les amis du vaillant roi ne savaient pas que ses négociations lui donnaient une armée de quarante mille hommes , le faisaient reconnaître par la république de Venise, par la Ligue des Suisses, par plusieurs états d'Allemagne : l'empereur n'était plus implacable ; les Pays-Bas catholiques, la Hollande, le Danemarck, la Suède entraient dans l'alliance Navarroise ; Amurat lui-même, l'orgueilleux sultan, soudoyait les Musulmans d'Espagne, et les flottes barbaresques allaient menacer les sceptres sanglans de Philippe II !

Cette année 1591 valut encore à Henri IV une conquête aussi utile pour lui que la prise d'une ville fortifiée ou même peut-être le gain d'une bataille ; c'était celle d'un guerrier dont la valeur ne contenait pas toujours l'ambition avide. Le vicomte de Turenne, qui l'avait généreusement servi, penchait visiblement vers ce parti de seigneurs renommés que leur naissance, leurs talens, leur position militaire mettaient en première ligne dans le camp du roi ou de la Ligue. A l'exemple de Nemours et

de Mercœur, de Matignon et de d'Aumale, de vingt chefs, il rêvait une principauté indépendante : ses domaines dans le Querci et l'Agénois favorisaient ses brillans desseins. « Henri IV sut en prévenir les effets avec autant de magnanimité que d'adresse. Le vicomte de Turenne venait de lui rendre un service important; à la suite d'une habile négociation qu'il avait conduite en Allemagne, il amenait au roi un renfort de six mille Allemands. Henri se rendit à Sédan pour les recevoir; et le duché de Bouillon devint à la fois une brillante récompense pour Turenne, et un frein que le roi mettait à ses projets ambitieux. L'héritière de ce duché était Charlotte de Lamarck, dont le frère était mort en 1588, après avoir signalé sans succès son zèle pour la cause protestante. Il avait nommé le sage Lanoue (1) tuteur de la jeune sœur qu'il laissait son héritière. Rien n'eût été plus facile à Lanoue que d'acquérir une principauté en recevant la main de sa pupille; mais il était impossible qu'une telle vertu se démentît jamais. Ce fut le roi qui disposa de la main de Charlotte de Lamarck. Le vicomte de Turenne lui parut l'homme le plus propre à repousser l'invasion du duc de Lorraine, dangereux voisin de Sedan.

(1) Cet illustre *Bras-de-Fer* dont l'épée fut glorieuse et la plume véridique et distinguée : ses Mémoires se placent à côté de ceux de Joinville et de Comines; ses hauts faits d'armes le signalèrent comme un des premiers généraux protestans.

Il fit célébrer le mariage sous ses yeux. Mais quand il conduisait ce seigneur au lit de l'épousée, il fut étonné de le voir disparaître. Le vicomte de Turenne avait préparé une expédition pour cette même nuit. Il part, réussit, emporte la ville de Stenai, et vient le lendemain matin en présenter les clés au roi. « Ventre-saint-gris! je serais bientôt maître de mon royaume si les nouveaux mariés me faisaient de pareils présens de noces (1). » Dans cette circonstance remarquable, l'Auvergnat lutta de noblesse avec le Béarnais, et le duc se montra aussi grand que le roi. Par malheur cet héroïsme s'éclipsa dans la suite.

(1) Lacret.



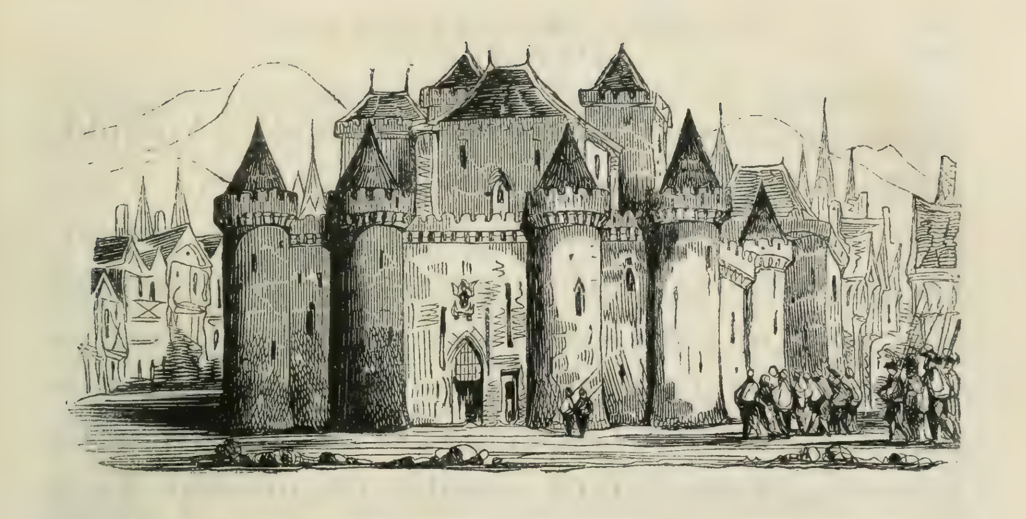




Moret av.t d'ap nature — Imp. de P. Desrosiers à Moulins — Normand f.ve sc.

S.T AMABLE.

Riom



Chapitre Troisième.

PRISE DE LEZOUX PAR LE CAPITAINE CHAPPES. — HÉROÏSME DE LAMOTHE-ARNAULD. — D'ALLÈGRE A SAUXILLANGES ET A SAINT-GERMAIN-LEMBRON. — DÉSASTRE SUR L'ALLIER. — CONSPIRATION A ISSOIRE. — ASSASSINAT DU GOUVERNEUR ET DE LA MARQUISE D'ESTRÉES. — BOURGEOIS DONNÉS A AIGUEPERSE EN PAIEMENT DE LA SOLDE DES GENS DE GUERRE. — RIOM. — RETOUR DE NEMOURS. — PRISE D'AMBERT. — LE PARRICIDE. — EXPÉDITIONS PARTIELLES.

1592 — 1594.

MAÎTRE dans la Haute-Auvergne, voyant le Bas-Pays presque à sa discrétion, le duc de Nemours revint dans son gouvernement de Lyon. Son départ fut le signal d'hostilités impatientes. Le

capitaine Chappes, secondé par Lamothe-Arnauld, releva l'étendard que la défaite avait terni : il emporta Lezoux par escalade le 24 janvier à minuit. La garnison qui y fut mise sous ses ordres assurait cette place au parti royal, mais le comte d'Auvergne eut besoin de troupes et retira de Lezoux la majeure partie des soldats. Les chanoines du chapitre, zélés ligueurs, s'occupèrent aussitôt de profiter d'une circonstance si heureuse pour remettre la ville au pouvoir de l'Union. Ils déterminèrent plusieurs gentilshommes voisins à venir tenter une attaque. Le gouverneur Canillac, d'Estaing, de Crotte et de Montfand firent secrètement les préparatifs de cette expédition et se présentèrent le 8 avril devant Lezoux, à la tombée de la nuit. Un des chanoines avait une cave qui répondait au fossé : il expliqua de là comment il fallait s'y prendre pour l'assaut; il indiqua le point dégarni de défenseurs. Grâce à ces facilités et à ces instructions, Lezoux fut surpris et la faible garnison aux deux tiers massacrée. Le capitaine Chappes n'eut pas le temps de se mettre en défense; il était au lit, souffrant : la porte de sa chambre enfoncée, « l'on le tua et fust getté à la voirie (1). » Ce brave officier était digne d'une mort moins funeste et plus glorieuse. Lamothe-

(1) *Note écrite derrière un ancien chorus renfermé dans les archives du chapitre de Lezoux.* (Communiq. par MM. Constancias, antiq. et Lassallas, méd.)

Arnauld partageait avec Chappes le commandement ; il faisait en ce moment le tour du rempart : voyant tout à coup les Ligueurs maîtres de la place, il rallie vingt hommes et s'enferme dans une tour : elle est investie. Lamothe se défend jusqu'à ce que les munitions soient épuisées et qu'il ait perdu presque tous ses soldats. Alors, les Ligueurs commençant à saper et à distribuer de la poudre afin de faire sauter la tour, Arnauld capitule. Il obtient la vie sauve pour lui et les siens. Mais ce n'était qu'un généreux service rendu aux quelques braves qui survivaient. A peine sont-ils sortis de la tour que leur noble chef déboutonne son pourpoint, s'élance au milieu des ennemis, l'épée à la main, renverse les premiers à ses pieds et tombe percé de coups en s'écriant que Lamothe-Arnauld ne voulait pas devoir la vie à des Ligueurs ! La ville de Clermont fit enterrer magnifiquement ce guerrier qui outra l'héroïsme : la tombe ne couvrit point son nom tout entier. Le capitaine Charles, ancien officier du comte de Randan, blessé par Arnauld à Cros-Rolland, lui avait porté dix coups d'épée. Aveuglé par le fanatisme, le chapitre consacra le souvenir de cette victoire en fondant une procession annuelle appelée la *procession de l'Assaut*. Elle se faisait encore au siècle dernier. On a conservé long-temps dans la maison occupée par Chappes son casque et son gantelet. La mort de ces deux capitaines laissa

dans les rangs royalistes un vide qui ne fut pas rempli (1).

Si l'exécution barbare du consul Espagnon rendit redoutés le marquis d'Allègre et les Aulteroches, elle excita en même temps contre eux une horreur presque générale. Sous la terreur couvait la haine, et la haine devait appeler une fatale vengeance. Dans son salon rempli de plats adulateurs, le beau marquis, joueur effréné, ne quittait pas l'aumônière de velours qui recevait les enjeux de la *grande prime*, ou bien il s'endormait d'un sommeil d'amour sur les genoux d'une maîtresse qu'il avait faite reine de la cité qui se courbait sous son ordre de despote. Au milieu des galas et des plaisirs, il ignorait dans quelles dispositions étaient les esprits; il oubliait quelles passions étaient soulevées, quelles menaces se faisaient entendre; il ne se doutait pas que sous ces sourires étudiés qui charmaient ses yeux, sous ces protestations fidèles qui résonnaient doucement à ses oreilles se cachait la plus noire des perfidies. D'Allègre se couronnait de fleurs au penchant de l'abîme. Deux entreprises qui ne lui réussirent pas, qui coûtèrent la vie à beaucoup d'Issoiriens, achevèrent de le rendre odieux. Le marquis visait à

(1) *Arn. D'And.* — Dul.

s'emparer de Sauxillanges (1), petite ville à trois lieues Est d'Issoire. Pour réussir dans cette expédition, il chercha à gagner le lieutenant Florac, retiré à Sauxillanges après la prise d'Issoire par le capitaine Basset. Cet homme feignit d'accepter les offres du marquis et assigna un jour auquel il s'engagea à introduire les Royalistes. C'était une trahison : Florac découvrit tout au capitaine Croïsse, qui tenait la ville pour la Ligue. Il fut convenu que Florac serait de garde le jour indiqué à l'abbaye, poste peu nombreux qui ne résisterait guère, et point propice à l'escalade. D'Allègre ne se fia pas entièrement à ces dispositions : il envoya à Sauxillanges le beau-frère de Florac, le gentilhomme Le Brochu, agent sûr du complot, afin de reconnaître les lieux et les avenues. Florac multiplia les renseignements et les assurances ; il garantit la réussite sur sa tête et convainquit Le Brochu qui s'en retourna certain du succès : le marquis se mit alors en route, suivi d'un fort détachement. Cependant le capitaine Croïsse avait averti le marquis de Canillac d'être prêt à surprendre le gouverneur d'Issoire. En effet, Canillac s'embusqua dans un bois sur le chemin de cette ville : Châteauneuf et Monfand venus avec lui prirent séparément position non loin du lieu où les échelles devaient être appliquées

(1) C'était un ancien prieuré fondé par Guillaume-le-Pieux.

D'Allègre arriva peu de temps après, mais par un autre sentier que celui où l'attendaient les Ligueurs. Parvenu le premier au bas de la muraille de l'abbaye, Le Brochu appela Florac qui répondit de monter hardiment et de dire où était le gouverneur d'Issoire. Mais l'accueil fut tel qu'un vieux soldat, nommé Preyssat, qui se trouvait à côté de ce dernier, lui dit : « Monseigneur, garde à vous, vous êtes trahi. » Le marquis allait se retirer sur ce propos, lorsque Florac tira en l'air « une pistolade (1), » signal à Canillac d'accourir. A cette détonation, les Ligueurs lancent leurs chevaux des trois embuscades différentes, et chargent si vivement sur les Royalistes que ceux-ci prennent la fuite. Quatre-vingts hommes furent tués. Devaux, habitant d'Ambert, resta aussi sur le carreau. D'Allègre, qui ne reculait qu'à la dernière extrémité, reçut un coup d'épée qui fendit son chapeau et vint effleurer la tête. Il dut se sauver à toute bride dans le château de Vinzelles.

Sa tentative sur Saint-Germain-Lembron (2) échoua plus malheureusement encore. Cette ville, une des treize anciennes de la Basse-Auvergne, entre Issoire et Brioude, sur la Couze, était capitale du petit pays de Lembron et devenait d'une occu-

(1) *Mss. d'Iss.*

(2) Anciennement *Lisiniacum.— Don. d'Ét. évêq. de Clairm.* — Just. — Bal.

pation urgente. Le marquis résolut de la forcer à l'aide du pétard et de l'escalade. Il espérait, une fois maître, faire tomber facilement en son pouvoir une tour bâtie au sommet du monticule conique (1) placé à une lieue Sud de la ville, dans laquelle se réfugiaient des maraudeurs qui causaient au loin des dévastions de toute nature. Il donna donc ordre à d'Authérat, qui avait un commandement à Billom, de faire venir les troupes de son quartier : jointes aux siennes, il pouvait compter un détachement de six cents hommes. La fatalité voulut, pour le désespoir du gouverneur, que l'Allier se trouvât débordé. D'Authérat ne put le passer, et par conséquent se joindre au marquis. Il alla à Vic-le-Comte, tenant le parti du roi, espérant y séjourner jusqu'à ce que les eaux fussent rentrées dans leur lit : les habitans refusèrent de le recevoir. Le village de Parant avait un mauvais petit fort recouvert de chaume ; d'Authérat se vit obligé d'y chercher un asile. A peine avait-il gagné ce chétif refuge qu'il apprit que Dandelot arrivait en compagnie des mêmes chefs ligueurs qui avaient donné la chasse à d'Allègre sous les murailles de Sauxillanges. Le fort fut investi et l'ennemi disposa des lances à feu pour le brûler ; leurs effets restèrent sans résultat à cause du temps pluvieux. Dandelot

(1) *Mons Cæsaris*. — Vieux tit.

ne voulait pas s'arrêter devant la bicoque : après avoir épuisé inutilement les fusées incendiaires, il se mettait en route pour faire rentrer ses soldats dans les châteaux respectifs d'où on les avait tirés, lorsque les sentinelles signalèrent une troupe nombreuse d'hommes d'armes venant du côté d'Issoire et suivant le chemin du bateau de Saint-Yvoine : aussitôt les Ligueurs décident de marcher à leur rencontre afin de disputer le passage de l'Allier. Cependant d'Allègre avait gagné le bord de l'eau, ignorant ce qu'était devenu d'Authérat, inquiet de ne pas le voir paraître. Il faisait transporter en diligence ses compagnons sur l'autre rive, et le bateau revenait pour la troisième fois, chargé de quarante à cinquante hommes, lorsque Dandelot apparut fonçant ventre à terre à la tête de cinq cents chevaux sur le point de débarquement. Un cri part du milieu des Royalistes, l'épouvante les saisit; disséminés en désordre sur la grève, ils se réunissent à la hâte, se précipitent tous sur le bateau, y entrent pêle-mêle et en masse, malgré les bateliers, les contraignent à démarrer et à retourner vers le bord opposé. Ce nombre excessif de passagers ne permit pas de manier librement les avirons et de ramer de manière à maîtriser le flot grossi : le courant emporta le bateau « à la merci de Dieu (1). » Alors

(1) *Mss. d'Iss.*

commença une terrible crise. Pâles de frayeur , troublés, agités par l'imminence du péril, les soldats impriment au bateau surchargé des secousses qui menacent de le faire submerger : il est fouetté par des vagues semblables aux lames de la mer irritée; coup sur coup d'énormes bouillons viennent fondre sur la frêle embarcation : c'est à ce moment que les Ligueurs bordent la rive le long de laquelle elle court à tout hasard et font pleuvoir les décharges de leurs arquebuses et de leurs mousquets. Chaque balle porte ; un homme tombe à chaque explosion. Les Royalistes crient miséricorde et le feu redouble, et la rivière furieuse jette la nacelle contre une pointe de rocher qui la brise : elle est engloutie; cent dix hommes disparaissent ! Rien ne manqua à cette scène de destruction. Le tonnerre fit entendre de sinistres roulemens ; la nuit couvrit le ciel et la foudre ajouta ses carreaux aux décharges répétées qui sous la fumée dérobaient la rive. On vit, à la lueur des éclairs, quelques malheureux nageant d'une main et de l'autre écartant vainement des camarades qui s'accrochaient à eux avec désespoir et les entraînaient dans l'abîme. D'autres repoussés par le flot échappaient à l'Allier rougi de sang pour tomber sous le plomb de l'ennemi. Il n'y eut pas de pitié. D'Allègre, debout sur l'autre bord, témoin d'une partie de ce désastre, ne put en soutenir l'affreux spectacle : il se retira à

Meilhaud, n'osant revenir à Issoire. Pendant trois jours il s'enferma et ne voulut recevoir personne.

La nouvelle de cette catastrophe excita une violente rumeur dans Issoire. Les soldats qu'avait perdus le gouverneur étaient presque tous de la ville : ce fut un deuil général, mais l'oppression supportée dans une silencieuse contrainte se brisa aux clameurs de la foule qui demandait vengeance. Peu de temps après son installation à Issoire, d'Allègre avait été rejoint par une femme que sa galanterie, ou plutôt sa vie dissolue et ses scandales avaient rendue célèbre. Françoise Babou de la Bourdaisière, marquise d'Estrées, mère de la belle Gabrielle qui se fit maîtresse attitrée de Henri IV, abandonna son mari pour vivre avec le gouverneur, son amant public. Elle afficha cette intimité. Elle se posa dans Issoire comme une souveraine à laquelle tout devait rendre hommage et obéir humblement. Les extorsions que d'Allègre commit pour soutenir le train princier qu'il menait ; les fières exigences de la marquise, son orgueil irascible autant que superbe, ses excès avaient inspiré de très vifs ressentimens. On ne lui pardonnait pas surtout sa mesquine persécution au sujet des vêtemens et des parures des dames d'Issoire. Sachant que la soie était exclusivement réservée aux femmes titrées, elle ne permettait pas la plus légère infraction à l'ordonnance sur la réformation des habits qu'elle avait fait af-

ficher à la grande place. Réservant pour elle seule les multins de taffetas et l'élégant vertugadin, la jalouse coquette mettait son bonheur à éblouir par l'éclat de ses vêtemens, à écraser par le ton de cour, disait-elle, ces petites bourgeoises qui osaient avoir des prétentions à une tenue de noble goût. Les étoffes les plus rares, les joyaux les plus précieux composaient sa mise magnifique, et jusqu'à ses Heures portaient cinq diamans aux couvertures (1). Contenue par la crainte, la population se levait enfin. Lyron, devenu secrétaire du gouverneur, les Aulteroches ses confidens, ses plus chauds partisans avaient été l'objet de sa méfiance soudaine, de ses caprices ou de sa rapacité : ils devinrent de violens accusateurs auprès du peuple en armes. Incertains de leur avenir avec le caractère mobile du marquis, humiliés par les sarcasmes et les insolences aristocratiques de la marquise, ils jurèrent la perte de tous les deux. Le peuple fut excité à la sédition ; un engagement eut lieu avec la garnison : le peuple fut repoussé. Ce succès fit croire au gouverneur que tout était passé. Il reprit ses habitudes et ne songea plus à l'émeute qui avait grondé sous ses croisées : ses ennemis ne cessèrent pas d'agir. Un soir, Lyron, en compagnie des Aulteroches,

(1) *Ordonn. de* 1561 *rel. à la réform. des hab. — Ordonn. de* 1583 *rel. à la réform. des pers.*

réunit chez lui plusieurs mécontens, les fit boire « dans sa cave (1) » jusqu'à l'ivresse, et leur parla ainsi :

« Messieurs, vous savez les bons et fidèles services que nous avons faits à M. d'Allègre et combien de fois nous avons exposé nos vies et nos biens pour lui en divers lieux, en récompense de quoi il nous menace tous les jours de prendre notre bien et nous tuer misérablement; tout ceci ne présage et ne suppose autre chose, sinon qu'il veut changer de parti et nous mettre à la merci de nos ennemis ; vous avez vu ces jours passés comme il a parlementé avec M. de Saint-Héran, auquel il a fait de grandes promesses, et Madame d'Estrées, cette misérable qui traîne ceci, l'y a confirmé. Voilà pourquoi, Messieurs, je vous ai mandés comme les plus gens de bien de la ville, pour aviser, entre nous, les moyens de repousser ces malheurs. De ma part, je n'ai trouvé point d'autres que le faire mourir, vous voulant bien avertir que si vous n'êtes résolu entrer en cette exécution, au moins que vous n'en disiez rien sur peine de la vie (2). »

Ce discours reçut l'assentiment unanime ; l'exécution fut fixée à la nuit même, à quelques heures seulement d'intervalle. La raison et la réflexion au-

(1) *Mss. d'Iss.*
(2) *Mss. d'Iss.*

raient sans doute éclairé les complices chancelans de Lyron et des Aulteroches et fait refuser leur concours à l'œuvre de mort qui se préparait : on ne leur laissa aucun répit ; le temps fut compté par minutes ; le vin ne cessa de couler ; les liqueurs fortes changèrent l'ivresse en férocité. Alors Lyron ayant préparé un pétard, se dirige avec sa bande vers la maison du gouverneur, entre par la porte de derrière qui se trouve ouverte, et parvient, à l'aide d'une échelle trouvée dans la cour, à la galerie conduisant à la chambre où couchait d'Allègre. La marquise d'Estrées reposait auprès de lui. Réveillée, elle s'écrie : « Je sens la mèche et entends du bruit à la porte, c'est quelque troupe mal décidée ! » Le gouverneur la rassure et prête l'oreille : « Madame, ce n'est rien, » ajouta-t-il avec tranquillité ; il n'a pas achevé ces mots, qu'il voit la porte ébranlée sous des efforts redoublés ; il s'élance de son lit et se barricade avec les objets qu'il a sous ses mains, mais le pétard éclate, enfonce la porte et blesse d'Allègre au bras. La marquise épouvantée sort de la chambre par une communication perdue dans la tapisserie. Yves, en homme de cœur, s'arme de sa pertuisane qu'il plaçait toujours au chevet de son lit, fond sur les assaillans avec impétuosité et les fait reculer hors de l'appartement. Ils hésitent devant un tel courage ; ils redoutent de s'exposer aux coups de la hallebarde

que le marquis brandit avec fureur ; déjà un des leurs est tombé et d'autres sont blessés; Lyron, les Aulteroches, aussi lâches que sanguinaires, n'osent s'ouvrir passage jusqu'au gouverneur ; quelques-uns commencent à regagner la galerie pour se retirer, lorsque le plus ivre, mais le plus audacieux des meurtriers, se jette en avant : « Il n'est plus temps de reculer, il faut l'avoir ou tous mourir ! » Il dit, et d'Allègre est renversé roide mort d'un coup de poignard. Les assassins envahissent la chambre, s'emparent des objets précieux qu'ils aperçoivent ; ils font sauter les serrures de chaque meuble et volent or, argent, joyaux, nippes. La marquise d'Estrées avait fui vers le bouge de ses filles de chambre et s'était cachée dans une ruelle : découverte par un des meurtriers, boucher de profession, elle est arrachée de la ruelle violemment et ramenée près du cadavre de son amant; là, le boucher la saisit d'une main par les cheveux et de l'autre tire son couteau à gaine : « Hélas ! Monsieur, voulez-vous tuer les dames ! » s'écrie la marquise en tombant à genoux, brisée de terreur. « Oui, répond l'Issoirien dans son langage ordurier, nous voulons tuer le chien et la chienne, » et il lui plonge son couteau dans le sein. Sa chemise ornée de dentelles lui fut enlevée : « sur son corps mort, on vit la marque d'un rafinement de coquetterie qui, dans un temps où règne le bon goût, ne doit

point trouver d'exemple. Cette dame, pour plaire au marquis, ne se bornait pas à orner et à tresser sa chevelure : on aperçut dans un lieu plus secret des tresses symétriquement arrangées avec des rubans de diverses couleurs (1). » C'était, dans ce siècle qui continuait de ravaler ses idées religieuses par le libertinage mêlé à la dévotion, c'était la mode des femmes du monde (2) ; la marquise se piquait d'être en tout grande dame : elle ne se montra que débauchée, avare et cruelle. Ce double meurtre eut lieu le 8 juin 1592 (3).

Au lieu de se dérober aux poursuites de la justice et à la honte publique de leur forfait, les assassins transportèrent ouvertement le butin chez eux et vinrent effrontément sur la place encombrée d'une foule immense qu'avait réunie le bruit répandu de leur crime. Au fracas du pétard, les habitans étaient accourus pour savoir où il avait joué : chacun s'enquérait de l'événement, lorsque Lyron et les Aulteroches s'avancent, précédés par trois valets qui portaient des lanternes. On les entoura bien vite ; interrogés sur ce qui venait de se passer, ils répondirent brièvement : « Ce n'est rien, bons

(1) Dulaure. — *Bibl. de Mad. et de Montp.*

(2) Saint-Foix.

(3) D'Aubigné.— *Journ. d'Henri III.* (Châteaubriand a commis une erreur de date lorsque, dans ses magnifiques *Études historiques*, il rapporte ce meurtre au 28 *mai* 1577).

amis, retirez-vous vous coucher ; le chien et la chienne sont morts. » A ce propos qui apprit tout, un gentilhomme du Languedoc, dévoué à d'Allègre, ajouta imprudemment : « Il faut aller incontinent au logis de Monsieur le gouverneur pour voir ce que c'est. » Et il se mettait en chemin quand un coup de mousquet le renversa ; les plus indignés se turent ; la foule stupéfaite se retira sur-le-champ. Le lendemain, Lyron fit placer le corps de d'Allègre et celui de la marquise d'Estrées dans deux bières que l'on conduisit à Meilhaud où elles furent descendues dans le caveau du château.

Tyrans d'Issoire, Lyron et les Aulteroches vécurent à leur manière accoutumée, décidant souverainement de tout et ne s'inquiétant pas des suites que pouvait entraîner la mort tragique du gouverneur. Pourtant Lyron, en homme de jugement et d'expérience, ne pouvait s'abuser au point de croire que la nuit du 8 juin resterait oubliée ; il ne parvenait pas à faire taire entièrement les pressentimens dont il était assailli. Il comprenait qu'un événement semblable ne serait pas toujours étouffé sous la crainte, et que l'autorité révoltante de ses complices aurait un terme. Il avisa de changer de parti en compagnie des Aulteroches, et de chercher dans les rangs ligueurs l'asile et l'impunité. La ville d'Issoire était le prix de leur félonie. Ces indignes calculs ne furent arrêtés que par la divi-

sion qui se mit parmi ces traîtres. Lyron et Jean Aulteroche voulaient rendre la place au marquis de Canillac, ennemi personnel de d'Allègre, espérant être victorieusement soutenus contre toutes recherches par ce chef puissant. Vidal Aulteroche pensait au contraire qu'Issoire ne pouvait être mieux qu'aux mains du chevalier de Pillon, capitaine à Nonette, distant seulement de deux petites lieues, dont la montagne baignée par les eaux de l'Allier en forme de Péninsule, et le château fort assuraient à toute circonstance un abri impénétrable. Vidal fit valoir une autre considération : il disait que le chevalier était d'un tempérament soupçonneux et cruel et qu'il sacrifierait volontiers les ennemis qui se produiraient. Partagés de sentimens, ils ne ménagèrent pas la même confiance entre eux; ils se refroidirent en se relâchant de leur prudence habituelle. Leurs desseins s'éventèrent le jour où perça leur désunion. Du reste, ils s'étaient liés étourdiment : Jean Aulteroche et Lyron avaient reçu « de l'argent de M. de Canillac (1), » et Vidal venait d'envoyer sa femme et ses enfans en ôtages à Nonette. Ces dissentimens sauvèrent Issoire d'une autre occupation militaire. Peu de jours s'étaient écoulés depuis la conception, la discussion de cette trame, et déjà les échevins de Clermont en connais-

(1) *Mss. d'Iss.*

saient tous les fils. Le conseil royal se hâta d'expédier à Issoire le comte de Rieux, négociateur aussi adroit que politique, énergique et sage, qu'Henri IV avait envoyé dans la province pour épier les démarches du comte d'Auvergne auprès du duc de Savoie. Ce seigneur eut mission de surveiller et d'empêcher la réussite du complot. Il attendit dans une froide observation que le consulat de Vidal prît fin. Des troupes étant survenues à l'occasion de la nouvelle élection, et le peuple ayant choisi pour magistrats deux citoyens étrangers à la coterie et aux projets des Aulteroches, de Rieux se détermina à sévir contre les meurtriers du marquis d'Allègre. Il avait craint jusqu'à ce jour que le comte d'Auvergne, « par prières ou par présent ne les mist en liberté si on en faisoit une justice exemplaire (1). » Henri IV avait nommé gouverneur le seigneur de La Chaux ; il recevait les visites de bien-venue : c'était le 1er décembre 1593. Lyron ne tarda pas à grossir le nombre des courtisans qui présentaient leurs complimens au successeur de sa victime : il eut le front de féliciter. La Chaux étant sorti un instant, Lyron se trouva mêlé à plusieurs gentilshommes qui se promenaient dans la salle de réception. L'un d'eux avait connu et aimé d'Allègre; s'apercevant que le côté de Lyron était paré

(1) *Mss. d'Iss.*

d'une épée dorée , il s'approche, et lui dit cavalièrement :

— « Lyron, où as-tu pris cette belle épée?

— « Monsieur, répond-il en s'inclinant, homme et épée sont à votre service. » Il la tire en même temps du fourreau et la remet au gentilhomme, afin qu'il pût l'examiner à son aise. Mais ce dernier ne l'a pas plus tôt reçue que prenant un ton irrité :

— « L'avais-tu pas chez le Marquis ? C'est l'épée d'un traître ! »

Et il en perce Lyron qui, se sentant blessé, sort précipitamment de la salle et court du côté de la maison de son père qu'il croit pouvoir gagner ; mais il tombe sans vie à quelques pas.

Dans ce moment, de Rieux donnait ordre de fermer les portes de la ville, et avertissait les Consuls qu'il allait faire saisir les meurtriers du gouverneur d'Allègre. Les ponts furent levés. Vidal Aulteroche et Lyron père, en promenade dans la campagne, s'étonnèrent à leur rentrée de la mesure qui venait d'être prise. Lyron demanda des explications à la sentinelle qui répondit qu'on avait tué son fils. A cette nouvelle foudroyante, le malheureux insiste pour que la petite porte soit ouverte, il entre, suivi de Vidal ; et tous deux, rencontrés bientôt par un ancien gendarme de la compagnie de d'Allègre et un autre soldat, sont tués à coups de pistolet. Les Consuls se rendirent ensuite avec de

Rieux chez les autres complices qui subirent successivement une mort violente. Jean Aulteroche était sorti de sa maison armé d'une pertuisane, une brigandine sur le dos; de Rieux, le montrant du doigt, s'écria : « Deçà, deçà, à moi! à moi! (1) » Le gendarme accourut et le jeta à terre à bout portant. Étienne fut pendu sur la grande place. Deux ou trois se sauvèrent en franchissant la muraille : on les exécuta en effigie.

Aigueperse espéra un peu de repos après le départ de Nemours : ce fut en vain; la ville n'avait essuyé que la moitié de ses malheurs. Le comte d'Auvergne arriva avec douze cents hommes pour reprendre la place aux ligueurs : il l'enleva par escalade dans la nuit du 28 au 29 janvier 1592. Dailly et sa garnison évacuèrent en hâte. Le comte séjourna neuf jours entiers avec les troupes. Il défendit à ses soldats le sac et le pillage, et leur promit, pour les contenir, une distribution d'argent. En conséquence, il ordonna aux habitans de verser immédiatement la somme de 3,600 livres. Les consuls représentèrent humblement que la ville dévastée ne pouvait pas suffire à cette imposition; mais, sans écouter leurs protestations, le comte fit jeter en prison huit des principaux bourgeois, espérant

(1) *Mss. d'Iss.*

qu'ils avanceraient les fonds pour recouvrer leur liberté. Il mit en outre un prix considérable à leur rançon : ensuite la ville fut pillée pendant une heure. Ce qui restait de mobilier dans les maisons jadis les plus opulentes fut emporté et vendu partie à Gannat, partie à Maringues ou à Clermont même. Tourmentés dans leur prison, les huit captifs exposèrent aux consuls « qu'ayant été emprisonnés pour éviter le sac et pillage entier de la ville, leur détention étoit pour la cause commune ; que la commune par conséquent devoit s'obliger à payer leur rançon, et qu'il falloit parler en leur faveur à monseigneur le comte, et lui demander au nom du corps leur délivrance et une modération de leur rançon (1).» Le conseil s'assembla et répondit, à la suite d'une délibération prise le 1er février 1592, que l'emprisonnement des bourgeois étant un fait particulier qui les concernait seuls, la ville ne pouvait s'obliger à payer leur rançon qu'autant qu'ils s'obligeraient eux-mêmes à garantir et indemniser le corps commun des habitans. L'excès des maux avait fermé les cœurs à la justice comme à la générosité. La misère poussait aux actes les plus indélicats. Néanmoins les prisonniers durent adhérer aux conditions qu'on leur faisait: ils signèrent une obligation de garantie à la commune. Les

(1) *Arch. d'Aig.*

Consuls présentèrent alors requête au comte d'Auvergne qui la jeta au feu et distribua les bourgeois captifs à ses principaux officiers. Des pères de famille furent donnés en paiement de la solde : on les mit à l'encan et il se trouva des spéculateurs pour cette marchandise humaine ! L'âge, la considération publique, la vertu et l'honneur furent cotés comme le plus vil bétail, et le premier goujat venu eut le droit de pousser l'enchère!... O patrie! veuille Dieu que jamais tes fastes ne soient souillés de nouveau par de semblables indignités !

Ces huit citoyens étaient :

Vincent de Gans,
Claude Cousin,
Martin Agier,
Jacques Danthan,
Jacques Culhat,
Olivier Jobert, } frères.
Jacques Jobert, }
Laurent Manteige.

La position de fortune de chacun d'eux fit varier le taux de la vente :

Martin Agier passa au capitaine Saint-Hilaire, gouverneur de Gannat, pour gage de 400 livres dues à sa compagnie.

Danthan couvrit la même dette au gouverneur d'Aigueperse, le mestre-de-camp de Léviston ;

Culhat et Manteige se virent livrés pour 60 livres au sieur de Villemain ;

De Gans , Cousin, Jacques et Olivier Jobert restèrent au comte d'Auvergne en acquit de 2,800 livres. Il les emmena à Maringues où il les « delivra à des forains qui lui comptèrent la dicte somme, laquelle fut distribuée à ses troupes (1).»

Ce trafic honteux eut du retentissement et fit un juste deshonneur à Charles de Valois. Les bourgeois furent enfin rendus à la liberté. Comme pour atténuer le blâme de sa conduite, lorsqu'ils réclamèrent le remboursement des sommes qu'on leur avait arrachées , le comte ordonna une répartition du prix total « au sol la livre, attendu qu'il est question de la conservation publique et de tous et chacuns des habitans. » Mais encore une fois bestiaux, instrumens aratoires, vergers, vignes, terres, récoltes engrangées ou sur pied, provisions journalières ou de réserve, tout fut incendié, ravagé ou pillé: le dernier valet d'armée fit une petite fortune. Le besoin, l'abandon de la ville ou le chagrin réduisirent à quatre-vingts les trois cents chefs de maison qui se comptaient à Aigueperse : ceux que retinrent les liens de la patrie eurent à dévorer dans le silence les outrages et l'insolence journalière de quarante cuirassiers et de vingt arquebusiers à cheval qui

(1) *Arch. d'Aig.*

formèrent garnison. « Elle y vécut à discrétion depuis le 29 janvier 1592 jusqu'au 18 mai suivant, jour auquel le comte d'Auvergne, sur les prières réitérées des habitans, ordonna que la nourriture à discrétion cesseroit, et qu'ils ne fourniroient à la garnison que les logis et ustensiles. » Mais, pendant cet espace de temps, Leviston, renouvelant les premiers démolissemens, fit abattre les clochers et les pinacles des églises, sous le prétexte encore qu'ils pouvaient servir de défenses et de fortifications, et ne laissa pas pierre sur pierre de plusieurs vastes maisons au dedans et au dehors des murs; enfin il acheva de détruire avec le feu les faubourgs, de sorte qu'Aigueperse successivement décimé par la peste et la famine, ruiné par les tailles et les exactions, ravagé avec le soldat en pleine licence, présenta l'aspect de la plus pauvre et de la plus misérable ville de la province. L'oppression avait été poussée si loin contre les habitans sacrifiés, que des sommes énormes, fruit de la menace, de la force, de la brutalité des commissaires royalistes, partirent pour Maringues et allèrent servir à la paie des soldats de Biragues qui y commandait. Dans une détresse si profonde, la ville éplorée eut recours à Henri IV et demanda exemption d'impôt pendant dix années consécutives. Le roi fit renvoyer la requête aux trésoriers-généraux à Clermont et à Moulins pour informer sur son contenu, et en at-

tendant le rapport, accorda sursis de tout paiement durant la présente année. « Par suite le roy inclinant à la suplication des habitans et à la recommandation du duc de Montpensier, remit ce qui estoit resté et sera deu des subsides, crues, impositions et taillons depuis l'année 1589 jusques en 1596, à laquelle dernière année il ne sera payé que moitié (1).» Ce fut peu de temps après cette faveur ou plutôt cette justice royale qu'il avait contribué à faire obtenir aux habitans d'Aigueperse, que le duc de Montpensier mourut à Lizieux dans un âge peu avancé : François de Bourbon était pair de France, souverain de Dombes, prince de la Roche-sur-Yon et dauphin d'Auvergne (2).

La résidence de d'Andelot à Riom accrut ses charges sans changer sa position. La plaie s'élargissait de plus en plus ; les remèdes violens n'étaient que des palliatifs endormant le mal pour lui laisser presque sur l'heure reprendre une plus forte activité. Cette ville s'était tout-à-fait affaissée sous l'atonie que produisent les révolutions après de longs déchiremens : léthargie funeste qui ramène, au milieu des intrigues et des déceptions, vers la vieille base détruite, ou bien place mal sur la base édifiée. Riom n'avait pas même le triste choix de

(1) *Arr. du cons.— Enq faite par Claude Rochefort, élu à Gannat.*

(2) P. Culhat, *chron. des seign , des comt. et des ducs et pairs de Montpens.— Tabl. hist. de l'Auv.*

l'ennemi qui devait profiter de ses dépouilles. Tout était confusion dans son sein : le passé léguait au présent des souvenirs de deuil, et l'avenir s'avançait chargé de nouvelles tempêtes. Paix, fortune, honneur, existence douce et tranquille, ces biens perdus n'apparaissaient que comme des images effacées qui n'avaient plus d'autels. La fermeté des Ligueurs dans leur abaissement ne traduisit pas une généreuse accusation contre la fortune ennemie. D'Andelot fut contraint de déclarer en assemblée publique qu'il avait fait deux rondes de nuit et n'avait trouvé sur les courtines que de pauvres laboureurs ayant pour armes seulement de vieilles hallebardes ou de mauvais bâtons. Il ajouta que les plus faibles bailliages de la province faisaient une meilleure garde, et laissa entendre qu'une surprise était la chose la plus facile à l'ennemi. La commission essaya d'un conseil de guerre composé du conseiller Chaptard, du lieutenant de Fretat, des notables Imbert et Cambray, du procureur Gilbert Blanc: avec deux consuls, ces citoyens reçurent le pouvoir de prononcer des amendes et d'employer toute voie de rigueur contre ceux qui ne feraient point le service prescrit; on les chargea même d'ordonner la saisie et vente des biens, si l'emprisonnement ne produisait pas d'effet. Tout cela devint parfaitement inutile: le corps politique était mort. De même qu'à la chûte d'un grand

empire les peuplades voisines s'abattent sur le territoire bouleversé, ainsi, proportions gardées, Riom se vit accablé dans son impuissance. De petites garnisons royalistes se ruaient alternativement jusque dans les faubourgs et emprisonnaient les habitans dans l'enceinte resserrée de la ville. Les forts de Châtelguyon, Saint-Hippolyte, Mausat, Mirabel, Menetreol, faisant suite à ces faubourgs, se tournèrent contre les Ligueurs. Les soldats d'Ebreuil, d'Aigueperse se joignirent aux troupes remuantes du Bourbonnais. Le soulèvement de la garnison de Bourrassol et le changement de drapeau de Saint-Bonnet-ès-Allier aux portes de Pont-du-Château ; la prise de la Chaise-Dieu, de Craponne et de Chomelis par Charles de Valois; les dispositions de Cournon et de Lempdes, l'occupation de Moissat et de Vertaison redouté par son antique château des comtes d'Auvergne; la rentrée de Rastignac dans le haut-pays soulevé à son approche, et la perte de plusieurs forteresses livrées à ce guerrier; des échecs ou des défections successives ne laissèrent pas même à l'anarchie une ombre d'existence politique. On n'osa plus se dire de la Sainte-Union. D'Andelot, Canillac, Saint-Hérem, Lastic ne séjournèrent plus. L'évêque de Clermont lui-même, jusqu'à ce jour si respecté, se vit privé de son influence supérieure. En présence d'un parti si misérablement faible, les Royalistes relevèrent tout-à-

fait la tête et disputèrent victorieusement l'autorité aux débris d'une faction qui s'était tuée dans ses emportemens et ses inutiles violences. Le 3 novembre, la Commission exposa « qu'il y avoit deux ou trois cents hommes disposés à prendre les armes contre la Saincte-Union (1) : » c'était proclamer son arrêt dans la province. A Riom, les prêtres s'imposèrent un silence prudent; la Commission abdiqua : la masse de la population se retira aussitôt. Les bourgeois, amis du repos et du bien-être, ne virent plus les Ligueurs à travers le prisme qui les avait d'abord éblouis : ils ne furent considérés que comme des gens dangereux, ennemis de Dieu et de la patrie : la guerre de fanatisme était terminée.

Cependant les Etats-Généraux de Paris étaient appelés à nommer le prince qui devait porter le sceptre de France. Parmi les prétendans à cette suprême dignité se signalait Nemours. Mais il ne se faisait point illusion sur les chances incertaines qui accompagnaient les négociations ouvertes en sa faveur auprès des députés entourant Mayenne assis « sous un dais de drap d'or » (2), trônant déjà dans la salle du Louvre. En politique aussi prévoyant qu'audacieux, il accepta comme consommé le cas où l'élection ne proclamerait point son nom, et il

(1) Chabrol.

(2) P. Cayet.

se mit en mesure de rester maître de son gouvernement malgré toutes les circonstances. Sa position était difficile. Ses plus fortes places, dévouées à la Ligue, n'avaient aucune garnison sur laquelle il pût compter, et il ne trouvait pas de prétexte pour y établir ses soldats, sans dévoiler des projets dont la connaissance était l'abandon immédiat de ses plus fermes partisans. On le servait comme représentant de l'Union, mais non pas pour ses intérêts privés. Aussi, ses offres de secours de troupes n'avaient point manqué d'être refusées, avec de grands remercîmens, il est vrai, par les villes qui primaient autour de Lyon, et le duc ne vit plus d'autre moyen que de recourir à la ruse, à la violence, à la trahison afin de faire tomber en son pouvoir exclusif les cités et forteresses qui pouvaient l'appuyer vigoureusement à l'heure d'une rébellion déclarée contre le chef élu de l'association catholique. La capitale du Forez, Montbrison, s'obstinait à se garder par ses compagnies urbaines: Nemours décida de s'en emparer à main armée en faisant le moins de bruit possible. Pour cacher ce dessein et prendre raison d'un rassemblement de soldats, le prince annonça qu'il allait marcher contre Ambert occupé par un officier du comte d'Auvergne. Il réunit en effet un corps assez nombreux, et vint, en octobre 1592, porter son quartier-général à Riols, ce château qui avait été témoin de la défaite de Merle et de Cha-

vagnac par Ruffé et Saint-Hérem. On distinguait, en tête des soldats du duc, la compagnie de gens de pied du capitaine Normand, celle du capitaine de Loras et les gens d'armes de Maugiron conduits par le maréchal-des-logis de Fossin (1). Le siège fut aussitôt commencé. Mais la place avait un capitaine huguenot des plus vaillans, qu'avait choisi Charles de Valois : c'était le chevalier Cotelle, homme de fer. Pendant six semaines il résista aux forces supérieures de Nemours, et plus d'une fois, terrible comme le lion, ses sorties soudaines portèrent l'épouvante et la mort au milieu des Ligueurs. Le duc admira lui-même cette héroïque intrépidité, et crut son amour propre engagé à triompher, sans plus de retard, d'un ennemi qui, avec une poignée de mercenaires faisait lâcher pied à ses compagnies aguerries. Il ordonna un assaut général. Après cinq heures de combat les assiégeans entrèrent dans Ambert. Cotelle se battit jusqu'à ce qu'il vit tous les siens baignés dans leur sang. Blessé griévement vers la rue de l'Enfer (2), il se fit jour de quartier en quartier, et s'échappa de la ville saccagée par la porte du Chicot, à la faveur du tumulte et de la

(1) *Dépos. de mess. André Fresne, prêtre, vic. de Feurs, le 20 septembre* 1594. (Cette pièce est entre les mains de M. Rosier, dép. de la Loire). — *Les d'Urf.*— 1595.

(2) On sait que les catholiques, par esprit d'intolérance, appelaient ainsi la rue où les protestans avaient un Temple, ou bien celle dans laquelle ils se réunissaient fréquemment chez leur pasteur.

nuit qui commençait à descendre. Il poussa à tout hasard son cheval dans la campagne, impatient de mettre assez de distance entre ses ennemis et lui pour qu'à l'aurore il ne risquât point d'être fait prisonnier. Ne connaissant aucun chemin, l'obscurité l'empêchait de guider son cheval qui alla tomber dans une fondrière sous La Tour-Goyon, à moins d'une lieue de la ville. L'animal se releva avec peine en heurtant les rochers dont ce lieu est semé, se cabra, épouvanté par le bruit de la Dore qui roulait non loin ses eaux torrentueuses, et fit vider la selle au chevalier meurtri et sanglant. Un de ses pieds resta engagé; le cheval eut peur et emporta comme un trait le huguenot dont la tête se fendit contre les cailloux aigus qui bordent la rivière. Le cheval épuisé s'arrêta à la porte d'une métairie isolée, en poussant des hennissemens qui amenèrent plusieurs villageois. Ils détachèrent avec un frémissement d'horreur ce corps mutilé et affreux. Le lendemain on put à peine reconnaître le capitaine qui avait si glorieusement combattu les Ligueurs. Cotelle fut enterré dans un champ par la piété publique. Un horrible événement marqua le dernier siége d'Ambert. Dans une sortie où les gens d'armes de Fossin furent vivement poursuivis, un argoulet huguenot, lancé à toute bride, dépasse le premier retranchement, et avisant vers la seconde ligne un ouvrier courbé au travail de la

tranchée, il le frappe vivement de sa pique, et le jette sur la poussière. Au moment où il voulut retirer de la poitrine du ligueur le fer que la violence du coup avait fixé, il reconnut ses traits que venait de découvrir un large chapeau tombé à ses côtés. Cet homme étendu raide mort, ce vieux ligueur, c'était son père! (1) Le duc de Nemours livra Ambert au pillage et ne craignit pas d'écrire aux échevins de Lyon que « la brèche étant faicte et ses gens prest à donner », il avait reçu les assiégés à composition (2). C'est après cette expédition qu'au moment où on s'y attendait le moins il parut devant Montbrison et l'enleva par surprise, le 2 décembre. Cette démarche déloyale ne fut pas excusée par une nouvelle lettre du prince au consulat lyonnais qui dut néanmoins se contenter de ses explications et lui renvoyer les chevaux d'artillerie et « deux canons de ceux qu'il avait devant Ambert », pour tenir les habitans en respect. Anne d'Urfé, qui avait Montbrison sous son patronage, fut expulsé et se retira dans son château d'où il partit pour Paris en sa qualité de député de la noblesse. Nemours se fit remplacer en Auvergne par son frère, le marquis de Saint-Sorlin, et ce fut encore une suite de petits combats et de coups de main. La

(1) *Arch. d'Amb.— Proc.-verb. du* 15 *déc.* 1596. (Comm. par M. Madur aîné.)

(2) *Lett. du duc de Nem. du mois de nov.*

reprise d'Herment, le sac de Murols dont le château résista sur sa pyramide de basalte, la capitulation de Saint-Genès-du-Ret après plusieurs attaques meurtrières; une tentative sur Nonette dans laquelle se fit remarquer le châtelain Gilbert de Pons, la prise de Cebazat qui coûta la vie à Gaspard de Montmorin, fils de de Préaux; celle de Mauzat; l'occupation d'Usson où il fut question d'une trève genérale; la révolte de trois garnisons faute de paie, et quelques faits perdus occupèrent le marquis au milieu d'avantages balancés. Enfin une entrevue eut lieu à Gerzat pour s'entendre au sujet d'une suspension d'armes. D'Andelot, l'évêque de Clermont, le comte d'Auvergne y assistèrent entourés de députés des Bonnes-Villes. Un armistice de dix jours y fut signé. Saint-Sorlin souhaitait de pousser le corps commun de Riom à une déclaration explicite : afin de prévenir les habitans en sa faveur, il logea ses troupes dans les villages environnans, et ne fit entrer dans la ville que les gentilshommes de sa suite. On lui sut gré de cette confiance, et surtout on le remercia d'avoir épargné de nouveaux frais aux bourgeois déjà si écrasés de contributions. Mais sur les instigations de Charles de Valois et du seigneur du Monestier qui lui servait d'agent secret, une réunion de cent vingt-six personnes convoquée par Canillac, au lieu d'une déclaration hostile à tout ennemi de l'Union, comme l'espérait

Saint Sorlin, produisit l'adresse suivante: « Chacun des assistans ayant opiné, est résollu, conclû et arrêté qu'il sera faict serment par tous les assistans qu'ils ne porteront aucune rancune les uns contre les autres, oublier et mettre sous pieds toute animosité, querelles passées, et de vivre et mourir en union, paix et concorde, comme bons citoyens et habitans de ville sont tenus et doivent faire, exposer leurs vies, biens et moïens pour la garde et maintien de la présente ville contre ceux qui voudront entreprendre contre icelle. On porte aux pieds de Sa Grandeur Monseigneur de Sainct-Sourlin ce serment, et on le prie de ratifier la trève accordée entre M. d'Andelot et M. le comte de Clairmont pour le bien et le soullagement de tout le bas païs d'Auvergne. » (1) On n'avait pas encore expédié aux municipalités les courriers porteurs de cette pièce significative, que la nouvelle se répandit d'une révolution à Lyon. A l'apogée de sa puissance, Nemours ne mettait plus de bornes à l'autorité qu'il exerçait. Plutôt roi que gouverneur, « tenant à Lyon le nom et l'autorité du souverain (2), » il avait enfermé cette ville dans une ceinture de forts (3), et il voulait joindre à sa principauté indépendante tout le Dauphiné dont Saint-Sorlin était lieu-

(1) *Arch. de Riom.*
(2) *Hist. de Lyon.*
(3) Sismondi.—*Hist. de France.*

tenant-général»(1). N'ayant envoyé aucun député aux Etats de Paris, au mépris des instances du duc de Mayenne, après avoir compris que ses prétentions à la couronne étaient chimériques (2), il s'était rendu maître successivement de Thoissey, Belleville, Thizy, Charlieu, Saint-Bonnet-le-Château et Vienne. C'étaient comme autant de forteresses prêtes à lancer sur Lyon leurs nombreux régimens. Même pour le château de Pierre-Scize, qu'il confia à Donat, celui de ses capitaines qu'il savait le plus dévoué, il avait fait acte de prince absolu en y enfermant d'Andelot qui lui était devenu suspect par ses relations avec la noblesse d'Auvergne. Mais les Lyonnais ouvrirent bientôt les yeux et ne voulurent pas continuer de tolérer des actes qui découvraient sans réserve le but auquel tendait le jeune gouverneur. On murmura, on se défia, on rompit tous engagemens, et les clefs de la ville furent remises aux citoyens avec ordre aux pennons de se tenir prêts à marcher. Mayenne s'alarma de cette dissidence, et envoya l'archevêque de Lyon dans son diocèse pour y veiller aux intérêts du parti pendant la trève générale qui venait d'y être signée. On demanda le renvoi des troupes, on destitua Donat auquel la bastille lyonnaise fut enlevée par trahison, et dès

(1) Sully.— *Econ. roy.*

(2) Cayet.— De Thou.— Davila.— D'Aub.— Dan.

ce jour les échevins ne gardèrent plus aucun ménagement auprès du duc (1). Ayant appris qu'il faisait venir les garnisons voisines, le 21 septembre 1593, ils ferment les portes, appellent aux armes, font barricader, sonner le tocsin et braquer les canons contre le palais même de Nemours qui crut de son intérêt de demander la sûreté d'une prison « par fidelle et bonne garde. » C'était accepter la proscription: il fut enfermé à Pierre-Encise. On capitula pour sa délivrance qui était à la condition de remettre à Mayenne les places d'Auvergne dont le duc s'était emparé. Ce traité n'eut pas de suite.

La nouvelle de cette insurrection, qui portait un coup terrible à l'union provinciale, fut connue à Riom le 25: l'impression qu'elle causa entraîna des conséquences auxquelles personne ne devait s'attendre. Il y eut une secousse de désespoir. La place publique encombrée se transforma en tribune orageuse où les plus exaltés reparurent avec des motions qui firent pousser des cris sinistres à la populace réunie par l'abbé de Saint-Martin. Le départ de Saint-Sorlin, qui vola au secours de son frère, ajouta encore à l'émotion de tous. Une catastrophe se montra imminente; la consternation planait sur la cité. Toujours au nom des autels d'une

(1) Daniel.— Clerjon.— D. Thomas.— *Mém. pour serv. à l'Hist. de Lyon pend. la Ligue.— Les d'Urfé.*

antique croyance, un fanatisme inconnu jusqu'à cette heure s'éleva subitement au dessus de la misère publique, de l'abattement individuel et de la force des événemens, parla de vengence et de mort, et ne parvint pas à revêtir ce caractère de nationalité locale, ce caractère d'unité qui avait percé pourtant dans les actes de l'Union et qui, développé, pouvait devenir invincible avec les sympathies de la commune patrie. Les Royalistes s'enhardirent au lieu de trembler devant une fureur convulsionaire qui allait dévoiler la plus humiliante faiblesse. Un succès décisif était promis à leur prudente fermeté : ils l'attendirent, il vint au bruit de la chûte d'une terreur trop impuissante, trop honteuse pour punir, pour pardonner et pour régner. Quelques gouttes de sang pouvaient bien être répandues sous la hallebarde d'obscurs sicaires, mais où conduiraient ces crimes obscurs qui flétrissaient jusqu'aux misérables exécuteurs ? Les principaux Ligueurs riomois n'étaient acteurs que par nécessité, sur le dernier plan, et ils comprenaient que cette agonie sans gloire n'aurait qu'un jour orageux d'existence: ils tournèrent de nouveau les yeux du côté où la fortune se montrait moins aventureuse que la carrière obscure dans laquelle des passions diverses les avaient poussés. L'égoïsme parlait avec séduction : ils se

croyaient du génie, ils avaient de la richesse, ils se flattaient d'un nom auquel le malheur des temps avait valu une certaine célébrité, et ils appelaient secrètement, sans oser encore avouer leurs dispositions de changement, un gouvernement généreux, ayant la force et l'avenir, qui classât le génie, la richesse et la réputation, c'est-à-dire leur ambitieuse et orgueilleuse individualité. Qui d'ailleurs, se disaient-ils entr'eux, pouvait nier les nouvelles destinées qui s'annonçaient à la France impatiente pour s'imposer à l'Europe étonnée? Quel homme de quelque valeur oserait sous peu refuser de s'allier à ce monarque qui, légataire de la gloire française, voulait consoler la patrie de ses souvenirs de deuil en finissant la guerre, en cherchant une paix extérieure et intérieure qui donnât à tous un repos sans déshonneur, une existence nationale sans fractionnement, un seul drapeau comme palladium contre les désolantes et ruineuses tergiversations politiques. La cornette blanche l'emportait; il se murmurait que l'hérétique allait faire abjuration à Saint-Denis ; les honneurs et les emplois venaient alors chercher nécessairement les nouveaux amis du Béarnais: on se ménagea doucement pour cette amitié fructueuse. On n'agit pas même indirectement : l'intérêt privé imposa silence une dernière fois aux devoirs de parti qu'il était devenu hasardeux de

remplir. Les factieux furent retenus par les consuls qui montrèrent de l'énergie. Revêtus de la robe, suivis des capitaines de quartier, ils se rendirent immédiatement au domicile des principaux meneurs de la sédition, les firent prendre au corps; et, comme compensation, chassèrent de la ville ceux attachés à la cause royale qu'on soupçonnait se mêler secrètement dans le désordre. Une lettre du duc de Nemours et du marquis de Saint-Sorlin contribua aussi à ramener le calme, du moins en apparence. Ils remercient les habitans «des loyaux services qu'ils en ont reçus; leur font entendre que c'est le cas de conserver la ville sous leur obéissance et de ne point souffrir le gouvernement d'aucun étranger au parti; annonçant l'arrivée prochaine de M. de Montespan et de sa suite pour les remplacer dans le gouvernement de la ville (1)». Mais Mayenne, dont les Lyonnais n'avaient fait que suivre les intentions en se soulevant contre Nemours, écrivit de son côté à Riom, et Montespan ne fut point reçu. Il s'établit à Mauzat d'où il ouvrit des conférences avec les consuls: leur résultat fut l'ajournement de sa réception juqu'à la convocation des Bonnes-Villes.

Il y avait alors cinq partis formés distinctement, et la discorde était active:

(1) *Arch. de Riom.*

Parti { Royal, du Maine, de Nemours, de Valois, d'Espagne.

Le premier comptait notamment Clermont, Montferrand, Cusset, Usson, Thiers, Blanzat; le second était embrassé par Billom, Langeac, Ebreuil, Saint-Germain, Courpières, Herment, Ennezat, Olliergues, La Chaise-Dieu, La Tour, Sauxillanges; le troisième se réduisait déjà à Riom, Aigueperse, Saint-Pourçain, Brioude, Ambert et Arlanc; le quatrième s'appuyait à Issoire, Maringues, Vic-le-Comte, Saint-Amand, Les Martres, Cebazat, Néchers, Beaumont, Saint-Saturnin, Besse; le dernier était représenté un peu partout. Mais les Royalistes, après l'événement de Lyon, risquèrent de voir fondre leur influence dans le pouvoir étendu qu'exerça tout à coup le duc du Maine. Ce prince sema l'or; il traita avec quelques chefs. Le fruit de ses intelligences et de ses négociations n'arrivait à rien moins qu'à peupler d'ennemis de Henri IV Paris, la Champagne, la Bourgogne, l'Auvergne, le Languedoc et la Provence d'un côté, de l'autre la Marche, le Limousin, l'Angoumois, la Saintonge et la Bretagne, « pied à pied » (1). Dans la Haute-Auvergne il y

(1) *Arch. de Riom.*

avait autant d'agitation. Après la mort du seigneur de Dienne, Gabrielle de Foix, sa veuve, s'était remariée avec le comte d'Apcher, lieutenant-général de Nemours. Ces secondes noces produisirent un sujet de dissension entre d'Apcher et Jean de La Guiche, baron de Bournoncle. Par ordre du gouverneur lyonnais, Gilbert, seigneur de Gibertès, remit, sauf indemnité, le château de Lastic au comte d'Apcher, à cause du droit qu'y prétendait sa nouvelle épouse. Mais Jean de La Guiche réclamait aussi cette province du chef de Françoise de Lastic avec laquelle il s'était uni. D'Apcher, condamné par arrêt du mois de mai 1592 à remettre le château aux mains de Bournoncle, n'obéit pas à justice. Le baron s'empara aussitôt du château de Montsuc, appartenant à son compétiteur, et en son absence. D'Apcher n'eut pas plus tôt avis de cette prise, qu'il quitta Joyeuse auprès duquel il servait en Languedoc, et vint mettre le siége devant Montsuc. Il était prêt à le battre avec du canon, lorsqu'un traité suspendit les hostilités, le 10 avril 1593. On convint que la place serait occupée par le seigneur de Gibertès, chargé de la rendre à La Guiche, au cas où les parties ne seraient point d'accord dans un an sur le partage de la possession de la maison de Lastic. Le duc de Nemours ne ratifia point ces conditions, et la guerre, rallumée à la surprise de Ruines et de

Cussac occupés par deux capitaines huguenots, allait marcher de pair avec les procès portés devant le Parlement, lorsque des amis communs terminèrent le différend à l'amiable (1). Cette querelle de personnes servit aux seigneurs divisés d'occasion pour appeler des troupes étrangères, et couvrir leurs créneaux d'hommes d'armes. Lignerac, Lavedan, Montbrun, de Brezons, Rastignac, Lastic, Châteauneuf, d'Estaing et le vieux Chavagnac étaient les chefs opposés d'une noblesse pauvre et belliqueuse qui n'avait moyen de vivre qu'en servant à la guerre (2), et qui brûlait de recommencer ces journées meurtrières où le sort des combats dispensait la fortune et la gloire ou la mort. Le comte d'Apcher était prêt à donner le signal d'un choc général: ayant établi, pour l'entretien des soldats qui l'avaient suivi du Languedoc, trois magasins, l'un à Murat, le second à Pierrefort, le dernier à Chadesaigues, il s'approcha de Saint-Flour où deux factions jetaient le trouble, « une des riches, laquelle avoit pour chef un élu nommé Brugier, l'autre moindre en gens de qualité, mais appuyée de toute la populace et de tous les mauvais garnemens » (3).

(1) *Traité passé à Murat le dernier août* 1593, *devant Danty et Davidat, notaires. — Arch. de Gibertès. — Mss. Theil.*

(2) Vernyes.

(3) Vernyes. — *Arch. de Si.*

Cette tentative, que dévoilait la marche du comte, fit spontanément lever toutes les bannières. Si Saint-Flour est pris, « il s'établit une tyrannie en cette province avec les places qui dépendent du sieur d'Apcher, et sera malaisé après de le dompter, parce que la noblesse voisine ne se désunira de lui, alléchée de la friandise des tailles dont elle jouit en sa terre comme de son propre » (1). Le haut pays retentissait donc d'un bout à l'autre du bruit des armes, des préparatifs de combat et des marches de troupes, quand un messager de Paris arrêta les guerriers à l'entrée de la sanglante arène : le Béarnais venait d'abdiquer!



(1) Vernyes.

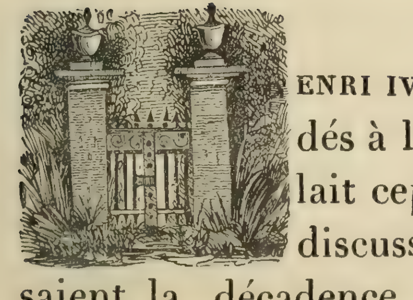




Chapitre Quatrième.

DÉCLARATION D'HENRI IV. — ÉTATS DE SAINT-FLOUR. — IMPRESSIONS ULTRAMONTAINES RÉPANDUES A AURILLAC. — SOUMISSION DE RIOM. — MANIFESTE. — LES JÉSUITES SONT CHASSÉS DE BILLOM. — REMONTRANCES DES TROIS ÉTATS AU ROI. — LA LIGUE EST RUINÉE EN AUVERGNE. — SULLY A MARGUERITE DE VALOIS.

1594 — 1600.



Henri IV n'avait pas de partisans décidés à l'assemblée de Paris ; il lui fallait cependant une place dans ces discussions souveraines qui trahissaient la décadence de la cause municipale et catholique, et laissaient aux parlementaires les moyens de préparer, de consommer une transac-

tion. Pour l'obtenir, il fit exprimer des propositions de rapprochement par les Catholiques qui vivaient sous sa tente. Un trompette du roi remit une lettre qui réclamait des conférences dont le but était de faire triompher la puissance de la modération. Surène fut choisi pour recevoir les négociations. Tout s'y résumait en pourparlers, lorsque Henri, profitant d'une suspension d'armes, après avoir pris Dreux, le seul grenier qui restât aux Parisiens, annonça son abjuration. Ce fut un coup de foudre pour les princes ligueurs, les Seize et les Espagnols. *Paris vaut bien une messe !* s'était écrié le roi, et l'habileté l'avait emporté sur la conscience. S'il blessait profondément ses vieux amis, ses braves et nobles chevaliers qui avaient tout fait pour lui; s'il brisait ses alliances extérieures; s'il risquait de céder, de succomber peut-être devant le mouvement réformateur de son armée; si enfin sa présence à Saint-Denis pouvait être regardée comme un avilissement de ce grand caractère qui avait conquis une admiration unanime, Henri se mettait sous l'égide de l'antique société catholique, et assurant à son drapeau ces hauts seigneurs qui s'étaient voués à lui depuis la mort de Henri III, il dépouillait en même temps l'Union de sa puissance en faisant à Rome acte de soumission; il se liait intimément avec tous ces prélats qui n'ayant

osé « adopter la réforme telle qu'elle s'était produite dans le grand siècle de Luther, se rattachèrent à cette idée d'une Eglise avec des garanties locales, à ce système mixte d'une double souveraineté pontificale et royale sur la hiérarchie des clercs; moyen de s'entendre avec le pouvoir et de conserver les honneurs, les bénéfices et propriétés ecclésiastiques » (1). Cet acte de foi était encore, cela est vrai, comme le symbole politique de la royauté dans un monde rempli de croyances. L'effet de cet événement majeur devint électrique dans les provinces. Partout on se répéta la pompeuse réception, l'accueil plein d'allégresse faits par le peuple de Paris et l'archevêque de Bourges sous le grand portail de la cathédrale de Saint-Denis au roi de Navarre qui se faisait roi de France en ceignant du diadème un front orthodoxe. On savait les paroles solennellement échangées entre le monarque et le prélat:

— Qui êtes-vous ?

— Le Roi.

— Que souhaitez-vous ?

— D'être reçu au giron de l'Église catholique, apostolique et romaine.

— Le voulez-vous ?

— Oui, je le veux et le désire.

(1) Capef.

Aussi, quand Paris eut ouvert ses portes, les grandes villes prêtèrent en grand nombre le serment de fidélité au nouveau prince. Il les avait appelées à lui par les déclarations suivantes: « Nos amis et féaux, suivant la promesse que nous fismes à nostre advénement à ceste couronne, et la convocation par nous faicte aux prélats et docteurs de nostre royaume, pour actendre à nostre instruction par nous tant désirée et tant de fois interrompue par les artifices de nos ennemis; enfin nous avons, Dieu mercy, conféré avec lesdits prélats des points sur lesquels nous désirions estre éclairé, et après la grâce qu'il a plu à Dieu nous faire, par l'inspiration de son Sainct-Esprit, que nous avons recherché de tous nos vœux et de tout notre cœur pour nostre salut; et satisfait par les preuves que lesdicts prélats et docteurs nous ont rendues, par les escrits des apostres, des saincts-pères et docteurs reçus en l'Eglise; recognoissant l'Eglise catholique, apostolique et romaine estre la vraye Eglise de Dieu, pleine de vérité et laquelle ne peut errer, nous l'avons embrassée et sommes résolu d'y vivre et mourir, dont nous avons bien voulu advertir, pour vous resjouir d'une si agréable nouvelle, et confondre par nos actions les bruits que nos ennemis ont faict courir jusqu'à ceste heure, que la promesse que nous avions cy-devant faicte estoit seulement pour abuser nos

bons subjects, et les entretenir d'une vaine espérance, sans aucune volonté de la mettre à exécution. De quoy désirons qu'il soict rendu grâces à Dieu par processions et prières publiques. » (1) Les exaltations intolérantes du catholicisme allaient-elles disparaître, et les sentimens exclusifs des Protestans allaient-ils s'effacer? Cette lettre, adressée aux Bonnes-Villes, arriva à Riom dans les plus favorables circonstances, lorsque le parti royal avait de fait repris l'autorité à l'entrée dans Aigueperse des capitaines Rocquepie, Saint-Béard et La Ragonière. Les officiers eurent soin de se présenter avec tous les ménagemens possibles, et défendirent la moindre vexation à leurs soldats. Obéissant à des ordres positifs, ils voulaient ainsi disposer les populations à reconnaître librement, même avec reconnaissance, l'autorité qui se signalait par des égards inconnus à tout maître antérieur; ils voulaient qu'en comparant les diverses administrations qui leur avaient été imposées, les cités ne pussent pas hésiter à préférer celle qui prenait possession au nom de la concorde, de l'économie et du repos. Catherine de Lorraine, investie de l'usufruit du duché de Montpensier par la cession que lui avait faite Henri de Bourbon, son gendre, écrivit elle-même à La Ragoière pour le convier à faire preuve de ces sentimens conciliateurs:

(1) *Fond de Béth.*, nº 9114. — *Lett. clos. du roy, etc.*

« L'obligation que je vous auray redoublera beaucoup, si pour l'amour de moy vous embrassiez le bien, repos et soullagement des pauvres habitans de ladite ville (Aigueperse), tellement qu'ils puissent avoir relasche par ung doulx traittement des maulx et calamités que les prises et reprises de ladite ville, mesmement à l'effet de ceste dernière, ils ont souffert et suporté, de telle sorte à ce que j'entends qu'ils en sont ou peu s'en faut acablez. »

« Votre entièrement meilleure amie,

« CATERINE DELORRAINE. » (1)

D'autre part, les courriers de la cour avaient facilement disposé les esprits en détaillant minutieusement les plus petites circonstances de la soumission de la capitale. Ils avaient su exciter un intérêt vif et profond en faveur de Henri dont ils faisaient un éloge partant du cœur. Le roi, disaient-ils, gagne tous ceux qui l'approchent. Il inspire l'affection, il commande le respect. Déjà courbé à quarante-un ans, de vastes et soucieuses pensées répandent sur ses traits altérés et son air naturellement affable une touchante mélancolie. On l'adore à Paris ; tous les bourgeois, à part quelques démagogues religieux, se sont pressés autour de sa

(1) *Arch. d'Aig.*

personne, et il a répondu aux gardes inquiétés d'une telle affluence: « Laissez-les tous s'avancer, ils sont affamés de voir un roi. » Quelques Auvergnats interrogèrent ces courriers sur le sort qui attendait les plus implacables ennemis du monarque, et il leur fut répondu: « Oubli et pardon. » D'autres demandèrent si l'on ne forcerait pas les Ligueurs à se soumettre sur-le-champ, et ils admirèrent la clémence du prince quand ils surent qu'au sujet des curés de Paris lui refusant leurs prières, il avait prononcé ces paroles paternelles: « Il faut attendre, ils sont encore fâchés. » Les cœurs volèrent auprès du monarque dont la renommée publiait tant de bonté, de vaillance, de générosité et de grandeur. Mais l'épée de Henri victorieux ne pouvait pas encore rentrer dans le fourreau : des seigneurs redoutables se battaient toujours en rebelles pour forcer à escompter leur fidélité douteuse et future. Cependant en Auvergne la guerre civile cessa comme par enchantement. Les forts de Mauzat, Saint-Hippolyte, Châtel-Guyon et deux ou trois autres, retraites des Ligueurs, protégèrent seuls quelque temps leurs dernières tentatives. Il sembla que ce parti pressentait l'heure de son anéantissement par une paix générale, car la fureur et la cruauté présidèrent aux efforts que redoublèrent les capitaines pour se maintenir dans ces postes d'où il fut difficile de les

chasser (1). Le pillage et l'incendie du château de Tournoelle accusèrent l'impuissance de leur désespoir; ce siége fit verser un ruisseau de sang : « Les traces se manifestent à chaque pas; dans les deux cours on peut suivre les progrès que faisaient les assiégeans, et la retraite qu'effectuaient les assiégés par les coups de feu qu'on aperçoit sur les murailles » (2). Enfin Riom, après être resté pendant cinq ans ligueur acharné, se soumit à Henri IV. L'Union, morte sans énergie et sans grandeur, n'était plus que ridicule, frappée du coup de grâce par la *Satyre Ménippée* qui devint le code des Français (3). Cette ville fut une des premières qui reconnurent le roi: elle entraîna l'Auvergne (4). Le marquis de Canillac venait de descendre dans la tombe, usé par l'âge et la guerre: son fils, héritier de son nom et de ses richesses, ne soutint point ses principes politiques; secondé par le vicomte de Pont-du-Château, son cousin-germain, il appela Riom à une adhésion éclatante au gouvernement du glorieux Bourbon, et fit connaître que le Haut-Pays se disposait à convoquer à Saint-Flour les Etats pour envoyer à Paris l'expression de son hommage au nouveau trône. Une assemblée de cent

(1) Chabrol.

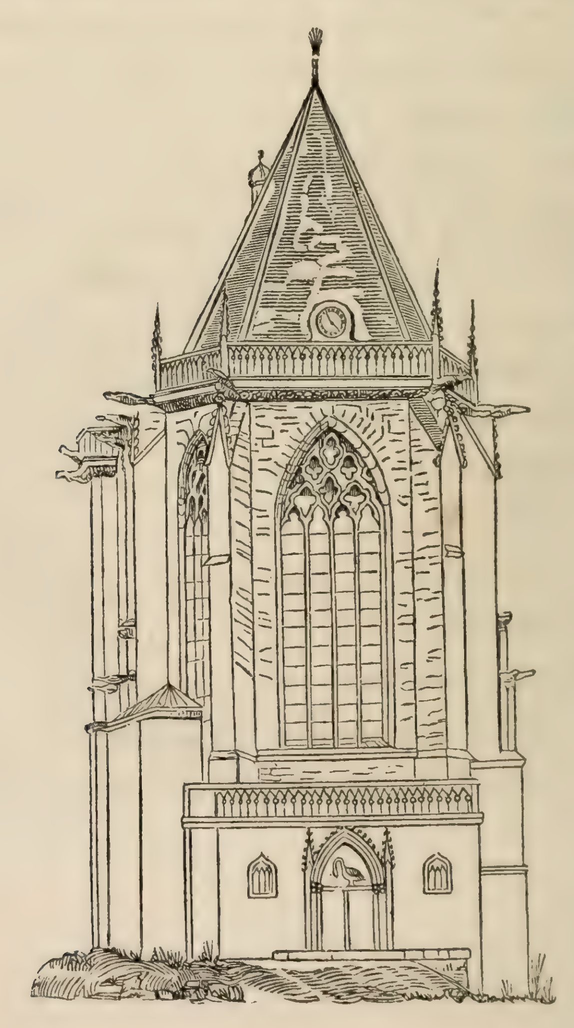
(2) Gonod, *Not. sur le chât. de Tourn.*

(3) Lacr. — *V. édit. de Ratisb.*

(4) *Tous les hist.*

quatre vingts notables se tint, le 5 avril, au palais de justice: Canillac remontra « que ses prédécesseurs avoient tousiours tant aymé et adsisté la ville, comme plusieurs fois feu M. le marquis, son père, en avait foit preuve, que de ceste affection héréditaire la ville asseurée l'auroit pryé et forcé de prendre en main la protection d'ycelle, en échange de quoy et de la fiance qu'on avoit en lui, il vouoit à sa conservation ses biens, l'assistance de ses amys et sa propre vie ». Il dit que les Riomois, à l'exemple de la capitale, n'avaient embrassé la Ligue que pour défendre la religion; Henri s'étant fait catholique, il n'existait plus de motif pour porter les armes contre lui. Il ajouta que « le plus grand accroissement des misaires de ceste province estoit de ne recognoistre le roy dont les affaires prospéroient tous les iours[1] », et finit par instruire l'assemblée d'une conférence qu'il avait eue avec le comte d'Auvergne touchant la garantie des droits et priviléges de la cité, comme prix d'une loyale soumission. Les Consuls répondirent « que la vollonté et disposition des habitans estoit de se remettre sous l'obéissance de Sa Magesté, et de montrer le chemin à tout le reste du païs ». On remercia ensuite Canillac et ses amis des soins qu'ils avoient mis à obtenir l'heureux résultat que l'assemblée venait de proclamer par l'organe des magistrats municipaux, et chacun jura « de recognoistre, hobéyr et servir

Sadite Magesté, promettant se départir de touts partys, et ne contrevenir aux commandemens de Sa Magesté. » Un des consuls et trois habitans furent ensuite désignés pour porter au roi le serment de fidélité; deux autres consuls se rendirent auprès du comte d'Auvergne afin de déposer en ses mains pareil serment au nom de la ville, et des commissaires allèrent prendre à domicile la déclaration de ceux qui n'avaient pu assister à la réunion. « Aussi a esté délibéré qu'à la relevée de la présente assemblée les comparans en icelle iront tous ensemble en l'Eglise monsieur Saint-Amable, solennellement



pour faire chanter ung Thédéon, et rendre grâces à Dieu de l'heureuse résollution qui a esté prinse à ceste assemblée, à l'yssue duquel il sera fait ung feu de joye au devant de ladicte Eglise » (1). Les députés chargés de représenter les Riomois à la cour d'Henri IV furent de Frétat, lieutenant particulier de la sénéchaussée, premier consul, Challamel, conseiller, Binet et La Pauze. Le roi les reçut avec une affectueuse bonté, et rendit, au mois de mai, un édit révoquant les lettres-patentes qui transportaient à Clermont les tribunaux de Riom, mais qui n'avaient pas été exécutées malgré la dispersion des magistrats dans ces temps de trouble. Clermont forma sans succès opposition à l'enregistrement de cet édit. Les termes honorables qui y étaient consignés flattèrent délicatement les Riomois, et assurèrent une fidélité à l'épreuve au prince qui avait écrit : « Nos très chers et bien amés subjects et habitans de notre ville de Riom, tant ecclésiastiques qu'autres, d'une franchise et loyauté françoises et de ceste affection singulière qu'ils ont toujours portée à nos prédécesseurs, ont témoigné sur les lieux, et puis par leur députation, la fidellité et obéissance qu'ils recognoissoient nous devoir. » Il restait à faire connaître à la province les

(1) *Arch. de Riom*. (Dans le dessin de Saint-Amable, que l'auteur doit à la complaisante amitié de M. Moret, avocat, *le clocher central est terminé*).

motifs qui avaient dicté le nouveau serment. La déclaration suivante fut adressée à chaque corps municipal et à chaque gouverneur de cité.

« Nous sommes finallement arrivez dans l'enceinte du port après avoir couru le hasard de tant de naufrages, lorsque plus la tempeste grondoit, la mer frémissoit, et les vens de tant de bruits contraires au repos mugissoyent, et le ciel mesme sembloit nous menasser de plus grandes calamités et de nouveaux subjects de guerres plus que civiles, ou pour mieux dire inciviles. Nous estions tous prests à eschouer en quelque banc périlleux ; nostre vaisseau estoit sans pilote, sans timon, sans masts et cordages, despouillé de toutes ses voiles ; la carêne estoit froissée, et le fond de la quille entre ouverte faisoit eau de tout costé, en sorte que le vaisseau, pour dire en un mot, n'estoit plus en tout qu'une sentine, si en ce désespoir Dieu n'eust inspiré en nous la reconnaissance de nostre roy inspiré de la sienne ; qui dès lors commansa à reluire après sa conversion au milieu des flots comme l'estoile du pole, à laquelle poussez du même esprit, nous avons aussi jeté nostre veue....

« Mais pour ce que nous sommes tombez en ung tems auquel il est de besoing mesme aux bonnes actions de rendre la raison de leur mouvement, non pour asseurer le fondement de la véritté qui se soustient toujours assez d'ycelle, mesme comme un

cube parfaict, mais pour parer aux coups de la calomnie qui vest bien souvent des habits empruntez de la véritté, et s'en sert artificieusement à la façon des sophistes, pour couvrir les desseins de beaux prétextes (causes de la ruyne de nostre France), nous avons jugé qu'il dépendoit de nostre devoir de donner compte de nos deppartemans et contenter ceux qui mal instruits possible diront inconsidérément que nous aurions à volée changé de party et d'escharpes.....

« Nous nous estions veus plusieurs fois sans chef, mais l'ambition fesoit désirer ceste province à tant de sortes de chefs que il s'en trouvoit monstreusement plus que de membres, et qui ne recognoissant personne se faisoyent assez congnoistre à la clarté des feux et embrasemans qu'ils y ont allumez de toutes parts, de sorte que nous pouvions dire et souhaiter, imitant Ulysse parlant à ses soldats:

« Plusieurs seigneurs ruynent la province,
« Tout bien y vient quand un seul est le prince.

« Il ne restoit plus au pauvre peuple que la langue pour se plaindre, ne restoit plus que les os et la peau pour couvrir les esprits et organes de la chétive vie, laquelle encore ces gens sans pitié mettoyent à prix, et faloit que la proye se rachetast soy-mesme ou bien la mort estoit son prix....

« Nous ne sommes tant esloignez de raison que nous ne congnoissions bien si nous eussions plus longtems opiniastré nostre ruyne, que nous estions blamez d'estre ou stupidement ignorans, ou malicieusement meschans, faisant reboucher notre vollonté contre la poincte de notre jugement....

« Esjouissons-nous donc, concitoïens, et vous tous seigneurs et villes qui estes avec nous d'un naturel et mutuel accord, faisons hômage à nostre roy d'une allégresse publique: ensevelissons dans le sein de ceste reconciliation présente l'aigreur de nos querelles passées qui ont faict respandre entre nous trop de gouttes de sang aujourd'huy ; ains seulemant quelques larmes qui ne sont qu'excrémant superflu, et qui ne sont cause d'aucun affaiblissement quand la cause en est ostée.

« Et toi, ville de Riom, à bon droit ville roïale, chef du duché d'Auvergne, source des fiefs et des droicts de tant de brave noblesse, maison ancienne de Bourbon, esjouy-toi avec toute la France, mais avec tout le monde de voir les cygnes prophètes de Bourbon gravez en tant d'endroits de ton palais, prédisant leur future grandeur par ces trois mots : *Le tems viendra!* aposez en devise, et de voir le tems venu que les fleurons sortis de la tige de tes derniers princes et ducs de ceste noble maison de Bourbon viennent parer le siége roïal de France, et que seront avec la grâce de Dieu tes derniers roys, con-

tinuant la suite d'une éternelle monarchie avec la grâce de la foi et avec l'honneur de la militie pour lesquels Dieu les a apellez à son Esglise et à l'Estat d'un si grand empire.

« Esjouy-toi de tes murailles, de tes églises, de ton palais où la Justice fait sa demeure, par eux bastis et qui ne sont remplis que de leurs armes, argumens certains de leur piété et de leur équanimité future, et que si tu leur dois ta naissance, tu peux te promettre par ceste libre obéissance, te jettant ouvertement entre les bras de la clémence de ton roy, acroissement de ton honneur, et s'il faut dire aussi, une nouvelle et plus belle renaissance.

« Vous, villes voisines, joignez vostre allégresse avec la nostre, puisque nous sommes membres du mesme chef, et ne vous enrichissez de nos dépouilles, cause de la première ruyne de ce païs, ains fraternisons ensemble aussi conjointement que nous sommes proches et conjoints de voisinage.

« Et vous autres, seigneurs et gentilshommes de la province, tant du Haut que du Bas Pays d'Auvergne, qui tirez vostre source de ceste fontaine roïale, et qui ne luisez que du rebat des rayons du soleil de la France, et vous, villes aussi qui nagez encore entre la joye de vostre devoir et la crainte de vostre désobéissance, si vous ne voulez nous imiter pour vous ranger de franche vollonté comme

nous, ne méprisez la semonse que vous en faict en conséquence le Compte d'Auvergne, ce généreux prince issu et nourry entre les lys, et ne soyez des derniers à savourer vostre liberté; montrez que vous êtes auvergnats, c'est-à-dire fidelles et bien avisez; aimez votre païs, aimez-vous vous-mêmes, et ne soyez cause que la guerre y trouve aucun subject et qu'on vous accuse à l'advenir de toutes les extrêmes misères qui pourroyent suivre vostre longue demeure et haster vostre entière ruyne » (1).

Ce manifeste laborieusement justificatif fit marcher la province à une rapide et générale soumission. Montboissier-Canillac, nommé lieutenant-général, reçut en cette qualité le serment des seigneurs qui avaient tenu pour la Ligue. Ce fut une cérémonie à laquelle on donna beaucoup d'apparat. Un riche fauteuil, tapissé d'une toile d'argent, ayant au faîte de son dossier les armes du gouverneur écartelées au premier et quatre d'argent, à la bande d'azur accompagnée de six roses de gueule, trois en chef et trois en pointe (2), au second et troisième d'azur crénelé d'or à la levrette rampante d'argent, onglée et colletée de gueules (3), et sur le tout d'or semé de trois croisettes de sable au lion

(1) *Bibl. de Lyon. Rec. Vert.*, nº 25,201.

(2) Roger de Beaufort.

(3) Canillac.

rampant d'or (1), ce fauteuil portait le marquis, et autour de lui était rangée l'élite de la noblesse. Les consuls, les magistrats, les dignitaires assistaient en costume; les grandes portes de la salle étant ouvertes, il y avait dans le fond une foule considérable qui se tenait debout et silencieuse. Le lieutenant-général fit l'appel de chaque nom, et aussitôt le seigneur désigné se levait et prononçait à haute voix la formule du serment. Des chœurs de musique, placés dans un appartement voisin, faisaient entendre des sons mélodieux, tandis qu'au loin retentissait le bruit des cloches et du canon.

Le dévoûment des Riomois se signala par un zèle excessif. La ville se trouva tout à coup aussi intolérante pour la tiédeur monarchique qu'elle s'était montrée sévère pour la Ligue. Des ecclésiastiques qui se prononcèrent sottement les adversaires irréconciliables de la royauté de Henri IV, reçurent une punition exemplaire et publique. On chassa hors des murs un frère cordelier, un régent du collége, ainsi que les habitans montrant un reste d'attachement à l'Union. Les consuls dénoncèrent le vicaire de Saint-Amable comme coupable d'avoir omis au prône la prière pour le prince; le bureau des finances « les manda pour leur dire que si le scandale

(1) Montboissier.

ne cessoit pas, ils écriroient au roi. » Le vicaire fut expulsé. Il est fâcheux que ces marques si soudaines et si éclatantes de fidélité aient pu être stimulées par la tentation des indemnités que Henri répandait à profusion sur les provinces rebelles encore ou lentes à se prononcer. Riom prit une large part dans ce rachat pièce à pièce du royaume aux grands seigneurs de la Ligue, qui coûta trente-deux millions, plus de soixante d'aujourd'hui (1). Il résulte de deux états écrits en entier de la main du roi que Canillac et Montfand touchèrent 547,000 livres « pour la ville du Puy, Riom, etc.» Ces Royalistes du lendemain n'oubliaient pas de se coter à de belles sommes. Ils recevaient, sans rougeur au front, les uns comme arrhes, les autres comme solde d'un humiliant marché, ces pièces d'or qu'Henri obéré refusait avec chagrin à ses vétérans nécessiteux. Les généreux gentilshommes voulaient bien alors promettre de ne plus déchirer le sein de leur patrie; ils méritèrent d'être méprisés. Mais le roi brûlait de jeter les bases d'une civilisation sociale et politique: pour la cupidité dangereuse il épuisait les coffres qu'une sage économie devait plus tard remplir. Les dissensions civiles mouraient: c'était, dans tous les cas, un immense bienfait. Si la rivalité de Riom et Clermont

(1) Sully, *Mém.*

entretint encore quelques ferments de discorde et de haine, du moins ce ne fut qu'une lutte cachée dont l'existence ne se produisait plus à la lueur de l'incendie, sur le terrain dévorant des batailles.

Pendant que la Basse-Auvergne se consultait pour suivre l'exemple de Riom, le Haut-Pays tenait ses Etats à Saint-Flour, sous la présidence du comte d'Apcher. On y reconnut solennellement Henri IV, avec réserve, de la part du clergé, de ne pas tomber sous la censure du pape. Aussitôt que l'abjuration fut connue, des prières publiques eurent lieu dans les églises, et on mêla au nom du roi celui d'Aymar de Chavagnac, ex-doyen des comtes de Brioude, curé de Saint-Sulpice, qui avait déterminé le Béarnais à embrasser la foi catholique. Ce curé, de concert avec ses confrères de Saint-Eustache et de Saint-Méry, osa braver le cardinal-légat menaçant de l'excommunication quiconque prendrait part à l'absolution du roi de Navarre; il était fils du valeureux Christophe (1). Murat, après deux mois d'hésitation, se décida à faire aussi sa soumission (2).

De même que le fougueux clergé de Paris, le clergé auvergnat, en minime partie, il est juste de le dire,

(1) Arch. du chap. de Murat. — Arc. de Chavagnac.—Sist. de Mur. *Annot. Mss.*

(2) Arch. de 1594. — Blanchard, *Tab. chron.*

protestait hautement contre les lois d'Henri IV. Ces nuées de moines dont la province était couverte, cordeliers, jacobins, chartreux, capucins, carmes, jésuites, glissés partout à l'aide de la chaire et surtout du confessionnal, cherchaient à faire partager aux pénitents sous leur direction les sentiments ennemis qui germaient dans leur cœur. Ce que de sages et vertueux prêtres, ce que des supérieurs d'ordres éclairés et connus pour leur ferveur religieuse avaient adopté comme gage d'une durable monarchie et des libertés de l'église gallicane, fut regardé par des énergumènes comme une apostasie envers Rome et un crime envers la divinité. Des correspondances mystérieuses apprenaient qu'à Paris les vieux Ligueurs préparaient le couteau sacré qui devait armer le bras d'un autre Clément : les initiés ne doutaient pas du succès d'un nouveau régicide en apprenant que c'étaient cet Aubri, ce Boucher, curés indignes dont le fanatisme féroce s'inspirait au reflet du poignard, et l'hypocrite père Varade, recteur des jésuites, qui étaient chargés d'ourdir l'exécrable complot. Les doctrines les plus ultramontaines ne tardèrent pas à retentir de toutes parts ; les cordeliers d'Aurillac se signalèrent par un zèle extravagant pour venger la cause sainte et *débourbonner* la France (1). L'autorité militaire

(1) « Les prédicateurs créaient le plus affreux barbarisme de la langue : *déourbonnez-nous*, délivrez nous des Bourbons. » (Lacr).

ferma la bouche à ces janissaires au petit pied du trône apostolique ; la publication d'un écrit où respiraient les conseils de la raison, de l'honneur et de l'humanité, dont F. de Sistrières, abbé de Saint-Etienne, frère du juge de Murat, était l'auteur, acheva d'arracher le bandeau que des mains impies et criminelles avaient appliqué sur des yeux fascinés (1).

La tranquillité de Riom ne se maintint point complète. Ces châteaux-forts, que gardaient les capitaines ligueurs les plus déterminés, persistèrent à tenir pour la Ligue. Des expéditions sérieuses devinrent nécessaires au repos commun. Conduites par le comte d'Auvergne, elles réussirent après beaucoup de difficultés et une grande perte d'hommes. La forteresse de Mauzat tomba sous le marteau après un siége assez vif où fut tué le seigneur de La Roche-de-Châteauneuf. Henri IV adressa au bureau des finances de Riom des lettres-patentes pour autoriser à faire une imposition capable de couvrir les dépenses de ce siége et les avances fournies par quelques particuliers (2). Brioude, Saint-Pourçain, Ambert, par l'influence du baron de Gimel, gouverneur du Livradois, La Chaise-Dieu, reçurent successivement les officiers d'Henri IV. On

(1) Ce livre fut imprimé à Clermont.

(2) Chal. — Teil. — Sist.

ouvrit alors les prisons dans toutes les villes aux captifs pour cause d'opinion. Cette mesure de justice et de sagesse fit recouvrer la liberté à la plus intéressante victime de la Ligue, au seigneur du Boscage et du Pouget, Jacques des Guillaumanches, écuyer, qui tint constamment le parti du roi en Auvergne pendant le long cours des dissensions religieuses. Il avait déjà été pris lors de l'attaque de La Chaise-Dieu, et conduit à Ambert, les fers aux pieds et aux mains, pour être jeté au cachot. Alors il avait racheté sa liberté moyennant 6,000 livres (1). C'est dans ce temps qu'Henri IV ordonna de brûler toutes pièces pouvant rappeler les divisions intestines. Dans cet auto-da-fé politique furent malheureusement détruits en Auvergne beaucoup de titres étrangers à la mesure prescrite, et dont l'histoire générale aurait fait un utile profit.

La soumission parfaite de l'Auvergne se suspendit un moment à la nouvelle de l'évasion du duc de Nemours de Pierre-Encise. Ce fut un coup de foudre pour Riom naguère si dévoué au jeune guerrier. On n'y crut pas aux premiers instants, mais les esprits s'agitèrent dans une perplexité alarmante. Le fait était vrai : la guerre rallumée dans le Lyonnais le certifia avant les messagers en-

(1) *Lett. pat. d'Henri IV.* — Aud. — *D'Hoz.* — *Proc. verb. de Saint-Allais.* — *Arch. de la Chaise-Dieu.*

voyés de Riom à la vérification de l'inquiétant événement. Nemours, sous les vêtements de son valet, avec une perruque de ses cheveux, sa longue barbe attachée au menton, passa devant les sentinelles trompées par ce déguisement, gagna une ouverture pratiquée à la muraille, descendit sur une échelle de corde, et se trouva au milieu d'amis qui l'attendaient avec des chevaux frais. Il se sauva à Vienne où il rejoignit le marquis de Saint-Sorlin. Une lettre du duc lui-même annonça aux consuls de Riom sa présence dans le Dauphiné. Dental, capitaine des gardes du comte d'Auvergne, prit connaissance du pli, et se disposa à prévenir une surprise ou à repousser une attaque si Nemours arrivait avec des troupes. De son côté, Canillac n'oublia rien pour retenir les habitans dans le nouveau parti qu'ils avaient embrassé au milieu des acclamations et des feux de joie. Il fit renouveler le serment de fidélité au trône d'Henri IV. Ces diverses précautions ne servirent pas. Ceux qui tant de fois s'étaient prononcés en faveur du prince aux jours de sa puissance, n'eurent pas à redouter le châtiment de leur abandon. Nemours, peu de temps après, mourut à Annecy où il était venu chercher du secours auprès du duc de Savoie contre Montmorency que le roi lui avait opposé; il mourut du désespoir que lui causa la perte de Vienne livrée par son lieute-

nant au connétable. Il laissait son frère toujours ardent ligueur, toujours étroitement attaché aux Nemouristes. C'est pour ce parti portant une dernière fois la désolation dans le Forez, le Velay et le Lyonnais, que succomba l'évêque de Saint-Flour, Antoine d'Urfé, au siége de Villeret en Roannais. Ce prélat avait été élu en 1593 par les habitans de Saint-Flour, au préjudice de Pierre de La Baume qui était déjà leur évêque. Son attachement pour l'Union et l'admiration qu'il avait manifestée dans ses écrits (1) pour le duc de Nemours assurèrent sa nomination. Cependant Antoine n'avait jamais été consacré. Contraint de quitter Saint-Flour quand les Royalistes y entrèrent, il se réfugia en Forez où un coup d'arquebuse à la tête le frappa mortellement. Son corps fut porté à la Bâtie et inhumé avec pompe dans l'église des cordeliers attenant aux murs du château. Cet évêque, emporté à la fleur de son âge, donnait les plus belles espérances (2).

C'était encore d'un corps religieux que devait venir un trouble heureusement passager. Billom, sous l'inspiration des Jésuites qui y avaient fait prospérer leur maison jusqu'à la rendre une des plus riches de France, redevenait un foyer d'intri-

(1) *L'hon.* 1er *dial. du Polem.* (Roussin, Lyon, 1592). —*La Vaill.* 2e *dial.* (*id*).

(2) Daniel. — Péréfixe. — Cayet. — De Thou. — *Gall. christ.* — De La Mure. — *Les d'Urfé.*

gues séditieuses. Poussant à l'excès les principes qui avaient dès son apparition soulevé l'opposition du parlement et de l'université, cette société suscitait, sous un voile aussi habile que prudent, des obstacles de toute espèce à l'exercice de l'autorité royale. Joignant l'influence sans bornes que leur donnait, comme alors à tous les prêtres, la direction des consciences à l'exaltation des croyances injustement alarmées, les pères avaient acquis une puissance occulte qui pénétrait partout, dominait tout, soumettait tout à la révérence de leur robe trop redoutée. Après avoir été dénoncés par l'Université comme les promoteurs des doctrines funestes qui avaient porté la perversion dans presque tous les ordres de l'état; après avoir combattu Arnauld avec des moyens puisés dans la finesse de cour recouverte d'une douceur évangélique qu'ils singeaient à merveille, ils se virent écrasés par l'horreur générale lorsque Jean Châtel eut commis son attentat. Un arrêt du parlement de Paris les bannit, sous trois jours, des villes où étaient leurs colléges, et, sous quinze, du royaume comme perturbateurs du repos public et ennemis du roi et de l'Etat; ils déchirèrent l'arrêt et continuèrent leurs complots dans l'ombre avec plus d'ardeur que jamais. Quoique menacés d'être traités ainsi que des criminels de lèze-majesté au cas de désobéissance (1), ils res-

(1) *Arrêt du parlem. du* 13 *avril* 1595.

tèrent à Billom (1), dédaignant les dispositions prises spécialement à leur égard, et la proscription qui les avait atteints, le 29 décembre 1594, le jour même du supplice du régicide, leur ancien élève. Les dépositaires de la force publique, les magistrats chargés de l'exécution des lois avaient la faiblesse de fermer les yeux sur ce mépris insultant de la décision juste ou non, passionnée ou impartiale qui était émanée du premier tribunal de France avec le caractère auguste de la chose jugée, emblême de la vérité, voix de l'omnipotence humaine. Les Révérends continuèrent de prêcher occultement cette maxime du concile de Constance, confirmée par celui de Trente, qui avait décidé la Saint-Barthélemy : « qu'on n'était pas tenu de garder la foi aux hérétiques. » Il fallut en venir à une sanction pénale contre les officiers de justice du siège présidial de Clermont et contre les consuls de Billom. « Ce jour-là les remontrances faictes par le procureur-général du roy que en toutes les villes et lieux de ce ressort où besoin a esté, l'arrêt donné contre les prestres et escoliers se disant de la Société de Jésus, le 29e jour de décembre dernier, est exécuté fors en la ville de Billom en Auvergne, de laquelle n'ont encore vuidé lesdicts prestres et escoliers. Et par les procès-verbaux il semble qu'il y a eu quel-

(1) *Annal. de la Soc. de Jésus.*

que connivence de la part des gens qui ont auctorisé en ladicte ville, et que l'on veut éluder l'arrêt, requeroit icelui être exécuté selon sa forme et teneur et les consuls de ladite ville être condamnés à comparoir en personne pour répondre aux conclusions du procureur-général du roy qu'il voudra prendre; vu ledit arrest et autre arrest du 16[e] jour de janvier, procès-verbal faict en exécution d'icelui par l'un des commis au greffe du siége présidial de Clairmont avec un huissier audiencier audict siége, le 16[e] jour de ce mois, conclusions du procureur-général du roy, la matière mise en délibération et tout considéré.

« Ladite cour a ordonné et ordonne que lesdits arrêts des 29 novembre et 13 avril suivant seront exécutés de poinct en poinct selon leur forme et teneur, et à ceste fin a enjoinct et enjoinct au sénéchal de Clairmont ou à son lieutenant audict lieu et au substitut du procureur-général audict lieu de se transporter en ladicte ville de Billom et aux officiers du siége de Clairmont et consuls de ladicte ville de tenir la main à ce que ladicte exécution s'en ensuive, à peine, contre les refusans, contrevenans et délinquans, de 4,000 escus d'amande, privation de leur charge et autres plus grandes peines, s'il y echet, que la cour advisera bon estre ordonné. Ordonne ladicte cour que deux des consuls se-

ront adjournés à comparoir en personne en ycelle pour répondre aux conclusions que ledict procureur-général du roy voudra contre eux prendre (1)».

Grâce à cet arrêt, la Société fut expulsée, et la ville de Billom ralliée. L'ordre entier des Jésuites ne put plus corrompre la jeunesse (2), et pour sa part l'Auvergne, qui avait soif de tranquillité et de paix, n'eut qu'à s'applaudir de l'absence des fils de Loyola. Deux soumissions très importantes contribuèrent dans ce même temps à consolider ce repos nécessaire à tous. Lastic et d'Estaing reconnurent publiquement Henri IV; le premier, par suite d'une lettre que ce monarque lui écrivit de Lyon où il s'était rendu pour pacifier le Midi; le second après avoir souscrit une transaction avec Charles de Valois touchant la reddition des places qu'il avait prises en Rouergue et en Auvergne : dans la province, c'étaient Ennezat, Entraigues, Murols et Estaing ; cent vingt gentilshommes de ses amis furent compris dans les mêmes lettres d'abolition. A peine quelques rares courses vinrent-elles ensuite signaler d'autres hostilités. Cependant on avait remarqué le coup de main de Champétières qui, avec 500 soldats, posa le pétard devant le château de l'abbaye de la Sauve, sur la frontière du Forez et

(1) *Reg. du parlem. de Paris* (Bibl. de Clerm.)

(2) Expressions consignées dans l'arrêt.

de l'Auvergne. Antoine Gontaud de la Vallée, assisté de sept arquebusiers, le força à se retirer en abandonnant les échelles déjà dressées contre la muraille. L'abbesse, Marguerite de Saint-Priest, ayant attribué cette délivrance à l'intercession de sa sainte patrone sur le tombeau de laquelle elle priait lors de l'attaque, fit faire des offices solennels et de pieuses processions pour remercier le ciel (1). Un mois après, les gens de Fosseuse, gouverneur du Gévaudan, se jetèrent en Auvergne et s'emparèrent du château de Saillers par le moyen d'une saucisse qu'ils firent passer dans une canonnière ouverte sous la tour du côté du nord. Le château fut pillé, le bourg et le voisinage rançonnés; le capitaine Castel-Vieil perdit la vie en défendant l'entrée du fort. Les assaillans occupèrent quelque temps cette place et se retirèrent en emmenant deux canons que le comte d'Apcher, qui en était seigneur, y avait fait conduire pour sa garde (2). Enfin une troupe de Huguenots pénétra dans Mauriac, y causa des ravages, et disparut après avoir maltraité plusieurs moines qui tombèrent sous ses coups (3).

Mais si la guerre civile expirante n'inquiétait plus Henri IV dans cette contrée, les exigences excessives de chaque ville devenue royaliste lui cau-

(1) *Gall. Christ.*

(2) J. de Verdezeux, *Mém.*

(3) *Arch. des Bénéd. de Maur.*

sèrent de graves embarras. De toutes parts on demandait, il était accordé plus ou moins, et la chambre des comptes ne pouvait suffire à l'enregistrement des concessions ou des libéralités commandées par l'état des choses. Ici, c'était un capitaine indemnisé pour la remise de sa citadelle; là, un grand seigneur faisait d'abord son accord personnel, celui du pays ensuite dont il restait gouverneur sous la garantie d'un serment acheté: affranchissement d'impôts, réparation des pertes causées par la guerre, obtention de priviléges, d'honneurs, de titres, reconnaissance de franchises, tels sont les gages de paix qui viennent satisfaire la ville redoutable comme la plus humble localité. La Chambonie, petit village dans la paroisse de Noirétable, fut exemptée de tailles pour avoir fourni des bois de lance (1), tandis que Gannat, par exemple, recevait, en même temps que d'autres nombreuses villes, la confirmation d'anciennes et lucratives faveurs. Il est vrai que les habitans de Gannat s'étaient toujours montrés « fermes et constans contre ceux qui étoient lors ennemis tenant Montpensier, Aygueperse, Riom, etc., » (2) et qu'ils avaient perdu plusieurs de leurs concitoyens tués ou faits prisonniers les armes à

(1) *Lett. pat. don. à Lyon, an de grâce* 1595. (Titre orig. commun. par M. A. Faugières de Chantelauze).

(2) *Lett. pat. de* 1586. — *Charte du* 10 *juin* 1596. (Titre orig. commun. par M. Peigue, avocat à Gannat).

la main. Pour eux les lettres royales n'étaient que justice. Au dessus de ces intérêts de clocher, il y avait heureusement cette organisation urgente, difficile, qui, après les longs bouleversemens, doit marquer le point d'arrêt de l'époque qui finit, le point de départ de celle qui commence. Veiller à la sûreté de la province, régler ses besoins actuels en mettant de pair le développement intelligent et le développement matériel; améliorer la condition extérieure et publique des citoyens, faire disparaître l'individu devant l'intérêt général; obtenir des résultats immédiats et positifs, telle était la grande tâche imposée aux assemblées des provinces. Dans cette pensée généreuse, les Trois Etats présentèrent leurs *remontrances* au roi et à son conseil. C'était un pas immense vers l'extinction des abus et des factions. Mais le bon vouloir d'Henri IV était restreint; il ne pouvait pas tout ce qu'il aurait souhaité. Les nuages politiques disparaissaient lentement; il était nécessaire de se montrer aussi réservé que prudent, de laisser à l'habileté et au temps le soin d'éteindre les opinions, les résistances ardentes encore. Les moyens d'action se comptaient, et le pouvoir royal n'en était pas fort riche. Pour faire entrer vingt-cinq millions au trésor, le peuple payait cent cinquante millions par an, tant les pensions créées afin d'attirer les principaux chefs ligueurs avaient

augmenté les charges de l'Etat! Pour arriver à l'administration des Suger, Saint Louis, Charles le Sage, Louis XII et des dix dernières années de François Ier, il fallait purger les finances de la cupidité, de l'imprévoyance, de la fraude, et ne pas négliger de sages ménagemens nécessaires même en supprimant une fiscalité oppressive. Il y avait autant de danger à se retirer dans une sordide économie qu'à continuer une ruineuse prodigalité. Et puis les Bonnes-Villes ne se remettaient pas en vaincues au prince proclamé. Il y aurait eu imminent péril à contester ou à toucher leurs libertés communales. Aussi tout changement qui aurait blessé une cité pour favoriser sa voisine, même dans un intérêt général, toute modification essentielle aux droits exercés furent ajournés ou refusés. C'était la dure loi des circonstances. En revanche, on acquiesça aux pétitions appliquées strictement au ressort de la localité d'où venait la supplique. On s'excusa sur l'embarras des finances, on promit la meilleure volonté au premier moment favorable; le Conseil du roi formula une longue réponse faisant droit à chaque article des remontrances, le modifiant ou l'écartant par des raisons déduites. L'historien n'en retracera que les principaux traits.

I.

« Le roy en la présente année ayant déchargé les-

dits habitans d'une partie des crues qu'ils avoient accoutumés de payer ès années précédentes, a témoigné assez combien il désire que ses subjects soyent soullagés, ne pouvant pour présent accorder une plus grande descharge à cause de la nécessité de ses affaires....

II.

« Il est enjoinct très expressément aux clercs de faire leurs chevauchées en l'étendue de leurs élections et pourvoir aux désordres qui se commettent en surtaxes...

III.

« Pour ceux qui usurpent le titre de noblesse, il sera informé à la requête du procureur du roy....

IV.

« Défenses très expresses sont faictes à tous receveurs d'emploïer gens de guerre au recouvrement des deniers....

V.

« Sa Majesté n'entend qu'aucunes levées de deniers se fassent sur ses subjects qu'en vertu de ses commissions...

VI.

« Le roy ne peut rien innover à l'établissement fait de l'élection de Gannat en laquelle six-vingts paroisses payent leurs tailles....

VII.

« L'augmentation de gage aux prévost, lieutenans, et crue d'archers ne peut estre accordée pour estre le peuple d'ailleurs assez chargé...

VIII.

. . . .

IX.

. . . .

X.

. . . .

XI.

« Le roy ordonne que les personnes qui sont détenues pour payement des arrérages de tailles des années 89, 90, 91, 92 et 93 soyent élargies, et leurs meubles rendus.

XII.

. . . .

XIII.

« Le nombre des députés aux treize villes étant suffisant, S. M. ne peut accorder augmentation de personnes ni d'argent....

XIV.

« Le roy veut qu'il soit compté en la chambre des comptes de trois en trois ans....

XV.

« Défenses sont faictes aux gentilshommes de

travailler, ni faire aucunes poursuites pour raison des impositions et traittes qui ont esté remises....

XVI.

. . . .

XVII.

. . . .

« Fait en Conseil d'Etat du roy, tenu à Amiens le 12[e] jour d'aoust 1596 (1) ».

L'Union était enfin au terme de son agonie. Les capitaines ligueurs qui se montrèrent les derniers rebelles, signèrent aussi leur soumission sur l'or du coffre royal, lorsqu'ils eurent appris que Saint-Sorlin, pressé par Anne d'Est, sa mère, ayant continué le traité commencé avec Henri IV, l'avait conclu à Fontainebleau. Les autres chefs de parti dans le Haut et Bas-Pays abandonnèrent leur bannière. Le duc du Maine ne conserva pas plus de temps son pouvoir qu'il n'avait mis de temps à l'obtenir. Philippe II, travaillé par les germes de l'horrible maladie qui fit succomber Sylla, semblait ne plus songer à la France, et le tyran, courbé sous ses crimes politiques et le sang des siens qui criaient vengeance dans les profondeurs de l'Escurial, le tyran allait toucher à sa dernière heure. Seul, le comte d'Auvergne se ménageait des ressources qui

(1) *Remontr. des gens des trois Et., etc. Mss.* (Bibl. de Clermont).

ne devaient que l'avilir dans une conspiration. Après que le Parlement eut ordonné de rayer et ôter des minutes de ses arrêts le nom de Charles X comme roi, il n'y eut plus, de Henri III à Henri IV, il n'y eut plus légalement d'interrègne! Les pamphlets placardés sur les carrefours de Paris, les caricatures contre « Madame la Ligue, hideuse et toute déguenillée» se colportèrent par milliers dans les provinces; l'Auvergne vit afficher et persiffla ces lamentations:

J'ay voulu (mais le ciel a ruiné mes menées)
Joindre les fleurs de lys à un sceptre étranger;
J'ay encontre leur roy les villes mutinées;
Enfin, enfin le ciel, d'une force divine,
Quant plus je te tenois t'a mise en liberté !

La Ligue, (tous admiraient l'estampe coloriée et riaient ensuite de la grotesque expression),

C'est le portrait d'une religieuse
Ayant les yeux sanglans et la cervelle creuse,
Deux faces en un corps, visant de tous costés,
Pour mieux dissimuler ses grandes cruautés;
La Ligue a de surplus les deux pieds griffonnés
Pour aller et venir vers les plus obstinés,
Elle a le cœur d'acier, le corps d'une diablesse,
La langue de sorcière et l'habit d'une abbesse.

De telles publications, œuvres des parlementaires, valaient à Henri dix millions et dix batailles; c'était l'oraison funèbre de ce colosse qui avait si souvent mis en péril et son existence et son avenir.

Attaqué par la raillerie, blessé par le sarcasme, chaque trait décoché avait touché le cœur du géant abattu.

Il restait à réduire cette femme célèbre qui cachait toujours à Usson son front découronné. Marguerite de Valois fit tous les frais de sa rentrée en grâce. Voyant Henri sur le trône de France, la reine qui jugeait perdues les affaires des Ligueurs, n'espérant plus rien de leur secours, déserta la cause qu'elle avait si ardemment servie et s'efforça de recouvrer la bienveillance du roi. Elle n'osait plus prétendre à son estime. Lorsqu'il avait été question à la cour du mariage d'Henri IV avec Gabrielle d'Estrées, Marguerite refusa de consentir à ce que le sien se cassât afin de rendre possible l'accès du trône à la duchesse de Beaufort qu'elle détestait. Lorsque la favorite fut morte, elle donna les mains à la dissolution, demanda elle-même la permission du Pape, et écrivit à Sully :

D'Husson, 29 juillet.

« Si j'ay ci-devant usé de longueurs, vous en sçavez aussi bien les causes que nul autre, ne voulant voir en ma place une telle décriée bagasse, que j'estime indigne de la posséder ».

« MARGUERITE (1) ».

(1) Sully, *Mém.*

Ce billet était suivi d'une lettre fort soumise et fort respectueuse adressée au roi. Elle se fonda, pour obtenir le divorce, sur trois causes de nullité : le défaut de consentement, et dans ses Mémoires elle écrivait le contraire, la parenté au troisième degré, les dispenses supposées que Catherine fit fabriquer à Paris (1). L'acte fut présenté à Henri par Jean Berthuis, archevêque de Toulouse. Le prince fut si transporté de joie qu'il en versa des larmes: « Ah ! la malheureuse, s'écria-t-il, elle sait bien que je l'ai toujours aimée et honorée, et elle point moi, et que ses mauvais déportemens nous ont fait séparer il y a long-temps l'un de l'autre ». Le mariage déclaré nul par le cardinal de Joyeuse, le nonce du Pape et l'archevêque d'Arles, au mois d'octobre 1599, Henri récompensa une complaisance aussi importante en payant les dettes, en augmentant les revenus de la reine et en lui permettant de choisir pour son séjour la ville de France qui lui plairait le plus. Cette dernière faveur ne devait, dans la pensée du roi, servir à Marguerite que pour se retirer au fond de quelqu'un de ses domaines en Guyenne ou en Languedoc. Mais, soit amour, caprice ou fierté, la Valois répudiée resta long-temps encore à Usson. Peut-être le bruit de l'union de son mari avec la fille du grand-duc de Toscane, que Rosni

(1) *Lettr. orig. de Charles IX*. — Hist. de Jean. d'Alb.

ménageait, pendant que le roi faisait sa campagne de Savoie, empêcha-t-il Marguerite de profiter de la liberté accordée. La reine de Navarre n'avait que de l'humiliation à subir en étant, même de loin dans une grande ville, témoin des cérémonies qui allaient ceindre du diadême le front d'une autre Médicis (1).

L'autorité royale ne fut plus sérieusement contestée dans la province. Les officiers d'Henri IV prirent tranquillement possession de leurs charges. Il y eut à Clermont des fêtes et des réjouissances où se porta la ville entière. Partout les capitaines, les gouverneurs des villes et forts étaient reçus au milieu de vives acclamations. Haut et Bas-Pays parurent unis par le même sentiment.

Le marquis de Roquelaure, lieutenant de roi dans la Haute-Auvergne, fit à Aurillac une magnifique entrée. Les consuls vinrent à sa rencontre avec une branche de lis à la main; le peuple criait *Vive le roi*!

(1) Péréf. — Dan. — *Les hist.*





LIVRE XIII.

Chapitre Premier.

CONSPIRATION DU COMTE D'AUVERGNE. — SON ARRESTATION. — SON PROCÈS. — LE MARÉCHAL DUC DE BOUILLON. — CLÉMENCE DU ROI. — MARGUERITE DE VALOIS QUITTE LE CHATEAU D'USSON.

1600 — 1605.

Les vieux Huguenots n'avaient pu apprendre sans irritation et sans douleur l'abjuration de leur chef. Henri semblait à leurs yeux avoir été amené vaincu par la Li-

gue dans la basilique de Saint-Denis. S'ils combattirent peu la résolution du roi, leurs plaintes se remplirent d'amertume, et leur voix désolée fit entendre de sévères reproches. « Il avait donc courbé la tête devant cette idolâtrie romaine qui l'excommunia, qui insulta ses images, qui flétrit son nom, ce Béarnais qu'ils avaient pris enfant et sans appui pour le porter sur les marches du trône de France! Il trahissait, il reniait cette religion que sa noble mère lui avait enseignée avec la fierté de la vertu et l'éloquence de la conviction; il se faisait parjure, apostat! Quel était donc cet homme qui embrassait le papisme sans même attendre cette inspiration de Dieu dont il couvrait sa félonie, qui se moquait de toute croyance, et rappelant l'empereur Henri IV flagellé par les mains pontificales, était descendu, ô humiliation! jusqu'à recevoir du vicaire apostolique la discipline par procuration (1)! Oui, Henri le féal foulait aux pieds tous ses engagemens; en triomphant de l'Union avec le sang de sa fidèle chevalerie, il devait faire asseoir la réforme à côté de lui sur le trône, et une révolution religieuse

(1) On se rappelle que les abbés Duperron et d'Ossat, en présence des cardinaux, des évêques, des officiers de l'inquisition et de douze pénitenciers armés de baguettes, le 17 septembre 1595, dans la basilique de Saint-Pierre, reçurent du Pape un coup sur les épaules à chaque verset du *Miserere*. Les trompettes sonnèrent, le canon tira au château Saint-Ange, pendant qu'un roi de France méritait ainsi une absolution!

plus féconde, plus généreuse que celle opérée par Henri VIII, s'accomplissait sous d'admirables auspices. Mieux valait mille fois que la Ligue arrachât le sceptre à ses mains légitimes, parce que la loi de la transmission héréditaire du pouvoir royal étant violée, l'élection disposait du trône, et l'espérance restait encore à la cause protestante »! Tel était le langage public, affecté des Calvinistes, de leurs ministres surtout. Des capitaines, des gentilshommes fatigués par trente ans de combats murmurèrent seuls en silence, espérant un heureux repos à l'ombre de la royauté de leur maître. Mais les seigneurs ambitieux éprouvèrent un secret plaisir lorsque l'acte d'abjuration fut accompli. Ils entrevoyaient la possibilité de conduire à leur tour le parti réformé, et le duc de La Trémouille, Duplessis-Mornai, d'Aubigné, Lesdiguières, Rosni lui-même s'étaient signalés par des discours d'où s'échappaient les dispositions flottantes du présent, les craintes et les espérances de l'avenir. Turenne, plus vivement que tous, aspirait à l'héritage de Coligni et du roi de Navarre. Les églises réformées n'ayant plus de protecteurs, on s'était préparé aux événemens. Une organisation provisoire permit d'attendre un guerrier capable de tenir la tête du parti. Trente députés huguenots de toutes les provinces divisèrent la France en dix cercles qui devaient former le corps politique:

Celui de Bretagne et Normandie;

Picardie, Champagne, Sédan et Pays-Messin;

Isle de France, Pays-Chartrain, Dunois, Berry et Orléans;

Touraine, Anjou, Maine, Perche, Vendomois et Loudunois;

Saintonge, Aunis, La Rochelle et Angoumois;

Haut et Bas-Poitou et Châtelleraudois;

Bourgogne, Lyonnais, Provence et Dauphiné;

Bas-Languedoc, Basse-Auvergne et Basse-Guienne;

Gascogne, Bourdelais, Agénois, Périgord et Limousin;

Haut-Languedoc, Haute-Auvergne et Haute-Guienne.

Cette mesure si grave n'avait, il est vrai, entraîné aucune des conséquences que le roi pouvait redouter, et, depuis 1595, les événements lui avaient ôté beaucoup de son importance. Alors la Picardie, la Champagne, la Bretagne et la Bourgogne avaient reconnu Henri IV; Mayenne lui-même avait juré fidélité à Mouceaux. Marseille enlevé aux Espagnols par le duc de Guise, le succès d'importantes ambassades, la reprise d'Amiens achevaient d'affermir ce trône sur lequel se balançaient glorieusement les lauriers d'Arques, d'Ivry et de Fontaine-Française. Cependant Henri était devenu méfiant contre les

chefs huguenots qui s'étaient le plus dévoués pour lui. Leur conduite circonspecte, les synodes auxquels ils présidaient, leurs requêtes dans lesquelles ils rappelaient que leur petit nombre avait résisté « au pape aiguisant les couteaux des princes, au roy d'Espagne qui leur forgeait des cuirasses de ses doublons, aux Suisses qui fournissaient leurs régimens, aux ducs de Lorraine et de Bar accordant leurs trahisons et oppressions (1) », enfin les intrigues et les complots qui se croisaient rendirent ombrageux le plus confiant des monarques. Il confondait aussi dans une silencieuse antipathie ceux des Catholiques qu'il n'avait vu arriver au Louvre que tardivement et comme entraînés par les circonstances. Sans doute les embarras intérieurs du roi, les soins de la *recouvrance* des places rebelles, l'agitation sourde de Paris au sein même de l'exercice du pouvoir royal, la déclaration de guerre au tyran redouté de l'Espagne et des Indes, le malheur des armes dans le Nord, la surprise de Calais, l'effroyable désordre des finances avaient, plus que les succès, détourné l'attention du roi de ces grands seigneurs sur lesquels pesait sa malveillance. Néanmoins ses dispositions à leur égard conservèrent un sentiment déclaré de méfiance et d'éloignement; il

(1) *Req. au roy, etc.* —*Mss de Colb.*

fut à peine adouci par le bonheur que lui causa cet immortel ouvrage de Clément VIII, la paix de Vervins qu'avait précédée de quelques jours l'édit de Nantes; ce noble édit fut à la fois une généreuse inspiration, un loyal souvenir et le plus grand acte politique du siècle. Même dans cette année 1598, à jamais mémorable, Henri disait à Sully que ce qu'il souhaitait le plus ardemment était « de pouvoir anéantir, non la religion réformée, car j'ai été trop bien servi et assisté en mes angoisses et tribulations de plusieurs qui en font profession; mais la faction huguenote que Messieurs de Bouillon et de La Trémouille essayent de rallumer et rendre plus mutine et tumultueuse que jamais, sans rien entreprendre néanmoins par la rigueur et violence des armes, ni des persécutions, quoique peut-être cela ne me seroit pas impossible.... (1) » Ces chefs que nommait le roi ne pouvaient plus être regardés seulement comme des amis égarés ; c'étaient bien des agens redoutables de conspiration : Turenne était allé jusqu'à suggérer aux seigneurs protestans le plan d'une inaction calculée. Après la paix de Vervins, le maréchal de Biron, envoyé à Bruxelles pour assister au serment de l'archiduc Albert, y conçut le vaste complot qui devait lui coûter la tête. Hautain, ambitieux à l'ex-

(1) Sully.

cès, enthousiasmé de son mérite militaire, qui était en effet de premier ordre en Europe, il oublia les bienfaits dont le roi l'avait comblé, se lia étroitement avec le duc de Savoie, et traita ensuite secrètement avec la Savoie et l'Espagne dans l'espoir d'être élu souverain du duché de Bourgogne et de la Franche-Comté. La présence de Charles-Emmanuel à la cour d'Henri IV acheva d'engager le maréchal. D'Auvergne, d'Épernon et Bouillon se mêlèrent à ces trames qui répandirent l'esprit de sédition dans le Languedoc, la Guienne, l'Auvergne, la Touraine et le Poitou. Charles de Valois comptant sur l'appui du connétable de Montmorency, dont il était gendre, croyait tout permis à son origine royale, et ne remarquait point qu'il n'avait rien de ce qu'il faut à celui qui veut jouer le rôle de conspirateur : hardiesse, décision, sang-froid, pénétration, il manquait de ces premières qualités et ne montrait que du courage. Frère utérin de la marquise de Verneuil, fille de Marie Touchet et du comte d'Entragues, il avait été charmé de voir la tendresse du roi pour la marquise et s'était flatté que la main d'Henri IV serait le prix de l'amour de sa sœur. Catherine-Henriette de Balzac d'Entragues, dans tout l'éclat de la fraîcheur et de la jeunesse, était remplie de grâces, d'esprit et de coquetterie : elle sut inspirer au roi une passion si violente et l'ir-

riter si adroitement qu'après un cadeau de cent mille écus une promesse de mariage put voiler la honte de sa prostitution. Mais Sully déchira cet indigne papier. Henri eut la faiblesse d'accompagner l'achat du marquisat de Verneuil d'une seconde promesse dont l'artificieuse favorite chercha bientôt à tirer un coupable parti. Cependant Marie de Médicis était devenue reine. Furieuse, la marquise se jeta avec son père et le comte d'Auvergne dans les menées de Biron qui avaient toujours pour base principale l'alliance espagnole et savoyarde contre la France. Le comte d'Entragues, vieux gentilhomme taré, misérable espion qui parlait d'honneur et de franchise après avoir touché la pension secrète qui lui venait de Madrid, montrait à tous la funeste pièce dont il était possesseur, et menaçait de prendre des souverains pour arbitres et pour vengeurs (1). Henri IV, peu effrayé de tout ce vain bruit, n'en recherchait pas moins avec activité les ramifications du complot qu'il savait s'ourdir mystérieusement. Le premier avis qui lui vint d'Auvergne au sujet de Charles de Valois, lui fut expédié par Marguerite de Valois en 1597, époque à laquelle ce gouverneur nouait déjà des intrigues. Il chercha même à s'assurer de la ville d'Issoire au cas où le roi se-

(1) *Osservaz. nel prig. del Cont. d'Overn. et duc di Bir.* (Fond de Saint-Germain, n° 1378). — Peréfixe. — Lac.-Anq.

rait éclairé sur sa conduite. Instruit que les consuls et le gouverneur de La Chaux étaient en mésintelligence, Charles se porta sur Issoire avec une troupe de gendarmes et pénétra dans la ville au moment où les consuls sans méfiance s'occupaient de recevoir à la principale porte d'entrée le droit établi sur la vendange. D'Auvergne construisit une citadelle au même lieu qu'avait occupé celle bâtie par le comte de Randan, vers la porte du Pont. Mais Canillac s'en empara peu de temps après en gagnant le capitaine qui y commandait. Quelques jours plus tard Issoire retombait sous le joug militaire, car un lieutenant du comte y arrivait avec quatre cents hommes. Sur ces indications, Henri IV écrivit aussitôt de Paris aux consuls et échevins des Bonnes-Villes :

«Chers et bien amés, nous vous faisons la présente sur plusieurs et divers avis qui nous ont été donnés de certaines menées et pratiques qui se font sous le nom de notre neveu le comte d'Auvergne pour troubler notre dict pays d'Auvergne, desquelles nous voulons croire qu'il est ignorant; néantmoins comme c'est chose de laquelle nous ne sommes pas encore bien éclairé, et que nous voulons préférer le bien de nos sujets et la conservation de notre autorité à toute autre considération, nous vous mandons et ordonnons si notredit neveu, séduit par mauvais

conseil, s'acheminoit d'aventure audict pays sans permission par écrit signée de notre main et contre-signée de l'un de nos secrétaires d'état, vous n'ayez à le recevoir en vos villes, ni le reconnoître et obéyr jusqu'à ce que vous ayez autre commandement de nous expédié en la forme susdicte, faisant au reste si bonne garde en vos villes, qu'elles ne tombent en aucune surprise, comme vous dira plus amplement de notre part Guichard, notre valet de chambre, porteur de la présente. »

« HENRI. (1) »

Le comte d'Auvergne n'en continuait pas moins soit dans la province, soit à Paris où il faisait souvent un long séjour, des relations avec les ennemis du roi. Découverts par un vil intermédiaire, par Lafin qui avait tout confessé à Henri IV, les projets du duc de Biron, du comte d'Auvergne, de d'Epernon et de Turenne amenèrent l'arrestation des deux premiers. Vitry, capitaine des gardes, se saisit du maréchal au moment où il sortait de la chambre de la reine où il jouait à la prime, et Praslin, autre capitaine des gardes, s'empara du comte dans la soirée. Le lendemain ces officiers les firent monter sur un bateau couvert, et les menèrent à la Bastille. Biron eut la tête tranchée; d'Auvergne obtint sa grâce par la protection de sa sœur que le roi aimait toujours,

(1) *Arch. de Riom.*

et mit le sceau à la bassesse de son caractère en offrant à Henri IV de l'autoriser à continuer ses intelligences avec l'Espagne, afin d'être en position de lui donner en secret l'éveil. Le duc d'Epernon, prenant tout à coup la mine d'un courtisan soumis, ne fut pas recherché; Bouillon, compromis, se retira à Turenne, au milieu de ses fidèles auvergnats. Un ordre du roi l'ayant appelé au Louvre pour se justifier, il répondit par une lettre éloquente dans laquelle il exprimait le désir que Sa Majesté trouvât bon qu'il n'allât point à la cour, « ayant appris que ses accusateurs étoient très méchans et très artificieux; mais que pour satisfaire à toute la France et à son honneur propre, son procès fût fait à la chambre de Castres, en vertu du privilège qu'il avoit accordé à tous ceux de la religion, et qu'on voulût y envoyer les accusateurs et les accusations (1) ». En même temps le duc se rendit à Castres, parut devant la chambre, demanda et prit acte de sa comparution. Henri fut mécontent de la lettre du maréchal, n'approuva pas les juges, et fit répondre par un secrétaire d'Etat qu'il ne s'agissait point encore de justice, mais qu'il eût à venir sans retard. Le président de Caumartin, porteur de la dépêche, insista vainement pour obtenir obéissance aux ordres du monarque; Bouillon partit de

(1) Péréf.

Castres, alla à Orange, passa par Genève, et se retira à Heidelberg, chez le prince palatin Frédéric IV. Il expliqua sa conduite en disant « qu'il ne falloit ni capituler avec son roy, ni s'approcher de lui tandis qu'il étoit en colère ».

L'impunité de Charles de Valois et la faveur que sut conserver Henriette de Verneuil donnèrent bientôt naissance à de nouvelles intrigues. Henri ouvrit les yeux lorsqu'il sut que sa perfide maîtresse recevait chez elle les mécontens, les étrangers les plus suspects; qu'elle avait fait porter aux ducs de Mayenne et de Guise des propositions de révolte dès l'abord rejetées, et qu'enfin, amoureuse du prince de Joinville, elle avait sacrifié au caprice pour ce jeune homme cette tendresse pour le roi dont la veille encore elle se montrait heureuse et fière. D'une autre part, Marie de Médicis, avertie par les Italiens qu'elle avait à la cour des infidélités du roi, de l'empire qu'exerçait Henriette sur son esprit et de la malignité satirique avec laquelle elle était traitée par la courtisane, se plaignit à son époux de l'outrage qu'il faisait à sa beauté, et des insultes qu'il laissait prodiguer à son titre de reine. Henri rougissant d'une passion qui devenait scandaleuse, indigné d'être trompé par une femme qui devait tant à son affection, laissa entendre des paroles menaçantes. La marquise brava tout aux premiers mo-

mens: elle redoubla ses attaques contre Marie de Médicis, accusa sa jalousie d'avoir suscité la colère du roi, et mit en jeu auprès du prince toutes les ruses d'une coquetterie irrésistible. Elle serait parvenue à retrouver dans son cœur la place qu'elle y avait occupée, si Henri, informé que la famille d'Entragues méditait jusqu'à des crimes d'Etat, après avoir négocié pour se faire remettre sa funeste promesse de mariage qui fut rendue, n'eût pris sur-le-champ des mesures qui devaient amener l'arrestation, au premier signal, des fauteurs de la nouvelle conspiration. Marie de Médicis était accouchée d'un Dauphin le 27 septembre 1601 ; Henriette de Verneuil avait mis au monde un enfant mâle quelques jours avant la délivrance de la reine ; forte de la promesse de mariage, la favorite prétendait que la reine était la concubine aux yeux de l'église, et que suivant les lois de la monarchie c'était son fils qui devait régner après Henri IV. L'ambassadeur espagnol, don Iniga, appuyait ces ridicules prétentions dans l'espoir de fomenter de nouveaux troubles à la France qu'il détestait ; ce qui n'empêchait pas le loyal diplomate d'assurer tous les jours Henri des bonnes dispositions du roi son maître. Un traité, proposé à l'Espagne, engageait cette monarchie à soutenir ouvertement les droits au trône de France du fils aîné de la mar-

quise, à donner asile à la famille d'Entragues, à fournir argent et armée pour rallumer la guerre dans le royaume. Cela étant ainsi réglé, Henriette prit prétexte de la crainte que lui inspirait la reine jalouse, et fit demander par son père la permission de sortir de France, afin de se mettre à l'abri de la vengeance de Marie de Médicis. Le roi y consentit plus facilement qu'elle ne l'avait supposé, ce qui outra la marquise à tel point qu'elle fit conclure le traité espagnol par son père et le comte d'Auvergne, et chercha à se retirer à Madrid. Henri IV avait pensé que la marquise et les siens iraient à Londres auprès du duc de Lenox et le comte d'Aubigny, de la maison de Stuart, leurs parens. Lorsqu'il apprit le lieu choisi de leur retraite, il ordonnade s'opposer à leur départ. Charles de Valois, alors à Paris, prévit l'orage et quitta précipitamment la capitale, sous prétexte d'une querelle avec le comte de Soissons. Son motif allégué d'absence était futile. Il avait frappé un des pages du comte : le lendemain, à cinq heures du matin, le chevalier de Montaigut se présenta chez d'Auvergne et lui dit: « Monseigneur le comte de Soissons ne doute pas que vous vous souveniez du tort que vous lui avez fait en frappant un de ses pages ; c'est pourquoi il m'a commandé de vous mener là où il est, sur un bon cheval, l'épée à la main, pour vous en

avoir la raison, et pour plus grande assurance, voilà un billet qu'il vous envoie ». Charles de Valois répondit avec hauteur : « Je ne reçois point de billet de M. le comte, et ai toujours appris que le sang de nos rois étoit privilégié ; mais s'il plaît à M. le comte me mander qu'il me tient sans honneur au cas que je n'y aille et que vous m'apportiez un billet sur ce sujet, je partirai avec vous et par votre parole ferai ce qu'il me commande ». Ne voyant pas revenir Montaigut, Charles lui écrivit à huit heures : « Monsieur de Montaigut, la lettre que j'ai désirée de M. le comte était pour témoigner par tout mon respect ; d'autant que le temps passe, je vous envoie ce porteur qui vous mènera où je suis, afin qu'obéissant à M. le comte, je vous prise en tel équipage que je suis et que je satisfasse à mon courage et à mon désir. C'est Charles de Valois. » Montaigut refusa cette lettre remise par le secrétaire du comte : « Ressouvenez-vous, ajouta-t-il, que je vous ai porté une lettre que vous avez refusée ». Alors le gentilhomme de Laborde succéda au secrétaire et ne réussit pas mieux. En vain expliqua-t-il que si le comte d'Auvergne avait fait la première démarche c'était par respect pour le sang des rois, Montaigut persista. Le comte de Soissons fit dire « qu'il était trop tard, que la nouvelle de leur querelle était publique, et que ses amis l'empêcheraient de se rendre au rendez-vous ; que ce qui

était bon à quatre heures du matin, n'était plus bon ; que quant à ce que le comte d'Auvergne a désiré un témoignage de ma main par où je dise que je le tiendrai sans honneur, cela n'est pas nécessaire, lui ayant bien montré que je le tiens pour être plein d'honneur, puisque je procède avec lui de la façon que j'ai fait. » Charles insista malgré cette déclaration, et chargea le comte de Sommerive de changer l'heure et le jour du combat, si c'était là l'obstacle qui retenait Soissons. Celui-ci ne voulut pas s'engager. Cette affaire en resta là. Le comte d'Auvergne profita de cette circonstance pour s'éloigner sans prévenir le roi (1). Il gagna Clermont en poste. A peine arrivé, il donna les détails suivans au connétable de Montmorency :

« Monsieur,

« Je ne doute pas que vous n'ayez déjà esté adverti de ce qui s'est passé icy ; je vous prie me pardonner si je n'ai pas satisfait le premier à ce devoir : mais, Monsieur, il est certain que l'artifice de mes ennemis m'avoit tellement saisi l'esprit, que je ne songeois qu'à user de la franchise de mon courage. Maintenant, Monsieur, je recours à vous, puisque celui qui m'a faict le mal est en tel état qu'il n'y a plus moyen de tirer de cette offense la satis-

(1) L'Etoile. — *Dict. hist. Art. Angoul*

faction que je désire, à laquelle je fus si attaché que mille morts me seroient plus recevables que de manquer ce que je dois à mon honneur, vous suppliant de bonté de père de me tant obliger que d'en devenir en ceci mon protecteur, favorisant l'équité de ma demande qui est qu'il plaise au roy de me permettre de me faire voir, par l'effet de nos amis, la fausseté de Soissons, m'étant chose accoutumée que les duels, puisqu'il yra d'un désaveu en présence d'un grand roy qui m'ayant donné l'honneur ne voudra pas que je le perde, soumettant ma vie et le reste de mes années à tous les effets où sa volonté l'agréera, aimant mieux sortir de son royaume avec ses bonnes grâces que d'y vivre sans honneur. Ce n'est point la colère, ni l'artifice, Monsieur, que ces paroles; elles sont teintes de mon sang et tellement résollues, que je ne m'en séparerois que par le tombeau, et non de votre service, puisque j'y suis obligé. »

« CHARLES B. DE VALOIS (1). »

Henri IV eut connaissance de cette lettre, et y démêla facilement ce que d'Auvergne cherchait à envelopper de mystère. A côté des intelligences que le comte pratiquait avec Iniga, dont les preuves étaient

(1) *Fond. de Béth.* n° 9098.

rapportées, on plaça la copie d'un acte d'association qui avait été signé entre Biron, Bouillon et d'Auvergne, et le roi s'inquiéta alors sérieusement en voyant que le plan des conjurés tendait à réduire la France en monarchie élective; les gouverneurs de provinces, faits seigneurs souverains, auraient élu un monarque à vie. Le texte de l'association était ainsi formulé par le maréchal de Bouillon: « Nous, Henry de La Tour, promettons et jurons en foy et parole de gentilhomme et d'homme de bien, que nous ne nous séparerons jamais de l'amitié que nous voulons porter au sieur comte d'Auvergne et duc de Biron, demeurant toujours unis en ce qui sera de nostre conservation; promettons en outre de ne dire jamais ce qui nous aura esté déclaré par eux, comme aussi de brusler ladicte promesse au cas qu'il arrive quelque nouveauté qui empesche ce que dessus. En foy de quoi nous avons escrit et signé la présente de nostre main. Faict à Paris l'an 1602 (1). » Henri IV manda au comte d'Auvergne de se rendre au Louvre. Des remises, des prétextes, des empêchemens supposés firent éluder l'ordre du prince. Charles écrivit au Connétable une nouvelle lettre qui peignait ses hésitations et décelait ses craintes en s'efforçant de les dissimuler. Il dit à Montmorency:

(1) Sully.

« Monsieur,

« Thenault, mon secrétaire, m'étant revenu trouver avec le commandement du roy, je l'eusse tout aussitôt redépêché vers vous pour assurer S. M. que ce sera toujours le plus grand souhait que j'aye que d'approcher de sa personne ; mais désirant bien particulièrement vous faire entendre l'état de cette province, et le désir que j'ay d'effectuer vos volontés, cela me l'a fait retarder jusques à ceste heure que j'ay sondé tous les cœurs de la noblesse de ce pays pour voir les moyens que j'avois de les ébranler au dessein que j'ai faict d'aller servir S. M. en sa présence; je les ai trouvés tous si froids que mal aisément en puis-je faire état. C'est le sujet qui me fait vous supplier de considérer que la charge que je possède en l'armée, ne m'étant ni bienséante, ni asseurée si je ne mène quelques troupes avec moi, il vous plaise suivant les mémoires que j'ai baillés à ce porteur de faire en sorte qu'il plaise au roy me donner moyen de pouvoir remettre sur pied en Auvergne ma compagnie couronnelle et deux autres avec assignation pour les y maintenir, et que le taillon de ce pays soye réservé pour ma compagnie de gendarmes, et celle qu'il a plu au roy d'augmenter, d'octroyer à mon fils, et pour ce que quittant ce pays, il demeurera non seulement dé-

pourvu du moyen de conservation, mais de se défendre, il plaise au roy d'augmenter l'état des garnisons, selon l'extrait que j'en ai baillé audict Thénault auquel j'ai commandé de ne parler qu'avec vous, Monsieur, que je supplie de tenir la main à ce qu'étant auprès de S. M. vous n'y voyez point danger. »

« CHARLES B. DE VALOIS (1). »

Bientôt le comte d'Auvergne tenta d'en imposer au roi lui-même. Il lui adressa une assez longue épître toute pleine de protestations d'innocence et de fidélité. Il accusait ses ennemis de noires impostures, et exprimait avec une hypocrite chaleur le désir de perdre la vie au service d'Henri IV qu'il travaillait dans l'ombre à détrôner. Il avait encore la basse humilité du courtisan envers le maître tout puissant, il n'avait plus, il n'avait jamais eu la détermination mâle du conspirateur qui soutient jusqu'au bout son rôle périlleux. Telle fut sa pauvre et emphatique palinodie:

« SIRE,

« Jamais l'innocence n'a faute de persécutions, et les pierres de l'envie se jettent ordinairement au

(1) *Fonds de Béthune, n.* 9098.

jardin des plus gens de bien; mais la vérité dédaigne tous ces monstres, comme un beau soleil d'été dissipe les ténèbres et nuages de la calomnie. C'est pourquoy la venue des sieurs Sopportes et chevalier Cotel (1) qui m'ont rapporté ces noires impostures dont on a voulu tacher la blancheur de la fidélité, espérant que leur retour fera recognoistre mon innocence à V. M. devant laquelle je plie les genoux de mon affection; et la suplie très humblement vouloir pardonner à ma crainte qui seule est cause de la faute que j'ai faicte de me séparer de votre présence sans votre permission. J'y ai été poussé par les apparentes assurances de votre courroux contre moi, qui ne procède de votre bon naturel, Sire, mais de l'artifice de mes ennemis, plus poussés de leur ambition particulière que du zèle de vostre service contre lequel ils ont toujours employé leurs armes, et ne se peuvent tenir d'en vouloir à ceux qui se sont mis en armes contre eux pour vostre service; ils devroient avoir jugé que la mecognoissance de l'honneur de vostre Majesté vient de mon dépit: mais ils ont honte d'y avoir été forcez et veulent accuser autruy d'estre comme eux frappez de la contagion d'infidélité. C'est devant V. M. que j'en appelle. J'ay cet honneur que d'avoir pris naissance

(1) Frère de ce capitaine qui périt, emporté par son cheval, aux alentours de La Tour-Goyon.

en vostre royaume, pour le lait que j'ai sucé, je lui veux rendre mon sang; j'ay esté élevé dans le berceau des enfans naturels de France, pour cet honneur je voue aux légitimes la gloire de mes armes. Si mon être vient des roys vos prédécesseurs, je veux aussi, comme je dois, donner ma vie à ceux qui leur succèdent, comme j'ai faict à V. M., Sire, aux pieds de laquelle j'ai jetté ma fortune, et pour laquelle je tiendrais gloire très heureuse ou ma vie, témoignant l'envie que j'ay de la perdre à vostre service. Ces nouveaux Français ne tendent à autre chose, pour l'exécution de leurs méchans desseins, qu'à m'éloigner de la créance dont V. M. avait daigné honorer ma fidélité, et, Sire, me jugeant trop sensible à telles calomnies qui donnent autant de traits de corde à mon honneur, ils ont cru que je n'aurois assez de puissance sur moi pour retenir ma juste douleur, et qu'elle me précipiteroit à quelque faute dont V. M. s'offenseroit aigrement contre moi, comme elle a faict quelquefois lorsque je me suis voulu deffendre, représentant la justice de ma cause et la pureté de mon innocence à V. M., et le témoignage que je reçois tous les jours du soutien que mes ennemys ont de vostre auctorité avec commandement tel contre moi que je n'oserois prononcer pour le respect que je porte à la sincérité de vostre ame, sont cause que je me suis retiré, vivant de telle façon que mes actions n'auront jamais d'au-

tre but que le service de V. M., les voulant faire voir à toute la France, telles qu'elles doivent, naître d'un très humble sujet et serviteur que je suis pour asservir d'arc-boutant à ce grand édifice dont je suis bien calomnié. J'ai prié les sieurs Sopportes et chevalier Cotel de vous en rendre témoignage, résollu d'éprouver plustost toutes sortes de misères que de faire dire vrai à mes ennemys desquels j'espère que le temps et la vérité de mon innocence me rendent content, ayant un jour l'honneur d'obtenir la gloire de vos bonnes grâces, seules armes que je désire pour me venger de leur infidélité. Je les implore, Sire, de toute mon affection, avec supplication très humhumble à V. M. que si elle preste une oreille à leurs calomnies, elle en veuille donner l'autre pour ma justification, et lors mon ame se faict fort que V. M. me trouvera plus capable de servir à cet état que les enfans de géans qui ont voulu escalader sur cette inviolable volonté. Je suplie le Créateur, etc. (1) »

Le roi poussa la bonté jusqu'à envoyer au comte des Escures, ami intime de Biron sans avoir pris part à ses intrigues ni à ses complots, après lui avoir remis des lettres de grâce pour Charles, s'il voulait se rendre à la cour et faire un franc aveu. Le comte accepta bien son abolition scellée en bonne forme, mais il ne fut ni plus obéissant au roi, ni plus

(1) Fonds de Béthune.

soumis. Il refusa aussi le voyage en Grèce et en Asie qui lui fut proposé de la part d'Henri IV dans la pensée paternelle de l'éloigner de ses coupables desseins et de leur juste châtiment. Ne pouvant rien obtenir par la douceur et la générosité, Henri se vit contraint de sévir. Il donna des instructions secrètes pour arrêter Charles de Valois. Ce n'était pas une entreprise facile. Le comte, quoique sans autorité dans les villes et forts de l'Auvergne, était néanmoins généralement aimé, surtout à Clermont. Il avait des troupes à ses ordres et de nombreux gentilshommes dévoués. Il se tenait sur ses gardes. Plusieurs tentatives infructueuses d'arrestation avaient excité sa méfiance. On ne l'approchait qu'avec une extrême difficulté. Pourtant ce fut un artifice grossier qui déjoua toutes ses précautions. Canillac, le vicomte de Pont-du-Château, Antoine de Murat, ce riomois qui s'était distingué à la bataille d'Issoire; d'Eurre, lieutenant de la compagnie de Vendôme; Philibert de Nérestant, mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie; le frère de Murat, trésorier extraordinaire des guerres, instruits du projet d'Henri IV, travaillèrent de concert à le faire réussir. Il est vrai que l'absence du roi de Paris avait diminué les craintes du comte; il se reposait sur la lettre de ce prince au connétable, et se persuadait qu'Henri IV n'examinerait pas sa conduite avec beaucoup de sévérité. Le roi avait écrit à Montmorency :

« Mon compère, j'ai estimé d'avoir passé encore cette-ci ce même an et lieu, pour donner loisir au comte d'Auvergne de s'y rendre et m'y trouver, affin de le recognoistre avec mon cousin le comte de Soissons devant que de m'éloigner davantage de Paris, dont j'ai bien voullu vous avertir comme je commanderez que vous le soïez à poinct nommé, le jour que je partirez de ce lieu pour aller à Escouan. Ce 18 juin, à Saint-Germain-en-Laye. »

« HENRY (1) ».

Le comte avait bien quelque raison de penser que le courroux du prince s'était diminué. Avant d'user de rigueur il s'était montré patient jusqu'à l'excès, crédule jusqu'à la bonhomie. Il aimait mieux pardonner avec une indulgence dont on abusait que punir avec une justice dont la sévérité attristait son ame. Une occasion sûre pour la prise de Charles de Valois n'avait amené aucun résultat à cause d'un contre-ordre venu de la cour. Le comte chassant un jour dans le bois de la Bussière, un gentilhomme se chargea de le trahir en l'invitant à sa table. Tout était disposé, le succès ne

(1) *Lettre orig. de la main du roi.* — Fond. de Béth.

laissait aucune incertitude lorsque l'arrivée subite de Nérestant avec des lettres du roi révoquant les premiers ordres, suspendit le coup qui menaçait d'Auvergne. Pour gagner du temps, ce dernier feignait d'avoir des secrets importans à révéler, une trame à découvrir qui intéressait la sûreté de l'État. Henri crut, ou parut croire une dernière fois, et fixa un délai afin d'être instruit des moindres détails. Le temps limité étant expiré sans que le comte eût révélé ces prétendus secrets, les instructions royales durent être irrévocablement suivies. Une intrigue amoureuse du comte servit ceux qui le guettaient. Madame de Châteaugay était la maîtresse de Charles de Valois. Aussi violente que belle, elle s'emportait au plus petit mécontentement; le plus léger obstacle à sa volonté de femme puissante était brisé sur l'heure. Des paysans de Blanzat et de Volvic ayant eu le malheur de l'offenser, la châtelaine vindicative partit de Saint-Pourçain pour venir les punir, et obtint de son amant qu'il mettrait à la disposition de ce caprice féodal la compagnie de Vendôme. Elle ruina les deux localités. A cette occasion, et pour donner à son amie le spectacle d'un grand exercice militaire, Charles proposa une revue générale. D'Eurre comprit que l'occasion s'offrait, et pria Valois de venir assister lui-même à la montre, afin de pouvoir rendre au roi un compte exact de la tenue et de la discipline des

soldats après avoir jugé de leur instruction par ses yeux. Il ajouta avec insinuation que les troupes seraient flattées de manœuvrer devant le colonel de la cavalerie française. « Je partirai demain, répondit le comte, pour aller chasser à Lezoux, j'en reviendrai lundi au soir; je vous prie de vous rendre ici à souper et de faire coucher votre compagnie à Nohanent, afin que le lendemain, après avoir bien couru la bague (1) et dîné ensemble, nous la puissions voir. » Il vint en effet à Lezoux et y reçut un avis anonyme de ne pas se rendre à la revue projetée. Il n'en fit aucun cas. Au jour marqué il soupait à Clermont chez un de ceux qui allaient le faire prisonnier. La matinée du lendemain, 9 novembre 1604, se passa à courir la bague ; un nouvel avertissement lui fut apporté par un homme du peuple qui disparut aussitôt. Il y était engagé d'une manière très pressante de se méfier de la revue, parce qu'il y allait de sa liberté et peut-être de sa vie. Ce dernier billet jeta son esprit dans une grande perplexité; il s'alarma extrêmement, mais ne voulut témoigner aucune crainte. Cependant il résolut d'éluder cette inspection militaire qui allait l'environner de soldats armés contre lesquels il n'y aurait pas de résistance possible, et s'imagina qu'en

(1) Jeu très suivi alors. C'était un anneau d'or suspendu à l'extrémité d'une carrière ; ceux qui couraient tâchaient de l'emporter avec le bout d'une lance.

arrivant de très bonne heure à la place d'armes il ne trouverait pas les troupes réunies et prendrait raison de ce retard pour s'absenter ; que d'ailleurs il couvrirait son absence en annonçant un rendez-vous pressé. Il ne put s'empêcher, malgré sa résolution, de montrer quelque embarras pendant le dîner. Il était silencieux, préoccupé, interrogeant tour-à-tour les convives d'un coup-d'œil de défiance. Ainsi qu'il l'a appris depuis (1), il fut tenté de faire venir dans son cabinet les deux frères Murat et d'ordonner à ses gens de les fouiller, en leur apprenant qu'il était averti des ordres du roi dont ils étaient porteurs. Cette mesure lui répugna. Il chercha l'oubli de ses alarmes dans la gaîté et dans le vin. Sa conversation enjouée, spirituelle, piquante, égaya la fin du repas. Lorsqu'on se leva de table, d'Eurre demanda à haute voix si le comte était disposé pour se rendre à la revue. « Faites diligence, répondit-il en souriant, je m'y joindrai bientôt. » Il passe à l'instant dans son cabinet, descend à l'écurie par un escalier dérobé, monte un cheval écossais que lui avait donné Vitry comme le premier coureur connu à Paris, et sans attendre les seigneurs de sa suite il galope vers la place d'armes. Contre son attente elle était déjà garnie de soldats : il n'eut plus aucun motif pour esquiver la fatale parade. La

(1) Voir les *Mém.* de Charles de Valois (Paris, 1662, in-12).

précipitation qu'on avait mise aux préparatifs, la diligence avec laquelle les troupes avaient été rassemblées, les sollicitations extraordinaires des lieutenans de la compagnie, ces deux avis si inquiétans, sa position critique dans la province et le compte dangereux qu'il aurait à rendre si les émissaires du roi s'emparaient de lui, tous ces motifs de sombres réflexions redoublèrent ses cruelles incertitudes ; ses pensées s'attristèrent des plus funestes pressentimens. Retrouvant tout à coup son énergie naturelle, il tira à moitié son épée hors du fourreau, ses traits s'animèrent, son regard se promena menaçant autour de lui ; on l'entendit jurer contre ceux qu'il soupçonnait de trahison ; d'Eurre qui l'avait vu arriver, s'avançait en ce moment au petit trot, le chapeau à la main : « Vous êtes bien diligent ! » s'écria Valois avec colère ; le lieutenant répondit respectueusement : « Monseigneur, j'ai fait avancer mes compagnons pour ne vous donner l'ennui d'attendre. » Ces paroles déconcertèrent D'Auvergne qui ajouta sur un ton plus calme : « Monsieur d'Eurre, vous êtes de mes amis, je ne veux pas faire ici grand séjour». Le gentilhomme se contenta d'exposer au comte que toute la troupe n'était pas encore arrivée, mais qu'il lui ferait plaisir de faire manœuvrer les soldats présens, en attendant le reste de la compagnie. Ils n'avaient pas achevé cette courte conversation qu'un petit nombre de

cavaliers parut, se dirigeant vers le comte. Il demande vivement quels sont ces gens: « C'est M. de Nérestant avec sa suite, répond d'Eurre, qui vient de Riom où il a un procès. » Le gouverneur ajouta foi à cette explication ou feignit de s'en contenter. Cependant la troupe s'approche et bientôt il se voit entouré par les soldats. Ses soupçons redoublent; ils allaient se réaliser. Nérestant met pied à terre pour le saluer, prononce quelques mots insignifians sur son séjour à Riom, remonte à cheval et fait aux soldats un signal convenu. A l'instant trois fantassins vigoureux, déguisés en laquais, se jettent sur d'Auvergne. L'un saisit la bride du cheval; d'Eurre passe rapidement à gauche et s'empare avec adresse de son épée en disant qu'il avait ordre du roi; les deux autres soldats le poussent par la botte rudement à terre. Par mégarde, en ce moment de trouble et de violence, un coup de pistolet fut lâché. Charles, qui en tombant s'était frappé la tête, s'épouvante et croit qu'on en veut à ses jours; mais d'Eurre le rassure et le fait monter sur un mauvais bidet qui avait servi au trompette. Pâle d'émotion et de fureur en se voyant si perfidement trahi, si indignement abandonné par ceux qui se disaient ses plus intimes serviteurs, le comte s'écria en serrant les dents: « Ah! par le diable, je m'en doutais bien! » On le conduisit tout d'une traite à Aigueperse sans oublier les égards dus à son rang, mais

aussi sans lui épargner les précautions d'une sévère surveillance (1) ».

Le comte, rêveur pendant le trajet, s'était plus occupé de son amour que de son malheur. Avant d'entrer dans Aigueperse, il pria instamment d'Eurre de lui donner un homme de sa troupe pour porter la nouvelle de son arrestation à madame de Châteaugay, qui devait l'attendre. Cette demande fut galamment accordée : un soldat partit avec cette commission. La dame ne fut pas plus tôt instruite de la prise de son amant qu'elle entra dans une colère excessive: elle cria, pleura, se désespéra. Elle accusa d'Eurre de trahison, traita avec les dernières insultes Nérestant, les Murat et tous ceux qui avaient coopéré à l'arrestation, et s'écria dans sa douleur exaltée: « Si je pouvais le sauver en me précipitant à travers votre troupe, je le ferais de tout mon cœur, et si j'avais dix hommes de mon courage vous ne le meneriez pas où vous pensez; mais je ne mourrai jamais que je n'aye donné cent coups de pistolet à D'Eurre et cent coups d'épée à Murat! » Ce désespoir se calma sans qu'aucun effet suivît les terribles menaces. Madame de Châteaugay mit ordre à ses affaires et suivit celui qu'elle aimait. Elle fut si affectée de son mal-

(1) Péréf. — Math — *Dict. hist.* — Dan. — Dul. — *L'art de vérif., etc.*— L'Etoile.

heur et versa tant de larmes qu'elle perdit pour quelque temps l'usage d'un œil (1). D'Auvergne se montra fort sensible à ce violent amour et dit à ceux qui l'escortaient : « Si le roi me rendait la liberté à condition de ne plus voir cette dame, j'aimerais mieux mourir! » Du reste, il fit preuve de beaucoup d'assurance. A Aigueperse il écrivit au roi et continua le voyage fort gaîment. Des Escures vint le recevoir à Briare, le conduisit à Montargis et de là à Paris où il fut envoyé à la Bastille. C'était sa plus vive crainte, la seule qu'il manifestât en route : au milieu de ses propos joyeux et des chansonnettes qu'il fredonnait, cette image de la redoutable prison venait tout-à-coup assombrir son visage et glacer sa voix ; quand il s'amusait à tirer avec une arquebuse sur les oiseaux qui voltigeaient aux arbres de la route, souvent l'idée du sort qui lui était peut-être réservé faisait trembler sa main et jetait le frisson dans son cœur. Aussi sa terreur n'eut-elle pas d'égale lorsqu'il se vit enfermé dans la même chambre qu'avait occupée Biron, son complice et son ami, et qu'il n'avait quittée que pour être à cent pas, dans la cour de la Bastille, décapité par le bourreau.

D'Auvergne pouvait bien n'être pas tranquille. Déjà condamné dans le procès du duc et sauvé par

(1) Math — Châteaub., *Voyage à Clerm.*

les larmes et les prières de sa sœur la marquise de Verneuil; chargé du rôle honteux d'espion de l'Espagne, au prix duquel il avait surtout acheté son pardon, et ayant dévoilé à cette puissance tout ce qu'il savait des secrets du Conseil; enfin répondant à la confiance d'Henri IV et à sa bonté par de nouvelles trames contre l'Etat, il jouait gros jeu cette fois! L'exécuteur qui avait frappé de son coutelas la haute tête de Charles de Gontaud n'avait plus un grand pas à faire pour arriver à lui deux fois conspirateur, en récidive après sa grâce. Le roi, qui n'avait jamais fait beaucoup de cas de lui comme homme privé, encore moins comme grand seigneur, dont il avait souvent blâmé la vie dissolue, la légèreté de caractère, les folles et journalières dépenses, ne devait-il pas trouver dans son appréciation peu flatteuse un penchant dangereux à laisser la justice suivre son cours? Et qu'aurait-il à répondre pour se justifier devant ces mêmes magistrats qui, lui présent et complice, avaient condamné à mort un des héros de la France dégradé par la trahison (1)?

Peu de temps après, le comte d'Entragues se vit saisir dans son château de Malesherbes en Beauce, et mener à la Conciergerie. Henriette fut laissée dans son hôtel sous la garde du chevalier du Guet;

(1) Math. — Péref. — *Osservaz.*

un anglais nommé Morgant, agent des négociations, fut aussi jeté au cachot : le Parlement informa. Le procès s'engagea au commencement de 1605 ; mais sous cette accusation si lourde de haute-trahison, D'Auvergne avait faibli. N'ayant d'autre espérance de sauver sa tête que dans un recours à la clémence du roi, il avoua toutes ses intrigues passées, tous les projets qu'il connaissait au dedans et au dehors du royaume. Il remit au roi cette lettre d'association entre Biron, Bouillon et lui, qu'on n'avait pu que soupçonner. Il signala des ennemis invétérés et de la personne du monarque et de son trône. Ces révélations furent pour Henri IV un trait de lumière : de sages précautions prévinrent un éclat qui menaçait. Cependant le procès était mené sans répit : le 1er février, il fut rendu un arrêt qui déclara « Charles de Valois, comte D'Auvergne, François Balzac d'Entragues et Thomas Morgant, atteints et convaincus de lèse-majesté au premier chef, et de conspiration contre le roy et l'Etat, et les condamna à avoir la teste tranchée en Grève ; et Henriette de Balzac, marquise de Verneuil, à estre renfermée dans l'abbaye de Beaumont-les-Tours, en attendant de plus amples informations sur son sujet en particulier (1). » Mais le cœur du prince était inépuisable en générosité : Henri défendit de

(1) Dan. — Dupl — *Reg. du Parl.* — *Dict. hist.*

lire à d'Auvergne et à d'Entragues l'arrêt de leur condamnation et commua par des lettres du grand sceau la peine capitale en un exil à Malesherbes pour d'Entragues, en un emprisonnement à la Bastille pour Charles de Valois. La marquise fut acquittée au bout de six semaines, et Morgant banni du royaume. Comme le plus à craindre et le plus incorrigible, le comte d'Auvergne était le plus maltraité. Sa captivité dura douze années. L'étude qu'il aimait, les lettres qu'il avait cultivées dans sa jeunesse adoucirent ses ennuis, allégèrent sa longue détention. Il sortit de la Bastille le 26 juin 1616, grâce à Marie de Médicis, et reçut l'année suivante le commandement de l'armée que Louis XIII envoya faire le siège de Soissons. Il avait su captiver la bienveillance du jeune prince qui le nomma chevalier de ses ordres, colonel-général de la cavalerie légère, et enfin le mit à la tête de la célèbre ambassade envoyée à Ferdinand II. Le comte d'Auvergne mourut à Paris âgé de soixante-dix-sept ans (1).

Le duc de Bouillon restait seul à soumettre ou à rallier. Depuis l'abjuration d'Henri IV, ce grand capitaine, moins par zèle pour la religion que poussé par le désir ardent de se voir enfin chef du parti huguenot, travaillait continuellement à réunir les

(1) *Art de vérif., etc.*

imposans débris de ce corps de religionnaires qui s'était montré si redoutable. Un grand nombre de villes à l'intérieur avaient reçu ses envoyés; une noblesse d'élite s'était engagée sous son protectorat. A l'étranger son influence s'exerçait puissamment aussi, et les Protestans d'Allemagne lui promettaient d'utiles et de valeureux alliés. Henri résolut de couper le mal dans ses racines et de diriger lui-même une expédition contre Sédan, boulevard du maréchal dont il avait préalablement fait saisir les domaines du Querci. Afin de prévenir tous mouvemens d'Espagne, de Savoie, de Milan, d'Allemagne, il se fia sur la vigueur et la célérité. Les préparatifs étaient l'ouvrage de Rosni, et Sédan fut en quelques jours pressé si vivement que Bouillon demanda une entrevue à Donchery et traita. Le roi le reçut comme un vieil ami. Cette courte campagne, si heureusement terminée, inspira à Henri IV une lettre que l'histoire a retenue. Il écrivit à la princesse d'Orange: « Ma cousine, je peux dire comme fit César : *Veni, vidi, vici,* je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu; ou comme dit la chanson:

> Trois jours durèrent mes amours,
> Et se finirent en trois jours;

tant j'étais amoureux de Sédan (1) ».

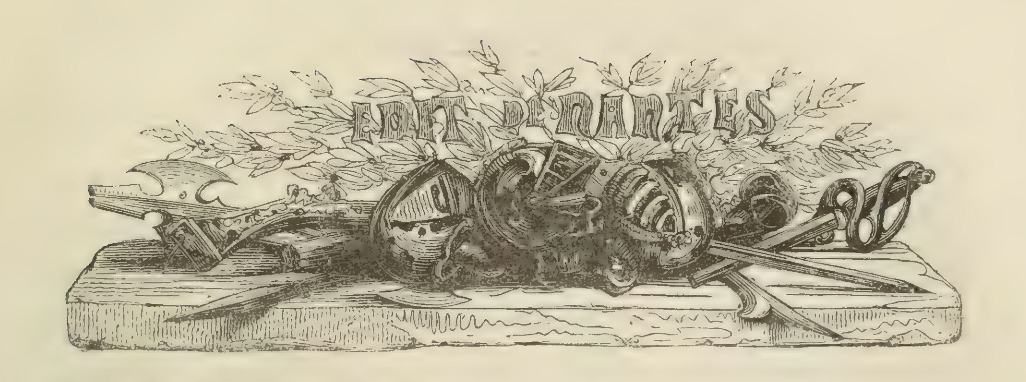
(1) *Lettre d'Hen*, *etc.*

Le maréchal duc de Bouillon, après avoir été ambassadeur extraordinaire à Londres pour notifier le mariage de Louis XIII avec l'infante d'Espagne, après avoir pris parti pour les seigneurs mécontens sous le prince de Condé, et refusé le titre de généralissime des Calvinistes qui lui avait été déféré par l'assemblée de La Rochelle, mourut à Sédan, âgé de soixante-sept ans et demi, le 25 mai 1623. Il laissa à la France un de ses plus beaux noms militaires, et à son pays natal, à l'Auvergne, la gloire d'avoir produit un guerrier qui devait donner le jour à Turenne.

Le service qu'avait rendu Marguerite de Valois à Henri IV en dévoilant les menées du comte d'Auvergne, lui valut la permission d'aller à Paris. Elle quitta Usson après vingt années de séjour, habita quelques semaines le château de Madrid, dans le bois de Boulogne, et vint ensuite se loger dans l'hôtel de l'archevêque de Sens. A son arrivée, les corps de la capitale allèrent la complimenter, et le roi la pria de deux choses: « l'une que pour mieux pourvoir à sa santé, elle ne fist plus, comme elle avoit de coutume, la nuit du jour, et le jour de la nuit; l'autre, qu'elle restreignist ses libéralités, et devinst un peu ménagère (1) ». Mais la reine ne fit

(1) *Journ. d'Henr.*, *etc.*

ni l'un ni l'autre. Elle continua à Paris sa vie agitée et dépensière que le temps rendit seulement moins licencieuse, et souvent on l'entendit, au milieu des cercles et des fêtes qu'elle courait par désœuvrement ou par habitude, s'entretenir de l'Auvergne et de « sa chère montagne d'Usson. » C'était plus qu'un souvenir, c'était un regret peut-être.



Chapitre Deuxième.

ÉDIT DE NANTES. — REPOS DE LA FRANCE. — MARGUERITE OUVRIER DE MORÈSE. — FERMENTATION A ISSOIRE POUR UN PRÊCHE. — COMMISSAIRES DU ROI. — DÉCISION DU CONSEIL PRIVÉ. — LES QUARANTE HEURES. — NOUVELLES DE LA MORT D'HENRI IV. — LOUIS XIII. — NOUVEAUX TROUBLES. — PRÊCHE A PARENTIGNAT. — LES GRANDS JOURS. — RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES. — L'AUVERGNE PERD UNE PARTIE DE SES ATELIERS ET PLUSIEURS FAMILLES. — JANSÉNISME. — ORATOIRE DE CLERMONT.

1602 -- 1700.

L'ÉDIT de Nantes, que le nom d'Henri IV renditaussi célèbre qu'il le méritait, incorporait les Protestants au reste de la nation: il y avait tout un avenir de paix et de bonheur dans

ses sages dispositions. Le parti Huguenot formait à peu près alors le douzième de la France (1): il n'avait pas d'état civil et religieux, et l'exclusion, l'isolement ne pouvaient être supportés patiemment par ces hommes d'armes que la guerre avait bronzés, qui connaissaient leurs forces, qui avaient triomphé en portant sur le pavois le héros des victoires calvinistes. Henri de Navarre n'oubliait pas tout ce qu'il devait aux braves compagnons de sa tente, et Henri IV ne pouvait les placer sous des lois ennemies : le guerrier écouta la reconnaissance; le roi de France trouva le compte de son pouvoir naissant en confondant l'écharpe huguenote avec la cornette blanche des Catholiques. « Il ne faut plus faire de distinction de Catholiques et de Huguenots, répond-il au Parlement opposant ; il faut que tous soient bons Français et que les Catholiques convertissent les Huguenots par les exemples de leur bonne vie. Je suis roi berger qui ne veux répandre le sang de mes brebis; mais je veux les rassembler avec douceur.» L'Edit, vérifié et enregistré, se composait de quatre-vingt-douze articles généraux et de cinquante-six particuliers. Il demeura loi de l'Etat jusqu'en 1685, lors de sa funeste révocation. Les protestants conservaient l'exercice public de leur culte partout où il était établi en

(1) Volt *Siéc. de Louis XIV.*

1596 et 1597. Tout seigneur de fief haut-justicier pouvait avoir plein exercice de la religion réformée dans son château, dans ses domaines. Celui qui était sans haute-justice avait le droit de faire assister trente personnes à son prêche. Les Protestans étaient admis à remplir tous offices, à être revêtus de toutes dignités. Ils imprimaient, sans s'adresser aux supérieurs, les livres qui leur convenaient, dans les villes où la réforme était reçue. Leurs écoliers, sous la condition de ne point dogmatiser, suivaient les cours des Universités; des chambres mi-parties connaissaient des procès qui intéressaient un Réformé. Depuis la mort d'Henri II on restituait aux légitimes héritiers les biens confisqués sur les Religionnaires. Un codicile secret laissait la garde de quelques places de sûreté pendant huit années. Maringues fut désigné pour le Bas-Pays. La Haute-Auvergne n'exigea pas de garantie politique. Cet édit respirait la tolérance et la justice. En retour les Religionnaires remettaient les biens de l'église qu'ils détenaient. Ils se soumettaient à payer les dîmes aux curés et aux autres ecclésiastiques, et à souffrir le rétablissement du culte catholique dans les lieux où il était depuis long-temps interdit.

La France se releva de ses malheurs, l'autorité du roi ne reçut plus d'atteintes dangereuses. A peine quelques mécontentemens sans importance et quelque résistance sans effet apparurent-ils à la fin des

troubles comme le dernier écho de la tempête. Il n'y avait plus de guerre civile possible. En Auvergne la foi jurée au gouvernement fut loyalement gardée. Un seul exemple de rébellion se manifesta. Ce fut une femme qui en donna l'exemple sous l'inspiration de l'amour conjugal.

Henri IV avait conçu de la défiance contre Jacques de Nadaillac, seigneur de Morèse, gouverneur du château de Carlat. Il donna ordre au marquis de Noailles, lieutenant de roi dans le Haut-Pays, de se saisir de la personne de Nadaillac, ce qui fut exécuté à Aurillac le 29 mai 1602. Le marquis se porta le lendemain sur Carlat, accompagné de trois compagnies, et somma le château d'ouvrir ses portes. Marguerite Ouvriér, femme du seigneur de Morèse, refusa de baisser le pont avant d'avoir averti son mari dont elle ignòrait l'arrestation. Celui-ci était alors enfermé au château de Saint-Etienne d'Aurillac. Il défendit de rendre la place avant qu'on lui rapportât un ordre spécial du roi; néanmoins par déférence pour le marquis de Noailles il consentit à ce que Carlat reçût Laroque-Massebeau, un de ses officiers. Cet arrangement fut agréé par le lieutenant de roi qu'entourèrent les amis de Nadaillac; mais Marguerite, instruite de ce qui s'était passé, menaça de faire feu sur tout homme d'armes qui se présenterait avant que son mari ne fût mis en liberté. Elle fit alors entrer dans la forteresse le ca-

pitaine Deloradoux avec quarante bons soldats pourvus de vivres et de munitions, et la bannière du combat flotta sur la tour noire s'élevant au centre du rocher escarpé qui portait le château immense et inaccessible. De Noailles n'eut pas plus tôt connu ces dispositions qu'il enjoignit aux villes du voisinage d'envoyer leurs milices devant Carlat; il dépêcha en même temps un courrier au roi pour recevoir des instructions. Cependant les parens de Morèse s'étaient rassemblés et délibéraient sur les moyens de l'enlever des prisons d'Aurillac. Ce dessein, même suivi d'une heureuse exécution, compromettait gravement le gouverneur de Carlat. Un des assistans fit observer combien il y aurait de danger pour leur ami si ses proches se déclaraient en rébellion ouverte; on abandonna le téméraire projet. Sur ces entrefaites, trois cents hommes de troupes réglées s'avancèrent à portée du canon de Carlat. Ils campèrent sans hostilités jusqu'au 7 juin, se bornant à bloquer le château et à intercepter toute communication. La cavalerie de Noailles s'était retirée à Aurillac. Les choses en étaient là lorsque Beaumevielle, prévôt général du Languedoc et de l'Auvergne, arriva devant Carlat, suivi de trente archers. Il fit sommation de rendre le château et envoya en parlementaire un trompette chargé de notifier les ordres de la cour Les soldats accueillirent le trompette à coups de pierres, et le contraigni-

rent à se retirer au péril de ses jours. Cette violence n'etait point approuvée par Marguerite ; la présence du prévôt agissant au nom de la loi l'effraya plus que les troupes retranchées devant ses murailles. Elle mit ses enfans en lieu de sûreté, et ne garda auprès d elle que ses deux fils aînés. Elle écrivit ensuite au marquis de Noailles. Le lieutenant de roi comprit que cette affaire ne devait pas être brusquée; une sage lenteur, d'utiles conseils, une négociation habile devaient prévenir une collision dont les conséquences auraient pu prendre beaucoup d'importance par suite de la disposition des esprits. Rien ne fut fait jusqu'au 12 juin; ce jour-là les dépêches arrivèrent de Paris: Henri IV approuvait Noailles dans sa conduite, et lui prescrivait de faire sur-le-champ rendre la place ou par composition ou par force; il lui était permis d'élargir Morèse, mais sous caution et au cas où le château se remettrait de bonne grâce. Ces nouveaux ordres furent signifiés à Nadaillac qui demanda, pour faire connaître sa détermination, jusqu'au retour de La Salle de Caylus, son ami, que sa famille avait fait partir pour la capitale. Mais cette affaire avait poussé en émoi tout le Haut-Pays. La noblesse appelée, les villes mises en demeure, les capitaines réunis n'attendaient qu'un dernier signal pour venir assiéger Carlat; Noailles accorda quatre jours de répit. Caylus revint dans l'intervalle et montra

des lettres du roi portant que son bon plaisir était « que le château fust remis entre les mains de M. de Noailles, et que si M. de Morèse pouvoit se justifier de ce qu'on l'accusoit, il seroit remis en son premier estat , et auroit mesme une récompense plus grande ». Aussitôt une réunion eut lieu à Thiézac, composée du lieutenant de roi assisté de la noblesse de la contrée, et du seigneur de la Volpilière, faisant pour Morèse, son oncle, assisté aussi de gentilshommes ses alliés ou ses amis. Un traité intervint. Nadaillac sortit de prison sous le cautionnement du comte d'Apchon, « qui s'obligea corps pour corps », et la garnison évacua Carlat avec armes et bagages. Le marquis de Noailles en prit possession à la tête de deux cents chevaux, de trois cent cinquante soldats, et y laissa des troupes. Nadaillac partit en poste pour Paris, vit le roi, se justifia complétement des griefs mis à sa charge, et reçut du prince le brevet de mestre-de-camp. Il fut tué au siége de Wals en Languedoc.

Cette forte place de Carlat, au cœur du royaume, était d'une garde coûteuse : elle nuisait plutôt qu'elle ne profitait à l'état. Le roi, sur l'avis de son conseil, résolut de la faire raser; en attendant, il la remit au commandement du chevalier de Lavoute-Beauclair, sous l'autorité du marquis de Noailles. La commission du rasement fut délivrée par Rosni au prévôt Duplessis , commissaire de l'artillerie.

Elle s'exécuta le 22 décembre 1603, après que les canons de la forteresse eurent été transportés à Aurillac; elle coûta 12,000 livres imposés sur les quatre prévôtés du Haut-Pays. Il ne resta pas pierre sur pierre de ce château formidable isolé sur des rocs à pic, et communiquant aux montagnes voisines par une langue de terre. Le chemin par lequel on y montait en tournant tout autour du rocher, semblable à une galerie en spirale; la double enceinte comprenant une étendue occupée par des bâtimens fortifiés, la grande muraille qui avait deux toises de large et deux cents de long ; l'église, l'abbaye des religieuses de Sainte-Claire, les tours, l'hôtel des chevaliers commandeurs de Carlat, tout disparut dans la poussière, à la satisfaction des habitans du bourg qui étaient détroussés et souvent massacrés par les soldats avides et cruels qui séjournaient dans le fort. « On regardoit Carlat comme un monstre affamé qui sort de tems en temps de sa caverne, et le quatrain suivant fut fait en l'honneur de Duplessis qui l'avait fait sauter :

> Nunc omnis longo solvit se Arvernia luctu
> Cernens Carlatum Marte perire tuo,
> Et cùm sit monstrum, te debellante, subactum,
> Jactat te arvernum per sua sæcla solum. » (1)

(1) Teilh. *Mss.* — Raulhac, *Ann. sur l'hist. d'Auv.* (comm. par M. Durif, avocat.)

A Issoire il y eut de la fermentation au sujet du prêche. Déjà, sous le consulat de F. Augier et d'Antoine Mozeilles, un débat s'était élevé sur l'interprétation de l'édit de Nantes. Les Protestans prétendirent qu'ils étaient libres d'avoir un prêche : ils firent venir dans la ville les commissaires du roi Le Frêve et Chandieu (1), nommés pour veiller à l'exécution de l'édit, et leur donnèrent requête tendant à jouir, sans opposition, de l'exercice de leur culte. Les commissaires décidèrent que cette demande serait présentée aux Catholiques, et qu'il ne serait statué qu'après qu'ils auraient été entendus. Ces derniers contestèrent le droit réclamé par les Réformés. De part et d'autre on se pourvut auprès de l'autorité supérieure ; mais, préalablement, Chandieu se mit en mesure d'établir le prêche sollicité par ses co-religionnaires. Charles de Valois, alors encore en Auvergne, dut intervenir pour empêcher cet acte d'arbitraire autorité. Il vint trouver les Commissaires à Issoire et leur dit sèchement : « Messieurs, vous ne pouvez ignorer ma qualité de gouverneur du pays d'Auvergne, laquelle vous portait à me communiquer votre commission, pour vous servir de moi s'il en était besoin ; mais, au lieu de me venir trouver, vous avez voulu, au grand

(1) Fils de ce ministre qui confessa Henri IV sur le champ de bataille de Contras.

mépris de mon autorité de gouverneur, établir le prêche en cette ville d'Issoire, sans considérer en conséquence de quoi cet établissement pourrait tirer. C'est pourquoi je vous prie ne faire rien que premier je n'aie écrit au roi l'importance de cette affaire. » Chandieu ne passa pas outre ; les deux partis députèrent à Henri IV : les Catholiques l'abbé d'Issoire et le juge du Rantin d'Orguadeau; les Protestans le seigneur de Colanges. Le différend parut devant le conseil privé dont la décision prohiba le prêche. Ce fut un triomphe pour les Catholiques : excités par le père Barthélemy, supérieur des capucins établis à Issoire, ils plantèrent au milieu de la place une croix en pierre, et ils semblaient narguer les Réformés qui assistaient à la cérémonie avec une froide curiosité. Les religieux de Saint-François prêchèrent tous les jours. La ferveur fut telle que l'un deux, le père Juste, d'Auxerre, entreprit de faire l'exercice des quarante heures (1). Il fut décidé que la prière commencerait aux fêtes de la Pentecôte; quarante paroisses voisines furent convoquées. Une foule innombrable accourut aux processions qui se succédaient dans le cloître. « Elles étoient si bien ordonnées qu'on ne pouvoit se lasser de les contempler. Les petits enfans mar-

(1) On appelle ainsi la prière qui se fait trois jours de suite dans l'église avec exposition du Saint-Sacrement.

choient en chemise, têtes et pieds nus; les filles marchoient deux à deux en chantant des cantiques et des litanies, mais avec tant de dévotion que plusieurs spectateurs ne pouvoient retenir leurs larmes. Après venoient les prêtres, ensuite les seigneurs et gentilshommes des lieux; les dames et demoiselles étaient à la tête de leurs sujettes qui les suivoient. Il y avoit encore dans l'église des chirurgiens et des notables dames avec du vin, du vinaigre, des confitures et autres choses propres à soulager ceux qui se trouvoient mal à cause du grand nombre, car il en vint jusques aux MM. de La Chaise-Dieu avec des religieux de Billom, d'Ardes, de Saint-Germain et autres, en si grande quantité qu'on estima dix mille personnes (1) ». Au milieu de ces solennités du culte catholique, les Prédicans devaient rester muets, et le temple fermé forçait les Religionnaires à s'assembler pendant la nuit dans des lieux retirés. Humiliés par les Catholiques; irrités de ne trouver aucun appui auprès des officiers du prince, ils commençaient à s'agiter de nouveau ouvertement, après avoir remué quelque temps en secret, quand l'annonce de la mort du roi jeta tout-à-coup la consternation et la stupeur dans Issoire. Elle y fut apportée le 20 mai 1610, et d'Issoire elle se répandit dans la province

(1) *Mss. d'Issoire.*

avec cette rapidité inexplicable qui propage les fatales nouvelles. Henri venait d'être assassiné par ce Ravaillac que nous frémissons de rappeler. Lorsque le nom français redevenait le nom puissant, glorieux et redouté; lorsque la France, sortie de ses ruines, se posait comme arbitre des rois, le plus grand de ses monarques était précipité dans la tombe par le poignard d'un monstre, aveugle et imbécile instrument. Avant ce dernier envoyé de la mort qui sous son crime creusa en Europe un vide aussi grand que celui laissé par Charlemagne, avant que le fer du parricide vînt toucher le cœur du héros d'Ivry, le coup avait été dix-sept fois tenté!

Louis XIII monte sur le trône : il n'a pas neuf ans; Marie de Médicis est régente; Sully se retire. Le royaume est dans une pénible attente; la notification de l'horrible événement qui couvre la patrie de deuil, est faite aux provinces par le Dauphin salué chef et sa mère qui tient la couronne. Ce fut Beaumevielle qui remplit les fonctions de ce triste message en Auvergne. Aucune ville ne refusa le serment au jeune roi. Il y eut encore quelque agitation à Issoire; mais le vicomte de La Mothe, lieutenant sous le prince de Conti, gouverneur choisi par la cour pour toute la province, s'y présente et réunit les habitans. Il les exhorte à demeurer fidèles à l'autorité royale, et reçoit sur-le-champ l'ex-

pression d'unanimes sentimens en faveur du souverain que Paris a proclamé. Ayant ordonné de prendre les armes, il passe une revue. De la fenêtre de son hôtel sous laquelle défilent les citoyens dans un ordre parfait, La Mothe crie avec chaleur : Vive le Roi ! Mille voix répètent son exclamation, mille bras se lèvent en signe de fidélité. Le lieutenant satisfait quitte la ville.

Cependant de mesquines coteries se disputaient le pouvoir à la cour de la régente. Les Protestans se montraient indisposés, les princes se retiraient, des révoltes et des prises d'armes rendaient encore les circonstances critiques. Les factions et les grands relevèrent la tête. Si les idées avaient gagné, si l'esprit humain s'était agrandi, le gouvernement s'était resserré : le flot des partis grondait sourdement en envahissant les limites si difficilement posées par Henri IV. Pendant le règne de Richelieu, tout s'abaissa par force, mais le sol tremblait sous les pieds du prêtre inflexible qui, sans doutes ni remords, suivait sa terrible ligne droite, sa ligne de sang. L'Auvergne ne se laissa pas troubler par des orages nouveaux : elle réparait lentement ses malheurs et comptait en pleurant les pertes que chaque journée apportait dans les rangs éclaircis de ses vieux guerriers. Chavagnac, Curton, Lastic, presque tous ces capitaines que la guerre religieuse rendit ennemis ou rivaux, avaient quitté la vie sous

le poids de l'âge ou des fatigues des combats. Affaiblie, décimée, l'Auvergne voulait du repos : les manifestes, la déclaration d'indépendance de 1621, le partage en huit cercles des sept cents églises réformées du royaume, la bruyante levée de boucliers des Religionnaires n'avaient pu la faire sortir de son indifférence. Seulement, lorsque le maître des requêtes Tenain, conseiller au conseil privé, accompagné de Roncerai, parent de Duplessis-Mornay, était venu à Riom pour veiller à l'observation de l'édit, les réformés d'Issoire l'appelèrent dans leur ville par l'entremise du baron de Favard, leur député, auquel ils adjoignirent le conseiller Forgès et le bailli de Maringues. Ils firent valoir « qu'en tous les bailliages et sénéchaussées tenant lieu de bailliage, ressortissant nuement en Parlement du tems du roi Henri II, il y devoit avoir, aux termes de l'édit, une ville et faubourg en laquelle il se feroit l'exercice de ladicte religion. » Ils réclamaient, en conséquence, la ville d'Issoire pour la sénéchaussée de Clermont. Mais les Catholiques répondirent « que la sénéchaussée de Clairmont, du temps du roy Henri II ne ressortissait pas nuement en Parlement, comme ils fesoient voir par plusieurs jugemens donnés à Clairmont, qui avoient été informés par le sénéchal de Riom, et disoient que cette question avoit été vuidée par arrest du conseil d'Estat duquel ils justifioient, qui ne pouvoit être révoqué

par les commissaires (1). » Après de vives contestations, la commission décida qu'il n'y aurait pas de ministre à Issoire, mais que les religionnaires étaient libres d'exercer leur culte à Parentignat, terre du roi. Un prêche s'y établit aussitôt. Dès ce moment la bonne intelligence fut complète. Chacun suivit sa croyance à sa manière, en toute liberté, sans s'attacher à cet esprit dogmatique qui avait soufflé les discordes et la destruction en attestant Dieu des deux côtés. Les cris sauvages des compagnies, les charges furieuses des escadrons, le bruissement des flammes dévorant villes et hameaux, les horribles mêlées avaient fait place aux douces jouissances de la vie privée, aux joies de la famille, au bonheur de respirer à l'aise et de préparer un bien-être que le fer et le feu ne menaçaient plus. Sous leur beau ciel les Auvergnats reprenaient une nouvelle vigueur à l'existence, en même temps qu'ils sentaient se développer en eux une énergie morale, un rajeunissement des facultés intellectuelles, un besoin d'ordre et de civilisation que la guerre avait comprimés et que la révolution religieuse avait poussés à se produire. Il fallait cacher les ruines sous les fruits du travail et de l'industrie : tous le comprirent dans la province ; autant que tous autres en France ils avaient souffert ! Catholiques et

(1) *Mss d'Issoire.*

Protestans se tendirent la main. A Issoire, et cet exemple fut suivi, réunis à la maison commune par les Consuls, les habitans confondus jurèrent de s'écarter à l'avenir de toutes discussions, de vivre et de mourir « pour le service de Sa Majesté, comme leur prince souverain, et voulurent (les Huguenots) partager la garde avec les Catholiques. » Il n'y eut plus que des concitoyens chez lesquels se réveilla l'amour de la société et de la patrie. Aussi, après la déclaration de guerre à l'Espagne, lorsque le conseiller de Misgreny vint annoncer aux Villes réunies à Clermont que les impériaux étaient entrés par la Bourgogne et les Espagnols par la Picardie, qu'ils n'étaient plus qu'à trente lieues de Paris, la demande de secours faite au nom du roi fut unanimement accueillie. L'assemblée décida « que, le pays pour témoigner son obéissance au service du roy et ses affections à la conservation de l'Etat, offroit la solde de douze cents hommes de pied effectifs pour deux monstres, sans comprendre audit offre MM. de la Cour des Aides, trésoriers généraux de France, présidiaux et eslus aud. pays.... En outre, on désignera et baillera par billets et mémoires les personnes capables de porter les armes, pour le sieur intendant les y contraindre par toutes voyes qu'il jugera bonnes » (1).

(1) *Délib. pris. en l'assemb., etc. — Chart. des Bénéd. de Maur. Lay.* 27 *lias*, 1, *col.* 35. (Comm. par le docteur Mirande d'Aur.)

Un enfant de cinq ans héritait du trône à la mort du roi nominal qui laissa cacher son sceptre sous cette robe rouge qu'avait revêtue le génie du despotisme. La faiblesse d'une minorité, la régence d'Anne d'Autriche, Mazarin et le parlement font renouveler la guerre civile. Tandis que la victoire donne à la France le traité de Westphalie, la révolution de la Fronde éclate. L'Auvergne se remplit de frondeurs et s'agite (1). Mais Louis XIV, majeur, a osé insulter la Justice jusque dans son sanctuaire; il est entré au parlement en habit de chasse, en bottes, le fouet à la main; il veut gouverner à son tour, il règne : Mazarin le tenait dans l'ombre, prolongeant son enfance. Législation, commerce, finances, guerre, marine, affaires de religion, tout va se relier dans une vaste et vigoureuse administration. La Justice était en souffrance dans la plupart des provinces; elle reprit la balance et le glaive. La tyrannie des gentilshommes, l'éloignement des tribunaux souverains, l'iniquité des magistrats subalternes, et la facilité de la retraite dans les châteaux-forts ou les montagnes laissaient en Auvergne de grands coupables impunis. La noblesse avait fait des officiers de justices seigneuriales des exécuteurs dociles de ses volontés; elle les choisissait, les nommait, les payait

(1) Ducreux.

et les tenait ainsi sous sa main : ces juges sans honneur et sans conscience décidaient suivant le bon plaisir de leur maître; ils oubliaient leur forfaiture en émargeant une honteuse paye. Des actes affreux se commirent ainsi dans le silence de la loi. Le titre de noble couvrait les plus hardis criminels. Les cris excités par les atrocités commises sur les peuples de la campagne arrivèrent jusqu'à S. M., mais faibles, sans énergie à une telle distance. Soulevé contre cette oppression de son pays, l'avocat du roi au siége présidial de Clermont, Domat vint se jeter aux pieds de Louis et implorer sa justice avec une éloquente émotion patriotique; le prince, révolté de ce qu'il apprit, la fit prompte et sévère : il nomma des commissaires avec ordre d'aller tenir les Grands-Jours en Auvergne. Pour les présider, le roi désigna Novion, président à mortier du parlement de Paris; le maître des requêtes Caumartin devait tenir les sceaux, et Talon, fils du célèbre avocat-général Omer, avait à exercer les fonctions du ministère public. Les commissaires et assesseurs étaient au nombre de dix-sept, tous conseillers au parlement. Ce petit sénat emporta des pouvoirs illimités et dut commencer par révoquer toutes les lettres de grâce et d'abolition obtenues depuis vingt années. Le président Novion monta sur son redoutable tribunal le 28 septembre 1665, après avoir envoyé, pour informer sur les plaintes

adressées des provinces voisines, les assesseurs Lepelletier dans la Haute-Auvergne, Joly de Fleury dans la Marche, et Lafaluère dans le Bourbonnais; ils reçurent injonction de faire arrêter et conduire à Clermont tous les accusés contre lesquels il y aurait dénonciation.

Ces assises solennelles durèrent près de six mois : douze mille plaintes furent déposées. A l'arrivée des juges les seigneurs prirent la fuite: ceux-là n'étaient pas assemblés un moment qu'il n'en coûtât la vie à quelque criminel; ils ne disaient pas un mot qui ne fût un arrêt contre quelque fugitif (1). En un seul jour, ils firent exécuter en effigie trente condamnés. Dans le procès d'un gentilhomme, il se trouva que l'accusateur, celui qui avait fait l'information et les témoins furent plus coupables que l'accusé. Le premier était sous la prévention, soutenue par son père, « d'avoir tué son frère, d'avoir voulu être parricide, et de cent autres crimes; le second a été reconnu faussaire et condamné comme ayant violé la foi publique, et les autres ont été condamnés aux galères et au bannissement perpétuel (2). » Un curé fut exécuté « pour des crimes affreux, que ce misérable avait commis au deshonneur du caractère sacerdotal et

(1) Fléchier, *Gr. J. d'Auv.*
(2) Fléchier. — L'abbé Duc.

au grand scandale des fidèles(1). » Dans une famille des plus distinguées, celle des Montboissier, il y eut cinq personnes condamnées, entre autres l'*Homme aux douze apôtres*. Ce châtelain féroce entretenait dans des tours, à Pont-du-Château, douze brigands qu'il appelait ses apôtres, et qui, missionnaires de mort, partaient au moindre signe du seigneur pour frapper le vassal désigné, ou brûler l'habitation qui n'avait pas obéi à sa loi. Un autre gentilhomme fut convaincu « d'une action qui suffirait bien toute seule pour rendre infâme un fils d'un autre père et un noble d'une autre province. Il est vrai que c'est être très innocent en Auvergne que de n'avoir commis qu'un crime (2). » Voilà l'opinion qu'à des étrangers distingués avait fait concevoir de notre pays une cohorte de bandits titrés! La liste est longue des tyrannies, des violences, des usurpations, des assassinats, des cruautés effroyables qui furent dévoilés par les Grands-Jours. Les oubliettes, le cachot des donjons virent des supplices à faire dresser les cheveux : des hommes qui se glorifiaient de leur naissance et de leur position sociale, mettaient leur plaisir à inventer des tortures dont la plus froide imagination serait épouvantée. Ces mœurs de tigres ont à jamais disparu de la terre généreuse et hospitalière d'Auver-

(1) Fléchier. — L'abbé Duc.
(2) *Id.*

gne. Un arrêt de réformation pour le clergé séculier et les communautés religieuses termina les travaux des commissaires. La province vengée put croire encore à la justice humaine que si long-temps elle avait en vain implorée dans l'attente de la justice de Dieu. Une médaille d'or fut frappée pour conserver et perpétuer la mémoire de ce bienfait : on n'y grava pas le nom de Domat que sa courageuse plainte exposait aux plus dangereux ressentimens!

L'Europe s'inclinait devant le roi qu'on appelait grand ; le pouvoir de Rome et la résistance protestante étaient brisés. Anéantis comme parti politique par Richelieu, les Religionnaires gardaient toujours leurs voix dans les synodes, dans les parlemens, leur influence dans l'organisation intérieure conservée. L'exclusion impolitique, absurde des charges du royaume, prononcée contre eux, avait concentré sur le commerce toutes leurs facultés, et l'industrie française les adoptait pour patrons. Ils ne fomentaient plus de troubles dans le pays, ils y appelaient l'or étranger, ils y retenaient la fortune. Mais au faîte de la puissance Louis trouva le délire. Après avoir voulu acheter les consciences, il imposa les conversions pour extirper l'hérésie. Les premières violences firent déserter beaucoup de familles du Poitou et de la Saintonge. L'Angleterre, le Danemarck et la Hollande ouvrirent leurs états aux réfugiés; Amsterdam s'engagea à bâtir

mille maisons pour les fugitifs (1). Le Vivarais et le Dauphiné se soulevèrent devant les confiscations, les galères, le gibet et la roue. Deux ou trois cents Réformés combattirent sur les décombres de leurs temples, et périrent dans les supplices. Mais que pouvait la force sans la persuasion? On renversait des autels, et on irritait le zèle des adorateurs (2). Les Cévennes ruisselèrent de sang sous le sabre des dragons que dirigeaient un évêque, un intendant, un subdélégué, le premier curé venu. Des prêtres, dignes agens du fanatisme royal, des moines fougueux et atrabilaires montraient du doigt aux cavaliers de la maréchaussée les maisons à fouiller, les prisonniers à saisir, et ils assistaient impassibles, ou approbateurs cruels, au pillage qui s'exécutait, aux traitemens barbares, à la mort qui se donnait sous leurs yeux. Une lettre de Louvois fut publiée à son de trompe en Auvergne; elle contenait ces termes plus que menaçans : « Sa Majesté veut qu'on fasse éprouver les dernières rigueurs à ceux qui ne voudront pas se faire de sa religion; et ceux qui auront la sotte gloire de vouloir demeurer les derniers, doivent être poussés jusqu'à la dernière extrémité (3). » Enfin l'édit de Nantes a été révoqué le 22 octobre 1685. Un long cri de douleur et de dé-

(1) Voltaire.

(2) *Mém. du duc de Noailles.*

(3) Vol.

sespoir s'éleva de tous les points de la France à ce coup d'état conseillé par un hypocrite ministre, un jésuite cauteleux, une dévote à l'ame sèche, maîtresse en titre du monarque subjugué. On répondit à ce cri en lâchant par les provinces des meutes de gens armés. L'apostasie ou l'exil devinrent la seule ressource des malheureux Religionnaires. Presque tous aimèrent mieux errer comme des proscrits sur la terre lointaine, que de renier la croyance qu'ils avaient sucée avec le lait maternel. Les pratiques du rit romain ne trouvèrent de convertis que ceux qui cherchaient dans la soumission extérieure un refuge contre des poursuites sans merci. En trois ans, cinquante mille familles, huit cent mille Français abandonnèrent la patrie, portant au dehors les arts, les manufactures, la richesse, près d'un milliard en numéraire: neuf mille matelots sur les flottes ennemies, six cents officiers, douze mille soldats des plus aguerris dans leurs armées (1), la ruine du commerce, voilà ce que perdit la France pour cette unité de la foi que prêchaient des esprits supérieurs, Bossuet en tête, afin de procurer un bien éternel par l'application d'un mal temporel. L'exaspération contre les Réformés se concilia merveilleusement avec la cause du ciel que plaidait surtout le clergé de cour. Louis XIV, rappelant Philippe III

(1) Vauban, *Mém. au roi.*

quand il chassa les Maures d'Espagne, gagna à ces atroces persécutions la haine de la moitié de l'Europe, l'humiliation de voir ses régimens battus par des régimens français qui ravivaient leur courage dans les fureurs de la vengeance, une guerre civile jointe à une guerre étrangère et le déshonneur de son règne. C'était le prix de sa gracieuse complaisance pour ses femmes et ses confesseurs ; c'était le prix de cet orgueil oriental qui écrasa les libertés publiques et posa pour règle sa volonté seule. Et lorsque ses vaines gloires finirent peu à peu ; sa tête presque octogénaire courbée sous la faulx du temps, lorsqu'il mourut dans l'abandon, il laissait deux milliards six cents millions de dettes, il avait fait tuer plus d'un million d'hommes, et le peuple gardant une inexorable mémoire, le peuple insulta son cercueil ! Le nord de l'Allemagne, un faubourg entier de Londres, le Brandebourg, la Savoie, le Piémont, la Suisse étaient remplis de peuplades françaises transplantées ; jusque vers le cap de Bonne-Espérance des colonies de nos frères vinrent porter l'horreur de l'abjuration et l'épreuve de leurs malheurs. L'Auvergne vit le départ de ses meilleurs chefs d'ateliers et sa prospérité tout-à coup suspendue ; elle vit s'éloigner ses premiers agriculteurs, et ses campagnes restées sans culture tarirent pour elle, suivant le langage de Sully, « les deux mamelles dont la France est alimentée, le la-

bourage et le pâturage, les vraies mines et trésors du Pérou ». Ce fut la dernière, mais la plus difficile à guérir de toutes les blessures qu'avaient faites à ce pays les dissensions religieuses. Plusieurs villes et hameaux restèrent affaiblis et ruinés, Marsac, La Tour-Goyon (1), Luzillat, Job, Saint-Floret, Mayrs, Ennezat et Maringues entre autres. Lors de la publication de l'édit de révocation dans cette dernière ville, « monseigneur l'esvesque et monseigneur l'intendant y estant, le jour de Saint-Simon, on jetta par les fenestres du temple les livres, pupitres et affiches qui se trouvèrent dans ledit temple, et fust l'accoudoir du P. Lachomette, ministre audit Maringues de malheureuse mémoire, breuslé au dessous la grande halle avec joye et applaudissement de tous nos bons et chers frères chrestiens, appostoliques romains (2) ».

Enfin le jansénisme fit en Auvergne une petite guerre de plume. Les cinq propositions, extraites ou non de l'*Augustinus*, y trouvèrent des apologistes et des adversaires, et le sens hérétique comme le sens orthodoxe distingués, confondus, se disputèrent sur la bulle d'Innocent X. Le gros livre de l'évêque d'Ypres excita des querelles théologiques dont le bruit heureusement expira dans des argu-

(1) D'Ormesson, *Mém.* — Legrand d'Aussy.

(2) *Arch. de Mar.* (Com. par M. Baudet-Lafarge, maire de Maringues).

ties d'école. L'évêque de Saint-Flour en examinant un ordinand qui avait étudié sous les Pères de l'Oratoire de Riom, avisa que ses opinions favorisaient la doctrine condamnée à Rome en 1641. Il demanda ses leçons de théologie, et après en avoir pris lecture, il écrivit au régent de Riom de venir à Saint-Flour, et de porter ses cahiers. On y découvrit trente-cinq propositions appuyant le jansénisme. Le prélat informa Saron-Champigny, évêque de Clermont, qui, dans un mandement commun aux deux diocèses, condamna les propositions comme erronées et tendant à l'hérésie. Les deux évêques firent ensuite recevoir la trop fameuse constitution *Unigenitus*. Mais ces querelles puériles et misérables tombaient devant la raison publique. Leur éclat passager avait disparu avec les Arnauld, les Pascal, les Nicole, avec ces doctes solitaires qui illustrèrent Port-Royal.

Aujourd'hui la réforme se retrouve en Auvergne, exposant ses croyances et prêchant sa morale sans opposer à la paix publique un prosélytisme turbulent, n'appelant plus qu'à la bonne foi et au cœur, et n'oubliant pas que la charité est la sœur de la vérité. En 1792, l'église des Carmes de Clermont avait été momentanément accordée aux Protestans pour l'exercice de leur culte (1), mais à la

(1) Gonod, *Chron. des év. de Clerm.*

fin de 1793, on ordonna la fermeture de toutes les églises. Les Religionnaires auvergnats se trouvaient comme perdus dans la population générale du chef-lieu. Ils sentaient vivement le besoin de se rapprocher, de célébrer en commun le culte de leurs pères auquel ils étaient restés fidèles. Afin d'arriver à ce but, vingt-cinq d'entre eux, à la tête desquels se plaçait M. Montandon, négociant, ayant choisi le lieu de réunion pour la prière, en donnèrent par écrit avis au maire de la ville. Ce magistrat plein de bienveillance prit un arrêté approbatif, se réservant cependant de le soumettre au gouvernement. Cet arrêté, portant l'annexe de vingt-cinq signatures, fut agréé par le ministre. Le préfet transmit cette décision au maire ; mais celui-ci craignit de dépasser ses pouvoirs ; pensant que l'autorisation n'était que pour les vingt-cinq signataires, il refusa de laisser un plus grand nombre de réformés se réunir. On recourut encore au ministre par l'intermédiaire du préfet. S. E. répondit que si dans sa dépêche elle n'avait mentionné que le nombre de vingt-cinq individus, c'était uniquement parce que l'arrêté du maire n'en indiquait pas davantage ; il ajouta que cette mention n'avait rien de limitatif, et qu'il importait peu que le nombre fût plus ou moins considérable. D'après cette explication claire et précise, les Protestans de Clermont fixèrent au 11 novembre 1827

leur première réunion, et annoncèrent d'avance l'ouverture de leur maison de prière. Les fidèles accoururent et se trouvèrent beaucoup plus nombreux qu'on ne s'y attendait. L'inauguration de l'Oratoire fut faite par M. Montandon fils, ministre, qui commença ainsi sa carrière évangélique. Le gouvernement donna bientôt à cet Oratoire un pasteur aux frais de l'état (1). Depuis ce temps ces Religionnaires, malgré quelque opposition faite du haut des chaires, ont été non-seulement supportés, mais approuvés par bon nombre d'auditeurs étrangers à leur foi. Leurs assemblées vont de cent à trois cents personnes. Il n'y a pas eu d'abjuration dogmatique. Ce que cherche surtout le petit troupeau, « ce sont les principes constitutifs de l'ordre social que Jésus-Christ est venu rétablir. Telle sera désormais la marche ascendante du christianisme; on l'admirera et on l'embrassera quand on pourra dire de ses enfants ce qu'on disait des premiers chrétiens : voyez comme ils s'aiment (2)! »

Ces guerres désastreuses, que nous avons voulu retracer pour les faire haïr, ne se reproduiront plus. L'esprit philosophique, notre civilisation, nos intérêts politiques, nos mœurs et l'indifférence

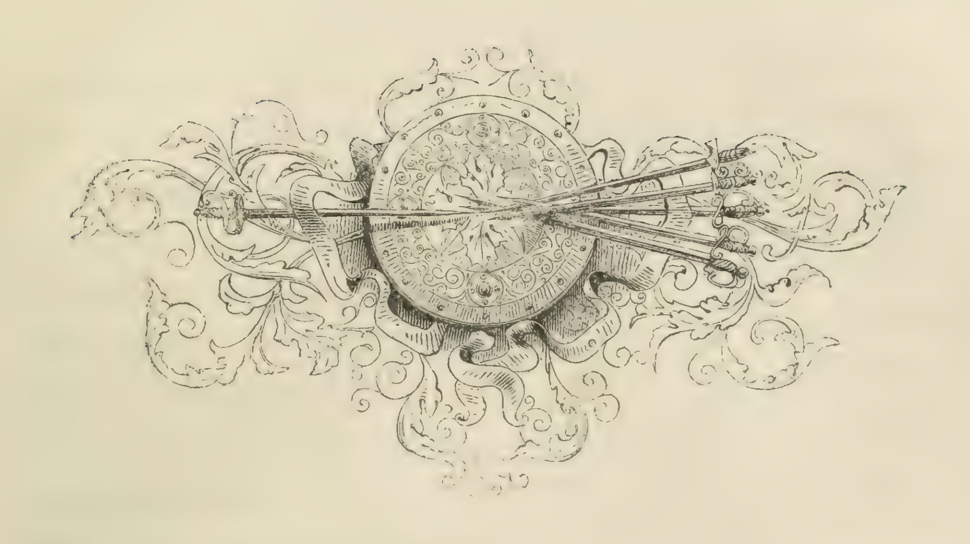
(1) (Comm. par M. Viguier, pasteur à Clerm.).

(2) Lettre de M. Viguier à l'auteur de *l'Hist. des guerres relig*.

en préviendraient le retour. Comme le XVIe siècle, nous n'avons plus en politique et en religion de vieilles habitudes d'obéissance; ainsi que lui, notre époque, libre de penser et d'agir, pourrait prodiguer les efforts du génie, les sacrifices de la gloire, mais ce serait au nom d'une autre insurrection de l'intelligence humaine.







RÉSUMÉ.

Deuxième Epoque.

DE LA NAISSANCE DE LA LIGUE A LA PACIFICATION EN AUVERGNE.

COMBIEN le temps était loin des controverses théologiques ou philosophiques, de ces thèses hardies, irritantes, que soulevaient les novateurs avec une éloquence pleine de colère et d'orgueil ! Après ce attaques de la scolastique par le platonisme qui menèrent au doute absolu des érudits découragés, les investigations et l'ardeur du prosélytisme,

firent halte; ces souvenirs réveillés de l'antique égalité, cet échange de doctes disputes, et la vaste impulsion qui remuait toutes les croyances avaient fourni leur course déterminée, quoique l'idée ne s'arrêtât point, immortelle voyageuse. L'ardeur s'était retirée des classes laborieuses, d'abord pénétrées à la parole de Luther, de Knox, de Calvin. Quelques rares esprits, enfermés dans la méditation, étudiaient à l'écart ces opinions qui avaient soulevé la multitude par entraînement, et la jeunesse par cette disposition généreuse qui la pousse vers les sacrifices de tout genre. Ceux qui voulaient chercher dans l'humanité seule la source de la foi, admettaient l'enseignement des Socins, regardant le christianisme comme une conception humaine. Ceux qui, laissant la discussion pour expliquer le fait, avaient deviné la république sous la réforme, enviaient aux Provinces-Unies leur gouvernement plébéien, et se nourrissaient de ces combinaisons que Holhoman répandit en France. Mais ce n'était plus pour un de ces principes nés des dissertations sceptiques et voulant imposer un changement complet aux formes sociales que la masse prenait parti. Quand pour elle la défense portait sur ses autels, ses miracles, ses vieux usages ; lorsqu'on frappait sur ces droits municipaux qui constituaient sa puissance et ses chartes de priviléges, que lui importait l'appréciation d'une indépen-

dance intellectuelle sans limites, qui voulait tout renverser? Quel souci prenaient alors les compagnies bourgeoises de cette contradiction reprochée aux Religionnaires dont la méthode appelait l'examen libre et individuel, et la doctrine la négation de la liberté humaine et son absorption dans une sorte de fatalité divine? Au vent les théories incertaines! Fixées bien ou mal, acceptées ou imposées, rejetées ou suivies, les doctrines n'attiraient plus : il s'agissait de faits, d'application, et personne ne songeait sérieusement à composer avec la puissance civile, à faire de la tolérance avec les dissidens, à chercher le juste et l'injuste dans les actes des sectes et des Universités, dans les tempéramens des systèmes. A ce dernier choc impétueux, à cet effort décisif d'une société qui défendait ses constitutions, son caractère, sa vie, il y eut une mêlée dans laquelle on n'entendit plus les cris de douleur que faisait pousser encore au XVe siècle l'enfantement de l'unité nationale. Le bruit des batailles couvrait les gémissemens de la patrie. Au milieu de cet autre drame d'énergie, de passions brutales, d'émotions de villes, de mouvement populaire et des camps, l'Auvergne apporte jusqu'à la fin une contribution d'autant plus fatale qu'elle reste proportionnée à sa force et à ses ressources. Dîme d'or et de sang prélevée tour à tour encore par le vainqueur et le vaincu ; l'un fait le butin en

sonnant son triomphe, l'autre cherche des restes avec la rage de la défaite et la cupidité hargneuse du dernier venu : la pertuisane ou le mousquet réglaient la répartition. Des aventuriers, des seigneurs pauvres, des cadets ruinés ne voyaient pas ce qui s'agitait au fond du calvinisme ; ils avaient un chef, c'était pour l'obéissance ; ils avaient un drapeau, c'était pour la richesse, le danger et la gloire; le prêche ou la messe n'étaient défendus par eux qu'à ces titres.

A la voix d'un guerrier et d'un prêtre, l'insurrection se prépare et fait explosion après l'assassinat de Blois. Le roi est déchu de fait : c'est l'expiation méritée du crime. Toute mutilée encore par les ravages des huguenots et par ses excès, la commune catholique se tourne vers les symboles révérés de sa religion et embrasse l'Union avec enthousiasme. Haut et Bas-pays font briller la double croix; la bannière royale ose à peine s'arborer au nom de l'indigne Valois qui se cache au fond du Louvre. Cependant la division est produite et les troupes huguenotes, aux aguets, enlèvent des positions militaires et combinent des courses qui renouvellent des exploits de Condottieri. La guerre augmente son cortége de malheurs. La ruse a donné Issoire au chef ligueur ; l'audace rend la vaillante ville à ses libertés : le maître pour elle c'est le consulat. Mais l'Union tient ses États, et

de Billom où elle est jurée, les hommes d'armes de Randan accourent à Riom qui devient le quartier-général de la révolte. Les ligueurs riomois adoptent une organisation que n'appuie pas une énergie intelligente ; c'est la copie décolorée de l'autorité des Seize qui commandaient dans Paris. Il n'y eut pas là de duc de Mayenne.

A côté de ce rôle armé que saisit la fédération provinciale et qui fait d'emblée l'opinion ligueuse toute puissante, se dessine soudain l'image brillamment voilée d'une reine célèbre. Noyée de voluptés, du fond de son honteux boudoir la fille d'Henri II regrette ses grandeurs passées ; elle surveille les oscillations politiques, traite amis et ennemis suivant le souffle de la fortune, et pour prix d'un service intéressé obtient de revoir cette capitale où l'hommage du peuple et des grands la console un instant de la réclusion qu'elle a supportée et du discrédit dans lequel l'ont fait tomber ses faiblesses.

Viennent ensuite les rivalités des cités puissantes plus aigries que jamais. Les ressentiments, l'importance du pas , une antipathie de transmission décident de la bannière à choisir : Dieu ou Mammon! pourvu que la ville ennemie croise sa lance dans le champ-clos.

Le cri de guerre part de nouveau des créneaux meurtriers. Le sol tremble sous les marches et contre-marches des capitaines. Une fois encore les forts

se couronnent de soldats, les villes s'emplissent de garnisons, le beffroi sème l'alarme.. Paix ! Le roi est mort : salut au panache blanc !

Il y a deux têtes couronnées dans le royaume, et la question de succession se pose brûlante au sein des trois partis qui se défient en regardant leur fer sanglant. La guerre est égoïste et butineuse : c'est l'art du pillage, c'est le soin d'une vengeance, c'est la jalousie d'un intérêt de caste. Les combats se multiplient, les guerriers tombent, la contrée se partage. Des alternatives de succès et de revers font retentir des noms de prétendants qui n'élèvent que sur des cendres leur renommée fugitive et protègent mal leurs droits combattus. Nemours est roi un jour de l'Auvergne : il disparaît, impuissant pour satisfaire une ambition qui avait rêvé la couronne.

Les Etats de la province, les Bonnes-Villes, tantôt corps timoré, tantôt jetés dans un mouvement ultrà-municipal, descendent à être instruments de parti, au lieu de garder le pouvoir qu'ils avaient exercé et qui était la base de leur organisation. Des faits supérieurs s'accomplissent : Henri IV est au Louvre ; l'Auvergne est pacifiée : ses agitations ont épuisé leurs phases.

Ne rappelons plus ces misères privées, ces malheurs publics, ces scènes de deuil qui ont trop souvent attristé notre récit : nous les avons fait con-

naître avec douleur, mais à nu; nous avons écrit, le doigt sur des ruines, et compté les victimes, car de telles annales ne sont pas indifférentes, de semblables tableaux ne demeurent point muets, et ce n'est pas une froide curiosité qui soulève le voile lugubre qui les couvre. Méprisée, outragée, foulée, l'humanité poursuit sa route, éclaire et pardonne.

Ombres des citoyens que la guerre civile moissonna, vous avez mis fin à vos tristes plaintes quand la couronne de France s'est fixée sur le front de Henri... Et tout-à-coup vous vous êtes inclinées devant un suaire à larmes fleurdelisées : la grande majesté avait passé sur la terre....

Oh! ne jugeons pas légèrement ces trois siècles qui s'usèrent à la conquête de la liberté de conscience : ce fut un temps de choses mémorables et d'hommes forts! Interrogeons vivement nos études. Avant et pendant la domination romaine, à l'établissement des nations germaniques et gothiques en France, à l'origine de la féodalité et sous le régime qu'elle enfanta, il y eut d'implacables oppressions et de redoutables résistances; mais ce n'était que par rares occasions que les principes populaires pouvaient se faire jour. Au douzième siècle, un esprit général de liberté se manifesta; mais comment a été créée la classe intermédiaire et indépendante de la bourgeoisie? qu'étaient donc les chartes

de sept ou huit communes? La main royale s'étendait toujours; la civilisation stationnait dans l'ordre civil et politique. Charles V, Charles VI, Charles VII faisaient des guerres féodales; pour repousser la conquête étrangère, ils concentraient le pouvoir et laissaient la liberté en arrière. A la mort de Louis XI, l'Europe féodale mourut et l'avenir se dégagea. Un nouveau monde se signale: la barbarie et le fanatisme ont tremblé; les temps modernes sont ouverts, le globe est agrandi. La révolution religieuse, les peuples mêlés et les idées multipliées, trace une ligne entre François I[er] et Charles-Quint se disputant l'Occident, et brise pour toujours le joug d'une monarchie universelle. Elle fit plus, beaucoup plus : elle détruisit cette unité vers laquelle était entraînée la situation générale des peuples à la fin du XV[e] siècle, et la liberté politique y gagna autant que la liberté de conscience. L'intelligence couchait la force par terre; l'examen chassait la crédulité. Si le despotisme est venu après la réforme, si l'anarchie a succédé au despotisme, le germe vital, dans tous les cas, n'a pas été détruit; la méditation est montée dans les plus hautes régions; le triomphe de la raison publique ne pourrait plus subir cette loi qui enchaînait au sceptre de Philippe II les Amériques, l'Espagne et les Pays-Bas. Les évènements vieillissent, s'effacent dans le lointain des âges : la trans-

formation s'opère à cause de l'expérience chez les nations. Où se sont arrêtées les civilisations de l'Inde, de l'Egypte, de la Grèce, de Rome? Où celle des Arabes? Boudha, Hermès, Moïse, Platon, Mahomet, Jésus, comme législateur, ne se transmettent-ils point les rudimens de la religion toujours progressive de l'humanité? Il n'y a pas de révolution rétrograde si on analyse avec attention les apparences. Qui dira où s'arrêteront le travail de la renaissance, le protestantisme lui-même, la philosophie du XVIII[e] siècle? Marche, c'est ainsi qu'il a été dit à l'homme.

A trois cents ans de distance, en essuyant les orages de notre époque de passions, d'inquiétude et d'attente, nous ne comprenons plus les luttes et les souffrances de nos pères pour leur foi; c'est que c'est un principe conquis, et nous avons hérité pour jouir, sans avoir relevé le gant dans l'arène des premiers gladiateurs. Plus tard, le monde affranchi sera en pleine possession de ces droits sacrés dont on ajourne en vain l'empire, et les feuillets trop remplis que liront nos descendans seront aussi pour les uns un sujet d'admiration, pour les autres un sujet de colère ou de pitié. On bénira quelques noms, comme nous bénissons ceux de ces grands citoyens qui ne s'inspirèrent que de l'amour de la patrie et de la vertu; on laissera au mépris les cendres peut-être insultées de ces malheureux

qui n'auront apparu que comme les génies des mauvais jours.

Je termine avec Palma Cayet dont j'oublie l'abjuration :

« Pour ce que l'histoire est la maîtresse de la vie j'ay tâché de réciter au vray les choses comme elles sont advenues...., affin que si les Français tumbent à l'advenir en pareils troubles (que Dieu ne veuille par sa grâce), que ce qui est advenu de ce temps leur serve d'exemple ».

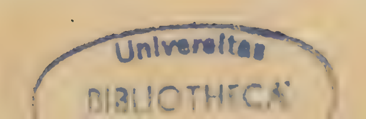
Pays de mes aïeux, Auvergne qui m'as vu naître et qui me verras mourir, terre que j'aime, puissent donc tes fils au cœur si français ne retrouver les dissensions civiles que dans les pages de l'histoire, et avec la grande famille, sans avoir besoin encore de ces commotions terribles qui proclament la justice des peuples et l'arrêt des rois, arriver à cet avenir vers lequel une force suprême pousse la société !

FIN DU TOME DEUXIÈME ET DERNIER.

Table des matières

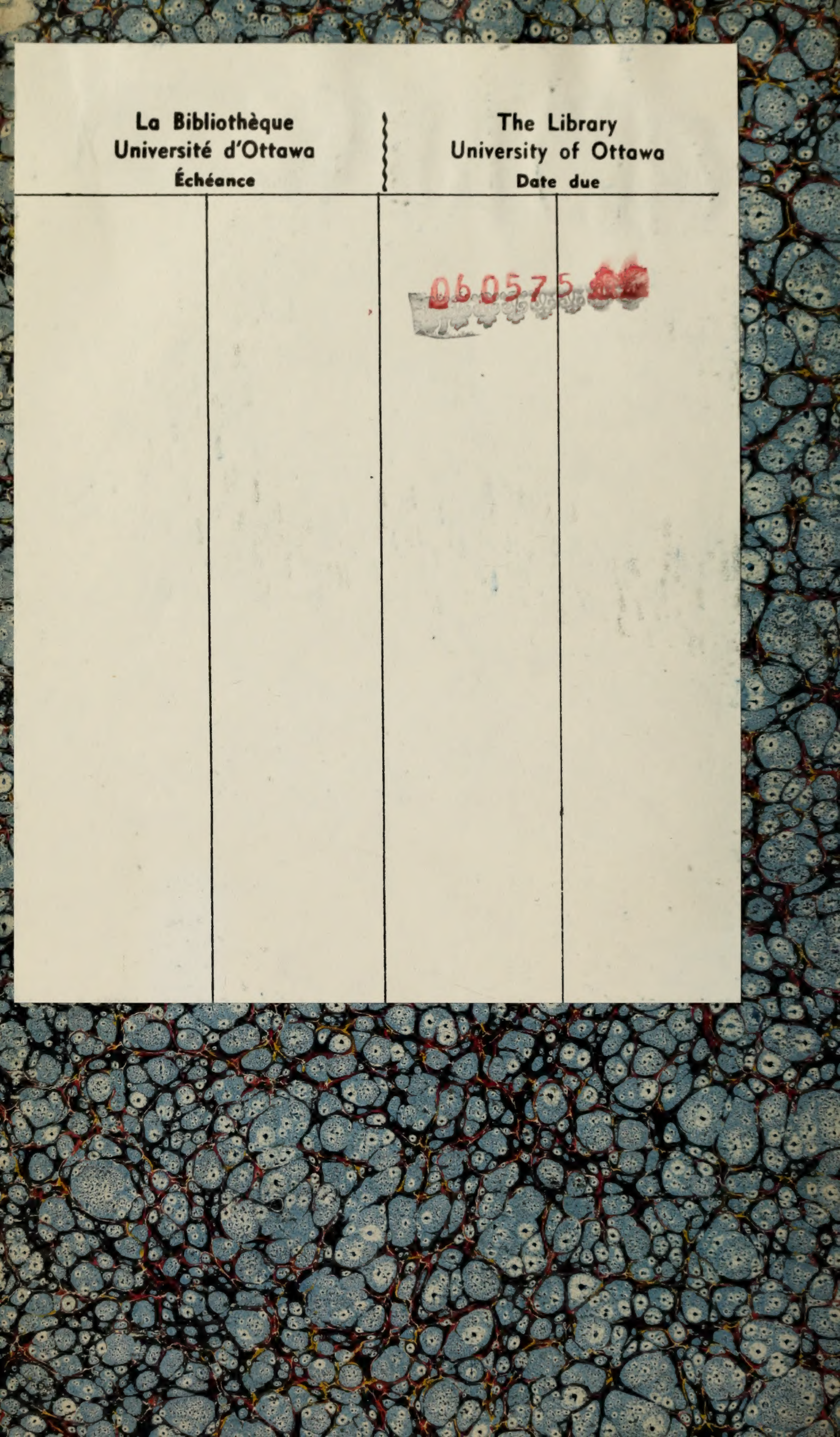
CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.


Universitas BIBLIOTHECA






La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

060575


a39003 001309458b
CE DC 0611
.A94215 1840 V002
COO IMBERDIS, AN HISTOIRE DES
ACC# 1071170


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 01 07 18 07 7